



CREDIT AGRICOLE DU MAROC

CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

***DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
RELATIF A L'EXERCICE 2020,
AU PREMIER SEMESTRE ET AU TROISIÈME
TRIMESTRE 2021***

ENREGISTREMENT DE L'AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 04 Février 2022 sous la référence N°EN/EM/003/2022. Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dûment visé par l'AMMC.

MISE A JOUR ANNUELLE DU DOSSIER D'INFORMATION RELATIF AU PROGRAMME D'ÉMISSION DE CD

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée :

- Du présent document de référence ;
- De la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 22 Novembre 2019 sous la référence EN/EM/008/2019, disponible sur le site de l'AMMC et sur le site de l'émetteur via le lien suivant :

<https://www.creditagricole.ma/sites/default/files/publication/2019-11/Note%20TCN%20%28Ma%CC%80J%202018%29.pdf>

AVERTISSEMENT

Enregistrement du Document de Référence

Le présent Document de Référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du Document de Référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent Document de Référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent Document de Référence peut faire l'objet d'actualisation ou de rectifications. Les utilisateurs de ce Document de Référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABRÉVIATIONS

AAB	Al Akhdar Bank
ALM	Assets & Liabilities Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
BDC	Bons De Caisse
BMAO	Banque Marocaine pour l'Afrique et l'Orient
BOA	Banque Of Africa
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Bénéfice Net Simplifié
BVC	Bourse des Valeurs de Casablanca
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CCR	Commission Consultative de la Régionalisation
CD	Certificat de Dépôt
CDs (pluriel)	Certificats de Dépôt
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit du Maroc
CGE	Charges Générales d'Exploitation
CGI	Code Général des Impôts
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CNCA	Caisse Nationale du Crédit Agricole
DAT	Dépôts A Terme
Dhs	Dirhams
DEPP	Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation
DPA	Directions provinciales de l'Agriculture
EPS	Engagements par signature
EUR	Euro
FDA	Fonds de développement agricole
FPCT	Fonds de Placement Commun en Titrisation
GCAM	Groupe Crédit Agricole du Maroc
GDH	Milliards de dirhams
GGR	Gestion Globale des Risques
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
ICS	Impôt sur la Cohésion Sociale
IG	Intégration Globale
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
KDH	Milliers de dirhams
MAD	Dirham marocain
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MAPM	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
MDH	Millions de dirhams
Mrds Dhs	Milliards de dirhams
MSP	Mission de Service Public
ORMVA	Office Régional de Mise en Valeur Agricole
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PDM	Part de marché
PEB	Produits d'Exploitation Bancaire
PMEA	Petites et moyennes exploitations agricoles
PMO	Project Management Office
PNB	Produit Net Bancaire
Pbs	Points de base
PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
PMV	Plan Maroc Vert
Pts	Points
RBE	Résultat brut d'exploitation
SA	Société Anonyme
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SG	Secrétaire Général
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
TEF	Tamwil El Fellah
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollar américain
Var.	Variation

SOMMAIRE

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES	7
I- LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	8
II- LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	9
III- CONSEILLER FINANCIER.....	11
IV- RESPONSABLE DE L'INFORMATION & DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE	12
PARTIE II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CAM	13
I- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	14
II- RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DU CAM	16
III- NOTATION.....	20
IV- MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR.....	21
V- DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	25
VI- ASSEMBLÉE D'ACTIONNAIRES	27
VII- CONTROLE DE L'ÉTAT	28
VIII- ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	29
IX- ORGANISATION DE LA BANQUE.....	41
X- GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	46
XI- RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU CS & DU DIRECTOIRE	48
XII- PRÊTS ACCORDÉS AUX MEMBRES DU CS & DU DIRECTOIRE.....	48
XIII- INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL.....	48
PARTIE III. ACTIVITÉ DU CAM	49
I- HISTORIQUE DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC.....	50
II- STRUCTURE DES PARTICIPATIONS DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC.....	56
III- APERÇU DU SECTEUR BANCAIRE	86
IV- APERÇU DU SECTEUR AGRICOLE.....	93
V- ACTIVITÉ DU GROUPE CAM	101
VI- MOYENS TECHNIQUES ET ORGANISATION DU CAM	115
PARTIE IV. SITUATION FINANCIÈRE (COMPTES ANNUELS).....	134
I- INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES.....	135
II- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	136
III- ANALYSE DU COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES	146
IV- ANALYSE DU BILAN	158
V- ANALYSE DE L'HORS BILAN	170
VI- TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	171
VII- INDICATEURS FINANCIERS.....	173
VIII- PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS.....	175
PARTIE V. SITUATION FINANCIÈRE (COMPTES SEMESTRIELS)	198
I- INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES.....	199
II- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	200
III- ANALYSE DU COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES	205
IV- ANALYSE DU BILAN	213
V- ANALYSE DU HORS BILAN.....	222
VI- TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	223
VII- INDICATEURS FINANCIERS.....	224
VIII- PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS SEMESTRIELS.....	226

PARTIE VI. SITUATION FINANCIÈRE (COMPTES TRIMESTRIELS).....	243
I- INFORMATIONS FINANCIÈRES SELECTIONNÉES	244
II- ATTESTATIONS D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	245
III- COMPTES SOCIAUX.....	249
IV- COMPTES CONSOLIDÉS IAS/IFRS	252
PARTIE VII. STRATÉGIE ET PERSPECTIVES	254
I. AMBITION GCAM HORIZON 2023	255
II. INVESTISSEMENTS PRÉVISIONNELS.....	256
PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	257
I- FAITS EXCEPTIONNELS.....	258
II- LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES.....	258
PARTIE IX. FACTEURS DE RISQUES.....	259
I- RISQUE DE CRÉDIT	260
II- RISQUE DE CONCENTRATION	266
III- RISQUE DE MARCHÉ.....	267
IV- RISQUES ALM.....	273
V- RISQUES OPERATIONNELS.....	277
VI- RISQUE DE CHANGE	280
VII- GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE.....	280
VIII- RISQUE DE SOLVABILITÉ.....	281
IX- RISQUE DE CONCURRENCE.....	281
X- RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIELLE LIE A LA MSP	281
XI- RISQUE DE DÉPENDANCE STRUCTURELLE DES MARGES D'INTERMEDIATION	281
XII- RISQUE PAYS.....	281
XIII- RISQUES RÉGLEMENTAIRES	282
XIV- RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE & A L'ENVIRONNEMENT.....	283
XV- RISQUES SANITAIRES.....	284
ANNEXES	285

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES

I- LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Crédit Agricole du Maroc
Représentant légal :	M. Tariq SIJILMASSI
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	Place des Alaouites –BP 49 – 10 000 Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 73 88 88
Numéro de fax :	+212 5 37 73 58 86
Adresse électronique :	presidence@CRÉDITagricole.ma

Attestation

Objet : Document de Référence relatif à l'exercice 2020, au 1^{er} semestre et au 3^{ème} trimestre 2021

Le Président du Directoire atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Crédit Agricole du Maroc. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

TARIQ SIJILMASSI
Président du Directoire

II- LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Identité des commissaires aux comptes

Dénomination	DELOITTE AUDIT	FIDAROC GRANT THORNTON	COOPERS AUDIT MAROC
Associé signataire	Fawzi BRITEL	Faïçal MEKOUAR	Abdelaziz ALMECHATT
Adresse	La Marina Casablanca Bâtiment C / Ivoir III Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, Casablanca 27223	47 Rue Allal Ben Abdellah, Casablanca, Maroc	83, Avenue Hassan II, 20100 Casablanca, Maroc
Numéro de téléphone et fax	Tél : +212 5 22 22 47 34 Fax : +212 5 22 22 40 78	Tél : +212 522 544 800 Fax : +212 522 296 670	Tél : +212 5 22 98 40 40 Fax : +212 5 22 99 11 96
E-mail	fbritel@deloitte.com	faical.mekouar@ma.gt.com	abdelaziz.almechatt@pwc-cl.com
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2013	2016	2019
Date de Renouvellement du mandat	2016	2019	-
Date d'expiration du mandat	AG qui a statué sur les comptes 2018	AG qui statuera sur les comptes 2021	AG qui a statuera sur les comptes 2021

**ATTESTATION DE CONCORDANCE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE AUX ETATS DE SYNTHESE SOCIAUX DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC ET CONSOLIDÉS EN NORME IFRS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC
POUR LES EXERCICES CLOS AU 31 DECEMBRE 2018, 2019 ET 2020
AINSI QU'AU TITRE DES SITUATIONS INTERMEDIAIRES DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS EN NORMES IAS/IFRS
AU 30 JUIN 2020, AU 30 JUIN 2021,
AU 30 SEPTEMBRE 2020 ET AU 30 SEPTEMBRE 2021**

Objet : Document de Référence relatif à l'exercice 2020 et au premier semestre 2020 , au 1^{er} semestre et au 3^{ème} trimestre 2021

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux du Crédit Agricole du Maroc tels qu'audités par les commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Deloitte Audit au titre de l'exercice clos aux 31 décembre 2018 et par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 ;
- Les états de synthèse annuels consolidés selon les normes IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc tels qu'audités par les commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Deloitte Audit au titre de l'exercice clos aux 31 décembre 2018 et par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 ;
- Les états de synthèse semestriels sociaux du Crédit Agricole du Maroc ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre des semestres clos au 30 juin 2020 et au 30 juin 2021 ;
- Les états de synthèse semestriels consolidés selon les normes IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre des semestres clos au 30 juin 2020 et au 30 juin 2021 ;
- Les situations intermédiaires des comptes sociaux arrêtés au 30 septembre 2020 et au 30 septembre 2021, ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins ;
- Les situations intermédiaires des comptes consolidés en normes IFRS arrêtés au 30 septembre 2020 et au 30 septembre 2021, ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les commissaires aux comptes

Coopers Audit Maroc S.A
Abdelaziz ALMECHAT
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faïçal MEKOUAR
Associé

III- CONSEILLER FINANCIER

Identité

Nom et prénom:	DAOUD Yasminah
Fonction :	Directrice de la Stratégie Financière
Adresse :	Place des alaouites B.P 49 10.000 Rabat
Numéro de téléphone :	+212 (0) 537 21 71 63
Numéro de fax :	+212 (0) 537 20 82 63
Adresse électronique :	y_daoud@creditagricole.ma

Attestation : Document de Référence relatif à l'exercice 2020, au 1^{er} semestre et au 3^{ème} trimestre 2021

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier du Crédit Agricole du Maroc à travers :

- Les commentaires, analyses et statistiques des dirigeants du CAM, notamment lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci selon les standards de la profession afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans le présent document de référence ;
- Les rapports annuels relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- Les rapports de gestion relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2018, 2019 et 2020 ;
- Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc pour les semestres clos : juin 2020 et juin 2021 ;
- Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc au 30 septembre 2020 et 2021 ;
- Les comptes consolidés IFRS du GCAM pour les exercices clos aux 31 décembre 2018, 2019 et 2020 ;
- Les comptes consolidés IFRS du GCAM pour les semestres clos : juin 2020 et juin 2021 ;
- Les comptes consolidés IFRS du GCAM au 30 septembre 2020 et 2021 ;
- Les attestations d'examen limité des commissaires aux comptes sur les situations intermédiaires sur les comptes sociaux et consolidés semestriels arrêtés au 30 juin 2020 et au 30 juin 2021 ;
- Les attestations d'examen limité des commissaires aux comptes sur les situations intermédiaires sur les comptes sociaux et consolidés trimestriels arrêtés au 30 septembre 2020 et au 30 septembre 2021 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos 31 décembre 2018, 2019 et 2020 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du CAM relatifs aux exercices clos les 31 Décembre 2018, 2019 et 2020 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS du Groupe CAM (GCAM) relatifs aux exercices clos les 31 Décembre 2018, 2019 et 2020 ;
- Les rapports et statistiques du GPBM relatives aux exercices 2018, 2019, 2020 et juin 2021 ;
- Les procès-verbaux des réunions du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du CAM relatifs aux exercices 2018, 2019, 2020 et 2021 jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les rapports de revue limitée des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du 1^{er} semestre 2020 et 2021 ;
- Les rapports de revue limitée des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du 1^{er} semestre 2020 et 2021.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Crédit Agricole du Maroc. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La Direction de la stratégie Financière fait partie du Crédit Agricole du Maroc, compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Yasminah DAOUD
Directrice de la Stratégie Financière
Crédit Agricole du Maroc

IV- RESPONSABLE DE L'INFORMATION & DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE**Identité**

Nom et prénom:	DAOUD Yasminah
Fonction :	Directrice de la Stratégie Financière
Adresse :	Place des alaouites B.P 49 10.000 Rabat
Numéro de téléphone :	+212 (0) 537 21 71 63
Numéro de fax :	+212 (0) 537 20 82 63
Adresse électronique :	y_daoud@creditagricole.ma

PARTIE II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CAM

I- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dénomination sociale	Crédit Agricole du Maroc.
Siège social	Place des Alaouites –BP 49 – 10 000 RABAT.
Téléphone / télécopie	Téléphone : 0537 20 82 19 à 26 Télécopie : 0537 70 78 32
Site Internet	www.CRÉDITagricole.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance.
Date de constitution	04/12/1961.
Date de transformation en SA	18 décembre 2003 suite à la publication du dahir n°1-03-221 du 16 ramadan 1424 portant promulgation de la loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole.
Durée de vie de la société	99 ans.
Registre du commerce	R.C. Rabat 58873.
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre.
Objet social	Conformément à l'article 3 des statuts le CAM a pour missions : 1) Mission principale : Le Crédit Agricole du Maroc a pour mission principale le financement de l'agriculture et des activités concernant le développement économique et social du monde rural avec pour objectif de : • Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ; • Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ; • Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ; • Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ; • Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ; • Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ; • Soutenir l'économie sociale de production et de services en milieu rural. Il peut être également chargé, par les pouvoirs publics, de toute mission d'intérêt national ou régional relative à l'agriculture et au développement rural. 2) Mission de service public : Le Crédit Agricole du Maroc assure pour le compte de l'Etat et conformément aux décisions du gouvernement, les missions de service public par la mise en œuvre des conventions visées à l'article 4 de la loi 15-99. A cet effet, la société peut conclure des conventions avec l'Etat pour l'exécution d'opérations initiées par celui-ci en matière de financement de l'économie rurale, de soutien spécifique ou d'activités agricoles. Ces conventions définiront les secteurs, les bénéficiaires, les conditions, les modalités ainsi que les ressources et peuvent porter notamment sur les opérations suivantes : • Les subventions de financement de la petite et moyenne exploitation agricole ; ces subventions peuvent être étendues aux grandes exploitations dans des cas fixés par voie réglementaire ; • Les subventions nécessaires au rééchelonnement des crédits accordés aux agriculteurs lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient ; • Toute opération, aide, prime ou bonification des taux d'intérêt décidée par l'Etat. 3) Opérations bancaires universelles : La banque peut effectuer à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques conformément aux dispositions Loi n° 103-12 du 1er rabii I 1436 (24 décembre 2014) relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et des statuts du CAM. 4) Autres opérations : La banque peut, généralement, effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter le développement.
Textes législatifs applicables à la société	De par sa forme juridique, le CAM est une Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance régie par les dispositions de la loi 17/95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée.

	De par son activité, le CAM est régi par : • La loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole ; • Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés; De par ses émissions obligataires, le CAM est régi par : • La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; • Le règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie des finances n° 2169-16 ; • Le Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié par la loi n°43-02) • Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 et l'arrêté N°77/05 ; • Loi n° 19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier; • Le règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019; • Les circulaires de l'AMMC. De par son programme d'émission de certificats de dépôt : • La loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée par la loi 33-06 ; • L'Arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 relatif à certains titres négociables tel que modifié par les Arrêtés 692-00, 1311-01 et 2232-02.
Capital social au 30/09/2021	4 227 676 500 MAD composé de 42 276 765 actions d'une valeur nominale de 100 DH.
Documents juridiques	Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social du Crédit Agricole du Maroc.
Régime fiscal	Le Crédit Agricole du Maroc est soumis, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Rabat.

II- RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DU CAM

II.1. Évolution du capital social

A l'origine, la Caisse Nationale du Crédit Agricole a été instituée par le Dahir n° 1-60-106 du 26 Joumada II 1381 (4 décembre 1961) relatif à l'organisation du Crédit Agricole. Créée sous forme d'établissement public en 1961, la CNCA n'avait pas de capital social.

Le 18 décembre 2003, la Caisse Nationale du Crédit Agricole est transformée en SA en vertu de la loi 15-99 promulguée par le Dahir n°1-03-221 du 16 Ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant réforme du Crédit Agricole du Maroc.

Les fonds et les dotations alloués à la CNCA en tant qu'établissement public à la date de la transformation en SA sont convertis en capital divisé en actions selon les dispositions de la loi 17-95.

Ainsi, depuis cette réforme et jusqu'au 31/03/2020, le capital du CAM a connu les évolutions suivantes :

Tableau 1: Évolution du capital

Date	Capital initial (en KDH)	Nature de l'opération	Participants à l'opération	Montant de l'opération (En KDH)	Nombre d'actions émises	Prix d'émission	Capital final (en KDH)
18-déc-03		Transformation en SA	Etat	1 200 000	12 000 000	100,00	1 200 000
2005	1 200 000	Augmentation de capital en numéraire et incorporation de créances	Etat MAMDA MCMA BNDE	1 099 983	6 205 128	177,27	1 820 513
2005	1 820 513	Augmentation de capital en numéraire	Etat MAMDA MCMA CDG ATLANTA SANAD	1 000 000	10 000 000	100,00	2 820 513
2010	2 820 513	Augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation	Etat MAMDA MCMA	361 368	3 613 684	100,00	3 181 881
2010	3 181 881	Augmentation de capital en numéraire	CDG ATLANTA	700 018	2 784 146	251,43	3 460 296
2011	3 460 296	Augmentation de capital en numéraire	SANAD	900 000	3 579 525	251,43	3 818 248
2015	3 818 248	Augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation	Etat MAMDA MCMA CDG	409 428	4 094 282	100,00	4 227 677

Source : CAM

1^{ère} Augmentation de capital en 2005:

En 2005, suite à la décision des pouvoirs publics d'ouvrir le capital du CAM, une augmentation de capital de 620 MDH (hors prime d'émission) a été réalisée pour le compte de la BNDE (423 MDH) et de la MAMDA et MCMA (197 MDH). Cette opération a été réalisée avec une prime d'émission de 479 MDH.

Pour le compte de la BNDE :

Dans le cadre du schéma de redéploiement de ses activités initié par les pouvoirs publics en 2003, la BNDE a souscrit à 4 230 769 actions du CAM (soit 15% du capital), entièrement libérées à la souscription par compensation avec les créances résultant de la cession au profit du CAM des encours de créances à moyen et long terme de la BNDE, pour un montant de 750 MDH incluant une prime d'émission de 327 MDH.

Suite à cette opération, la BNDE, dans le cadre de la liquidation de son passif, a cédé en 2007 sa participation dans le capital du CAM à la CDG, à hauteur de 10% soient 2 820 513 actions, à Atlanta et à Sanad à hauteur de 2,5% chacune soit 705 128 actions chacune.

Pour le compte de la MAMDA et MCMA :

Sur la base de l'évaluation retenue, la MAMDA et la MCMA ont souscrit à 1 974 359 actions (soient 987 180 actions pour la MAMDA et 987 179 actions pour la MCMA) pour un montant de 350 MDH incluant une prime d'émission de 152,5 MDH.

2^{ème} Augmentation de capital en 2005:

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2005 a décidé de porter le capital social à 2 820 MDH, par la création et l'émission de 10.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 100 DH chacune, souscrites entièrement par l'Etat marocain et libérées par tranches (première tranche en mars 2006 et la seconde en mars 2008).

Augmentations de capital en 2010:

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2009 a décidé de procéder à deux augmentations de capital :

- Une première augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation (a) pour un montant de 361 368 KDH. A la suite de cette première augmentation, le capital du CAM est porté à 3 181 881 KDH constitué de 31 818 812 actions de 100 DH ;
- Une seconde augmentation de capital en numéraire (b) pour un montant de 700 018 KDH par la création de 2 784 146 actions de nominal 100 DH assorties d'une prime d'émission de 151,43 DH réservée aux actionnaires actuels avec souscription à titre irréductible et réductible.

Les deux augmentations de capital portent jouissance au 1^{er} janvier 2010. Par ces opérations, le capital du CAM a été porté à 3 460 296 KDH.

Augmentation de capital en 2011:

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Juin 2011 a décidé de procéder à une augmentation du capital par apport en numéraire pour un montant de 900 Millions DH par la création de 3 579 525 actions de nominal 100 DH, assorties d'une prime d'émission de 151,43 DH par action, réservée aux actionnaires actuels avec souscription à titre irréductible et réductible.

Augmentation de capital en 2015:

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Mai 2015 a décidé de procéder à une augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation pour un montant de 409 428 KDH. A la suite de cette augmentation, le capital du CAM est porté à 4 227 677 KDH constitué de 42 276 765 actions de 100 DH.

II.2. Structure de l'actionnariat

Depuis 2003 à ce jour, l'actionnariat du CAM a évolué comme suit :

Tableau 2 : Évolution de la structure de l'actionnariat

Actionnaires	2003			2005			2007		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Etat Marocain	12 000 000	100%	100%	22 000 000	78%	78%	22 000 000	78%	78%
MAMDA	0	0,00%	0,00%	987 180	3,50%	3,50%	987 180	3,50%	3,50%
MCMA	0	0,00%	0,00%	987 179	3,50%	3,50%	987 179	3,50%	3,50%
BNDE	0	0,00%	0,00%	4 230 769	15%	15%	0	0,00%	0,00%
CDG	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	2 820 513	10%	10%
Atlanta	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	705 128	2,50%	2,50%
Sanad	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	705 128	2,50%	2,50%
Total	12 000 000	100%	100%	28 205 128	100%	100%	28 205 128	100%	100%

Actionnaires	2008/2009			2010/2011			2012/2013/2014		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Etat Marocain	22 000 000	78%	78%	26 011 878	75%	75%	28 716 408	75%	75%
MAMDA	987 180	3,50%	3,50%	1 700 318	5%	5%	1 869 350	5%	5%
MCMA	987 179	3,50%	3,50%	1 700 317	5%	5%	1 869 350	5%	5%
CDG	2 820 513	10%	10%	3 460 297	10%	10%	3 818 250	10%	10%
Atlanta	705 128	2,50%	2,50%	865 074	2,50%	2,50%	954 562	2,50%	2,50%
Sanad	705 128	2,50%	2,50%	865 074	2,50%	2,50%	954 562	2,50%	2,50%
Total	28 205 128	100%	100%	34 602 958	100%	100%	38 182 483	100%	100%

Actionnaires	2015 à Septembre 2021		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Etat Marocain	31 780 465	75,18%	75,18%
MAMDA	3 134 311	7,41%	7,41%
MCMA	3 134 311	7,41%	7,41%
CDG	4 227 678	10%	10%
Total	42 276 765	100%	100%

Source : CAM

En vertu de l'article 2 de la loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole du Maroc, le capital du CAM est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital du CAM, et toute personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dudit capital.

Aussi, il est à noter qu'ATLANTA-SANAD ne fait plus partie de l'actionnariat du CAM depuis le premier Janvier 2015. Les actions cédées ont été acquises par la MAMDA-MCMA qui détient désormais un total de 14,8% du Capital, renforçant ainsi leur partenariat stratégique avec le CAM.

Par ailleurs, le conseil de surveillance stratégique, lors de sa réunion du 2 Avril 2019 a pris acte de la nécessité pour la banque de renforcer ses fonds propres à travers une émission obligataire subordonnée perpétuelle d'un plafond de 850 MDH, ainsi qu'une augmentation de capital.

Lors de sa réunion du 18 juillet 2019, le conseil de surveillance a validé la nécessité de ladite augmentation qui portera sur un montant de 700 MDH à 1.000 MDH. Il a également été décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin d'autoriser cette augmentation de capital et de trancher sur les différentes modalités (montant, maintien des actionnaires actuels ou ouverture du capital à un nouvel actionnaires...).

II.3. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

1. MAMDA

Activité	Assurance
Fonds d'établissement ¹ en MDH au 31/12/2020	3.000
Chiffre d'affaires en MDH au 31/12/2020	1.093
Résultat Net en MDH au 31/12/2020	192
% de capital détenu au 31/12/2020	7,41%
Actionnariat	sociétaires

Source : MAMDA

2. MCMA

Activité	Assurance
Fonds d'établissement en MDH au 31/12/2020	3.000
Chiffre d'affaires en MDH au 31/12/2020	1.798
Résultat Net en MDH au 31/12/2020	328
% de capital détenu au 31/12/2020	7,41%
Actionnariat	sociétaires

Source : MCMA

MAMDA et MCMA sont deux mutuelles marocaines, juridiquement et financièrement indépendantes, mais partageant des moyens communs (management, locaux et ressources commerciales).

Née en 1963, la MAMDA (Mutuelle agricole marocaine d'assurance) propose des produits d'assurance couvrant l'ensemble du secteur agricole : l'agriculteur, son exploitation, ses récoltes et son matériel. Elle a également mis en place une assurance Multirisque Climatique dédiée aux cultures céréalières et légumineuses. Pour améliorer le processus d'indemnisation, la MAMDA a développé, depuis 2011, un réseau de plus de 200 experts agricoles et investi dans des systèmes d'information pointus (suivi par satellite, géolocalisation, automatisation des règlements, etc.). Les efforts fournis ont permis de doubler le taux de pénétration de l'assurance agricole au Maroc en l'espace de 5 ans.

Née en 1969, la MCMA (Mutuelle centrale marocaine d'assurance) propose une gamme complète de produits d'assurance, hors assurance agricole qui restent du domaine de la MAMDA, et répond plus globalement à l'ensemble des besoins en assurance des familles. Pour rester fidèle aux principes cardinaux du mutualisme que sont la participation et la démocratie, MCMA encourage ses sociétaires à se regrouper par affinités régionales, professionnelles ou en fonction de leurs besoins propres. Les groupements ainsi créés servent d'intermédiaires entre les sociétaires et le management.

3. CDG²

Activité	Centralisation des Dépôts et consignation
Capital au 31/12/2020	NA
Fonds Propres Part du Groupe en MDH au 31/12/2020	15.071
PNB en MDH au 31/12/2020	5.017
RPNG en MDH au 31/12/2020	-3.820
% de capital détenu au 31/12/2020	10%
Actionnariat	Etat Marocain

Source : CDG

Créée en 1959 au lendemain de l'indépendance du Maroc, le Groupe CDG a graduellement enrichi et diversifié son portefeuille d'activités dans le but d'accompagner le développement national. Celui-ci s'organise aujourd'hui autour de 3 domaines d'activités stratégiques: épargne et prévoyance; Banque, finance et assurance; Développement territorial. L'intervention de la CDG dans ces différents métiers constitue un accélérateur de développement pour les secteurs concernés, tout en offrant de multiples possibilités de synergies intra-groupe.

¹ Les sociétés d'assurance mutuelle sont tenues de justifier un fonds d'établissement minimum de 50 MDH (cf article 176 du code des assurances). Il s'agit de l'équivalent du capital social des sociétés anonymes.

² Indicateurs consolidés

II.4. Pacte d'actionnaires

Il n'existe actuellement aucun pacte relatif au CAM liant les actionnaires de celui-ci.

II.5. Politique de distribution de dividendes

L'article 47 des statuts du Crédit Agricole du Maroc prévoit que le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et de la dotation au fonds de réserve légale et augmenté ou diminué des reports, constitue le bénéfice distribuable de l'exercice.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence des sommes distribuables, l'Assemblée des actionnaires détermine la part à attribuer aux actionnaires sous forme de dividendes. Le reliquat est affecté aux réserves et au report à nouveau.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Mai 2018, il a été décidé d'affecter l'ensemble du bénéfice distribuable (333 MDH) en réserves facultatives afin de renforcer l'assise financière de la Banque et améliorer ainsi ses ratios réglementaires et ce, après constitution de la réserve légale.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Mai 2019, il a été décidé d'affecter l'ensemble du bénéfice distribuable (353 MDH) en réserves facultatives afin de renforcer l'assise financière de la Banque et améliorer ainsi ses ratios réglementaires et ce, après constitution de la réserve légale.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2020, il a été décidé d'affecter l'ensemble du bénéfice distribuable (402 MDH) en réserves facultatives afin de renforcer l'assise financière de la Banque et améliorer ainsi ses ratios réglementaires et ce, après constitution de la réserve légale.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2021, il a été décidé d'affecter l'ensemble du bénéfice distribuable (580 MDH) en réserves facultatives afin de renforcer l'assise financière de la Banque et améliorer ainsi ses ratios réglementaires et ce, après constitution de la réserve légale.

Tableau 3 : Affectation du résultat

	2018	2019	2020
Résultat Net (En MDH)	372	402	208
Dividendes Distribués au titre de l'exercice N (En MDH)	-	-	-
Pay out (En %)	-	-	-

Source : CAM

II.6. Restriction en matière de négociabilité

L'article 12 des statuts de Crédit Agricole du Maroc prévoit que la cession d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément de la société.

A cet effet, la demande d'agrément doit être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception et l'opération se déroule selon les modalités et dans les conditions fixées dans l'article 254 et suivant de la loi relative aux sociétés anonymes.

II.7. Nantissements d'actions

Les actions du CAM ne font pas l'objet de nantissements.

III- NOTATION

A ce jour, le CAM n'a fait l'objet d'aucune notation

IV- MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR

IV.1. Emission d'Obligations Subordonnées

a. Programme EOS 1 :

En 2015 le CAM a décidé de l'émission d'obligations subordonnées dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- La couverture des besoins de trésorerie de la banque en prévision des remboursements dettes subordonnées (ex Bons CNCA) arrivant à échéance.
- Le renforcement de ses fonds propres réglementaires et par conséquent, l'amélioration de ses ratios prudentiels (solvabilité et liquidité) ;
- L'amélioration de l'adossé de son bilan en augmentant la durée de ses ressources.

Ce premier programme a porté sur un montant total de 1,5 Milliards de Dirhams (1.500.000.000) de dirhams et s'est déroulé en deux tranches :

Emission 1 (900 MDH) : Le 19 Novembre 2015, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé l'émission de l'emprunt obligataire subordonné. Plus d'une vingtaine d'investisseurs (sociétés de gestion et compagnies d'assurance et de réassurance) ont participé à cette opération, avec un taux de souscription supérieur à 2,7 fois.

Eu égard aux règles de priorité, l'emprunt a été levé exclusivement sur les tranches à taux fixe.

Emission 2 (600 MDH) : Le 30 Septembre 2016, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de six cent millions (600.000.000) de dirhams avec un taux de souscription supérieur à 2,8 fois.

b. Programme EOS 2 :

En 2016 l'Assemblée Générale du CAM a autorisé le lancement d'un second programme d'émission d'obligations subordonnées pour un montant global de 1,5 Mrds Dhs dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- Le financement et l'accompagnement du monde rural dans son intégralité, et plus spécifiquement le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie ;
- Le renforcement de ses fonds propres réglementaires actuels et du ratio de solvabilité du CAM.

Emission 1 (1.000 MDH) : le 02 Octobre 2017, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant d'un milliard (1.000.000.000) de dirhams avec un taux de souscription de 4,2 fois. Eu égard aux règles de priorité, l'emprunt a été levé exclusivement sur les tranches à taux fixe.

Emission 2 (500 MDH) : le 01 Novembre 2018, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé son second programme obligataire subordonné en lançant une opération de cinq cent millions de dirhams (500.000.000) avec un taux de souscription de 7,6 fois.

c. Programme EOS 3 :

En 2019 le CAM a décidé de l'émission d'obligations (subordonnées ou non subordonnées, perpétuelles ou non, à taux fixe ou variable, cotées ou non...) dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- Le financement et l'accompagnement du monde rural dans son intégralité, et plus spécifiquement le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie ;
- Le renforcement de ses fonds propres réglementaires actuels et du ratio de solvabilité du CAM.

Ce programme a porté sur un montant total de 1,5 Milliards de Dirhams (1.500.000.000) de dirhams.

Emission 1 (Obligations subordonnées perpétuelles: 850 MDH) : Le 28 octobre 2019, le Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant de huit cent cinquante millions (850.000.000) de dirhams. 26 souscripteurs de différentes catégories (OPCVM, compagnie d'assurance et de réassurance, organisme de retraite et de prévoyance et compagnie financière) ont participé à cette opération, avec un taux de souscription de 2,49 fois. Plus de la moitié des montants levés ont émané de souscriptions directes ou indirectes d'investisseurs institutionnels hors OPCVM (compagnies d'assurance, organisme de retraite et de prévoyance) et de compagnies financières.

Emission 2 (Obligations subordonnées : 450 MDH) : Le 23 Décembre 2019, le Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de quatre cent cinquante millions (450.000.000) de dirhams. La souscription à cette émission a eu lieu entre le 16 décembre et le 18 décembre 2019 inclus. 28 souscripteurs de différentes catégories (OPCVM, compagnie d'assurance et de réassurance, organisme de retraite et de prévoyance et compagnie financière) ont participé à cette opération, avec un taux de souscription de 5,0 fois. Cet emprunt obligataire subordonné permettra au Groupe Crédit Agricole du Maroc de renforcer ses fonds propres réglementaires, ainsi que de promouvoir le financement du monde rural dans son intégralité, et plus spécifiquement le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie.

Emission 3 (Obligations subordonnées perpétuelles : 200 MDH) : Le 14 Décembre 2020, le Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant de deux cent millions (200.000.000) de dirhams. La souscription à cette émission a eu lieu entre le 07 décembre et le 09 décembre 2020 inclus. 8 investisseurs de différentes catégories (OPCVM, compagnie d'assurance et de réassurance) ont participé à cette opération. Cet emprunt obligataire subordonné perpétuel permettra au Crédit Agricole du Maroc de renforcer ses fonds propres réglementaires, ainsi que de promouvoir le financement du monde rural dans son intégralité, et plus spécifiquement le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie.

d. Programme EOS 4 :

Lors de sa réunion du 22 juin 2020, l'Assemblée générale du CAM a autorisé un programme d'émission obligataire pour un plafond de 1,5 Milliards de Dirhams sur 2 ans et a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour en fixer les modalités (subordonnées ou non subordonnées, perpétuelles ou non, à taux fixe ou variable, cotées ou non...).

Tableau 4 : Caractéristiques des dettes subordonnées émises par le CAM

Montant de l'émission et encours au 30/11/2021 (En MAD)	Tranche (En MAD)	Type de l'emprunt obligataire	Date d'émission	Date de jouissance	Cotation	Valeur nominale	Mode de remboursement	Nombre de titres émis & en circulation	Nature du Taux	Taux d'intérêt en vigueur	Prime d'émission (En pbs)	Maturité	Date d'échéance	ISIN
900 000 000	35 000 000	Subordonné	27-nov-15	nov-15	BVC	100 000	In fine	350	Fixe	4,42%	109	7 ans	27-nov-22	MA0000021701
	105 500 000				De gré à gré			1 055		4,42%	109	7 ans	27-nov-22	MA0000021719
	290 000 000				BVC			2 900		4,80%	120	10 ans	27-nov-25	MA0000092736
	469 500 000				De gré à gré			4 695		4,80%	120	10 ans	27-nov-25	MA0000092744
600 000 000	50 000 000	Subordonné	12-oct-16	oct-16	BVC	100 000	In fine	500	Fixe	4,11%	110	7 ans	12-oct-23	MA0000021768
	20 000 000				De gré à gré			200	Fixe	4,11%	110	7 ans	12-oct-23	MA0000092900
	50 000 000				BVC			500	Fixe	4,43%	115	10 ans	12-oct-26	MA0000021776
	180 000 000				De gré à gré			1 800	Révisable annuellement	3,63% ³	119	10 ans	12-oct-26	MA0000092918
	300 000 000				De gré à gré			3 000	Fixe	4,43%	115	10 ans	12-oct-26	MA0000092926
1 000 000 000	202 900 000	Subordonné	11-oct-17	oct-17	BVC	100.000	In fine	2 029	Fixe	4,22%	90	10 ans	11-oct-27	MA0000021826
	797 100 000				De gré à gré			7 971		4,22%	90	10 ans	11-oct-27	MA0000093403
500 000 000	175 600 000	Subordonné	01-nov-18	nov-18	BVC	100.000	In fine	1 756	Fixe	4,10%	80	10 ans	01-nov-28	MA0000021909
	324 400 000				De gré à gré			3 244		4,10%	80	10 ans	01-nov-28	MA0000093791
850 000 000	631 600 000	Subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons	28-oct-19	oct-19	De gré à gré	100 000	-	6 316	Variable (révisable 10 ans)	5,78%	280	Perpétuelle	-	MA0000094088
	218 400 000							2 184	Variable (révisable annuellement)	5,11%	280	perpétuelle		MA0000094096
450 000 000	450 000 000	Subordonné	23-déc-19	déc-19	De gré à gré	100 000	In fine	4.500	Fixe	3,71%	80	10 ans	23-déc-29	MA0000094260
200.000.000	60.000.000	Subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons	14-déc-20	Déc-20	De gré à gré	100 000	-	600	Variable (révisable 10 ans)	5,44%	280	Perpétuelle	-	MA0000094849
	140.000.000							1.400	Variable (révisable annuellement)	4,70%	280	perpétuelle		MA0000094856
4.500.000.000	-	-	-	-	-	-	-	45.000	-	-	-	-	-	-

Source : CAM

³ Taux d'intérêt à l'émission : 3,56%

IV.2. Émission de certificats de dépôt

Dans le cadre du programme d'émission de Certificats de Dépôt (Plafond : 10 Mrds Dhs) et dans l'objectif de diversifier ses ressources, le CAM a réalisé plusieurs tirages. Les tableaux suivants présentent les émissions non échues au 30 Septembre 2021 :

Tableau 5 : Caractéristiques des Certificats de dépôts émis par le CAM

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2017)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
19/04/2017	19/04/2024	7 ANS	3,71	500	MA0001518259
TOTAL EMISSIONS				500	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2019)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
17/10/2019	17/10/2021	2 ANS	2,72	99	MA0001521436
14/11/2019	14/11/2024	5 ANS	3	267	MA0001521501
TOTAL EMISSIONS				586	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2020)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
18/02/2020	18/02/2022	2 ANS	2,73	148	MA0001521873
20/02/2020	20/02/2022	2 ANS	2,73	170	MA0001521899
08/05/2020	08/05/2022	2 ANS	2,8	600	MA0001522178
12/06/2020	12/06/2027	7 ANS	3,4	500	MA0001522350
15/06/2020	15/06/2027	7 ANS	3,4	300	MA0001522368
17/06/2020	17/06/2027	7 ANS	3,4	200	MA0001522400
25/06/2020	25/06/2022	2 ANS	2,64	540	MA0001522434
15/10/2020	14/10/2021	52 SEMAINES	2,09	32	MA0001522947
15/10/2020	15/10/2022	2 ANS	2,4	200	MA0001522954
TOTAL EMISSIONS				2 690	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2021)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
18/01/2021	17/01/2022	52 SEMAINES	1,92	165	MA0001523218
18/01/2021	18/01/2026	5 ANS	2,66	210	MA0001523192
18/01/2021	18/01/2023	2 ANS	2,27	112	MA0001523200
16/02/2021	16/02/2023	2 ANS	2,08	90	MA0001523382
16/02/2021	15/02/2022	52 SEMAINES	1,89	510	MA0001523374
16/02/2021	16/02/2026	5 ANS	2,48	260	MA0001523390
19/02/2021	19/02/2023	2 ANS	2,08	100	MA0001523416
19/02/2021	19/02/2028	7 ANS	2,77	50	MA0001523424
19/02/2021	18/02/2022	52 SEMAINES	1,89	69	MA0001523408
15/03/2021	14/03/2022	52 SEMAINES	1,89	220	MA0001523473
23/03/2021	23/03/2023	2 ANS	2,06	143	MA0001523507
23/03/2021	22/03/2022	52 SEMAINES	1,87	263,5	MA0001523499
01/04/2021	01/04/2023	2 ANS	2,08	260	MA0001523523
12/04/2021	11/10/2021	26 SEMAINES	1,71	60	MA0001523572
12/04/2021	12/04/2023	2 ANS	2,13	200	MA0001523580
15/04/2021	14/04/2022	52 SEMAINES	1,89	180	MA0001523614
15/04/2021	15/04/2023	2 ANS	2,1	100	MA0001523622
24/06/2021	23/12/2021	26 SEMAINES	1,69	100	MA0001523952
24/06/2021	23/06/2022	52 SEMAINES	1,89	350	MA0001523960
04/08/2021	04/08/2023	2 ANS	2,12	100	MA0001524117
04/08/2021	02/02/2022	26 SEMAINES	1,66	80	MA0001524109
06/08/2021	06/08/2023	2 ANS	2,11	210	MA0001524133
06/08/2021	05/08/2022	52 SEMAINES	1,88	110	MA0001524141
21/09/2021	21/09/2023	2 ANS	2,09	150	MA0001524240
21/09/2021	20/09/2022	52 SEMAINES	1,85	115	MA0001524232
21/09/2021	22/03/2022	26 SEMAINES	1,67	50	MA0001524224
TOTAL EMISSIONS				3 623	

Source : CAM

Au 30 Septembre 2021, l'encours des Certificats de Dépôt émis par le CAM s'élève à 7 814 MDH.

V- DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

V.1. Évolution de la dette

Dans le cadre de sa mission de service public, le Crédit Agricole du Maroc bénéficie d'emprunts d'organismes internationaux (en devise) à des taux préférentiels en vue de financer des activités spécifiques.

En effet, le CAM compte un total de 9 emprunts en EURO et 2 emprunts en DOLLARS AMERICAINS dont les principales caractéristiques se présentent comme suit :

Tableau 6 : Caractéristiques des dettes bancaires à moyen et long terme

Contrepartie	Objectif	Devise	Montant initial (En Devise)	Encours au 30/06/2021 (En K-Euro / K-USD)	Taux	Année d'octroi	Maturité Initiale	COVENANTS FINANCIERS Le prêteur pourra annuler tout ou une partie du crédit disponible par l'envoi d'une notification à l'emprunteur, avec prise d'effet immédiate si :
KFW VII Tranche 1	Financement des TPME en zone rurale	EUR	30 000 000	----	2,00%	2000	20 ans	Respect des limites en matière de ratios réglementaires tel que fixées par BAM : • Un Ratio de solvabilité d'au moins 12% ; • Un ratio Tier one d'au moins 9% ; • Un Ratio de Liquidité (LCR) d'au moins 100% ; • Un Taux de provisionnement de Prêts Non Productifs d'au moins 35%.
KFW VII Tranche 2			8 000 000	2 173	0,75%	2000	30 ans	
KFW Tranche 1	Financement les investissements des TPME dans le but d'augmenter leur productivité et leur compétitivité		30 000 000	10 000	1,90%	2016	7 ans	
KFW Tranche 2			20 000 000	6 667	1,90%	2017	6 ans	
AFD Tranche 1	Financement par crédit à moyen et long terme des TPME non agricoles en zone rurale et des TPME de valorisation/transformation de produits agricoles.	EUR	30 000 000	2 333	1,51%	2016	11 ans	Respect des limites en matière de ratios réglementaires tel que fixées par BAM : • Un Ratio de solvabilité d'au moins 12% ; • Un Ratio de Liquidité (LCR) d'au moins 100% ; • Coefficient d'exploitation inférieur ou égal à 60% ; • Ratio: CES non provisionnées (telles que définies par BAM) / Capital total <30% ;
AFD Tranche 2			30 000 000	2 333	1,55%	2017	10 ans	
AFD	Financement des exploitations agricoles et des unités agro-industrielles privées en zone rurale pour des investissements d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et de pompage solaire		50 000 000	30 000	0.65%	2019	10 ans	
CEE I	Financement des TPME en zone rurale	EUR	10 000 000	1 514	1,00%	1986	39 ans	
USAID I	Financement des TPME en zone rurale	USD	15 000 000	2 837	3,00%	1995	30 ans	
BEI	Soutien des PME et des ETI réalisant des investissements productifs dans la chaîne de valeur agricole au Maroc	EUR	200 000 000	----	Calculé pour chaque tirage	2020	10 ans ⁴	Respect des limites en matière de ratios réglementaires tel que fixées par BAM : • Un Ratio de solvabilité d'au moins 12% ; • Un Ratio de Liquidité (LCR) d'au moins 100% ; • Un Ratio de Prêts Non Productifs sur le Total des Prêts ne pouvant excéder à tout moment 20% ; • Un Ratio d'Encours Non Couvert ne pouvant excéder à tout moment, 115% ; • Un Taux de provisionnement de Prêts Non Productifs d'au moins 34%.
BERD	Financement en devises des transactions commerciales d'exportation ou d'importation	USD	20 000 000	----	Spécifique à chaque ligne	2020	Trade finance ⁵	Respect des limites en matière de ratios réglementaires tel que fixées par BAM : • Un Ratio de solvabilité d'au moins 13% ; • Un Ratio de Liquidité (LCR) d'au moins 100% ; • Un coefficient maximum de division des risques de 30% ; • Un ratio « position en devises/ fonds propres » ne dépassant pas 20%.

⁴ Maturité initiale : 10 ans avec 2 ans de différé

⁵ Ligne visant le financement à court terme (<360 jours)

V.2. Emprunts en cours de conclusion

Aucun autre emprunt vis-à-vis d'organismes internationaux n'est en cours de négociation par le Crédit Agricole du Maroc

V.3. Évolution de la dette

Au cours des trois derniers exercices les dettes du Crédit Agricole du Maroc auprès des établissements de crédit et assimilés ont évolué de la manière suivante:

Tableau 7 : Évolution de la dette du CAM auprès des ECA

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	juin-21	Δ%
Dettes envers les EC et assimilés	11 845 398	12 321 869	4,02%	14 767 616	19,85%	16 486 627	11,64%
Poids en % du total	11,28%	10,92%		12,18%		13,00%	
. A vue	1 773 972	420 541	-76,29%	1 703 022	>100%	1 393 769	-18,16%
. A terme	10 071 426	11 901 328	18,17%	13 064 594	9,77%	15 092 858	15,52%

V.4. Engagements hors bilan⁶

⁶ Cf : situation financière : partie V : analyse de l'hors bilan.

VI- ASSEMBLÉE D'ACTIONNAIRES

VI.1. Dispositions statutaires communes

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, incapables ou dissidents.

Les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires. Des assemblées spéciales peuvent avoir lieu lorsqu'elles réunissent une même catégorie d'actions appelées à statuer sur toutes décisions intéressant ladite catégorie.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Directoire qui en fixe l'ordre du jour. A défaut, elle peut être également convoquée en cas d'urgence :

- Par le Conseil de Surveillance, dans les conditions de l'article 89 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, lorsque le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur au minimum légal, en vue de compléter l'effectif du Conseil ;
- Par le ou les commissaires aux comptes, après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil de Surveillance;
- Par un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation.

L'Assemblée Générale est convoquée chaque année dans les six (6) mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

La convocation est faite trente (30) jours au moins avant la date de l'Assemblée, par un avis inséré dans un journal d'annonces légales ou par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

Aussi, l'AGO peut être convoquée par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance; à défaut, elle peut être également convoquée par (i) le ou les commissaires aux comptes; (ii) un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social; (iii) les liquidateurs.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil de Surveillance ou à défaut par toute personne désignée par cette Assemblée. Si l'Assemblée est convoquée par l'un ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

VI.2. Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil de Surveillance et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins des actions ayant droit de vote. Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

VI.3. Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, changer la nationalité de la Société.

Elle est régulièrement constituée et ne délibère valablement que tant qu'elle est composée, sur première convocation, d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Si une première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée, dans les formes et délais prévus par la loi. Cette deuxième Assemblée délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

VII- CONTROLE DE L'ÉTAT

L'article 5 de la loi 15-99 régissant le Crédit Agricole du Maroc stipule que les dispositions du dahir n° 1-59-271 du 17 Chaoual 1379 (14 avril 1960), organisant le contrôle financier de l'Etat sur les offices, établissements publics et sociétés concessionnaires ainsi que sur les sociétés et organismes bénéficiant du concours financier de l'Etat ou des collectivités publiques, ne sont pas applicables au Crédit agricole du Maroc.

L'article 6 de la loi 15-99 régissant le Crédit Agricole du Maroc stipule que :

« Un commissaire du gouvernement est désigné auprès du Crédit Agricole du Maroc, par décret pris sur proposition des ministres chargés des finances et de l'agriculture. Son mandat ne peut dépasser 4 ans renouvelable une seule fois.

Le commissaire du gouvernement exerce, pour le compte de l'Etat, le contrôle du Crédit Agricole du Maroc et veille à l'application, par ce dernier, des dispositions de la [loi 15-99] et des textes pris pour son application et présente un rapport une fois par an au moins aux ministres chargés des finances et de l'agriculture.

Le commissaire du gouvernement peut assister, à titre consultatif, aux séances du Conseil de Surveillance du Crédit Agricole du Maroc et des organes qui en émanent. Il peut se faire communiquer tout document qu'il estime devoir consulter dans l'exercice de ses fonctions et faire toute proposition qu'il juge utile au Président du Conseil de Surveillance.

Le commissaire du gouvernement ne peut percevoir du Crédit Agricole du Maroc aucune rémunération, indemnité ou prime. »

VIII- ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

La société étant par ailleurs soumise à la loi 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures, le président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc est nommé en conseil des ministres, sur proposition du Chef du gouvernement et à l'initiative du ministre concerné (ministre de l'agriculture pour le CAM).

VIII.1. Directoire

a. Composition du Directoire

La Société est administrée par un Directoire composé de membres désignés par le Conseil de Surveillance et dont le nombre ne peut être inférieur à deux (2) sans pour autant excéder cinq (5).

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de six (6) ans par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil de Surveillance.

b. Président du Directoire

Le Conseil de Surveillance confère la qualité de Président du Directoire à l'un des membres du Directoire.

Le Président du Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance pour une durée de six (6) ans.

Le Conseil de Surveillance peut à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, retirer au Président du Directoire sa qualité de président. Dans ce cas, ce dernier conserve sa qualité de membre du Directoire.

Les attributions du Président du Directoire sont les suivantes :

- Il convoque le Directoire et préside ses réunions;
- Il représente la Société dans ses relations avec les tiers et notamment avec les pouvoirs publics et les autorités de contrôle des activités de la Société ;
- Il veille au respect de l'exécution des décisions et des orientations du Conseil de Surveillance.

c. Délibérations du Directoire

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président. Toutefois, chaque membre du Directoire peut convoquer le Directoire si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les membres, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Directoire ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, chaque membre disposant d'une voix. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Directoire convoque les commissaires aux comptes aux séances au cours desquelles sont arrêtés les comptes

d. Composition du Directoire

Les membres du Directoire assurent collégialement la direction de la Société.

Tableau 8 : Composition du Directoire (30 septembre 2020)

Nom et Prénom	Qualité	Date de désignation ⁷	Date de fin de mandat
Tariq SIJILMASSI	Président du Directoire	1 ^{er} juin 2004	Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021
Jamal Eddine EL JAMALI	Membre –Directeur Général	30 Mai 2016	
Fouad CHIKRI	Membre –Directeur Général	18 Juillet 2019	
Abdelmounaim DINIA	Membre –Directeur Général	18 Juillet 2019	
Meriem IDRISSE KAITOUNI	Membre –Secrétaire Générale	18 Juillet 2019	

Source : CAM

e. Curriculum Vitae des membres du Directoire

Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire (58 ans)

M. SIJILMASSI est diplômé d'HEC. De 1986 à 1993, il travaille à la Banque Commerciale du Maroc (BCM) en tant que Directeur délégué à la Direction des crédits en charge des grands groupes industriels. Il occupe ensuite le poste d'Administrateur Général au sein d'un Groupe industriel, avant de revenir au secteur bancaire en 2001 pour se voir confier la Direction du Pôle clientèle de la CNCA. En 2003, il est nommé Directeur Général de la Caisse Nationale du Crédit Agricole. Suite au changement de statut juridique de la CNCA devenue Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, il devient Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc.

Jamal Eddine EL JAMALI, Directeur Général (60 ans)

Ingénieur de l'Ecole Mohammedia, M. EL JAMALI a fait toute sa carrière au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie où il a été partie prenante dans de nombreux chantiers, dont la libéralisation, la normalisation et la mise à niveau. Après vingt années passées dans la fonction publique, il se voit confier en Septembre 2006 le Secrétariat Général du Crédit Agricole du Maroc. Depuis le 30 mai 2016, il a été nommé Directeur Général.

Fouad CHIKRI, Directeur Général (52 ans)

Monsieur CHIKRI est titulaire d'un DES en Gestion Bancaire de l'Université Catholique de Louvain et d'une licence en Mathématiques Appliquées. Il a entamé sa carrière au sein du Cabinet d'Audit et Conseil Ernst & Young en dirigeant plusieurs missions dans les secteurs bancaires et industriels pendant 10 ans. En 2006, il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en prenant en charge la Direction Centrale Financière puis Directeur du Pôle Finance, et Directeur Général Adjoint en charge du Domaine Finance. Actuellement Monsieur CHIKRI est Directeur Général et Membre du Directoire.

Abdelmounaim DINIA, Directeur Général (57 ans)

Diplômé de l'école SUPMECA Paris, il a débuté sa carrière à Paris où il exercé une douzaine d'années dans le secteur des IT notamment pour le secteur bancaire. Il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en 2004 en tant que Directeur des traitements Bancaires, puis Directeur des Systèmes d'information, Directeur de pôle et directeur Général Adjoint. M. DINIA Abdelmounaim est actuellement Directeur Général et membre du Directoire, chargé du support (IT, Stratégie, Développement, Digitalisation, Traitements, Moyens...) du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

Meriem IDRISSE KAITOUNI, Secrétaire Général (56 ans)

Diplômée de l'école supérieure de Gestion de Paris en 1989, Mme IDRISSE KAITOUNI a d'abord intégré le CIH en tant qu'attaché de Direction en charge du recouvrement et de l'évaluation des crédits pour une durée de 2 ans (1991 à 1993), avant d'être nommée Directrice en charge de la détection et de la valorisation des profils pointus de la communauté marocaine à l'étranger au sein de l'association « ensemble le Maroc » en 1995. En 1999, elle intègre le Groupe Crédit Agricole du Maroc d'abord en tant que chef du département de la gestion administrative et sociale, puis en tant que directeur délégué en charge du domaine Capital humain et RSE. En 2019, Mme IDRISSE KAITOUNI a été nommée Secrétaire général du Crédit Agricole du Maroc.

⁷ La date de désignation renvoie à la date de première nomination au poste occupé.

f. Mandats du Président du Directoire

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Tariq SIJILMASSI exerce les mandats suivants :

Professionnels

- Vice-président de la Confédération internationale des institutions de crédit agricole (CICA) ;
- Membre du Conseil d'Administration du Conseil Économique, Social et Environnemental du Maroc (CESE) ;
- Président de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM), de 2008 à 2017 ;

Business

- Président du Conseil d'Administration du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM) ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, CGEM ;
- Membre du Conseil d'Administration de MAMDA/MCMA, première compagnie d'assurance marocaine pour le secteur agricole ;

Activités Philanthropiques

- Président du Conseil d'Administration de la Fondation ARDI pour le Microcrédit, institution de microcrédit leader au Maroc ;
- Présidence au sein de la commission d'audit de la confédération africaine du Football ;
- Président du Conseil d'Administration du Centre National Mohammed VI pour Personnes Handicapées ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Mohamed V pour la Solidarité, première organisation à but non lucratif au Maroc pour le développement durable et l'aide humanitaire ;
- Membre du Conseil d'Administration de l'Université Al Akhawayn, Ifrane, Maroc ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Royale Marocaine de Football.

g. Mandats des membres du Directoire**M. Jamal Eddine EL JAMALI**

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Jamal Eddine EL JAMALI exerce les mandats suivants :

Professionnels

- Vice-président de l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD).

Activités Philanthropiques

- Président de l'Association Ismailia de Micro crédit ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation ARDI pour le Microcrédit ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) ;
- Membre du Conseil d'Administration du Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire

M. Fouad CHIKRI

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Fouad CHIKRI exerce des mandats d'administrateur et de membre du conseil de surveillance au sein des filiales du CAM :

Administrateur :

- TAMWIL EL FELLAH ;
- FONDATION ARDI ;
- MAROGEST ;
- AL AKHDAR BANK ;
- L'ASSOCIATION ISMAÏLIA DE MICRO CRÉDIT ;
- GCAM DOC;
- FOND TARGA;
- CAM LEASING;
- HOLDAGRO ;
- IMMOVERT PLACEMENT.

Membre du Conseil de Surveillance

- MSIN

M. Abdelmounaim DINIA

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Abdelmounaim DINIA exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

Administrateur :

- TAMWIL EL FELLAH
- GCAM DOC
- CAM LEASING
- HOLDAGRO
- IMMOVERT
PLACEMENT.

Mme. Meriem IDRISSE KAITOUNI

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Madame Meriem IDRISSE KAITOUNI exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

Administrateur :

- TAMWIL EL FELLAH
- GCAM DOC

VIII.2. Conseil de Surveillance :

a. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance du CAM est composé, comme stipulé par l'Article 20 des statuts de 3 à 12 membres nommés pour une durée de six (6) ans par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Tableau 9 : Composition du conseil de surveillance (30 juin 2021)⁸

Nom et Prénom	Qualité	Date de désignation ou de renouvellement du mandat	Date de fin de mandat
M. Saad dine EL OTMANI,	Président	AG du 09 Juin 2017	AG qui statuera sur les comptes 2021
M. Aziz AKHANNOUCH,	1 ^{er} Vice Président	AG du 31 mai 2010	
M. Mohamed BENCHAAOUN,	2 ^{ème} Vice Président	AG du 31 mai 2019	
M. Nouredine BOUTAYEB,	Membre	AG du 31 mai 2010	
M. Mohammed SADIKI,	Membre	AG du 31 mai 2013	
M. Hicham TALBY, Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière à la Direction du trésor et des Finances Extérieures	Membre	AG du 31 Mai 2019	
M. Ghali FASSI FIHRI, Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 31 mai 2018	
M. Abderrahmane SEMMAR, Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation/ Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration	Membre	AG du 30 Mai 2016	
M. Mustapha LAHBOUBI, Directeur du pôle Stratégie et Développement à la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)	Membre	AG du 09 Juin 2017	
M. Hicham BELMRAH, Président du Directoire de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA)	Membre	AG du 31 mai 2010	
M. Larbi LAHLOU, Directeur Général Adjoint de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA)	Membre	AG du 04 Mai 2015	

Source CAM

Il est à noter que la nomination de certains membres du Conseil de Surveillance sera modifiée lors de la prochaine AGO, et ce, suite à la formation d'un nouveau gouvernement.

⁸ S'agissant de la Directive de BAM N°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit, et plus spécifiquement de la nécessité d'indépendance du tiers des membres des organes d'administration, une mise en conformité progressive est en cours. En effet, un comité ad hoc a été institué par le conseil de surveillance afin de statuer sur les questions de gouvernance, notamment la cooptation d'administrateurs indépendants.

b. Curriculum Vitae et principaux mandats des membres du Conseil de Surveillance

SAÂD-DINE EL OTMANI

M. Saâd-dine EL OTMANI est titulaire d'un doctorat en médecine générale en 1986 et un diplôme de spécialité en psychiatrie en 1994. Il a aussi acquis une licence en droit musulman (charia) en 1983, puis un magistère en loi islamique en 1987 et un diplôme supérieur en études islamiques en 1999.

Une fois devenu docteur en médecine en 1987, Saâd-dine EL OTMANI commence à exercer en tant que médecin généraliste. En 1994, il devint psychiatre à l'hôpital psychiatrique de Berrechid.

En 2012, il est nommé ministre des Affaires étrangères et de la Coopération. Enfin, en 2017, il est nommé chef du gouvernement par sa majesté le Roi Mohammed VI.

Outre sa fonction de chef du gouvernement, M. Saâd-dine EL OTMANI détient plusieurs mandats :

- Secrétaire général du parti de la justice et du développement (PJD),
- Président du conseil d'orientation stratégique du MCA Morocco ;
- Président du conseil de surveillance : Holding Al Omrane ;
- Président du conseil d'administration : ONEE, AMDIE, Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques, agence nationale de lutte contre l'analphabétisme , CNRST, ANRT, Agence pour l'aménagement du site de la lagune de Marchica, Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, AMSSNUR, ADD, CNSS, Agence Nationale de l'Assurance Maladie ANAM, ONDA, Caisse marocaine des retraites, ANCFCC, FEC, Agence pour la Promotion et le Développement du Nord, ANPME, Agence de logements et d'équipements militaires, Poste du Maroc, ONDA, Ecole nationale Supérieure de l'Administration,

AZIZ AKHANNOUCH

M. Aziz AKHANNOUCH est titulaire d'un diplôme en management de l'Université de Sherbrooke au Canada en 1986, M. AKHANNOUCH est également président d'Akwa-Group, un holding qui regroupe une cinquantaine de sociétés, spécialisées dans la distribution pétrolière, la communication et les services. Parallèlement à ses fonctions ministérielles (nommé en 2007), M. Aziz AKHANNOUCH a assumé plusieurs responsabilités associatives et managériales. M. AKHANNOUCH a également été administrateur de Bank Al Maghrib et a présidé le Groupement des Pétroliers du Maroc (GPM). En 1999, il a fait partie du Groupe de réflexion auprès de feu S.M le Roi Hassan II, communément appelé G14.

En plus de sa fonction officielle au sein du gouvernement, M. Aziz AKHANNOUCH assume plusieurs mandats : PDG AKWA group, Président RNI, Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Academia, membre de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, membre administrateur de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus, président de l'association du Concert pour la tolérance.

MOHAMED BENCHAABOUN

M. BENCHAABOUN est Lauréat de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris. En août 1996, il est nommé Directeur à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, chargé de coordonner des projets transversaux pour le compte du Ministère de l'Économie et des Finances. En 1999, M. BENCHAABOUN a rejoint la Banque Centrale Populaire (BCP) en tant que Directeur Général Adjoint, chargé des services communs puis du Pôle développement. En septembre 2003, il est nommé, par SM le Roi, Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT), poste qu'il a assuré jusqu'en février 2008, lorsqu'il a été nommé Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire (BCP). M. BENCHAABOUN a occupé auparavant plusieurs postes de responsabilité dans le secteur privé, notamment en tant que directeur de la Direction Industrielle du groupe Alcatel Alsthom au Maroc. En avril 2010, M. BENCHAABOUN a été décoré par Sa Majesté le Roi du « Ouissam Al-Arch » de l'ordre de chevalier. En 2018, SM le Roi Mohammed VI a nommé M. Mohamed BENCHAABOUN Ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. Par ailleurs, M. BENCHAABOUN assume plusieurs mandats aussi bien au sein d'institution publiques que privées :

- Président : CGG
- Président du conseil de surveillance : Maroc télécom.
- Président du conseil d'administration : Ithmar Al Mawarid, AASLM, AAVBR, ANCFCC, ANRT, CNSS, OFPPT, ONCF, ONDA, ONEE, ONHYM, ANPME, CMR, ONMT, MCA Morocco.
- Membre du conseil de surveillance : ABB, Holding Al Omrane.
- Administrateur : Bank Al Maghrib, MASEN, OCP, Royal Air Maroc, Société d'Investissements Energétiques.
- Président de l'assemblée plénière du Conseil National de la Comptabilité.

NOUREDDINE BOUTAYEB

M. BOUTAYEB est ingénieur diplômé de l'Ecole centrale Paris en 1979 et titulaire du Diplôme d'études approfondies (DEA) en mécanique des sols (1981) et du diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées (1981).

En 1982, il a entamé sa carrière professionnelle en tant que directeur général adjoint du groupe « Ingema », avant que SM le Roi Mohammed VI ne le nomme directeur des Affaires rurales au ministère de l'Intérieur en 2003. En mars 2006, le souverain a nommé M. BOUTAYEB au poste de wali, directeur général des collectivités locales au ministère de l'Intérieur, puis en mars 2010, au poste de wali, secrétaire général du même ministère.

Outre sa fonction au sein du ministère l'intérieur, M. BOUTAYEB siège en tant qu'administrateur au sein de certains établissements publics stratégiques dont l'ONCF.

MOHAMMED SADIKI

M. Mohammed SADIKI est Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Il est membre du comité de direction de la Plate-forme internationale pour la recherche en agro biodiversité, et membre du conseil scientifique du Centre international de la recherche agricole et du développement (CIRAD). Il est également représentant du Maroc au conseil des gouverneurs du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du conseil d'administration du CIHEAM.

Docteur en sciences agronomiques et ingénieur agronome, M. SADIKI est par ailleurs professeur de génétique au sein de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, dont il a par ailleurs été le directeur général de 2009 à 2012 et directeur de la recherche scientifique de 2005 à 2009. Outre sa fonction au sein du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, M. Mohammed SADIKI siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont l'OCP et l'ONCF.

HICHAM TALBY

Après avoir intégré le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration en 2002 en tant que cadre, M. Hicham TALBY est nommé chef du service des crédits immobiliers et industriels en 2008. Depuis 2015, il occupe la fonction de Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière à la Direction du trésor et des Finances Extérieures.

Ingénieur en économie rurale diplômé de l'ENA à Meknès en 1999, M. TALBY a ensuite obtenu un DSU à l'institut agronomique méditerranéen de Montpellier en 2000, un diplôme de formation supérieur en techniques de vente en 2013 et enfin un Master en développement du secteur privé au sein le centre de formation de l'AFD de Marseille.

Outre ses fonctions au sein de la Direction du trésor et des Finances Extérieures, M. TALBY est membre du Conseil d'administration et membre du comité d'audit des institutions suivantes : FEC, CCG et ASMA INVEST.

GHALI FASSI FIHRI

M. Ghali FASSI FIHRI est titulaire d'un Master en finance de l'université Paris Dauphine, promotion 2011. Il a occupé plusieurs postes, en France et au Maroc, et était notamment chargé du développement commercial au sein d'Attijariwafa Bank en 2012 avant d'intégrer le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts en 2016 en tant que conseiller technique.

Actuellement M. Ghali FASSI FIHRI est directeur financier au sein du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

ABDERRAHMANE SEMMAR

Monsieur SEMMAR occupe la fonction de Directeur des Entreprises Publiques et de la Privatisation du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. Il a exercé pendant près de 34 ans dont 32 ans au Ministère de l'Economie et des Finances, notamment en tant que, chef de la Division des Programmations et Restructurations et Adjoint au Directeur chargé des Etudes et du Système d'Information. Il est, par ailleurs, Président de la Commission interministérielle du Partenariat Public-Privé et Président du Comité Permanent du Conseil National de la Comptabilité. Monsieur SEMMAR est diplômé en Gestion des Entreprises de l'Université de Casablanca et titulaire du 2^{ème} Certificat d'Etudes Supérieures en Economie de l'Université de Rabat et du diplôme de 3^{ème} cycle de l'Ecole Nationale d'Administration Publique de Rabat. De par sa position à la tête de la DEPP, Monsieur SEMMAR siège dans les organes de gouvernance des établissements publics : membre du conseil de surveillance de Maroc Telecom, administrateur au sein de Tanger Med Port Authority et de Tanger Med 2.

MUSTAPHA LAHBOUBI

M. LAHBOUBI est Directeur du Pôle Stratégie et Développement à la CDG. Il est diplômé de l'ENSAE d'un diplôme d'ingénieur en systèmes économiques et de l'Université Paris Dauphine d'une maîtrise. Outre ses fonctions au sein de la CDG, M. Mustapha LAHBOUBI est administrateur de Crédit Immobilier et Hôtelier SA et membre de son comité d'audit depuis 2010.

HICHAM BELMRAH

A la tête du Directoire de la mutuelle agricole MAMDA-MCMA depuis 2009, M. Hicham BELMRAH est auditeur de formation, expert-comptable et commissaire aux comptes passé par le cabinet Ernst & Young. Par ailleurs, M. BELMRAH est également administrateur au sein de certaines entreprises : BCP, Cosumar, Lesieur Cristal, Maghrebail, CAT, RISMA, MEDI1SAT, RESORT CO, Afriquia SMDC.

LARBI LAHLOU

M. Larbi LAHLOU est diplômé de l'ISCAE, promotion 2001. Après avoir exercé pendant 10 années dans le cabinet d'audit Ernst & Young, il est nommé en tant que Directeur Général Adjoint de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA). Par ailleurs, M. LAHLOU est administrateur au sein de plusieurs entreprises : ACAMSA, AGRAM INVEST, CAP MEZZANINE, NARJIS INVEST, UPLINE INVEST FUND, AC1, UPLINE VENTURE, AM INVEST, MSF, MAMDA IT. Il siège également en tant que membre du conseil de surveillances de : ALHIF, NEBETOU, AMLAK DEV, 3P FUND et OIF.

c. Président du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président, obligatoirement personne physique, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance élit en son sein deux (2) vice-présidents pour la même durée qui remplissent les mêmes fonctions, que le Président en cas d'empêchement de ce dernier ou lorsque celui-ci délègue temporairement ses pouvoirs.

Le Président, en cas d'empêchement, l'un des vice-présidents est chargé de convoquer le Conseil en réunion, d'en fixer l'ordre du jour, de l'organiser, d'en diriger les débats et de le présider.

d. Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président et au moins quatre (4) fois par an.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les membres, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, chaque membre disposant d'une voix.

En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis par le secrétaire du Conseil, sous l'autorité du Président et signés par ce dernier et par au moins un membre du Conseil de Surveillance.

En cas d'empêchement du Président de séance, le procès-verbal est signé par deux membres du Conseil au moins.

e. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Selon les statuts de la banque, les membres du Conseil de Surveillance peuvent recevoir, à titre de jetons de présence, pour leur présence effective aux réunions du Conseil ou des comités en émanant une rémunération dont le montant est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil répartit librement cette rémunération entre ses membres et peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats exceptionnels alloués à ses membres.

A ce jour, les membres du Conseil de Surveillance n'ont jamais reçu de la Société, aucune rémunération (qu'elle soit permanente ou non).

f. Attributions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce collégalement le contrôle permanent de la gestion de la Société sans préjudice des pouvoirs dévolus au Commissaire du Gouvernement par l'article 6 de la Loi 15-99.

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la Loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts. Le Conseil de Surveillance a, en outre, pour attributions de :

- Nommer les membres du Directoire, fixer leur rémunération et proposer leur révocation à l'AG ;
- Conférer à l'un des membres du Directoire, la fonction de Président du Directoire ;
- Conférer à l'un des membres du Directoire, la fonction de Directeur Général ;
- Nommer le Président et les vice-Présidents du Conseil de Surveillance ;
- Nommer un ou plusieurs membres dans les conditions prévues par les dispositions de l'article 20-5 des statuts ;
- Répartir entre les membres le montant des jetons de présence votés par l'AGO des actionnaires ;
- Transférer le siège social en tout autre endroit de la même préfecture ou de la même province ;
- Autoriser les conventions projetées, directement ou indirectement, entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, sous réserve des dispositions de l'article 96 de la Loi relatives aux SA.
- Déterminer le montant au-delà duquel le Directoire doit obtenir son autorisation pour effectuer les opérations et conférer les autorisations prévues à l'article 19 des statuts et conférer les autorisations prévues par ledit article ;
- Convoquer les Assemblées Générales.

g. Comités émanant du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut constituer en son sein des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis. Depuis 2004, le Conseil de Surveillance du CAM a constitué un Comité d'audit composé de représentants des membres du conseil de surveillance et qui est chargé de l'assister en matière de contrôle interne de la banque. En 2014 le conseil de surveillance a validé la création de trois nouveaux comités : comité des investissements, comité des grands risques et le comité de nomination et de rémunération.

COMITE D'AUDIT :

Le Comité d'audit est coopté par le Conseil de Surveillance ; il se compose de six membres. Cependant, assistent en outre aux réunions du Comité d'audit, le Directoire du CAM, le Commissaire du Gouvernement pour le CAM, les auditeurs externes et tout autre responsable de la banque ou expert, invité à assister en tout ou partie aux réunions du Comité d'Audit au cours duquel un point de sa compétence sera examiné.

Le Comité d'audit se réunit une fois par trimestre, au moins huit jours avant la tenue de la réunion du Conseil de Surveillance, sur la base du rapport sur le contrôle interne qui lui est soumis par le Président du Directoire.

Nomination du Président du Comité d'Audit :

Le Président du Comité d'Audit est désigné par le Conseil de Surveillance parmi les membres du Comité d'Audit.

Nomination des membres :

Les membres du Comité d'Audit sont nommés parmi les membres du Conseil de Surveillance ou leurs représentants. Chaque membre exerce ses fonctions jusqu'à ce que son successeur soit nommé, à moins qu'il ne démissionne, ne soit destitué ou ne siège plus comme administrateur.

Composition des membres du Comité d'Audit :

Le Comité est composé d'un minimum de 4 membres.

Lors de la dernière réunion du Comité d'Audit, la composition des membres a été la suivante :

- CDG : M. Mustapha LAHBOUBI, représentant le Groupe CDG et Président du Comité d'Audit ;
- DTFE : M. le Directeur de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- DEPP : M. le Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- MAPM : M. le Directeur de la Direction Financière – Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime ;
- MAMDA-MCMA : M. LARBI LAHLOU : Directeur Général Adjoint de la MAMDA MCMA

Autres participants au Comité d'Audit :

Le Comité d'Audit du CAM invite à ses réunions le Commissaire du Gouvernement, les CAC, les Membres du Directoire et tout autre responsable ou expert concerné par un point inscrit à l'ordre du jour.

Il associe à ses travaux les responsables des fonctions Audit Interne, Contrôle Permanent et Conformité du CAM.

Fréquence de tenue du Comité d'Audit :

Le Comité d'Audit du CAM tient au moins une réunion par trimestre.

Les principales attributions du Comité :

- Porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne ;
- Evaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- Recommander la nomination des commissaires aux comptes ;
- Définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les CAC doivent couvrir ;
- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées à l'organe d'administration et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés ;
- Diligenter des missions d'audit ponctuelles à la demande de ses membres ou suite à une demande du CS ;
- Approuver la charte d'audit visée à l'article 31 de la circulaire 4/W/2014 de BAM et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne ;
- Prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises.

Par ailleurs, le Comité d'audit est informé dans les meilleurs délais par le Directoire de toute vérification fiscale, de tout contrôle de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ou audit de Bank Al Maghrib.

Tous les procès-verbaux du Comité d'audit sont transmis au Conseil de Surveillance et à Bank Al Maghrib.

COMITE DES INVESTISSEMENTS :

Le comité est composé de trois membres nommés par le conseil de surveillance parmi les administrateurs (dont un Président). A date, les membres dudit comité sont les suivants :

- PRESIDENT: M. MOHAMED SADIKI: SG DU MAPM
- M. GHALI FASSI FHHRI : DIRECTEUR FINANCIER DU MAPM
- M. Zakaria NACHID : Commissaire du Gouvernement auprès du CAM

Le Comité se réunit au moins deux fois par an ou plus souvent au besoin. Le Président ou tout membre du Comité peut convoquer une réunion pour débattre des points suivants :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissement avec les orientations stratégiques ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation.

COMITE DES GRANDS RISQUES :

Ce comité est composé d'au moins 3 membres qui disposent individuellement et collectivement des compétences appropriées pour remplir leur mission. De plus, le comité invite à ses réunions le commissaire du gouvernement auprès de la banque et les membres du Directoire. Il associe également à ses travaux les responsables des points discutés à l'ordre du jour.

A date, les membres dudit comité sont les suivants :

- PRESIDENT: M. HICHAM BELMRAH, Président du Directoire de la MAMDA/MCMA
- M. MUSTAPHA LAHBOUBI : DIRECTEUR DU PÔLE RISK MANAGEMENT DE LA CDG
- M. LARBI LAHLOU : Directeur Général Adjoint de la MAMDA/MCMA

Le Comité se réunit au moins deux fois par an ou plus souvent au besoin. Le Président ou tout membre du Comité peut convoquer une réunion pour débattre des points suivants :

- Examiner et valider la politique générale du risque crédit ;
- Effectuer une analyse et une revue périodique de la qualité des grands engagements ;
- Déléguer au Comité de Crédit Siège (CCS) la décision d'octroi de crédits pour les clients dont le seuil de 2,5% des FP du CAM de manière individuel et 10% des FP par groupe d'affaires est dépassé. De même, cette délégation s'étend à la gestion quotidienne de la relation (opérations spéciales, dépassements temporaires...)
- Examiner a posteriori les engagements dont la décision d'octroi a été déléguée au CCS ;
- Effectuer une analyse et une revue périodique de la Watch List.

COMITE DE NOMINATION ET DE REMUNERATION :

Le comité est composé de trois membres nommés par le conseil de surveillance parmi les administrateurs (dont un Président). A date, les membres dudit comité sont les suivants :

- PRESIDENT: M. HICHAM BELMRAH, Président du Directoire de la MAMDA/MCMA
- M. MOHAMED SADIKI: SG DU MAPM
- M. SEMMAR ABDERRAHMANE: DIRECTEUR DE LA DEPP, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration

Le Comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président pour évoquer les points suivants :

En matière de nomination:

Le Comité a pour rôle de veiller à ce que le processus de nomination des membres des instances dirigeantes soit conduit de manière objective, professionnelle et transparente.

En matière de rémunération:

Le comité a pour rôle de veiller à ce que la politique de rémunération des membres du Directoire du Crédit Agricole du Maroc soit arrêtée de façon objective, transparente et conforme aux critères la sous-tendant et qui sont fixés au préalable par le Conseil de surveillance. Ce comité examine également les propositions du Directoire concernant la politique de rémunération des salariés et plus particulièrement de l'encadrement supérieur de l'institution en veillant à l'évaluation de l'application effective de cette politique et à sa révision régulière en vue de sa conformité avec la culture, la stratégie et l'environnement institutionnel et réglementaire.

COMITE AD HOC GOUVERNANCE

Un comité ad hoc a été institué lors de la réunion du Conseil de surveillance tenue le mercredi 21 Mars 2018, pour statuer sur les questions de gouvernance notamment la cooptation des administrateurs indépendants.

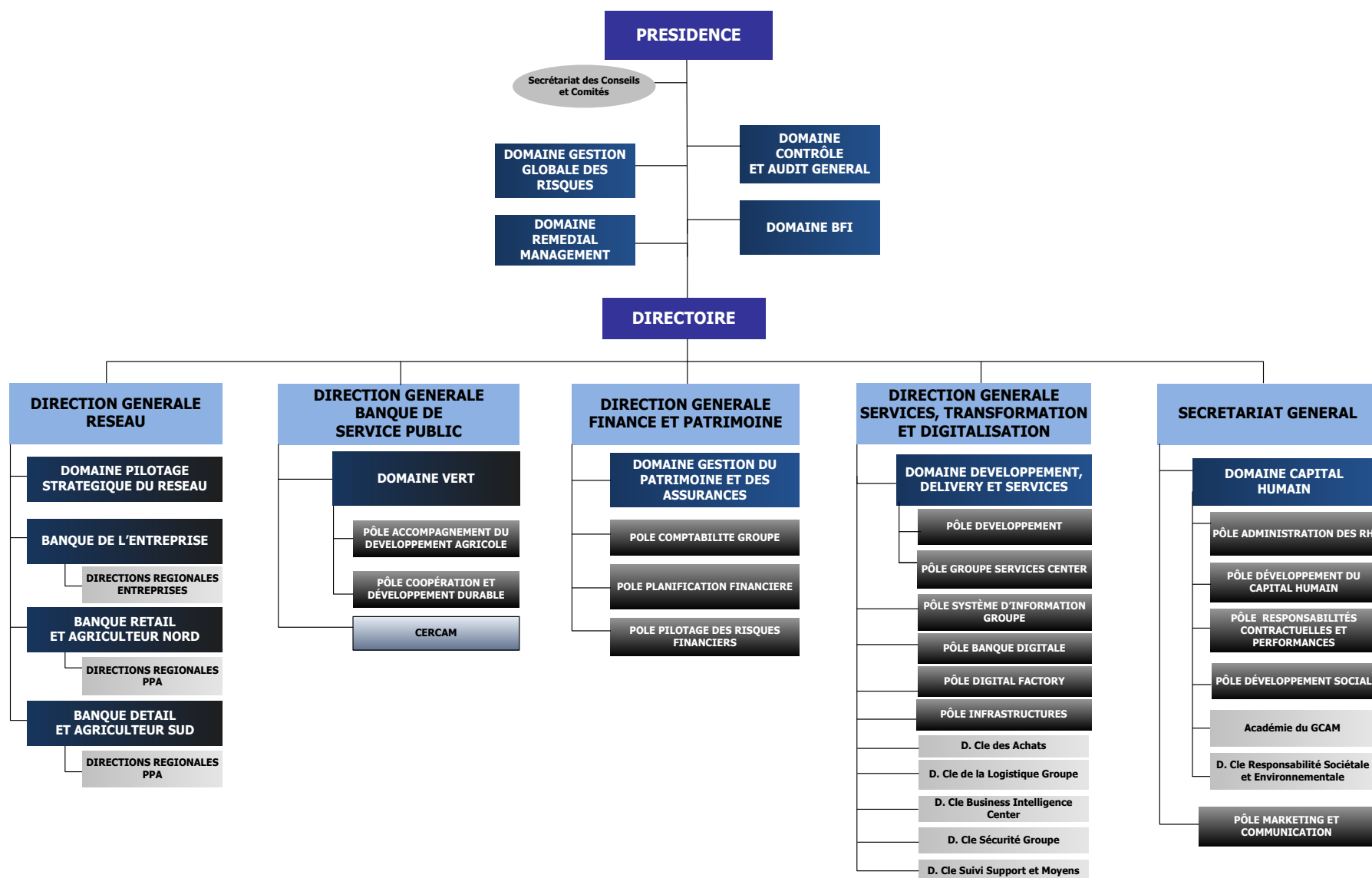
Ce comité est composé de trois administrateurs :

- PRESIDENT: M. SEMMAR ABDERRAHMANE, directeur de la DEPP, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
- MEMBRE: M. MUSTAPHA LAHBOUBI, directeur du pôle risk management de la CDG
- MEMBRE : M. Mohammed SADIKI, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

IX- ORGANISATION DE LA BANQUE

IX.1. Organigramme fonctionnel

Au 30 Septembre 2021, l'organigramme fonctionnel du CAM se présente comme suit (Source CAM) :



IX.2. Organisation

Au cours du troisième trimestre 2020, le Crédit Agricole du Maroc a procédé à une revue de son organisation afin d'assurer une délimitation optimale des portefeuilles. Désormais, l'organigramme de la banque met en exergue une organisation par Directions Générales, en plus de quelques domaines spécifiques relevant directement de la Présidence.

LES DIRECTIONS GÉNÉRALES

a. Direction Générale Réseau

La direction Générale Réseau a pour objectif d'améliorer davantage les parts de marché de la Banque sur les différents segments à travers le pilotage de l'activité selon une approche stratégique proactive et une démarche commerciale agressive et cohérente.

A cet effet, elle a, entre autres, pour principales missions de :

- ✚ Participer à l'élaboration de la politique commerciale de la Banque, en fonction de la stratégie globale du Groupe et de la politique générale des risques;
- ✚ Assurer le développement commercial du Réseau d'une manière cohérente avec la stratégie de la Banque;
- ✚ Assurer le pilotage stratégique du Réseau dans le domaine commercial, des risques et de déploiement des moyens matériels et de ressources humaines;
- ✚ Veiller constamment à la mise en oeuvre de la politique générale des risques et à la qualité du portefeuille d'engagements;
- ✚ Définir le budget opérationnel nécessaire pour l'atteinte des objectifs arrêtés et veiller à leur réalisation;
- ✚ Assurer une supervision du réseau quant au respect des notes de service et des procédures de gestion et des compétences déléguées en matière de crédit et de conditions dérogatoires;
- ✚ Veiller à la qualité de l'analyse des dossiers par les comités de crédit du Réseau;
- ✚ Veiller à l'optimisation et la mise à niveau permanente du Réseau en coordination avec les autres entités concernées de la Banque;
- ✚ Veiller à la déclinaison de la politique des ressources humaines sur les effectifs du Réseau;
- ✚ Coordonner la représentation du CAM auprès des partenaires externes.

b. Direction Générale Banque de Service Public

La Direction Générale Banque de Service Public a pour principales missions de :

- ✚ Assurer le développement de la part de marché du CAM dans les différentes filières agricoles et agro-alimentaires ;
- ✚ Elaborer et mettre en oeuvre la stratégie commerciale en matière de développement durable ;
- ✚ Appuyer et accompagner la stratégie du CAM dans le domaine agricole et agro-alimentaire par un service de veille et d'étude permettant d'identifier les évolutions majeures, les risques ainsi que les opportunités de développement.

c. Direction Générale Finance & Patrimoine

Ladite Direction Générale a pour principales missions de :

- ✚ Prendre en compte les mutations endogènes concernant les ratios prudentiels et la nécessité pour la banque d'avoir des outils de pilotage répondant aux normes de la place ;
- ✚ Renforcer le suivi de gestion à travers des reportings d'analyse critique des performances commerciales et des écarts du budget du CAM ;
- ✚ Assurer le traitement comptable centralisé, régler les dépenses, planifier et superviser les travaux des arrêts comptables périodiques ;
- ✚ Définir et mettre à jour le référentiel comptable de la Banque dans le cadre du respect de la réglementation en vigueur ;
- ✚ Suivre les risques de marché liés aux opérations traitées au niveau de la salle des marchés ;
- ✚ Gérer et préserver le patrimoine immobilier du Groupe ;
- ✚ Gérer l'ensemble du portefeuille d'assurances du Groupe.

d. Direction Générale Services, transformation et Digitalisation

Ladite Direction Générale a pour principales missions de :

- ✚ Mise en œuvre de la stratégie de la Banque dans le domaine des technologies d'information ;
- ✚ Elaboration et pilotage des plans stratégiques, garantie de l'alignement stratégique à tous les niveaux de la Banque, promotion de la culture de l'amélioration continue, de la gestion en modes processus et projet et de la gestion normative des référentiels documentaires, d'habilitations et de pouvoirs ;
- ✚ Gestion des moyens de paiement et déploiement de la Banque Digitale et des produits et services digitaux et interactifs ;
- ✚ Prise en charge des opérations de Back Office, amélioration et sécurisation des services rendus à la clientèle ;
- ✚ Gestion du dispositif de sécurité (SI, patrimoine et personnes) ;
- ✚ Animation des processus achat et logistique ainsi que l'intendance du Siège.

e. Secrétariat Général

Le secrétariat général de la banque, à travers le Domaine Capital Humain, a pour principale mission de développer et mettre en oeuvre la politique des ressources humaines du Groupe conformément aux orientations stratégiques de la banque et aux exigences de l'environnement interne et externe. Le secrétariat est également responsable du marketing ainsi que de la communication interne et externe du Groupe.

A cet effet, il est chargé de :

- ✚ Veiller dans le cadre des orientations stratégiques à inscrire la politique RH du Groupe dans une dynamique d'amélioration continue au vu de l'environnement interne et externe et des meilleures pratiques RH ;
- ✚ Veiller à la déclinaison de la stratégie de la Banque en matière de gestion des ressources humaines notamment en termes de recrutement, de rémunération, de gestion des carrières, de formation et de communication interne ;
- ✚ Veiller à la réalisation des plans stratégiques RH ;
- ✚ Piloter la mise en oeuvre des projets RH ;
- ✚ Piloter la gestion administrative et sociale des ressources humaines ;
- ✚ Veiller à la mise en place de la stratégie de développement et de promotion des actions socio-culturelles et du bien être en faveur des collaborateurs ;
- ✚ Assurer l'évaluation, le suivi, la mesure, le pilotage et la valorisation du capital humain ;
- ✚ Mesurer la performance de la fonction RH et sa contribution à la réussite de la Banque ;
- ✚ Accompagner l'évolution de la banque et conduire le changement ;
- ✚ Développer les actions RSE en interne et en externe du Groupe ;
- ✚ Assurer la gestion et le suivi des relations avec les partenaires sociaux ;
- ✚ Assurer la promotion de la relation client ;
- ✚ Définir et mettre en oeuvre la stratégie marketing du GCAM et assurer le développement d'une offre produits et services adaptée aux attentes de la clientèle ;
- ✚ Assurer une communication intégrée, portant en externe les valeurs de la marque GCAM via les publications institutionnelles, le sponsoring et l'événementiel ;

LES DOMAINES RELEVANT DE LA PRÉSIDENTE

a. Domaine Gestion Globale des Risques

Dans le cadre du renforcement et de l'amélioration continue du dispositif de gestion des risques, le domaine Gestion Globale des Risques a pour principales missions :

- ✎ Analyse des demandes de financement de la clientèle PME et Professionnels relevant du ressort des Comités du Siège et d'assurer le développement et l'enrichissement de l'offre des crédits conventionnés et des crédits dédiés à la TPME ;
- ✎ Analyse des demandes de financement des grandes entreprises et groupes d'affaires et de la proposition de solutions d'ingénierie financière pour recouvrer le portefeuille des grandes créances et des créances à risque ;
- ✎ Mise en place des décisions émanant des Comités du Siège et de veiller à la bonne gestion des garanties conformément aux compétences en vigueur ;
- ✎ Piloter la mise en oeuvre de la politique générale des risques, de veiller à la maîtrise du risque de crédit et d'assurer l'analyse et le suivi des créances ainsi que les reporting internes et réglementaires afférents à l'activité engagements.

b. Domaine Remedial management

Compte tenu de l'impact des activités de recouvrement et du juridique sur le bilan de la Banque, il a été décidé de revoir l'organisation du Pôle Remedial Management érigé en Domaine dénommé « Domaine Remedial Management ». ainsi, les principales missions du nouveau domaine se présentent comme suit :

- ✎ Contribuer à la mise en oeuvre de la politique générale des risques;
- ✎ Participer à la réalisation des objectifs de la banque en matière de recouvrement;
- ✎ Dynamiser les actions de recouvrement amiable et judiciaire des créances en Souffrance et des créances radiées comptablement ;
- ✎ Accompagner le réseau dans le recouvrement des créances irrégulières difficiles;
- ✎ Suivre le traitement des créances admises en procédures collectives;
- ✎ Assurer la gestion du contentieux juridique de la banque;
- ✎ Assurer la veille et le conseil juridique pour toutes les structures de la banque.

c. Domaine Audit et Contrôle Général

Le Domaine Audit et Contrôle Général a pour principales missions de :

- ✎ Effectuer, dans le cadre du plan d'action annuel approuvé par le Comité d'Audit, des missions d'audit permettant d'évaluer le bon fonctionnement des processus du système de contrôle interne et l'efficacité des dispositifs de gouvernance, de gestion des risques, de communication financière, de reporting internes et réglementaires et des systèmes d'information;
- ✎ Réaliser des missions d'inspection en fonction des besoins identifiés par le contrôle interne ou suite à toute requête justifiant leur réalisation ;
- ✎ Assurer la coordination opérationnelle du Comité d'Audit;
- ✎ Coordonner avec les structures concernées, pour l'élaboration des rapports annuels de la Banque et des Commissaires aux Comptes sur le Contrôle Interne.

d. Domaine Banque de financement et d'investissement (BFI)

Le Domaine BFI intervient sur les différents marchés monétaires, obligataires, de change, de gestion d'actif boursier, d'ingénierie financière et à l'international pour le compte de la clientèle et de la banque.

Il a pour mission de promouvoir l'activité de financement et d'investissement du Groupe sur ces marchés et d'offrir aux clients institutionnels et corporate des solutions de financement et de placement personnalisées.

A ce titre, le Domaine BFI est principalement chargé de :

- ✎ Proposer la stratégie du GCAM en matière de marché des capitaux et à l'international ;
- ✎ Déployer la stratégie de financement du GCAM et mettre en œuvre la levée de fonds nécessaire sur les marchés des capitaux et à l'international ;
- ✎ Déployer la stratégie d'investissement du GCAM sur les marchés des capitaux ;
- ✎ Déployer une stratégie commerciale en concertation avec la Banque Commerciale pour la prospection de nouvelles relations et la fidélisation de la clientèle concernées par les activités BFI ;
- ✎ Etre une force de proposition dans le développement de nouvelles niches de rentabilité en participant au développement de nouveaux produits et en optimisant la gestion de la trésorerie MAD et devises de la banque ;
- ✎ Concourir à la conquête commerciale et ancrer durablement la dynamique de prospection en synergie avec la banque commerciale ;
- ✎ Développer le flux d'affaires à l'international en proposant aux clients des produits et services à forte valeur ajoutée ;
- ✎ Représenter la Banque auprès des institutions financières internationales et nationales et auprès de la clientèle institutionnelle ;
- ✎ Proposer des prestations de conseil financier aux clients grandes entreprises dans le cadre de leurs opérations stratégiques ;
- ✎ Promouvoir la gestion d'actifs et des opérations de bourse auprès de la clientèle concernée.

X- GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En septembre 2019, le CAM a réorganisé son dispositif de gouvernance interne suite à la recomposition de son Directoire et aux aménagements organisationnels opérés au sein de la Banque.

Ainsi, outre les réunions statutaires du Directoire, les différents comités du Directoire ont été consolidés en trois types de comités :

- ✿ Comité Exécutif Bimensuel, organe à la fois de prise de décisions d'ordre stratégique pour l'ensemble des sujets qui remontent des différentes instances et instance de réflexion, de coordination, de suivi et d'appréciation des résultats de la banque
- ✿ Comités Directeurs regroupés et repris en cinq Spécialisés Mensuels (au lieu et place des huit auparavant):
 - Comité Directeur Ressources & Emplois ;
 - Comité Directeur MSP & Agriculture Solidaire;
 - Comité Directeur BFI, Trésorerie & ALM ;
 - Comité Directeur Support & Gouvernance ;
 - Comité Directeur Capital Humain, Communication & Relation Client.
- ✿ Comité d'Exploitation Trimestriel dont la finalité est de suivre et de piloter l'activité commerciale de la Banque et d'assurer un échange avec les Responsables du Réseau.

Par ailleurs les comités spécifiques aux crédits et ceux édictés par la réglementation de travail sont maintenus :

- ✿ Comités relatifs aux engagements présidés par le Président du Directoire :
 - Comité du Crédit du Siège ;
 - Comité Gestion des créances Sensibles;
 - Comité de Déclassement et Radiation des CES;
- ✿ Comités réglementaires:
 - Comité d'entreprise ;
 - Comité Sécurité et Hygiène.

Les missions des comités directeurs émanant du Directoire ainsi que leurs compositions et fréquences sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Comités	Missions	Composition	Fréquence
Exécutif	- Partager la vision et les orientations du Directoire et statuer sur les sujets d'ordre stratégique et les arbitrages; - S'enquérir des décisions et actions prises lors des différents comités de gestion; - Echanger sur les grands enjeux et sur les contraintes et dysfonctionnements majeurs rencontrés par les différentes entités de la Banque, pouvant impacter la réalisation de leurs objectifs	- Président du Directoire : Président Comité - Membres du Directoire ; - Responsable Banque Commerciale - Responsable Domaine Gestion du Risque Crédit ; - Responsable Domaine BFI ; - Responsable Domaine Audit Général Groupe - Responsable du Suivi Gouvernance : Secrétaire ; - Invités en fonction de l'ordre du jour.	Bimensuelle
Exploitation	- Piloter et Suivre l'activité commerciale de la banque et assurer un échange avec les responsables du réseau ; - Suivre les réalisations commerciales, de la performance commerciale, des produits, du Réseau, etc; - Traiter les sujets concernant le Réseau identifiés dans les comités directeurs.	- Président du Comité : Président du Directoire ; - Membres du Directoire ; - Directeurs des Domaines ; - Banque commerciale/Siège (Directeurs de Pôles); - Domaine Gestion Risque Crédit (Directeurs de Pôles); - Responsables Bancassurance, Banque Digitale et Banque Privée ; - Directeurs des CAM Corporate; - Directeurs Régionaux et Centres d'Affaires; - Autres Directeurs Pôles au sein des Domaines Vert, Finance, BFI, Support, et Capital Humain; - Responsables Fonctions Audit Interne, Contrôle Permanent et Conformité ; - Invités en fonction de l'ordre du jour - Secrétariat : Entité Suivi de la Gouvernance	Trimestrielle
Ressources & Emplois	- Piloter et Superviser les activités Ressources et Emplois ; - Réguler les processus de crédit et de collecte des ressources en termes de production, structure, coût ressources et rendement emplois; - Traiter tous les sujets relatifs à la filière crédit depuis la prospection jusqu'au recouvrement.	- Président : Un membre du Directoire ; - Autres membres : désignés en fonction de la spécialisation des Comités Directeurs ; - Secrétariat : Entité Suivi de la Gouvernance.	Mensuelle
MSP & Agriculture Solidaire	- Veiller au maintien et à la consolidation de la position de la Banque dans la mission de service public, au profit de l'agriculture notamment Solidaire et du monde rural; - Veiller à maintenir en permanence la prépondérance de l'agriculture, l'agro-industrie et la ruralité dans le portefeuille d'activité de la Banque; - Approuver les politiques et stratégies des différentes filiales solidaires du Groupe et suivre leur mise en œuvre.		
BFI, Trésorerie & ALM	- Valider la stratégie de financement de la Banque sur les marchés monétaire, interbancaire et de dette privée et de la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers; - Répondre au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, de la bonne adéquation des ressources et emplois à terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la Banque; - Statuer sur les points d'arbitrage remontés par la BFI relatifs à la constitution de la réserve monétaire et aux différentes positions de gestion de trésorerie.		
Support & Gouvernance	- Suivre et décider sur les sujets liés aux organes de supervision, à la gouvernance, à la transformation structurelle ainsi qu'à la stratégie et au digital; - Piloter et suivre les activités de support et de services; - Veiller à la bonne gestion et au maintien en condition opérationnelle du dispositif du plan de continuité des activités; - Statuer sur les sujets relatifs au contrôle interne, au risque opérationnel et à la conformité.		
Capital Humain, Communication & Relation Client	- Définir et Piloter la stratégie RH du groupe CAM; - Veiller à l'amélioration de la productivité et la performance collective et individuelle; - Orienter la stratégie Marketing et Communication interne et externe, valider la politique d'écoute clients et veiller au bon fonctionnement du dispositif de gestion des réclamations.		

Source : CAM

XI- RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU CS & DU DIRECTOIRE

Au titre des exercices 2018, 2019 et 2020, aucune rémunération sous forme de jetons de présence n'a été attribuée aux membres du Conseil de Surveillance du CAM.

A fin juin 2021, les rémunérations des dirigeants (directeurs de pôle et grades supérieurs) se sont élevées à 27 MDH, contre 65 MDH en décembre 2020, 54 MDH en décembre 2019 et 46 MDH en 2018.

XII- PRÊTS ACCORDÉS AUX MEMBRES DU CS & DU DIRECTOIRE

L'encours des prêts octroyés par le CAM à ses dirigeants (directeurs de pôle et grades supérieurs) s'élèvent à fin juin 2021 à 79 MDH, contre 77 MDH en décembre 2020, 62 MDH au 31 Décembre 2019 et 70 MDH en 2018.

Les prêts accordés obéissent aux conditions définies pour l'ensemble du personnel du CAM.

XIII- INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Il n'existe pas de politique d'intéressement et de participation du personnel.

PARTIE III. ACTIVITÉ DU CAM

I- HISTORIQUE DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Conscients de l'importance de l'agriculture dans l'économie du pays et du rôle essentiel du financement dans le développement de ce secteur, les pouvoirs publics ont décidé en 1961, de créer un organisme de financement spécialisé « La Caisse Nationale de Crédit Agricole », ayant pour mission principale le financement de l'agriculture et du monde rural dans son ensemble.

A l'instar des autres organismes financiers spécialisés, la CNCA devenue plus tard le Crédit Agricole du Maroc (CAM), a connu plusieurs phases de développement visant à consolider son rôle de banque au service du développement de l'Etat.

I.1. Aperçu des grandes phases de développement du CAM

Les principales phases de développement du CAM depuis sa création en 1961 s'articulent autour des événements suivants :

1961	Création de la "Caisse Nationale du Crédit Agricole " CNCA.
1961-67	Implantation des caisses locales sous forme de succursales.
1970	Lancement de la collecte des dépôts et des activités bancaires.
1979	Financement de l'agro-industrie.
1987	Réorientation de la CNCA et financement de nouveaux secteurs dont la pêche côtière, la forêt, le tourisme, le commerce et les services.
1988	Soumission à l'impôt sur les sociétés.
1996	Soumission aux dispositions de la nouvelle loi bancaire.
1999	- Plan d'entreprise Oufok 2003 : une nouvelle stratégie visant principalement à mettre à niveau l'institution et à engager les actions de redressement de sa situation financière et ce, dans le cadre d'un positionnement rénové en tant que banque rurale généraliste de proximité, agissant en partenaire actif de toute la filière agricole et de l'ensemble du monde rural ; - Adoption de la nouvelle réforme institutionnelle du Crédit Agricole par le conseil des Ministres au mois d'avril 1999.
2001	Signature de la convention Etat-CNCA relative au traitement du surendettement des agriculteurs.
2003	- Transformation en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, dénommée « Crédit Agricole du Maroc » régie par la loi relative aux Sociétés Anonymes ainsi que par la loi relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, réforme traduisant la volonté des pouvoirs publics de doter le CAM de modes de gouvernance aptes à lui permettre de répondre aux exigences de ses clients et de ses actionnaires (actions détenues par l'état à 100%) ; - Formalisation du plan stratégique « CAP 2008 ».
2004	- Lancement du plan d'action sociale CAP 2008 ; - Mise à niveau des process et des outils de gestion (système d'information, système comptable, contrôle interne...).
2005	- Signature du contrat programme Etat-CAM 2005-2008 portant principalement sur la restructuration financière du CAM par l'ouverture de son capital à des partenaires autres que l'Etat, l'intégration de la BMAO, de la banque commerciale de la BNDE ainsi que MAMDA-MCMA ; - Annulation des créances détenues sur 100 000 petits agriculteurs en difficulté, ne détenant pas de foncier et représentant un encours de 3 milliards de dirhams suite à un accord conclu avec les pouvoirs publics ; - Acquisition du siège social de la BNDE ; - Fusion Absorption de la BMAO ; - Augmentation du capital social pour le porter à 2,8 milliards de DH et ouverture du capital aux partenaires stratégiques ; - Transformation de l'encours des bons CNCA en emprunt financier sur 10 ans.
2006	- Institution du Comité d'investissement, chargé de mettre en œuvre la stratégie d'intervention du CAM sur les marchés financiers ; - Création du fonds de solidarité en faveur du personnel du CAM ; - Migration des Agences BMAO vers le système d'information du CAM dans le cadre de la fusion informatique et comptable.
2007	- Création du Pôle Vert dédié au développement du secteur agricole et du monde rural ; - La BNDE sort du capital du CAM et est remplacée par l'entrée de la CDG et d'ATLANTA-SANAD ; - Adoption d'une organisation générale pour la mise en place du programme de refonte du système d'information « Phoenix » ; - Mise en place des mesures d'accompagnement des agriculteurs pour la campagne agricole 2007-2008 au profit de toute la clientèle agricole qui a souffert des aléas climatiques.
2008	- FDA (Fonds de Développement Agricole) : Nouvelles procédures d'octroi des aides financières de l'Etat ; - Présence du CAM au forum international « Maghreb 2030 dans son environnement euro-méditerranéen et dans la perspective de l'Union pour la Méditerranée », les 23-24 Mai 2008 ; - Première année de certification des comptes sans réserves des CAC.
2009	- Accompagnement du Plan Maroc Vert par la mobilisation d'une enveloppe de 20 Mrds DH sur la période 2009-2013, et ce au travers d'une offre structurée par filière ; - Mise en place du plan stratégique 2009-2013.

2010	Augmentation de capital portant le capital du CAM à 3,46 GDH avec une baisse de la part de l'état dans l'actionnariat du CAM en faveur de MAMDA-MCMA.
2011	- Emission d'un programme de Certificat de Dépôt pour un montant global de 4 GDH ; - Lancement de l'opération de réhabilitation financière des petits agriculteurs ; - Démarrage de l'activité de Tamil Al Fellah ; - Lancement du nouveau portail Fellah-Trade ; - Extension du programme de Certificat de Dépôt de 4 GDH à 8 GDH.
2012	- Mise en place d'une charte de la déontologie du Groupe CAM ; - Achèvement de la cartographie des risques opérationnels ; - Renforcement du système de contrôle par la mise en place d'un bloc « sécurité et contrôle » composé de quatre grandes structures distinctes, directement rattachées au Président du Directoire : le Contrôle Général, la Direction Centrale de la Conformité et de la déontologie, la Direction Centrale du Risque Opérationnel et du Contrôle permanent et la Direction Centrale du Reporting réglementaire et de la fiabilisation des données ; - Validation du programme d'émission d'obligations subordonnées par l'assemblée générale ordinaire ; - Mise en place d'un dispositif exceptionnel d'accompagnement des agriculteurs victimes de la sécheresse par la mobilisation d'une enveloppe de 1 Mrd DH à travers le lancement de 3 nouveaux produits.
2013	- La signature devant sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Président de la République Française, d'une convention de financement pour un montant de 20 Millions d'euros entre l'Agence Française pour le Développement et « Tamwil El Fellah ». - La réalisation d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers par la création du fonds à compartiments IMMOVERT avec une première sortie sur le marché pour un montant de 534 Millions DHS. - Le CAM a été élue par ses pairs : meilleure institution africaine de financement du développement en Afrique, en marge des assemblées générales de la BAD. - Organisation du Forum international de l'olive. - Accompagnement du Plan Maroc Vert à travers les tournées du Directoire dans les régions du Maroc. - Gestion active de la collecte des ressources « marché » suivant l'évolution des taux d'intérêts. - Lancement du projet « ECLORE » dans le cadre du déploiement de la stratégie de développement du Marché des particuliers et professionnels.
2014	- Elaboration pour la première fois du GCAM des comptes consolidés en normes IFRS. - Poursuite de l'extension du réseau dans le cadre de Cap 2016 9en créant 44 agences. - Au niveau gouvernance, création de 3 comités émanant du conseil de surveillance : Comité grands risques, comité de rémunération et de nomination et comité d'investissement. - Finalisation du projet de la revue de la politique générale des crédits corroboré par la formalisation des procédures d'octroi de crédit, recouvrement et contentieux - Le CAM prévoit la création d'un fonds de soutien au capital des sociétés agroalimentaires. Ce fonds sera doté dans un premier temps de 1 milliard de DH. CAM, MAMDA-MCMA et d'autres partenaires apporteront les capitaux. - Signature de plusieurs conventions lors du Salon International de l'Agriculture: - Signature d'un accord de partenariat entre le CAM et la centrale laitière pour la réalisation en commun d'actions de coopération au profit de la filière laitière : la convention porte sur l'importation de près de 10.000 têtes en 2014 pour un montant de 300 millions de dirhams; - Signature d'une convention entre le Crédit Agricole du Maroc et LESIEUR CRISTAL pour le développement de la chaîne de l'olivier; - Signature d'une convention entre le CAM et la Société engraissement des DOUKKALA pour le financement de la campagne fourragère : la convention a pour objectif de financer la culture fourragère de 1.000 agriculteurs de DOUKKALA sur une superficie de 3.000 hectares; - Signature d'un partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et l'Union nationale des maisons familiales rurales du Maroc (UNFAMR). - Le GCAM a signé, le lundi 16 Juin 2014 à ROME, un accord dans lequel il s'engage à participer au fonds fiduciaire FAO-Maroc. - Lancement de pack compétences pro conçu pour les professions libérales et pack ITKANE pour les artisans. - Déploiement de la stratégie « particuliers et professionnels » résultant du projet ECLORE10.

⁹ « CAP 2016 » est le plan stratégique du GCAM à horizon 2016 basé sur 3 piliers :

- PILIER 1: la gouvernance
- PILIER 2: élargissement de la base clientèle et bancarisation du monde rural :
- PILIER 3: appui à l'agriculture et à l'agro-industrie :

¹⁰ Le projet ECLORE de mise en oeuvre de la Stratégie Banque détail du CAM vise trois objectifs principaux :

- Améliorer l'efficacité commerciale à travers la définition de nouvelles pratiques et outils commerciaux
- Industrialiser la fonction Marketing à travers la mise en place de nouveaux processus de développement de produits,
- Fluidifier les interactions entre le Réseau et le Siège à travers la mise en place d'un nouveau dispositif de sollicitations.

2015	- Une caravane de bancarisation, en particulier chez les jeunes et dans le milieu rural, a été lancée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc, du 26 Février au 3 Avril 2015, baptisée « caravane de savoir, d'expertise et d'appui », et ce dans 9 Maisons Rurales et Familiales. Cette initiative a pour objectif une meilleure insertion socio-économique et financière des jeunes ruraux ; - ATLANTA-SANAD ne fait plus partie de l'actionnariat du CAM depuis le premier Janvier 2015. Les actions cédées ont été acquises par la MAMDA-MCMA qui détient désormais un total de 14,8% du Capital, renforçant ainsi leur partenariat stratégique avec le CAM ; - Création du fonds Immovert II, de titrisation d'actifs immobiliers pour un montant de 398 millions de Dhs, en Mai 2015 ; - Le GCAM a lancé un produit de mécanisation dénommé « MAKNANA ». Il a également signé une convention avec l'Association Marocaine des Importateurs, permettant aux agriculteurs d'accéder plus facilement aux engins dont ils ont besoin. - Le 30 avril, en marge du SIAM, le Groupe CAM, a organisé en partenariat avec le magazine international Les Afriques un forum sur le financement de l'agriculture en Afrique et le soutien du développement du secteur agricole en Afrique ; - Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 900 MDH (Maturités 7 et 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 2,7 fois ; - Signature de deux conventions d'emprunts extérieurs avec la KFW et le Fonds Arabe dont les montants sont respectivement de 50 Millions d'euros et 50 Millions de Dollars (USD) ; - Acquisition de la société de bourse MSIN et cession des parts de CDG Capital Bourse ; - Signature d'une convention entre le CAM et le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts pour la Lutte Contre la Désertification et mise en place du dispositif « Carte Verte » visant à verser les commissions générées lors des paiements par cartes monétaires dans des projets de préservation des écosystèmes forestiers ; - Mobilisation d'une enveloppe additionnelle de 5 Milliards de Dirhams pour accompagner les agriculteurs lors de la campagne agricole 2015-2016 ; - Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 1,5 Milliards de Dirhams pour permettre aux agriculteurs de faire face aux difficultés liées aux conditions climatiques (Dans le cadre des programmes AL GHARS, LEKSIBA, AL FILAHA ARABIA).
2016	- Lancement de l'opération de soutien aux agriculteurs et mobilisation d'une enveloppe additionnelle de 1.5 milliards de dhs pour lutter contre les effets du retard de pluies. - Participation à la 11^{ème} édition du SIAM. - Organisation de la 3^{ème} édition du Forum du financement de l'agriculture. - Sponsoring des événements suivants: la MED COP 22, le Forum marocain sur les métiers verts et la conférence de Rabat pour le développement Durable. - Signature d'une convention de prêt avec le fonds arabe de développement économique et social pour un montant de 50 millions de dollars. - Signature d'une convention de prêt de 60 millions d'euros avec l'Agence Française du Développement. - Signature de la convention de l'auto entrepreneur avec Barid Al Maghrib. - Le Crédit Agricole du Maroc a reçu l'autorisation pour la création d'une banque participative en joint-venture avec la banque islamique de développement. - Poursuite de la stratégie de développement à travers la promotion de CAM digital, notamment la banque en ligne rendant l'ensemble des services fournis par la banque plus accessibles. - Mise en œuvre des mécanismes d'accompagnement du chantier régionalisation à travers : la mise en cohérence du système de gouvernance ; - l'organisation de l'administration centrale du Groupe et la conception d'une structuration territoriale en interaction avec l'environnement externe. - Coopération SUD-SUD: un programme de partenariat agricole lancé. Signature d'un mémorandum d'entente entre le GCAM et Development Bank of Rwanda, ainsi que Tanzania Agricultural Development Bank . Signature d'un protocole d'accord entre le GCAM et MIROVA, en ligne avec les objectifs de l'initiative AAA et portant sur le déploiement du fond LDN dont MIROVA est gestionnaire. Ce fonds d'un montant cible de 300 millions de dollars est exclusivement dédié au soutien et au financement des projets de restauration et de gestion durable des terres. Constitution d'un réseau africain de partenaires. - Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 600 MDH (Maturités 7 et 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 2,8 fois.
2017	- Le CAM a procédé pour la 1^{ère} fois au Maroc à une opération de titrisation des crédits à la consommation pour 584,7 MDH ; - Lancement à l'occasion du SIAM 2017 le nouveau concept du « Relais Digital » permettant une meilleure inclusion financière et un rapprochement envers sa clientèle dans le monde rural ; - Lancement du « club des exportateurs » destiné à faciliter les mises en relation B to B ; - Obtention du Label RSE de la CGEM ; - Obtention du prix de l'African Banker Awards ; - Signature d'une convention de partenariat entre le Maroc et le Sénégal pour mettre en place un dispositif de financement supporté par le BCP et le CAM en faveur de la petite agriculture et du milieu rural au Sénégal à hauteur de 1,5 million d'euros ; - Signature d'un Mémorandum d'entente portant sur le financement de la petite agriculture entre le CAM et l'Agriculture Development Bank (ADB) lors de la visite royale à la République du Ghana ; - Signature d'un Mémorandum d'entente entre le Groupe du Crédit Agricole du Maroc et la Banque de développement de Zambie ; - Obtention par AL AKHDAR BANK de l'agrément de Bank Al Maghrib ; - Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1.000 MDH (Maturités 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 4,2 fois.

2018	🌱 Lancement des contrats de responsabilité¹¹ au niveau des CAM Régions et les différents centres de coût et de profit en vue d'accroître l'efficacité opérationnelle du CAM; 🌱 Lancement de la refonte de la fonction de bancassurance avec la commercialisation de nouveaux produits; 🌱 Mise en place de CAM Mobile; 🌱 Le CAM primé par l'Association des institutions africaines de financement du développement (AIAFD) en tant que meilleure institution de financement du développement en Afrique en 2017 ; 🌱 Création de CAM LEASING : filiale Leasing spécialisée dans l'agroalimentaire ; 🌱 Entrée en vigueur en 2018 de la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers 🌱 Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 500 MDH (Maturités 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 7,6 fois.
2019	🌱 Désignation du CAM meilleure institution africaine de financement du développement. Cette distinction, obtenue pour la troisième fois consécutive, consacre le business model du groupe bancaire et sa capacité à accompagner l'ensemble des composantes du monde agricole et rural notamment les plus vulnérables; 🌱 Gratification du Groupe CAM pour la création de valeur disruptive et pour la solution « poste de travail agile » ; 🌱 Nomination en tant que meilleure institution bancaire en matière d'inclusion financière numérique dans le monde arabe; 🌱 Expansion d'AL AKHDAR BANK dans une optique d'atteindre les quarante agences à l'horizon 2021; 🌱 Création d'une carte internationale « E-LAYKI » 100% féminine offrant de nombreux avantages exclusifs ainsi que d'autres services; 🌱 Entrée en vigueur de la norme IFRS 16 « locations » ; 🌱 Signature d'un accord de partenariat avec les eaux et forêts visant la préservation et la réhabilitation de la cédraie du Moyen Atlas ; 🌱 Le CAM rejoint le programme "women in business" de la banque européenne pour la reconstruction et le développement pour la mise en place d'une ligne de crédit de 20 millions d'euros dédiée aux TPME agricoles dirigées par des femmes ; 🌱 Signature avec la KfW d'une convention d'assistance technique de 500.000 euros pour soutenir la banque verte dans la réalisation du projet d'élaboration d'une carte de rentabilité des activités agricoles et rurales; 🌱 Al Akhdar Bank a signé deux protocoles d'accord avec "Wifak Bank" de la Tunisie et Trustbank Amanah de Suriname. 🌱 Consécration de Tamwil Al Fellah en Allemagne. L'entité financière a reçu le certificat de mérite 2019 dans la catégorie "financement exceptionnel de projets durables" 🌱 Le CAM obtient l'autorisation pour la création d'une société spécialisée dans l'intermédiation d'assurance appelée « CAM COURTAGE » ; 🌱 Dans le cadre de l'accompagnement des hautes orientations royales, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'engage pour la TPME avec un programme spécifique « 5 ans, 5 emplois » pour les entrepreneurs dans le rural ; 🌱 Signature avec l'AFD d'une convention de prêt de 50.000.000 euros pour le financement des exploitations agricoles et des unités agro-industrielles privées en zone rurale pour des investissements d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et de pompage solaire; 🌱 Le CAM remporte le trophée RSE pour l'inclusion financière lors de la 6^{ème} édition de la conférence "Tendances marketing & communication" ; 🌱 Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel d'un montant de 850 MDH avec un taux de souscription de 2,49 fois ; 🌱 Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 450 MDH (Maturités 10 ans) avec un taux de souscription de 5,0 fois.

¹¹ Le GCAM a décidé de mettre en place des « contrats de responsabilité » au niveau des entités du siège et du réseau. Ces contrats viennent compléter les missions et attributions explicitées dans les circulaires et procédures en vigueur et ont pour objectif de matérialiser les responsabilités des parties prenantes.

Ce « contrat de responsabilité » présente ainsi un programme d'actions complémentaires et interdépendantes ; il définit, d'une part les engagements des différentes entités en termes de réalisation des objectifs opérationnels, et d'autre part les moyens d'accompagnement et les ressources convenues avec celles-ci.

2020

- ✎ Une contribution au Fonds de Gestion de la Pandémie mis en place par l'Etat à hauteur de 200 Millions de Dirhams, soit l'équivalent de 50% du bénéfice annuel social 2019;
- ✎ Une mobilisation des collaborateurs du Groupe, tous grades et fonctions confondus, à travers une contribution individuelle et volontaire ayant totalisée plus de 15 Millions de Dirhams;
- ✎ Mobilisation du Groupe CAM pour la solidarité en mettant à disposition ses guichets bancaires pour la collecte de dons en soutien au fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus « Covid-19 » ;
- ✎ Déploiement des aides financières de l'Etat auprès des personnes impactées par la crise. Par ailleurs, le réseau d'agences mobiles du Groupe Crédit Agricole du Maroc a démontré son efficacité et son agilité pour atteindre les populations rurales les plus enclavées.
- ✎ Signature d'une convention de partenariat entre le CAM et Al Barid Bank relative à l'inclusion financière des populations rurales, signée au Palais Royal de Rabat sous la présidence de Sa Majesté le Roi Mohammed VI;
- ✎ Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 1,5 milliard de DH de crédits par le CAM pour alléger l'impact du déficit pluviométrique enregistré lors de la campagne agricole 2019-2020;
- ✎ Concrétisation par le CAM de son offre en faveur des TPE rurales dans le cadre du programme Al Moustatmir Al Qaraoui;
- ✎ Lancement de deux produits "CAM Relance" et "CAM Relance TPE", par Le Crédit Agricole du Maroc destinés aussi bien au monde rural qu'au milieu urbain pour soulager la trésorerie des entreprises et leur permettre de redémarrer ou poursuivre leurs activités;
- ✎ Mobilisation de 8MMDH pour la campagne agricole 2020-2021 par le CAM, constituant le double financement dédié au secteur agricole initialement arrêté à 4MMDH;
- ✎ Affirmation du CAM de son soutien et de son accompagnement de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, pour répondre aux besoins d'investissements importants à travers la filière avicole;
- ✎ Lancement de services digitaux (Hssab-e, Beztam-e, Imtiazat-e), et déploiement d'un réseau rural composé de 100 agences mobiles.
- ✎ Signature d'une ligne de crédit de 560 millions de dirhams (50 millions d'euros) entre le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et l'Agence Française de Développement (AFD) et conclusion d'une convention de subvention d'un montant de 16,8 millions de dirhams, et ce en faveur des exploitations agricoles et des unités agro-industrielles;
- ✎ Signature d'une convention de crédit de 200 millions d'euros entre le BEI (Banque européenne d'investissement) et le CAM pour soutenir les entreprises dans le secteur de la bio-économie et de l'agriculture, en accord avec les orientations de « Green Génération 2020-2030 »;
- ✎ Signature d'une convention de prêt de 20 millions de dollars entre la BERD et le CAM, visant à stimuler les échanges commerciaux au Maroc;
- ✎ Emission d'obligations subordonnées perpétuelle par GCAM avec mécanisme d'absorption des pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global de 200 MMAD;
- ✎ Lancement de la nouvelle filiale de paiement CAM dénommée « AL FILAHI CASH » avec le visa accordé par BAM pour l'entrée de la filiale en tant qu'institution de paiement du Crédit Agricole;
- ✎ Intégration de Atlantic Microfinance for Africa (AMIFA) dans le périmètre de consolidation ;
- ✎ Lancement d'un cycle de rencontres, à distance, avec les fédérations interprofessionnelles de l'agriculture afin d'adapter au mieux ses offres aux problématiques spécifiques à chaque filière ;
- ✎ Implémentation des programmes « Intelaka » et « Al Moustatmir Al Qaraoui » En application des Hautes Orientations Royales et formalisé dans le cadre de deux conventions signées sous la Présidence Effective de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste, le Crédit Agricole du Maroc a décliné le programme " Al Moustatmir Al Qaraoui" en trois offres adaptées à chaque typologie de projet :
 - Intelak Qaraoui pour les nouvelles TPE non agricoles dans le monde rural ;
 - Intelak Filahi pour les nouvelles créations de TPE agricoles;
 - Intelak Tajdid Filahi portant sur la modernisation des TPE agricoles déjà existantes.

2021	🌱 Le Crédit Agricole du Maroc a mené, en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et la COMADER, un cycle de rencontres avec l'ensemble des interprofessions qui s'est déroulé entre novembre 2020 et mars 2021. Au terme de cette approche participative, le Crédit Agricole du Maroc a organisé en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural et la Fédération des Chambres d'Agriculture du Maroc, un Symposium autour de la thématique « Génération Green : quel accompagnement par le Crédit Agricole du Maroc ? ». 21 conventions ont été signées en marge de ce Symposium : • 18 protocoles d'accord avec chacune des interprofessions afin d'accompagner les filières dans la mise en œuvre des objectifs fixés dans le cadre de leurs contrats programmes 2021-2030. • 2 conventions entre le Groupe Crédit Agricole du Maroc, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural et la Fédération des Chambres d'Agriculture du Maroc. • 1 convention entre le Groupe Crédit Agricole du Maroc, la Direction des Affaires Rurales et l'Agence Nationale de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie, relative au financement et à l'accompagnement par la Banque des ayants-droits, bénéficiaires de l'opération de Melkisation. 🌱 Le GCAM met en place deux nouvelles initiatives pour soutenir les jeunes entrepreneurs et les agriculteurs : • Un partenariat avec l'Office National du Conseil Agricole portant sur l'accompagnement des jeunes entrepreneurs en milieu rural ; • Un parcours 100% digital co-construit avec l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Gharb en faveur de la clientèle de la banque. 🌱 Le CAM initie « SAKAN QARAOUI », un concept de crédit immobilier que la banque veut respectueux de la nature, à l'image de sa vocation de promoteur de développement durable. 🌱 En partenariat avec l'agence MCA-MOROCCO, le CAM lance un programme de formation sur l'éducation financière au profit des agriculteurs des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz concernées par l'opération de Melkisation. 🌱 Le CAM lance « TASBIQ FDA » afin de permettre aux agriculteurs bénéficiaires des subventions du Fonds de Développement Agricole (FDA) de disposer de trésorerie immédiate en attendant le déblocage effectif de leur subvention. 🌱 Le GCAM obtient l'agrément de l'AMMC pour son premier OPCI « Immovert Placement » revêtant la forme d'une Société de Placement Immobilier (SPI) lancée avec l'apport de plusieurs actifs immobiliers d'une valeur globale de plus de 500 millions de dirhams. 🌱 Le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) signent deux conventions de partenariat pour développer l'innovation et l'entrepreneuriat au Maroc. 🌱 A l'occasion du « Transformers Award 2021 », le Crédit Agricole du Maroc a dévoilé ses trois meilleurs atouts transformationnels, tous couronnés d'une récompense : • Meilleure transformation inclusive des écosystèmes de la banque ; • Meilleur parcours client « ouverture de compte » via l'application « HSSAB-e » ; • Meilleur DG transformationnel. 🌱 Adaptation et consolidation des mesures de prévention des risques de contamination dont le Groupe a fait une priorité en multipliant les actions de la sensibilisation du personnel et de la clientèle aux risques liés à la propagation du virus ainsi qu'aux précautions à adopter (désinfection des locaux, augmentation du volume horaire des prestations de nettoyage et de gardiennage, réduction de l'utilisation de papier, limitation des réunions en présentiel, etc.).
------	---

II- STRUCTURE DES PARTICIPATIONS DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Le portefeuille des titres de participation détenu par le CAM, au 30/06/2021, compte 38 participations pour une valeur globale nette de 790 MDH (correspond à la valeur comptable inscrite dans le bilan du CAM).

Tableau 10 : portefeuille des participations détenues par le CAM

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital	VNC	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
SONACOS	Agro-Industrie	160 000	0,98%		50	
COMAPRA	Agro-Industrie	66 800	0,01%		8	
SNDE	Agriculture	40 965	0,24%		100	
SOGETA	Agriculture	-	0,00%		300	
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%	311		
SOCIETE LAITIERE CENTRALE DU NORD	Agro-Industrie	50 000	0,39%		197	
FRUMAT	Agro-Industrie	-	0,00%		14 499	
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%	14 200		
CITRUMA	Agro-Industrie	14 401	25,00%	11 000		
BIOBEEF	Agro-Industrie	22 915	43,72%	12 995		
AGRICULTURE & PECHE				38 506	15 154	
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,00%	102 844	22 156	
HOLDAGRO	Agro-Industrie	36 376	99,66%	36 251		
INTERBANK	Service	11 500	18,00%	1 403		
MAROCLEAR	Service	100 000	1,80%	1 795		
SWIFT	Service	-	0,00%	23		
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Service	98 200	10,18%	10 000		
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%	548		
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%	5 525	3 257	
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,87%	8 665		
REGIONAL GESTION	Société de gestion	1 000	18,00%	48	132	
FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	150 000	7,17%	5 556	5 194	
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%	250		
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	99,99%	818	6 682	
FINEA	Nantissement de marchés	230 000	0,22%	340		
SMAEX	Assurance	50 000	0,48%	356		
CAM LEASING	Crédit à la consommation	100 000	100,00%	73 595	26 405	
AL FILAHI CASH	Gestion d'actif	10 000	100,00%	10 000		
CAM COURTAGE	Courtier en assurance	100	100,00%	100		
MSIN	Société de bourse	10 000	80,00%	15 410		8 000
MSIN GESTION	Société de gestion	5 000	30,00%	1 487	13	
SGFG	Gestion de Fonds	3 380	5,88%	59		
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse	387 518	3,00%	11 765		
AL AKHDAR BANK	banque participative	400 000	51,00%	204 000		
AFREXIMBANK	Banque	47 500 000	0,06%	4 727		737
AMIFA	Micro finances	47 011	40,00%	18 288		
BANQUE, FINANCE & SERVICES				513 854	63 839	8 737
SONADAC	Aménagement	589 904	2,81%	16 565		
GCAMDOC	Gestion d'archive	10 000	100,00%	2 726	7 274	
CASA PATRIMOINE		31 000	1,61%	500		
DIVERS				19 791	7 274	
DOTATIONS DIVERSES				218 081	65 018	
TOTAL				790 232	151 283	8 737

Source : CAM

II.1. Répartition par secteur¹²

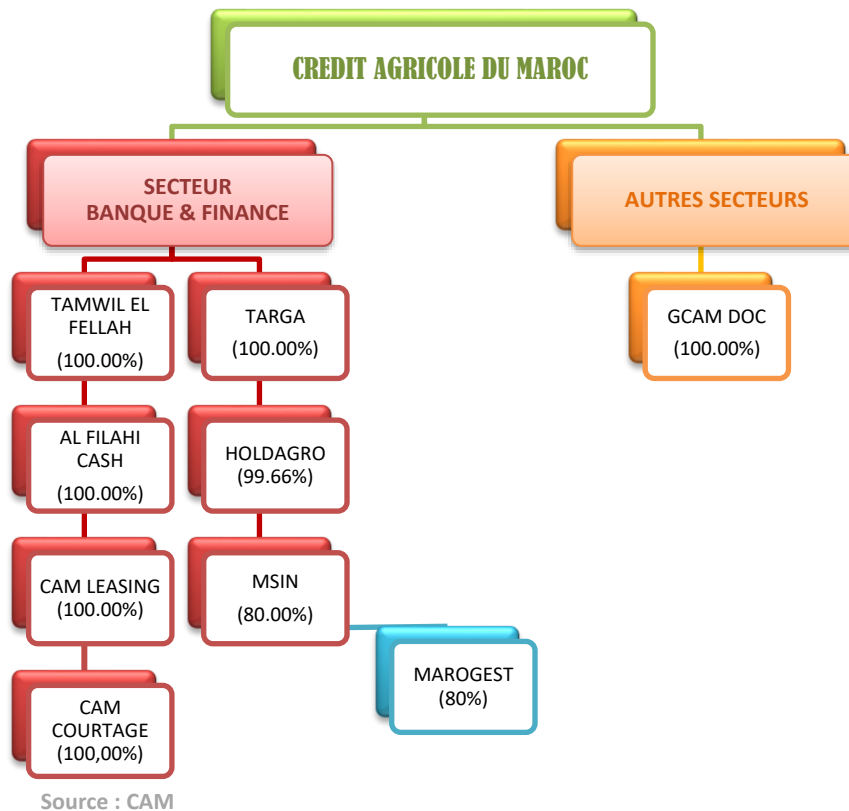
A fin juin 2021, le CAM opère via ses participations dans les secteurs suivants :

- Le secteur banques et finances : les prises de participations dans le secteur financier totalisent une valeur nette comptable de 514 MDH, soit une part de 90% du portefeuille du CAM. Les principales participations concernent essentiellement AL AKHDAR BANK (VNC : 204 MDH) et TEF (VNC : 103 MDH) ;
- Le secteur Agriculture et Agro-industrie d'une valeur globale de 39 MDH, représentant une part de 7% du portefeuille total du CAM ;
- Divers : la troisième catégorie totalise 20 MDH équivalent à 3% du portefeuille global du CAM.

¹² Les pourcentages présentés sont calculés sur la base de la VNC hors dotations diverses

II.2. Filiales du Crédit Agricole du Maroc

a. Organigramme juridique au 30 Juin 2021¹³



Afin de se hisser aux standards des plus grandes institutions financières, le CAM s'est donné pour double objectif (i) d'élargir son activité pour répondre aux besoins de sa clientèle de prédilection (ii) tout en renforçant son positionnement sur certains segments stratégiques.

En Effet, au cours des trois derniers exercices, les principales variations dans l'organigramme juridique du CAM se sont présentées comme suit :

Variations 2017/2018

- La cession des parts du CAM dans AGRO-CONCEPT ;
- La liquidation du fonds ALTERMED MAGHREB.

Variations 2018 et 2019

- Contribution du CAM dans le capital de AMIFA à hauteur de 40% (mise en équivalence) ;
- Transformation de Assalaf Al Akhdar en CAM LEASING afin d'élargir l'activité de la banque en obtenant l'agrément de BAM pour sa filiale spécialisée dans le leasing agricole et agro-industriel.

Variations 2020 et 2021

- La création de CAM Courtage (VNC : 100.000 Dhs), filiale dont l'objet social s'articule autour de l'exercice de la profession de courtier d'assurances dans les branches autorisées et des activités qui sont réputées comme liées à la profession d'intermédiaire d'assurances, par la réglementation régissant cette profession;
- La transformation de CAM Gestion en AL Filahi Cash. En effet, suite au renforcement de l'activité de gestion d'actif à travers la participation dans MAROGEST, le CAM a élargi son activité en créant sa filiale spécialisée dans le paiement.

¹³ L'organigramme ci-dessus Présente uniquement les filiales du CAM et les participations de plus de 50%.

b. Présentation des filiales du CAM

1. CAM Leasing :

Fiche signalétique	
Objet social	Financement en crédit-bail de biens mobiliers et immobiliers
Siège social	33 Avenue Atlas, Agdal, Rabat
Registre de commerce	RC N° 13 59 43
Date de création	1991
Capital social à la création	1 000 000 DH
Capital social au 31/12/2020	100 000 000 DH (Totalelement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 11 : Indicateurs financiers de CAM Leasing

Indicateurs financiers (En KDH)	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	Juin.20	Juin.21	Δ%
Situation nette	49 375	73 438	49%	73 595	0,2%	74 385	75 114	1%
PNB	2 723	2 017	-26%	13 380	563%	4 762	8 259	73%
Résultat net	-7 100	116	102%	175	51%	965	1 519	57%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-		-		-	-	

Source : CAM

Créée à l'origine en 1991 par la BMAO sous la dénomination SAFACRED, la société Assalaf Al Akhdar a été acquise par le CAM à hauteur de 50% via le transfert des actifs de la BMAO en 2005 puis détenue par le CAM à hauteur de 100% suite au rachat de la participation détenue par la BNDE.

Assalaf Al Akhdar est spécialisée dans le financement des crédits personnels et des crédits automobile.

En 2018, le GCAM a obtenu l'agrément de Bank Al Maghrib pour la transformation d'Assalaf Al Akhdar en « **CAM Leasing** » avec un début d'activité en 2019. Par ailleurs, une augmentation de capital de 50 MDH a été réalisée en 2018 pour atteindre 100 MDH (libération de 25 MDH en 2018 et 25 MDH au cours de l'exercice 2019).

Cette transformation avait essentiellement pour objectif de développer les relais de croissance du groupe tout en élargissant le panel de services offerts à sa clientèle de prédilection en lui offrant une solution de financement souple, économique et fiscalement avantageuse en se concentrant sur le cœur de son activité.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au 31 Décembre 2019, le PNB s'affiche à 2 017 KDH, en baisse de 26% par rapport à fin Décembre 2018. Cette variation est principalement due à une hausse des charges d'exploitation (>+100%) plus importante que celle des produits d'exploitation bancaires (+41%). Le Résultat Net s'affiche à 116 KDH suite à l'amélioration du résultat courant qui passe de -8 MDH en 2018 à 0.2 MDH en 2019 (Dotations aux provisions -7,5 MDH) .

Au titre de l'exercice 2020, le PNB a affiché une hausse de plus de 100% par rapport à fin 2019 pour s'établir à 13 MDH, suite à une augmentation de 52 MDH des Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location. Cette variation est essentiellement due à une augmentation de l'activité, le démarrage effectif de CAM Leasing s'étant opéré durant le second semestre 2019. Le Résultat Net présente , quant à lui, une progression de 51% à 175 KDH consécutivement à l'amélioration du résultat courant (>100%).

A fin juin 2021, le PNB a affiché une hausse de plus de 73% par rapport à fin juin 2020 pour s'établir à 8 MDH, suite à une augmentation de 49 MDH des Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location. Cette variation est essentiellement due à une augmentation de l'activité. Le Résultat Net présente , quant à lui, une progression de 57% à 1 519 KDH consécutivement à l'amélioration du résultat courant (>100%).

2. HOLDAGRO :

Fiche signalétique		
Objet social	Banque d'affaires	
Siège social	Place des Alaouites BP 49 -Rabat	
Registre de commerce	RC N° 78 655	
Date de création	2001	
Capital social à la création	10 000 000 DH	
Capital social au 31/12/2020	36 376 000 DH (entièrement libéré)	
Valeur nominale	1 000 DH	
Fraction du capital détenu	CAM	99,64%
	SODEA	0,344%
	Monsieur Tariq Sijilmassi	0,003%
	Monsieur Jamal Eddine El Jamali	0,003%
	Monsieur Fouad Chikri	0,003%
	Monsieur Abdelmounaim Dinia	0,003%
	Monsieur Abderrahmane SENIHJI	0,003%
	Monsieur Mohamed Fakhreddine	0,003%
	Madame Mouna Seddiqi	0,003%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	99,64%	

Source : CAM

Tableau 12 : indicateurs financiers d'Holdagro

Indicateurs financiers (En KDH)	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	Juin.20	Juin.21	Δ%
Situation nette	40 555	42 367	2%	44 573	5%	43 342	49 733	15%
Chiffre d'affaires	7 162	7 970	11%	7 283	-9%	3 356	3 800	13%
Résultat d'exploitation	2 481	2 145	-14%	2 070	-3%	933	1 161	24%
Résultat net	1 148	1 580	38%	1 840	16%	1015	5 159	>100%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : CAM

Banque d'affaires dédiée au secteur agricole et à l'agro-industrie, HOLDAGRO a été créée par le CAM en 2001. Son activité s'articule autour de 3 métiers : le capital investissement, le conseil et ingénierie financière et les prises de participations dans les sociétés non cotées.

En 2018, HOLDAGRO est entré dans le capital de BIO BEEF (à hauteur de 44%), un Abattoir industriel agréé spécialisé dans l'abattage, la découpe, le conditionnement et la commercialisation de viandes rouges.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2019, le Résultat d'exploitation de HOLDAGRO est en baisse de 14% suite à une hausse des charges d'exploitation (+1,1 MDH) plus importante que celle des produits d'exploitation bancaires (+0,8 MDH). Le Résultat Net quant à lui s'affiche à 1 580 KDH notamment suite à une amélioration du résultat financier (+1,2 MDH). Par ailleurs, HOLDAGRO affiche un encours d'actifs sous gestion de 423 MDH, soit quatre participations directes (154 MDH) et neuf participations indirectes (268 MDH).

Au 31 décembre 2020, le Résultat d'exploitation d'HOLDAGRO est en recul de 3% à 2 MDH, suite à une baisse du chiffre d'affaire de 9%. Le Résultat Net, quant à lui, s'affiche à 1,8 MDH, en amélioration de 18% comparativement à 2019 suite à l'amélioration du résultat financier (charges financières : -9 MDH).

Au 30 juin 2021, le Résultat d'exploitation de HOLDAGRO est en hausse de 24% suite à une augmentation des produits d'exploitation de 15%. Le Résultat Net quant à lui s'affiche à 5 159 KDH en progression de plus de 100%.

3. FONDATION ARDI ¹⁴:

Fiche signalétique	
Objet social	Association de Micro Crédit autorisée à exercer l'activité micro crédit par arrêté du Ministère des Finances du 05/09/2001.
Siège social	137, Avenue Allah Ben Abdellah -Rabat
Registre de commerce	NA
Date de création	2001
Fonds associatifs à la création	-
Fond associatif (avec droit de reprise) au 31/12/2020	5 000 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	-
Fraction du capital détenu	-
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	-

Source : CAM

Tableau 13 : Indicateurs financiers de la Fondation ARDI¹⁵

Indicateurs financiers (En KDH)	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	Juin.20	Juin.21	Δ%
Fonds associatifs et propres^[1]	98 940	106 856	8%	86 056	-19%	86 812	79 574	-8%
Produit net d'exploitation (produits d'exploitation-charges d'exploitation)	97 189	96 815	-0,40%	56 362	-42%	21 433	34 200	60%
Bénéfice/perte net	6 706	6 481	-3%	-16 458	-354%	- 15 702	- 6 457	59%

Source : CAM

Créée en 2001, la Fondation ARDI est une association de microcrédit à but non lucratif qui offre aux populations défavorisées les services de proximité nécessaires à leur insertion socio-économique. Elle a pour mission de :

- Promouvoir la création et le développement de micro entreprises en milieu rural ;
- Financer différentes activités à des conditions permettant la rentabilité et la pérennité du projet;
- Permettre aux personnes économiquement faibles de viabiliser leur logement, de se doter d'installations électriques et d'eau potable;
- Oeuvrer pour la promotion d'une culture d'entrepreneuriat parmi les jeunes ruraux.

Les crédits octroyés ne peuvent excéder 50 000 Dh.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2019, le PNE de la fondation ARDI reste quasiment stable à 97 MDH (-0,4%). Par ailleurs, le Bénéfice Net de la Fondation est en recul de 3% suite à l'augmentation des charges générales d'exploitation (charges du personnel +8% et charges externes +14%). Aussi, la Fondation a porté son encours de financement à 295 millions de Dirhams touchant quatre secteurs d'activité: l'agriculture et l'élevage (21%), le commerce (34%), l'artisanat (15%) et les services (30%).

A fin 2020, le Produit Net d'Exploitation de la fondation ARDI est en recul de 42% suite à une baisse des produits sur opération avec la clientèle. Ainsi, la fondation enregistre une Perte Nette de 16 MDH.

Par ailleurs, la Fondation affiche un encours de financement à 210 Millions de Dirhams couvrant quatre secteurs d'activité : l'agriculture et l'élevage (21%), le commerce (34%), l'artisanat (15%) et les services (30%).

A fin juin 2021, le Produit Net d'Exploitation de la fondation ARDI est en hausse de 60% suite à une augmentation de 53% des produits sur opération avec la clientèle. Ainsi, la fondation enregistre une Perte Nette de 6,5 MDH.

¹⁴ La fondation Ardi n'est pas une filiale. Elle est incluse dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

¹⁵ La fondation ARDI ne reçoit plus de subventions d'équilibre de la part du CAM. Le but de ces dernières était d'aider à la croissance de la filiale et au développement de son activité.

4. TAMWIL EL FELLAH :

Fiche signalétique	
Objet social	Opérations d'avances ou de prêts (le financement des petites et moyennes exploitations agricoles).
Siège social	28, Rue Abou Faris Al Marini -Rabat
Registre de commerce	RC N° 75 309
Date de création	2008
Capital social à la création	100 000 000 DH
Capital social au 31/12/2020	125 000 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 14 : Indicateurs financiers de Tamwil El Fellah

Indicateurs financiers (En KDH)	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	Juin.20	Juin.21	Δ%
Situation nette	102 499	102 669	0,20%	102 844	0%	102 734	102 969	0,2%
PNB	54 693	52 895	-3%	50 942	-4%	24 885	33 886	36%
Résultat net	329	170	-48%	176	4%	65	125	90%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-		-		-	-	

Source : CAM

La Société de Financement pour le Développement de l'Agriculture « SFDA-Tamwil El Fellah », est une société de financement créée en 2008 et agréée en 2009 par Bank Al Maghrib. Depuis son démarrage, le champs d'action de TEF se limitait à l'octroi des crédits aux petits agriculteurs porteurs de projets et aux petits exploitants dans le cadre des programmes gouvernementaux.

Depuis le 03/07/2012, TEF a élargi son champs d'intervention à toutes les petites ou moyennes exploitations exclues du financement classique et présentant des projets viables.

Par ailleurs, il est à noter qu'afin d'accélérer la croissance de TEF, le CAM peut lui octroyer des subventions d'équilibre en fonction des besoins formulés par ladite filiale.

Par ailleurs, plusieurs événements ont marqué le parcours de TEF durant l'exercice 2018, dont notamment :

- Renforcement du partenariat avec les Banques Africaines à travers le partage de l'expertise de TEF en matière d'analyse et d'évaluation du risque de contrepartie (Niger, Nigéria, Uganda, etc.) ;
- Election en tant que meilleure institution de Financement du développement en Afrique par l'AIAFD pour la troisième année consécutive.

Durant l'exercice 2019, TEF a été primé à la ville de Karlsruhe (Allemagne) en remportant le certificat de Mérite dans le domaine du développement durable, portant sur le financement des projets de palmiers dattiers dans les oasis Marocaines.

En dépit du contexte mondial marqué par la pandémie de la Covid-19 et un contexte national affecté par la baisse de la pluviométrie, TEF a réalisé des performances commerciales encourageantes. Ces résultats ont été obtenus grâce à une politique de développement reposant sur la responsabilité et l'engagement durable ancrés dans les valeurs et la culture du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

L'année 2019 a enregistré un PNB de 53 MDH en baisse de 1,7 MDH (ou -3%) par rapport à celui de l'exercice 2018, généré principalement par les produits des crédits accordés à la clientèle TEF de 81 MDH, diminué des charges financières de 28 MDH, suite à l'utilisation partielle du découvert accordé par le CAM de 250 MDH et le remboursement des Emprunts AFD et JAIDA.

Malgré la constatation d'une dotation aux provisions de 18,43 MDH (dont 17,17 MDH pour CES et 1,263 MDH pour couverture des risques généraux), la reprise de provision de 0,5 MDH, le paiement de l'IS de l'ordre de 890 KDH, le Résultat Net affiché à la clôture de l'exercice 2019 est un bénéfice de 170 KDH. Aussi le portefeuille clientèle de TEF a atteint 90 658(*), petits agriculteurs, en progression de 7.824 nouveaux clients par rapport au 31.12.2018, soit une évolution de 9%.

Au terme de l'exercice 2020, le PNB de TEF ressort à 51 MDH, en baisse de 4% par rapport à celui enregistré en 2019 consécutivement à une hausse des charges d'exploitation bancaires (+7 MDH) plus importante que celle des produits d'exploitation bancaire (+5 MDH). Malgré la constatation d'une dotation aux provisions de près de 5 MDH, la constatation de l'IS de l'ordre de 689 KDH, TEF affiche un bénéfice net de 176 KDH.

A fin juin 2021, le PNB de Tamwil El Fellah s'affiche à 34 MDH, en progression de 36% comparativement à fin juin 2020. Par ailleurs, le Résultat Net ressort à 125 KDH, en hausse de 90% comparativement à la même période de l'exercice précédent, et ce suite à la hausse de 25% des produits d'exploitation.

5. AL FILAHI CASH :

Fiche signalétique	
Objet social	Etablissement de paiement
Siège social	Place des Alaouites bp 49-10000 rabat
Registre de commerce	77 731
Date de création	Novembre 2020
Capital social à la création	5 000 000 dh
Capital social au 31/12/2020	10 000 000 dh
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 15 : Indicateurs financiers d'Al Filahi Cash

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	Juin.20	Juin.21	Δ%
Situation nette ¹⁶	4 941	5 011	1%	4 557	-9%	4 890	8 406	72%
Résultat d'exploitation	-635	38	106%	-1	-103%	-140	95	>100%
Résultat net	196	38	-81%	-465	<-100%	-117	-1 152	<-100%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-				-	-	

Source : CAM

Créée en 2009, CAM Gestion était initialement une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Elle offrait à sa clientèle, la possibilité de souscrire à des OPCVM monétaires, obligataires, diversifiés, actions et à formule. En 2013, le CAM a procédé une souscription au capital de CAM GESTION par apport d'actions totalisant 6,6 MDH. A cette même date, le Groupe CAM a entrepris une stratégie d'approche visant la préparation de sa coopération avec CAM GESTION et la société de bourse MSIN, et ce en confiant à cette dernière tous les ordres de bourse du Groupe.

En 2018, suite au renforcement de l'activité de gestion d'actif à travers la participation dans MAROGEST, le Conseil de Surveillance du CAM a autorisé la modification de l'objet social de la société CAM Gestion en vue de la transformer en société de paiement, sous réserve de l'obtention de l'approbation du Ministère de l'économie et des finances. Aussi, il a été procédé à une réduction du capital, passant ainsi de 25 MDH à 5 MDH en vue de l'absorption des pertes de la filiale.

Durant le quatrième trimestre 2020, Al Filahi Cash a obtenu l'agrément de Bank Al-Maghrib pour la globalité des services que peut offrir un établissement de paiement. Ciblant une clientèle principalement rurale et périurbaine, le dispositif commercial d'Al Filahi Cash couvrira les zones périurbaines et rurales à forte démographie et à faible couverture en points de vente bancaires ainsi que les périphéries des principales grandes villes du Maroc.

Par ailleurs, il est à noter que l'activité d'Al Filahi Cash repose sur une synergie avec le CAM et ses filiales. En effet, le nouvel établissement de paiement profite du support de la société mère à différents niveaux, dont notamment : différents métiers support, les agences bancaires, la monétique et la communication.

Aussi, Al Filahi Cash propose ses services aux filiales spécialisées dans le micro crédit en offrant à la clientèle la possibilité d'accéder plus facilement à leurs fonds lors du déblocage desdits crédits.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2019, le Résultat d'exploitation et le résultat net de CAM GESTION s'affichent à 38 KDH.

A fin 2020, le RE (-1KDH) et le RN (-465 KDH) sont en baisse. En effet, le niveau des agrégats présentés au titre de la période 2019-2020 s'explique par le fait que CAM GESTION était en cours de mutation en vue de sa transformation en société de paiement « Al Filahi Cash ».

A fin juin 2021, le Résultat d'exploitation d'Al Filahi Cash (>100%) est en amélioration comparativement à l'exercice précédent suite au démarrage de l'activité. A la même période, le RN de la filiale est en baisse suite à l'augmentation des CGE et des DAP.

¹⁶ La situation nette de CAM GESTION prend en compte les éléments suivants :

- Le capital
- Le report à nouveau
- Le résultat net de l'exercice (déduction faite des immobilisations en non-valeurs)

6. FONDS TARGA :

Fiche signalétique	
Objet social	Gestion, exploitation commerciale (prise de participation au capital d'autres sociétés).
Siège social	N°2 immeuble Metqal place Gauguin - Agadir
Registre de commerce	RC N° 13 505
Date de création	2007
Capital social à la création	7 500 000 DH
Capital social au 31/12/2020	7 500 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 16 : Indicateurs financiers du Fonds TARGA

Indicateurs financiers (En KDH)	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	Juin.20	Juin.21	Δ%
Situation nette	1 972	822	-58%	818	-0,5%	821	1 168	42%
Résultat d'exploitation	-496	944	290%	-1	-100%	-0,5	850	>100%
Résultat net	-499	-1 150	-130%	-3888	-238%	-0,5	-0,2	60%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-		-			-	

Source : CAM

Créé en mai 2007 par le CAM, le Fonds Targa est un fonds d'investissement dédié aux activités de conditionnement, transformation et commercialisation de produits issus du terroir Souss-Massa-Daraa. Il a pour but le financement de projets de création ou d'extension et de projets créateurs de valeur. Le fonds était initialement doté d'une enveloppe de 30 MDH et une durée de 10 ans.

En 2017, la durée de vie du Fonds Targa a été prorogée de 99 ans.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

En Décembre 2018, le résultat d'exploitation ainsi que le Résultat Net du Fonds TARGA restent relativement stables, autour de -0,5 MDH.

A fin 2019, le REX s'affiche à 944 KDH suite à l'obtention d'une subvention d'équilibre de la part du CAM pour un montant de 1 MDH. Par ailleurs, le RN du fonds TARGA s'affiche à -1,2 MDH suite à la constatation de provisions pour un total de 2,1 MDH.

Enfin, il est à noter que la fin du mandat de gestion avec HOLDAGRO a été actée en 2020.

7. AL AKHDAR BANK :

Fiche signalétique	
Objet social	Banque participative
Siège social	Angle Avenue Alger et Rue Oran, HASSAN 10 000
Registre de commerce	RC N° 125 593
Date de création	2017
Capital social à la création	200 000 000 DH
Capital social (31/12/2020)	400 000 000 DH (Totalelement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	Crédit Agricole du Maroc : 50,99999% Société islamique pour le développement du secteur privé (ICD) : 48,99999% Tariq Sijilmassi, Babale Salahedine, Mohamed Ben Othman, Fouad Chikri, Mohamed Fakhreddine et Najmul Hassan: 0,000003% (chacun)
Droits de vote CAM	51%

Source : CAM

Tableau 17 : Indicateurs financiers d'Al Akhdar Bank

Indicateurs financiers (En KDH)	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	Juin.20	Juin.21	Δ%
Situation nette	172 463	291 595	69%	245 364	-16%	267 039	228 713	-14%
PNB	3 375	19 405	475%	43 147	122%	17 482	30 826	76%
Résultat net	-46 328	-55 868	-21%	-46 220	17%	-24 545	- 12 695	48%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-		-			-	

Source : CAM

AL AKHDAR BANK (AAB) est une banque participative créée conjointement par le Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) et la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (SID), une institution financière multilatérale de développement, filiale du Groupe de la Banque Islamique de Développement. AL AKHDAR BANK s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Groupe Crédit Agricole du Maroc visant la diversification des produits proposés à la clientèle. Elle permet, par ailleurs, au Groupe CAM de se distinguer par des solutions bancaires novatrices notamment pour le financement et le développement du secteur agricole et du monde rural.

Par ailleurs, en août 2018, Al Akhdar Bank a obtenu l'agrément auprès du dépositaire central Maroclear et du Ministère de l'Économie et des Finances pour l'exercice de l'activité dépositaire.

Le même mois, la banque a été sélectionnée par Maghreb Titrisation comme dépositaire du premier fonds souverain « FT Imperium » (programme de 10 MMDH sur 5 ans).

Afin d'assurer la gestion et la conservation des titres de placements et d'investissement conformément aux avis CSO, Al Akhdar Bank a créé une nouvelle Business Unit « AAB Custody », chargée de la gestion de l'activité dépositaire, en se basant sur un modèle organisationnel visant à (i) asseoir un positionnement de référence dans les métiers de services titres et ce, dans un marché marqué par une opportunité de croissance significative ; (ii) assurer un service personnalisé et de proximité, permettant une gestion efficace et transparente des titres.

En 2019, AL AKHDAR BANK a œuvré activement pour atteindre ses ambitions stratégiques à travers l'adaptation des instruments de la finance participative aux besoins de la clientèle :

- Compléter l'offre de produits et services pour chaque segment (Particuliers, Professionnels et Entreprises) ;
- Renforcer la gamme de produits et services offerts à la clientèle Entreprise (notamment les secteurs d'activité à fort potentiel tel que l'Éducation et la Santé) ;
- Drainer de nouvelles opportunités à travers l'animation des conventions employeurs/fournisseurs et des partenariats avec les institutionnels ;
- Etablir la marque AAB auprès de la clientèle de masse et ce à travers l'organisation d'événements de proximité.

En 2020, AL AKHDAR BAK a développé une palette de produits et de services pour compléter son offre, afin de couvrir l'ensemble des besoins de ses clients Particuliers, Professionnels et Entreprises :

- Moyens de paiement (Carte e-commerce, Carte Mastercard Gold)
- Services Bancaires (Télé déclaration DGI permettant aux clients AAB adhérent au télé-services « Simpl » de s'acquitter de leurs obligations fiscales directement sur le portail de la DGI sous réserve de domiciliation de l'Autorisation de Prélèvement Automatique auprès du point de vente gestionnaire du compte.
- E Banking: Paiement des factures qui permet aux utilisateurs de payer leurs factures, taxes, leurs achats en ligne ou encore d'acheter des recharges téléphoniques via l'application AL AKHDAR NET.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

A fin 2019, le PNB d'AAB ressort à 19 MDH, en progression de plus de 100% comparativement à 2018 notamment suite à une augmentation de l'activité (Rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle +15 MDH. Par ailleurs, le Résultat Net d'AAB s'affiche à -56 MDH, en recul de 21% comparativement à 2018 suite à une augmentation de 26 MDH des charges générales d'exploitation dont notamment:

- Charges du personnel (+10 MDH) suite au renforcement des équipes de la filiale en vue d'accroître l'activité ;
- Charges externes (+9 MDH).

Par ailleurs, la situation nette augmente de 69% à 292 MDH suite à une augmentation de capital de 100 MDH réalisée en 2019, ainsi que la libération de 75 MDH afférente à l'augmentation de capital opérée en 2018 (75 MDH).

Au terme de l'exercice 2020, le produit net Bancaire d'Al Akhdar Bank est en progression de plus de 100% suite à l'accélération de l'activité (Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle +31 MDH). Ainsi, le Résultat Net est en amélioration à -46 MDH.

A fin juin 2021, le produit net Bancaire d'Al Akhdar Bank est en progression de 76% suite à l'accélération de l'activité (produits d'exploitation bancaire : +28 MDH).

Ainsi, le Résultat Net est en amélioration à -13 MDH.

8. GCAM DOC :

Fiche signalétique	
Objet social	Société d'archivage
Siège social	Place des Alaouites, Rabat
Registre de commerce	107237
Date de création	2014
Capital social à la création	10 000 000 DH
Capital social au 31/12/2020	10 000 000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 18 : Indicateurs financiers de GCAM DOC

Indicateurs financiers (En KDH)	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	Juin.20	Juin.21	Δ%
Situation nette	371	1 548	317%		-100%	2 151	4 959	>100%
Résultat net	325	55	-83%	52	-5%	56	30	-46%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-		-			-	

Source : CAM

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc devait faire face à plusieurs décennies d'absence de gestion rationnelle, ordonnée et professionnelle de ses documents et archives. Avec le développement du Crédit Agricole et de ses activités, au fil du temps, la gestion des documents et archives est devenue une véritable contrainte à laquelle il fallait pallier pour des raisons plurielles.

La création de la filiale GCAMDOC ciblait principalement la prise en charge des archives du Groupe Crédit Agricole du Maroc selon les normes standards d'archivage et les meilleures pratiques en la matière, levant ainsi les risques opérationnels liés aux dégradations ou pertes de documents en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de gestion des archives (Loi n°66-9917)¹⁸.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au 31/12/2019, le résultat net de GCAM DOC ressort à 55 KDH, en baisse de 83% comparativement à 2018 .

A fin Décembre 2020, le résultat net de GCAM DOC s'affiche à 52 KDH, en recul de 5% comparativement à l'exercice précédent.

Au terme du premier semestre 2021, le résultat net de GCAM DOC ressort à 30 KDH, en baisse de 46% comparativement à fin juin 2020.

¹⁸ L'article 3 de la loi 66-99 définit les archives publiques comme suit : « (...) les documents qui procèdent de l'activité (...) et des entreprises publiques, dans l'exercice de leurs activités. (...) ».

Il en est de même pour « les documents qui procèdent de l'activité des organismes privés chargés de la gestion d'un service public (...) ». L'obligation de mise en conformité légale : Le CAM étant une entreprise semi publique, de surcroît ayant une mission de service public, ses archives sont des archives publiques. Dès lors, la Banque est tenue de se mettre en conformité avec la loi régissant des archives publiques.

9. ASSOCIATION ISMAILIA (AIMC)¹⁹ :

Fiche signalétique	
Objet social	Association de Micro Crédit
Siège social	115 AV LAHBOUL MEKNES BP 2070
Registre de commerce	-
Date de création	1998
Fonds associatifs à la création	480 000 DH
Fonds associatifs (sans droit de reprise) au 31/12/2020	3 000 000 DH
Valeur nominale	-
Fraction du capital détenu	-
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	-

Source : CAM

Tableau 19 : Indicateurs financiers d'AIMC

Indicateurs financiers (En KDH)	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	Juin.20	Juin.21	Δ%
Fonds associatifs et propres	2 581	3 541	37%	2 457	-31%	3 264	1 769	-46%
Produit net d'exploitation	4 011	4 400	10%	2 612	-41%	1 258	1 403	12%
Bénéfice/perte net	1 206	1 244	3%	-681	<-100%	-159	-684	<-100%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-		-			-	

Source : CAM

L'Association Ismailia De Micro Crédit (AIMC) a été créée en 1998 sous forme d'une Association d'intérêt économique et social, sans but lucratif opérant dans le périmètre urbain de la ville de Meknès et les localités rurales avoisinantes de sa région.

A son démarrage, le champs d'intervention de l'AIMC était focalisé sur l'accompagnement financier de la femme la plus démunie, exclue du prêt bancaire et à la recherche d'un petit prêt pour développer ou créer une activité économique.

Depuis sa reprise en main en 2014 par le Groupe Crédit Agricole du Maroc, son activité a été progressivement étendue à l'ensemble du public (Hommes et Femmes) pour couvrir les secteurs du commerce, l'artisanat, les services et l'agriculture.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

A fin Décembre 2019, l'AIMC affiche un BN de 1,2 MDH, en progression de 3% suite à l'augmentation des produits nets d'exploitation (+9%).

Au terme de l'exercice 2020, l'AIMC affiche une perte nette de -0,7 MDH notamment suite à une baisse des produits nets d'exploitation de l'ordre de 35%.

Au 30/06/2021, l'AIMC affiche une perte nette de 0,7 MDH, en recul de plus de 100% suite à l'augmentation des charges générales d'exploitation de plus de 100% (charges du personnel : +1 MDH).

¹⁹ L'association ismailia n'est pas une filiale. Elle est incluse dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

10. IMMOVERT CAPITAL SARL (EX atlantic logement) :

Fiche signalétique	
Objet social	Travaux immobiliers
Siège social	Rabat, place des Alaouites
Registre de commerce	32239 (R.A)
Date de création	
Capital social à la création	120 000 DH
Capital social au 31/12/2020	120 000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 20 : Indicateurs financiers de la société IMMOVERT CAPITAL SARL

Indicateurs financiers (En KDH)	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Capitaux propres	36	102	>100%	138	35%
Résultat net	-45	66	NS	36	-45%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-		-	

Source : CAM

La filiale Atlantic logement a été acquise par le CAM en 2017 qui en a modifié la dénomination sociale en 2019 « IMMOVERT CAPITAL SARL ».

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2019, le résultat net de la filiale est en amélioration relativement à l'année précédente et s'affiche à 66 MDH, suite à :

- L'augmentation du chiffre d'affaires (+34 MDH) ;
- L'obtention d'une subvention d'équilibre de la part du CAM (31,7 MDH).

A fin 2020, le résultat net de la filiale est en baisse de 45% et ressort à 36 KDH suite à la baisse du chiffre d'affaires. Par ailleurs, les capitaux propres sont en augmentaion de 35% à 138 MDH.

11. CAM COURTAGE :

Fiche signalétique	
Objet social	Intermédiaire d'assurance
Siège social	5, Rue Salé- Hassan- Rabat
Registre de commerce	
Date de création	2020
Capital social à la création	100.000 DH
Capital social au 31/12/2020	100.000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 21 : Indicateurs financiers de la société CAM Courtage

Indicateurs financiers (En KDH)	2020	Juin.21	Δ%
Capitaux propres	100.000	3 595	>100%
Résultat net	-	3 495	
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-	

Source : CAM

Créée en fin 2020 sous la forme d'une société à responsabilité limitée à associé unique, CAM Courtage est la nouvelle filiale du CAM dont l'objet social s'articule autour de l'exercice de la profession de courtier d'assurances dans les branches autorisées et des activités qui sont réputées comme liées à la profession d'intermédiaire d'assurances, par la réglementation régissant cette profession;

12. Maroc Service Intermédiation (M.S.IN):

Fiche signalétique	
Objet social	Société de bourse
Siège social	Lotissement Zenith-Toufik, Sidi Maarouf, Casablanca 20190
Registre de commerce	RC N°77575
Date de création	1995
Capital social à la création	10 000 000 DH
Capital social au 31/12/2020	10 000 000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	CAM 80%
	RMA WATANIYA 10%
	SUD ACTIF GROUPE FINANCE 10%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	80%

Tableau 22 : Indicateurs financiers de MSIN

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	Juin.20	Juin.21	Δ%
Produits d'exploitation	11 162	17 319	55%	18 219	5%	8 356	6 683	-20%
Résultat d'exploitation	-2 398	2 235	193%	2 606	17%	1 945	-207	<-100%
Résultat financier	11 195	12 937	16%	9 277	-28%	40	7 341	>100%
Résultat net	8 578	14 388	68%	11 745	-18%	1 986	7 134	>100%
Fonds propres comptables	41 532	47 820	15%	47 770	0%	38 011	43 670	15%
Dividendes servis au CAM (Au titre de l'exercice N-1)	8 000	6 400		9 600		-	-	

Source : CAM

Créée en 1995 par un groupe d'institutions financières et industrielles, marocaines et étrangères, Maroc Services Intermediation (M.S.IN) est une société de Bourse détenue à hauteur de 80% par le Crédit Agricole du Maroc depuis 2016.

En 2018 et 2019, M.S.IN a mené plusieurs projets visant l'amélioration et la restructuration du système d'information.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2019, le résultat d'exploitation s'élève à 2,2 MDH contre -2,4 MDH à fin 2018. Cette progression est due à une hausse de 55% des produits d'exploitation qui ressortent à 17 MDH.

Le résultat financier, quant à lui, a connu une hausse de 16% (Dividendes MAROGEST ainsi que les profits sur placements et autres produits).

Par ailleurs, le résultat net est en hausse de 68%. Aussi, les fonds propres comptables sont en hausse de 15% et s'affichent à 48 MDH suite à l'augmentation du RN. Aussi, MSIN a versé au CAM un dividende de 9,6 MDH au titre de l'exercice 2019.

Au 31/12/2020, MSIN affiche un résultat d'exploitation en hausse de 17% suite à une augmentation des produits d'exploitation (+5%).

Le résultat financier a connu une baisse de 28%, l'écart constaté relevant des dividendes versés par MAROGEST durant l'exercice précédent. Par ailleurs, le résultat net est en baisse de 18%, impacté par la baisse du résultat financier.

Au terme du premier semestre 2021, MSIN affiche un résultat d'exploitation en baisse de 3 MDH suite au recul des produits d'exploitation (-20%).

Le résultat financier et le résultat net ont connu une hausse de plus de 100%, l'écart constaté relevant des dividendes versés par MAROGEST durant l'exercice précédent.

13. MAROGEST :

Fiche signalétique	
Objet social	Société de gestion d'OPCVM
Siège social	Lotissement Zenith-Toufik, Sidi Maarouf, Casablanca 20190
Registre de commerce	RC N°107889
Date de création	1995
Capital social à la création	400 000 DH
Capital social au 31/12/2020	1 000 000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100% MSIN
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100% MSIN

Tableau 23 : Indicateurs financiers de MAROGEST

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	Juin.20	Juin.21	Δ%
Produits d'exploitation	29 600	21 429	-28%	16 213	-24%	7 719	9 809	27%
Résultat d'exploitation	19 590	12 029	-39%	3 912	-67%	4 213	5 554	32%
Résultat net	13 819	8 696	-37%	4 317	-50%	4 297	5 735	33%
Fonds propres comptables	25 066	22 382	-11%	19 325	-14%	18 605	16 917	-9%
Dividendes servis à MSIN	10 000	12 000		7 000			-	
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)								

Source : CAM

Filiale à 100% de la société de bourse Maroc Services Intermédiation (M.S.IN), MAROGEST est une société de gestion des organismes de placement collectifs en valeurs mobilières créée en 1995.

En 2018, MAROGEST a procédé à la finalisation des projets de refonte du manuel des procédures, de la cartographie des risques et du dispositif de contrôle interne de MAROGEST.

L'exercice 2019 a été témoin de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention de commercialisation des OPCVM par le réseau bancaire entre MAROGEST et la banque maison mère.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2019, le résultat d'exploitation s'affiche à 12 MDH en baisse de 39% par rapport à 2018, principalement suite à la baisse des produits d'exploitation qui ressortent à 21 MDH, soit -28% par rapport à 2018. Par ailleurs, le résultat net s'affiche à 9 MDH contre 14 MDH en 2018 après paiement d'un IS de 3 MDH.

Enfin, MAROGEST a procédé à la distribution de 7 MDH de dividendes au titre de l'exercice 2019.

S'agissant des fonds propres, ils sont en baisse de 11% s'expliquant essentiellement par l'affectation du résultat (report à nouveau en hausse).

A fin 2020, le résultat d'exploitation de MAROGEST ressort à 4 MDH en baisse de 67% par rapport à 2019, essentiellement suite à la baisse des produits d'exploitation de 24%. Ainsi, le résultat net s'affiche à 4,3 MDH.

S'agissant des fonds propres, ils sont en baisse de 14% par rapport à fin 2019, s'expliquant essentiellement par la baisse du RN.

Au terme du premier semestre 2021, le résultat d'exploitation de MAROGEST ressort à 5,6 MDH en hausse de 32% par rapport à juin 2020, essentiellement suite à la baisse des charges d'exploitation. Ainsi, le résultat net s'affiche à 5,7 MDH. S'agissant des fonds propres, ils sont en baisse de 9% par rapport à fin juin 2020.

b. Synthèse des flux financiers CAM/filiales²⁰

Durant les trois derniers exercices, les flux financiers réalisés entre le Crédit Agricole du Maroc et ses filiales se sont présentés comme suit (En KDH) :

Tableau 24 :flux financiers CAM/Filiales

2018	CAM	HOLDAGRO	TEF	TARGA	CAM LEASING	CAM GESTION	ARDI	MSIN	MAROGEST	AAB	GCAM DOC	AIMC
ACTIF	- 511 105	- 11 064	- 61 205	-20	- 33 520	-5 067	- 31 995	- 49 423	-	- 80 414	-6 137	-68
Valeurs en caisse, BC, TP, Service des CP							- 30 007					
Actifs financiers disponibles à la vente	- 186 231							- 26 000				
Prêts et créances sur les ECA	- 178 314	- 4 352	- 51 866	-20	- 33 520	-5 067		- 23 423		- 80 414	-6 137	
Prêts et créances sur la clientèle	- 110 865	- 6 712	- 9 339				- 1 988					-68
Comptes de régularisation et autres actifs	- 35 695											
PASSIF	- 314 608	- 144 185	- 223 833	- 105	- 16 819	-1 825	- 30 910	-	-	- 33 327	- 10 530	- 13 876
BC, TP, Service des CP							- 25 301					- 7 042
Dettes envers les ECA	- 195 807		- 139 137									- 5 714
Dettes envers la clientèle	- 64 999											
Comptes de régularisation et autres passifs	- 18 107	- 144 185	- 84 696	- 105	- 16 819	-1 825	- 5 609			- 33 327	- 10 530	
Subventions et Fonds assimilés												- 1 120
Réserves consolidées - Part du groupe	18 000											
Résultat net de l'exercice - Part du groupe	- 53 695											
Compte de Résultat	- 54 948	- 6 512	7 312		250	180	330	-387				80
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	- 9 132		- 2 024									
Intérêts, rémunérations et charges assimilés			8 984									148
Commissions (produits)	- 1 312	- 6 712						- 1 267				
Commissions (charges)	387		32				330					
Autres	- 44 891	200	320		250	180		880				-68

Source : CAM

2019	CAM	HOLDAGRO	TEF	TARGA	CAM LEASING	CAM GESTION	ARDI	MSIN	MAROGEST	AAB	GCAM DOC	AIMC
ACTIF												
Valeurs en caisse, BC, TP, Service des CP							-30 458					
Actifs financiers disponibles à la vente	-185 021											
Prêts et créances sur les ECA	-444 082	-3 694		-17	-32 427	-3 846		-36 872		-109 868	-5 908	
Prêts et créances sur la clientèle												
Comptes de régularisation et autres actifs	-128 013	-7 981	-16 436	-1 058	-7 000	-833	-1 819	-50			-5 281	-128
PASSIF												
BC, TP, Service des CP							-33 259					-9 590
Dettes envers les ECA	-168 782		-195 979							-200 000		-4 414
Dettes envers la clientèle	-54 308							-500				
Comptes de régularisation et autres passifs	-25 928	-140 778	-83 388	-1 374	-5 900	-653	-6 129	500	-550	-60 164	-15 417	
Provisions pour risques et charges	-13 339											
Subventions et Fonds assimilés												-840
Réserves consolidées - Part du groupe												
Résultat net de l'exercice - Part du groupe												
Compte de Résultat												
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	-10 497		-1 310									
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	1 310		10 323									110
Commissions (produits)	-2 213	-6 712		-1 057				-3 681			-1 581	
Commissions (charges)	3 181		63				500					
Autres	20 111	260	540	113	-6 700				1 000		-3 700	-60

Source : CAM

²⁰ La fondation Ardi et l'association Ismailia ne sont pas des filiales. Elles sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

2020	CAM	HOLDAGRO	TEF	TARGA	CAM LEASING	CAM GESTION	ARDI	MSIN	MAROGEST	AAB	GCAM DOC	AIMC
ACTIF	1816068	15993	25947	142	1581	4510	25862	35601		113729	15829	144
Valeurs en caisse, BC, TP, Service des CP							22 771					
Actifs financiers disponibles à la vente	226 301							27000				
Prêts et créances sur les ECA	1 378 175	7 254		142	1 581	3 677		8 205		113 729	5 718	
Prêts et créances sur la clientèle	5748											
Comptes de régularisation et autres actifs	205 844	8 739	25 947			833	3 091	396			10 111	144
PASSIF	238 942	181 502	468 667	240	268 136	1 347	116 316	98	996	746 607	19 001	13 554
BC, TP, Service des CP							44 369					9 961
Dettes envers les ECA	138 081		359 747		245351		60000			660 902		3 033
Dettes envers la clientèle	51 091							905				
Comptes de régularisation et autres passifs	20 789	181 502	108 920	240	22 785	1347	11 947	807	996	85 705	19 001	
Provisions pour risques et charges	28 981											
Subventions et Fonds assimilés												560
Réserves consolidées - Part du groupe												
Résultat net de l'exercice - Part du groupe												
Compte de Résultat	6 622	-7 023	-5 858		3 712		480	-4 200	1 330	9 707	-4 830	60
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	-32 744		-25 947									
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	5 547		19 448		3412					9707		76
Commissions (produits)	-2 080	-7 283						-4 200			-1 530	
Commissions (charges)	3 370		101				480					
Autres	32 529	260	540		300				1 330		-3 300	-16

Source : CAM

Interprétation des flux CAM/Filiales:

- Le total inscrit à l'actif du CAM correspond à la somme des montants inscrits au passif de ses filiales ;
- Le total inscrit au passif du CAM correspond à la somme des montants inscrits à l'actif de ses filiales ;
- Dans la même logique, le montant enregistré dans les produits CAM correspond à la somme des charges enregistrées au près des filiales (et inversement).

Tableau 25 : dividendes, CCA et subventions d'équilibre

Dividendes (En MAD)	2 018	2 019	2 020
CAM (provenance MSIN)	8 000 000	6 400 000	9 600 000
MSIN (provenance MAROGEST)	10 000 000	12 000 000	7 000 000
TOTAL	18 000 000	18 400 000	16 600 000
Comptes Courants d'Associés (En MAD)	2 018	2 019	2 020
HOLDAGRO	136 678 166	136 678 166	177 957 070
TARGA	104 970	104 970	104 970
CAM GESTION	1 210 357		
TEF	48 237 812	48 237 812	48 237 812
TOTAL	186 231 305	185 020 948	226 299 852
Subventions d'équilibre (En MAD)	2 018	2019	2 020
TARGA		1 057 500	
FONDATION ARDI			
CAM LEASING		7 500 000	
GCAMDOC		3 700 000	3 300 000
TEF			20 400 000
TOTAL	-	12 257 500	23 700 000

Source : CAM

c. Conventions règlementées conclues par le Crédit Agricole du Maroc

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2020

Le Président de votre Conseil de Surveillance ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice 2020.

2. Conventions Conclues Au Cours Des Exercices Anterieurs Et Dont l'exécution s'est Poursuivie Durant l'exercice

2.1. Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et MAROGEST

- **Personne concernée :** M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et du Conseil d'administration de MAROGEST,
- **Nature et objet de la convention :**
Il s'agit d'une convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale MAROGEST qui a pour objet la formalisation du soutien et de l'appui commercial du groupe CAM à sa filiale MAROGEST à travers la promotion et la commercialisation de l'ensemble de ses OPCVM. Ce soutien commercial a pour but la réalisation des objectifs commerciaux fixés dans le plan stratégique de MAROGEST.
Cette convention a pour objectifs de :
 - Engagements de MAROGEST : Communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission de commercialisation des OPCVM, réaliser son plan stratégique, et actionner les synergies avec les différentes entités du groupe CAM ;
 - Engagement du CAM : Mobiliser les moyens (organisationnels et techniques) et les ressources humaines susceptibles d'apporter un soutien commercial nécessaires à la réalisation du plan de développement de sa filiale.
- **Modalités essentielles :**
 - Durée : La durée de la convention est de cinq ans renouvelables pour la même durée par tacite reconduction ;
 - Conditions et modalités de résiliation : la convention peut être résiliée à condition d'en informer l'autre partie dans un délai de trois mois ;
 - Rémunérations : En rémunération de ses prestations, le Crédit Agricole du Maroc, à travers les entités concernées percevra une rémunération de KMAD 500 HT par an (KMAD 600 TTC).
- **Operations comptabilisées en 2020 en faveur du CAM :**
En rémunération de ces prestations, CAM a facturé un montant de KMAD 620 TTC, détaillé comme suit :
 - Conventions règlementées: KMAD 600
 - Contribution au Fonds COVID: KMAD 20Le montant encaissé par le CAM courant 2020 est de KMAD 620 TTC.
Le solde de la créance au 31 décembre 2020 s'élève à KMAD 600 TTC.

2.2. Conventions de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et Al Akhdar Bank

- **Personne concernée :** M. Tariq SIJILMASSI, Président du directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration d'Al Akhdar Bank.
- **Nature et objet de la convention :** Conventions entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale Al Akhdar Bank.
Ces conventions portent sur :
 - *L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, à travers la mutualisation des métiers de Back Office,*
 - *Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.*
- **Modalités essentielles :**
 - *Durée : La durée des conventions est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.*
 - *Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de sa filiale précitée sont à la charge de celle-ci.*
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur du CAM :**
 - *Montant comptabilisé : Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à KMAD 25 540 TTC, détaillées comme suit :
 - *Charges: KMAD 25 230*
 - *Immobilisations : KMAD 310**
 - *Montant encaissé : Aucun montant n'a été décaissé au cours de l'exercice.*
 - *Le solde de la créance au 31 décembre 2020 est de KMAD 85 705.*

2.2. Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et GCAM DOC

- **Parties concernées :** le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et GCAM DOC, GCAM Doc étant une filiale du CAM.
- **Nature et objet de la convention :** Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale GCAM DOC.
Cette convention porte sur l'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale GCAM DOC, à travers la mutualisation des métiers de Back Office. Cette convention porte également sur les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles :**
 - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - Rémunération : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services traitées par le Back Office du CAM au profit de GCAM DOC sont à la charge de celle-ci.
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur du CAM :**
 - Montant comptabilisé : les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à KMAD 3 584 TTC, détaillées comme suit :
 - Dépenses & Charges: KMAD 3 580
 - Immobilisations & acquisitions: KMAD 4
 - Montant encaissé : Aucun montant n'a été décaissé au cours de l'exercice.
Le solde de la créance au 31 décembre 2020 s'élève à KMAD 19 001.
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur du GCAM DOC :**
 - Montant comptabilisé : GCAM DOC a facturé au CAM au titre de l'exercice 2020 un montant de KMAD 4 849 HT :
 - KMAD 1 749 relatifs à la refacturation du service d'enlèvement des archives
 - KMAD 3 100 comme subvention d'équilibre
 - Montant encaissé : Aucun montant n'a été décaissé au cours de l'exercice.
 - Le solde des dettes CAM vis-à-vis de GCAM DOC au 31 décembre 2020 est de KMAD 10 130 HT.

2.3. Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et FILAHI CASH (anciennement CAM Gestion) :

- **Parties concernées** : le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et Filahi Cash, Filahi Cash étant une filiale du CAM ;
- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale FILAHI CASH pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale FILAHI CASH, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;
- **Modalités essentielles** :
 - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de FILAHI CASH sont à la charge de celle-ci.
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur du CAM** :
 - Montant comptabilisé : Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à KMAD 695 TTC.
 - Montant encaissé : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2020.
 - Le solde de la créance au 31 décembre 2020 s'élève à KMAD 1 347.
 - Par ailleurs, dans les livres comptables de FILAHI CASH, le CAM est redevable d'une subvention de MAD 833.333,33 HT soit MAD 1.000.000,00 TTC. Pour rappel cette subvention a été accordée à CAM Gestion (devenue Filahi Cash) à fin 2018 pour équilibre.

2.4. Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et HOLDAGRO :

- **Parties concernées :** le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et HOLDAGRO, HOLDAGRO étant une filiale du CAM ;
- **Nature et objet de la convention :**
Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale HOLDAGRO pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale HOLDAGRO, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;
- **Modalités essentielles :**
 - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de HOLDAGRO sont à la charge de celle-ci.
 - La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 1^{er} janvier 2019 s'élève à KMAD 312 TTC (KMAD 260 HT) ;
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur du CAM :**
 - Montant comptabilisé : Les dépenses et investissements courants engagés par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à KMAD 3 544 TTC, détaillés comme suit :
 - Dépenses & Charges: KMAD 3 232
 - Rémunération annuelle au titre des prestations : KMAD 312
 - Montant encaissé : Le montant encaissé en 2020 est de KMAD 4 100
 - Le solde de la créance relative aux dépenses et investissements courants au 31 décembre 2020 est de KMAD 3 544
 - Par ailleurs, le solde du compte courant débiteur au 31 décembre 2020 s'élève à KMAD 177 957. Ce montant n'a pas encore été encaissé au 31 décembre 2020.

2.5. Convention conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et HOLDAGRO

- **Parties concernées :** le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et HOLDAGRO, HOLDAGRO étant une filiale du CAM ;
- **Nature et objet de la convention :**
Cette convention porte sur les prestations de conseil financier et juridique, et les prestations de gestion des participations du Crédit Agricole du Maroc ;
- **Modalités essentielles :**
 - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - Rémunération : Cette commission est établie sur la base d'un pourcentage des engagements du CAM en numéraire dans chaque participation ;
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur de Holdagro:**
 - Montant comptabilisé : HOLDAGRO a facturé sur le CAM au titre de l'exercice 2020 un montant de KMAD 8 679
 - Montant encaissé : Le montant décaissé au 31 décembre 2020 par le CAM s'élève à KMAD 9 255 TTC.

2.6. Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société « CAM Leasing »

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de CAM Leasing ;
- **Nature et objet de la convention** :
Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale CAM LEASING pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, à travers la mutualisation des métiers de Back Office,
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles** :
 - Durée : La durée de cette convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
 - Rémunérations :
Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de sa filiale sont à la charge de celle-ci.
La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 1^{er} janvier 2019 s'élève à KMAD 360 TTC (KMAD 300 HT).
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur du CAM** :
 - Montant comptabilisé : Les dépenses et investissements engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à KMAD 16 886 TTC, détaillés comme suit :
 - Dépenses & Charges : KMAD 7 169
 - Immobilisations & acquisitions : KMAD 9 357
 - Rémunération annuelle au titre des prestations : KMAD 360
 - Montant encaissé : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice
 - Le solde de la créance au 31 décembre 2020 s'élève à KMAD 22 785.
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur de CAM Leasing** :
Le CAM a accordé à CAM Leasing une subvention d'équilibre pour KMAD 8 500 HT, soit KMAD 10 200 TTC.
Au cours de l'exercice 2020, CAM a procédé au règlement de KMAD 8 400 TTC au titre de la subvention d'équilibre accordé en 2019.

2.7. Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société de Financement pour le Développement Agricole « SFDA- Tamwil El Fellah »

- **Personne concernée :** M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de Tamwil El Fellah ;
- **Nature et objet de la convention :**
Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale « Société de Financement pour le Développement Agricole, de nom commercial Tamwil El Fellah » pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis :**
Cette convention porte sur :
 - La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...)
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles :**
 - Signature en 2019, de l'Avenant à la convention de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et Tamwil El Fellah. La rémunération du CAM, qui était de KMAD 320 HT par an depuis le 1^{er} mars 2011, est passée à KMAD 540 HT par an à compter du 1^{er} Janvier 2019.
 - **Durée :** la durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
 - **Rémunérations :**
 - Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de TAMWIL EL FELLAH sont à la charge de cette dernière.
 - La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, s'élève à KMAD 648 TTC (KMAD 540 HT).
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur du CAM :**
 - **Montant comptabilisé :** Les dépenses et investissements courants engagés par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à KMAD 25 532 TTC. Le détail se présente ainsi :
 - Investissements : KMAD261 TTC
 - Rémunérations d'encadrement: KMAD 648 TTC
 - Charges & dépenses: KMAD 24 592 TTC
 - Contribution au Don Covid-19: KMAD 31 TTC
 - **Montant encaissé :** Aucun règlement n'a été effectué au cours de l'exercice 2020
 - Le solde du compte courant débiteur au 31 décembre 2020 est de KMAD 48 238. Ce montant n'a pas encore été encaissé au 31 décembre 2020.
 - Le solde global de la créance vis-à-vis du CAM au 31décembre 2020 est de KMAD 108 920.
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur de Tamwil El Fellah :**
 - **Montant comptabilisé :** Tamwil El Fellah a facturé au CAM en 2020 un montant de KMAD 5 547 HT relatif à la refacturation du différentiel d'intérêt.
 - **Montant décaissé :** Le CAM a réglé courant 2020 les différentiels d'intérêts (2017 à 2019) soit un montant KMAD 16 436 TTC.
 - La dette globale du CAM vis-à-vis de Tamwil El Fellah s'élève à fin 2020 à KMAD 25 947.

Le CAM a accordé une subvention d'équilibre pour KMAD 20 400 HT.

2.8. Conventions de partenariat conclue avec la fondation ARDI :

- **Personne concernée :** M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président de la Fondation Ardi
- **Nature et objet de la convention :**
Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Fondation ARDI pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier ;
 - La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...) ;
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles :**
 - **Durée :** La durée des conventions est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - **Rémunération :**
 - Les dépenses engagées par le Crédit Agricole du Maroc, avant le 1er janvier 2008, au profit de la fondation pour la mise en place et le fonctionnement de son siège et de son réseau constituent des subventions.
 - Les dépenses engagées et réglées par la banque au profit de la fondation, à compter du 1er janvier 2008, sont à la charge de celle-ci.
 - Signature en 2019 de l'avenant à la convention de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la fondation ARDI. La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du 1er mars 2011 qui s'élevait à KMAD 396 TTC (KMAD 330 HT) est passée à KMAD 600 TTC (KMAD 500 HT).
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur du CAM :**
 - **Montant comptabilisé :**
 - Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de la fondation ARDI au titre de l'exercice 2020 se sont élevées à KMAD 5 818 TTC, détaillées comme suit :
 - Autres rémunérations: KMAD 4 979 TTC
 - Rémunération d'encadrement: KMAD 600 TTC
 - Contribution au Fonds Covid: KMAD 239 TTC
 - Aucune refacturation sur immobilisations opérée par le CAM pour le compte de la fondation ARDI au titre de l'exercice 2020
 - Montant encaissé : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2020
 - Le solde de la créance au 31 décembre 2020 est de KMAD 11 947.
- **Opérations comptabilisées en 2020 en faveur de ARDI :**
 - **Montant comptabilisé :**
La fondation ARDI a facturé au CAM un montant de KMAD 1 273 TTC :
 - KMAD 714 relatifs à la rémunération des efforts de bancarisation des clients ARDI,
 - KMAD 559 relatifs à la prise en charge par le CAM des salaires de la DR de Casablanca.
 - **Montant encaissé :** Ces montants n'ont pas encore été décaissés au 31 décembre 2020.
 - Le solde de la dette du CAM vis-à-vis d'Ardi au 31 décembre 2020 est de KMAD 3 091.

2.9 Convention d'avances remboursables conclue avec la fondation ARDI :

- **Personne concernée :** M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président de la Fondation Ardi ;
- **Nature et objet de la convention :**
Convention d'avances remboursables pour financer des dépenses relatives à l'acquisition et à la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion. Par cette convention, le Crédit Agricole du Maroc allouera à la Fondation, si nécessaire, des avances remboursables pour couvrir en partie ses dépenses, l'acquisition et la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion ;
- **Modalités essentielles :**
 - Durée : indéterminée ;
 - Rémunération : chaque avance remboursable sera déterminée et réglée sur une durée arrêtée d'un commun accord, assortie si nécessaire de différé d'amortissement. Elle produira des intérêts au taux de 5% l'an.
- **Montant comptabilisé :** Cette convention n'a pas produit d'effets au titre de l'exercice 2020.

3. Montants comptabilisés au titre des conventions conclues entre le CAM et ses Filiales durant les exercices 2018, 2019 et 2020

Tableau 26 : Récapitulatif des montants comptabilisés au titre des conventions CAM/Filiales

Montants (en KDH)			2018		2019		2020	
Relation	Nature de la convention	Société concernée	Encaissements/ Décaissements	Produits/ Charges	Encaissements/ Décaissements	Produits/ Charges	Encaissements/ Décaissements	Produits/ Charges
Filiales	- Appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, mutualisation des métiers de back office, - Prestation de services relatives au conseil et à l'encadrement	AL AKHDAR BANK		-20 359		-24 715		-25 230
		GCAM DOC	3 005	-4 175		-4 274		-3 580
		CAM LEASING	5 242		19 220			-7169
		HOLDAGRO	3 374		7 507		4 100	-3232
Filiale	- Prestation de conseils financiers et juridiques; - Prestation de gestion des participations du CAM	HOLDAGRO	-5 850	-8 055	-8 055	-9255	-9 255	-8679
Filiale	Mise en œuvre du plan de développement	TAMWIL EL FELLAH	28 964		30 383	-1 310	-16436	-24592
Entité Ad Hoc		FONDATION ARDI	4 713		5 609	603		
			-2 581		-1 988	-1819		
Filiale	Soutien et appui commercial	MAROGEST				500	620	500
Total			36 867	-32 589	52 676	-45 551	- 20 971	-76 831

Source : CAM

4. Engagements du CAM envers ses filiales n'entrant pas dans le cadre des conventions réglementées

Tableau 27 : Récapitulatif des engagements CAM/filiales (hors conventions réglementées)

Filiale bénéficiaire		Nature	Montant (En KDH)
2020	CAM Leasing	Engagement de financement	9 831
	Tamwil El Fellah	Engagement de garantie	524 885
	Tamwil El Fellah	Engagement de financement	22 035
	Fondation ARDI	Engagement de financement	4 949
2019	Al Akhdar Bank	Engagement de financement	100 000
	Tamwil El Fellah	Engagement de garantie	516 696
	Tamwil El Fellah	Engagement de financement	50 312
	Fondation ARDI	Engagement de financement	16 059
2018	Tamwil El Fellah	Engagement de garantie	525 720
	Fondation ARDI	Engagement de financement	135 649

Source : CAM

III- APERÇU DU SECTEUR BANCAIRE

Le secteur bancaire joue un rôle décisif dans le développement de l'économie marocaine, grâce à ses deux principales activités : la collecte de l'épargne et l'allocation de crédit.

En développement constant, l'activité du secteur bancaire marocain a été jalonnée par plusieurs évolutions au cours des trois derniers exercices.

En effet, durant l'exercice 2017, Bank Al-Maghrib a publié un communiqué du Comité des Établissements de Crédit relatif à l'agrément pour l'exercice de l'activité bancaire participative. Toutes les banques marocaines candidates ont obtenu leur agrément, presque toutes ayant choisi de se lancer en partenariat avec un leader international de la finance islamique.

Après étude et analyse de ces dossiers, notamment au plan de l'actionnariat, de la valeur ajoutée au marché marocain, de la gouvernance et des risques, et à la lumière des informations complémentaires demandées aux différents postulants, le Comité a émis un avis favorable sur les demandes formulées pour la création des banques participatives ci-après :

- Umnia Bank أمنية بنك
- Bank Al Tamwil wal Inmaa بنك التمويل و الانماء
- Bank Al Yousr بنك اليسر
- Bank Assafa بنك الصفاء
- Al Akhdar Bank البنك الأخضر

Le Comité des Etablissements de Crédit a également émis un avis favorable pour autoriser trois banques à ouvrir des fenêtres participatives (agences ou guichets spécialisés Islamic Window) pour offrir à leur clientèle des produits bancaires participatifs :

- Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie – BMCI
- Crédit du Maroc
- Société Générale

Par ailleurs, l'année 2017 a vu se confirmer la légère hausse des taux obligataires principalement sur les maturités longues.

En 2018, le Comité des Établissements de Crédit a autorisé plusieurs établissements à étendre leurs activités à l'ouverture de comptes de paiement et l'offre de services de paiement adossés à ces comptes divers :

- Wafacash ;
- Maroc Traitement de Transaction « M2T » ;
- Cash Plus ;
- NAPS.

Le Comité des Etablissements de Crédit a également émis un avis favorable pour autoriser la société Maymouna Services Financiers, filiale du groupe Saraya holding, à exercer en tant qu'établissement de paiement.

A fin 2019, le besoin de liquidité des banques s'est légèrement creusé pour se situer en moyenne à 76,8Mds Dhs. Pour leur part, les taux appliqués sur le marché des bons du Trésor se sont orientés globalement à la baisse, les plus importantes baisses concernant les maturités moyen/long terme.

Initié en 2019, «Programme INTELAKA» est finalement lancé en 2020. Son objectif est de financer et l'accompagner des petites entreprises et des porteurs de projets par la Caisse Centrale de Garantie (CCG) et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des Orientations Royales. Ce nouveau programme a pour objectif de faciliter l'accès au financement des jeunes porteurs de projets, des auto-entrepreneurs, des micro-entreprises et du secteur informel aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, ainsi que des entreprises exportatrices vers l'Afrique.

III.1. Cadre réglementaire

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, agissant sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Depuis 2006, le secteur bancaire marocain a entamé un ensemble de réformes qui se sont traduites par une refonte de la loi bancaire, orientée vers la libéralisation et la modernisation du secteur (libéralisation des taux, déréglementation de l'activité bancaire, etc.).

La nouvelle loi vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al-Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle.

Bank Al-Maghrib est désormais habilitée non seulement à s'assurer du respect des conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit, mais également, à recourir à des sanctions dans le cas contraire.

Aussi, depuis le déclenchement de la crise financière en 2008, suite à l'effondrement du marché américain des prêts hypothécaires à risque (subprimes), Bank Al-Maghrib s'est efforcée de renforcer son dispositif de veille et de surveillance prudentielle. En effet, la Banque Centrale a recommandé aux banques davantage d'exhaustivité et de fréquence des reportings sur les expositions aux crédits subprimes, directes ou indirectes soient-elles. En parallèle, Bank Al-Maghrib a invité le management des établissements bancaires à rehausser le niveau de vigilance et à faire preuve d'une plus grande implication dans la gestion des risques, notamment ceux liés aux activités à l'international.

Depuis 2007, le cadre réglementaire s'est aligné sur les standards internationaux, notamment sur les dispositions de Bâle II et sur les normes comptables internationales (IFRS). Les normes comptables IFRS sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

La banque centrale du Maroc, en collaboration avec le ministère des Finances, a initié deux textes de réformes des fonds propres et du ratio de liquidité à court terme des banques avec pour objectif de renforcer la résilience des établissements financiers en cas de chocs systémiques.

Pour permettre au système bancaire de s'organiser, la mise en œuvre de la directive sur les fonds propres a commencé le 1^{er} janvier 2014 pour s'achever en 2019.

Le Comité de Bâle a prévu une mise en œuvre progressive du LCR²¹ avec une première exigence de 60% à partir de juillet 2015 et une augmentation progressive de 10% par an pour atteindre 100% au 1^{er} janvier 2019.

Aussi, suivant les recommandations du comité de Bâle, la Banque Centrale a fixé le seuil réglementaire du ratio tier one à 9% et celui du ratio de solvabilité à 12% (circulaire 1/W/16) à compter de l'exercice 2016.

Actuellement, l'activité bancaire au Maroc est régie par les prescriptions de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, telle que modifiée et complétée.

Par ailleurs, il est important de mettre en avant les apports de la loi n°103-12 de 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés qui se présentent comme suit :

1. L'introduction de nouvelles dispositions relatives aux associations de micro-crédit et banques offshore, lesquelles, tout en restant régies par leurs textes spécifiques, seront soumises aux dispositions de la loi bancaire relatives à l'octroi et au retrait d'agrément, à la réglementation prudentielle et comptable et au régime des sanctions ;
2. L'introduction du statut d'établissements de paiement habilités à effectuer des opérations de paiement et englobant les sociétés de transfert de fonds régies par la loi en vigueur, et le développement de dispositions relatives à la définition des conglomérats financiers et à leur surveillance ;
3. L'introduction d'un cadre légal et réglementaire pour l'encadrement de l'activité de commercialisation des produits et services de banques participatives dans le secteur bancaire marocain ;
4. L'instauration d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques et l'introduction de nouvelles règles de gouvernance du secteur bancaire ;

²¹ LCR : Liquidité Converge Ratio, c'est un ratio de liquidité à court terme visant à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une crise grave qui durerait 30 jours calendaires.

5. La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées ;
6. La mise en place de passerelles entre Bank Al Maghrib et le Conseil de la Concurrence qui pourrait émettre des avis concernant les situations de fusions relatives aux établissements de crédit.

D'autre part, à compter du premier janvier 2018, l'adoption de la norme IFRS 9 est devenue obligatoire pour les banques du secteur. Instaurée à la place de la norme IAS 39 qui concerne la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, mais aussi d'IAS 32 relative à la présentation des instruments financiers, la norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement comptable, d'évaluation des instruments financiers et de dépréciation (ou provisionnement) du risque de crédit.

Aussi, l'exercice 2019 a été marqué par la première application de la norme IFRS 16 « locations » remplaçant l'IAS 17 « contrats de location » et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats instaurant un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement.

Durant l'exercice 2020, Bank Al-Maghrib a adopté plusieurs mesures monétaires et prudentielles afin de faire face aux impacts économiques de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. Lesdites mesures visent à renforcer les capacités de refinancement des établissements de crédit et soutenir ainsi l'accès au crédit bancaire au profit des ménages et des entreprises dont notamment :

- La baisse du taux directeur de 25 pbs en mars 2020 à 2,00% suivie par une seconde réduction de 50 pbs en juin 2020 à 1,50%;
- Le renforcement de son programme de refinancement au profit de la TPME;
- La possibilité de recours par les banques à l'ensemble des instruments de refinancement disponibles en dirham et en devise;
- L'élargissement des titres et effets acceptés par BAM en contrepartie des refinancements accordés aux banques;
- La possibilité d'utiliser, en cas de nécessité, au cours du 2^{ème} trimestre 2020, les coussins de liquidité, constitués sous forme d'actifs liquides de haute qualité en deçà du ratio minimum du LCR fixé à 100%;
- L'autorisation de surseoir au titre de l'arrêté de juin 2020, au provisionnement des crédits qui feront l'objet d'un moratoire par les banques;
- Le relâchement, sur une période de 12 mois à compter de juin 2020, du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 pbs ramenant les ratios minimums réglementaires à 8,5% pour le ratio de fonds propres de catégorie 1 et à 11,5% pour le ratio de fonds propres de solvabilité (sur base sociale et consolidée). Au vu des développements intervenus depuis le déclenchement de la crise de la Covid-19, cette mesure d'assouplissement prudentiel a été prorogée jusqu'au 30 juin 2022;
- La libération intégrale du compte de réserve au profit des banques.

Bank Al-Maghrib a introduit courant 2021 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :

- La directive N° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire;
- La directive N° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes;
- La directive N° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré;
- La directive N° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement;
- La directive N° 6/W/2021 relative aux modalités d'application des mesures de vigilance;
- La circulaire N° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard;
- La circulaire N° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit;

- La circulaire N° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2018, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives, selon l'approche standard ;
- La circulaire N° 4/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives;
- La circulaire N° 5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ;
- La circulaire N° 6/W/2021 relative au ratio de levier des banques;
- La circulaire N° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire.

III.2. Règles prudentielles

Dans le même contexte de renforcement de la solvabilité du système bancaire, et dans le but de se conformer aux pratiques et standards internationaux, plusieurs règles prudentielles ont été renforcées, dont notamment :

Ratio de solvabilité :

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.
Taux : 12%

Ratio Tier I :

Depuis le renforcement des directives relatives au risque de solvabilité en Août 2013 (sortie de la circulaire n°17/G/2013), les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence, sur base individuelle et/ou consolidée, un coefficient minimum de solvabilité défini comme étant un rapport minimum de 9 % entre d'une part, le total de leurs fonds propres et d'autre part, le total de leurs risques de crédit et de marché pondérés.

Coefficient minimum de liquidité :

Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés.
Taux : 100%

Liquidity Coverage Ratio :

Ratio de liquidité LCR: Cette norme a été établie dans le but d'assurer que la banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs liquides de haute qualité non grevés pouvant être convertis en liquidité pour couvrir ses besoins sur une période de 30 jours calendaires en cas de graves difficultés de financement. Ce ratio imposera ainsi aux banques de disposer d'une certaine quantité d'actifs liquides leur permettant de couvrir les sorties nettes d'argent pendant au moins 30 jours. Il se définit de la façon suivante :

Encours d'actifs liquides de haute qualité / sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants >= 100%

Taux : 100% à partir de juillet 2019 (90% pour 2018)

Ratio de division des risques :

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.
Taux : 20%

Réserve monétaire :

Fonds que les banques sont tenues à disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, un pourcentage de la moyenne de leurs dépôts à vue. L'obligation de blocage de la réserve monétaire a été levée en 1996, permettant aux banques de disposer de leur liquidité sous réserve de respecter la moyenne mensuelle fixée par la banque centrale. Taux : initialement fixé à 2% en septembre 2019, le Conseil de Bank Al-Maghrib a décidé en date du mardi 16 juin 2020 de libérer complètement la réserve obligatoire au profit des banques pour contrebalancer le poids de la pandémie de la COVID-19.

Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions :

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : (i) créances pré-douteuses, (ii) douteuses et (iii) contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%.

Ratio de levier :

A partir de 2021, les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de levier entre d'une part, le total des fonds propres de catégorie 1 et d'autre part le total des expositions en valeur comptable.
Taux : 3%

III.3. Évolution des emplois et ressources du secteur bancaire

a. Évolution des Emplois :

Tableau 28 : Évolution de la structure des crédits accordés par le secteur bancaire

En MDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Créances sur les sociétés de financement	59 144	55 065	-6,90%	53 730	-2,42%
En % du total crédit	6,60%	5,86%		5,50%	
Créances sur la clientèle	837 268	883 835	5,56%	923 532	4,49%
En % du total crédit	93,40%	94,14%		94,50%	
Comptes chèques débiteurs	6 713	6 715	0,03%	6 646	-1,03%
En % du total Créances sur la clientèle	0,80%	0,76%		0,72%	
Comptes courants débiteurs	75 333	76 038	0,94%	72 043	-5,25%
En % du total Créances sur la clientèle	9,00%	8,60%		7,80%	
Crédit de trésorerie	94 897	106 795	12,54%	124 572	16,65%
En % du total Créances sur la clientèle	11,33%	12,08%		13,49%	
Crédits à l'équipement	200 268	209 237	4,48%	208 014	-0,58%
En % du total Créances sur la clientèle	23,92%	23,67%		22,52%	
Crédits à la consommation	53 300	55 294	3,74%	52 720	-4,66%
En % du total Créances sur la clientèle	6,37%	6,26%		5,71%	
Crédits immobiliers	261 870	269 844	3,05%	272 738	1,07%
En % du total Créances sur la clientèle	31,28%	30,53%		29,53%	
Autres crédits	80 051	90 602	13,18%	106 533	17,58%
En % du total Créances sur la clientèle	9,56%	10,25%		11,54%	
Créances en souffrance brutes	64 836	69 310	6,90%	80 266	15,81%
En % du total Créances sur la clientèle	7,74%	7,84%		8,69%	
Total crédits à l'économie	896 412	938 900	4,74%	977 262	4,09%

Source : Statistiques GPBM

Au terme de l'exercice 2019, l'encours des crédits à l'économie ressort à 939 Mrds Dhs, marquant ainsi une progression de 4,74% comparativement à l'exercice 2018. Cette évolution est essentiellement due à:

- Une augmentation de 12,54% des crédits de trésorerie (+12 Mrds Dhs) ;
- Une augmentation de 13,18% des autres crédits (+11 Mrds Dhs) ;
- Une augmentation de 4,48% des crédits à l'équipement (+9Mrds Dhs).

A fin 2020, l'encours des crédits à l'économie ressort à 977 Mrds Dhs, soit une hausse de 4,09% par rapport à fin décembre 2019. Cette progression est essentiellement due à:

- Une augmentation de 16,65% des crédits de trésorerie (+18 Mrds Dhs) ;
- Une augmentation de 17,58% des autres crédits (+16 Mrds Dhs) ;

Après avoir connu une baisse en 2018 en passant de 7,93% à 7,74%, le taux de contentialité enregistré dans le secteur bancaire connaît une hausse à fin 2019 en s'affichant à 7,84%, puis à 8,69% à fin 2020.

b. Évolution des Ressources :

Tableau 29 : Évolution de la structure des ressources collectées par le secteur bancaire

En MDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Dettes envers les sociétés de financement	3 924	3 423	-12,77%	4 013	17,23%
En % du total ressources	0,39%	0,33%		0,37%	
Dépôts de la clientèle	924 886	950 042	2,72%	999 939	5,25%
En % du total ressources	92,84%	91,42%		92,02%	
Comptes chèques	409 729	427 918	4,44%	469 096	9,62%
En % du total	44,30%	45,04%		46,91%	
Comptes courants	148 475	160 653	8,20%	181 211	12,80%
En % du total	16,05%	16,91%		18,12%	
Comptes d'épargne	158 303	152 369	-3,75%	168 638	10,68%
En % du total	17,12%	16,04%		16,86%	
Dépôts à terme	164 444	168 820	2,66%	137 426	-18,60%
En % du total	17,78%	17,77%		13,74%	
Autres Dépôts et comptes créditeurs	43 936	40 282	-8,32%	43 569	8,16%
En % du total	4,75%	4,24%		4,36%	
Emprunts Financiers Extérieurs	5 245	8 769	67,19%	12 483	42,36%
En % du total ressources	0,53%	0,84%		1,15%	
Titres de créances émis	61 013	73 963	21,22%	67 401	-8,87%
En % du total ressources	6,12%	7,12%		6,20%	
Créances titrisées	1 129	2 983	164,22%	2 783	-6,72%
En % du total ressources	0,11%	0,29%		0,26%	
Total ressources	996 197	1 039 180	4,31%	1 086 619	4,57%

Source : Statistiques GPBM

Au 31 décembre 2019, le total des ressources collectées par le secteur s'affiche à 1 039 Mrds Dhs, en progression de 4,31% comparativement à l'exercice 2018. Cette évolution est essentiellement due à une augmentation :

- Des comptes chèques de 4,44% (+18 Mrds Dhs) ;
- Des titres de créance émis de 21,22% (+13 Mrds Dhs) ;
- Des comptes courants de 8,20% (+12 Mrds Dhs).

A fin 2020, le total des ressources collectées par le secteur bancaire ressort à 1 087 Mrds Dhs, en hausse de 4,57% par rapport à fin 2019. Cette progression est essentiellement due à une augmentation :

- Des comptes chèques de 9,62% (+41 Mrds Dhs) ;
- Des comptes courants de 12,80% (+21 Mrds Dhs).

c. Évolution de la part de marché du CAM²²**Tableau 30 : Évolution de la part de marché du CAM**

PDM	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
RESSOURCES ²³	8,00%	8,00%	-	8,26%	+26 pbs
EMPLOIS ²⁴	9,26%	9,00%	-26 pbs	9,14%	+14 pbs

Source : Statistiques GPBM

Durant la période étudiée, les parts de marché du CAM évoluent de la manière suivante :

- Ressources : la part de marché du CAM est en hausse durant la période analysée et passe de 8% en 2018 à 8,26% à fin 2020 ;
- Emplois : la part de marché du CAM passe de 9,26% en 2018 à 9,14% en 2020.

²² Les parts de marché sont calculées sur la base des comptes sociaux.

²³ Ressources (dépôts de la clientèle)

²⁴ Emplois (créances brutes sur la clientèle)

IV- APERÇU DU SECTEUR AGRICOLE

IV.1. Poids du secteur agricole dans l'économie marocaine

La valeur ajoutée agricole a été particulièrement dynamique au premier trimestre 2021, affichant une progression de 13,7% en variation annuelle, après huit trimestres de baisses consécutives. Ce redressement a été, principalement, le fait de la filière végétale, notamment les cultures automnales et hivernales, dont les travaux d'implantation et d'ensemencement se seraient déroulés à un rythme soutenu à partir de décembre 2020. Avec des températures légèrement en hausse au premier trimestre 2021 et un excédent pluviométrique de 25,8% par rapport à la normale, les perspectives de croissance des cultures se seraient améliorées, portant la hausse de la production végétale à 6,1% par rapport à la moyenne quinquennale.

En revanche, la production animale aurait peiné à retrouver sa dynamique de moyen terme, en raison notamment de la poursuite du repli des activités avicoles. Au premier trimestre 2021, la production des poussins d'un jour a régressé de 1,8%, en variation annuelle, alors que celle de viande du poulet de chair s'est repliée de 4,9%. La production de viande rouge est restée, pour sa part, modérée, dans un contexte d'amélioration des conditions d'élevage dans les zones Bour incitant à une reconstitution plus importante du cheptel et à un ralentissement de leur abattage.

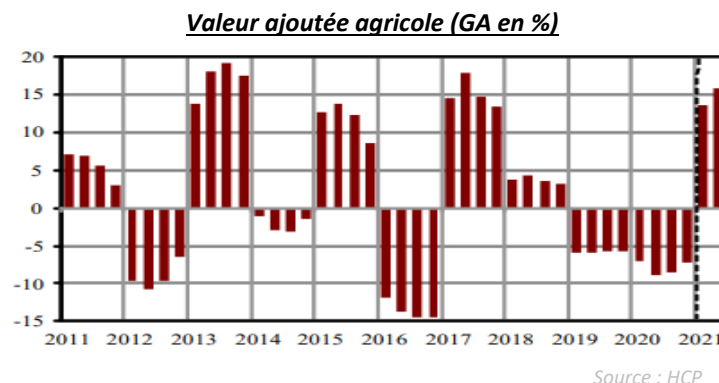


Tableau 31 : Décomposition du PIB du Maroc par secteur

Opérations	2018	2019	2020
Décomposition du PIB			
	Croissance annuelle en % (aux prix de l'année précédente)		
Produit intérieur brut (PIB)	3,1	2,6	-6,3
Valeur ajoutée totale aux prix de base	3,0	2,7	-6,1
Agriculture	3,7	-5,8	-8,6
Hors agriculture	2,9	3,9	-5,8
Impôts sur les produits nets des subventions	4,6	1,9	-7,6
Produit intérieur brut non agricole	3,1	3,7	-6,0
Décomposition du PIB			
	Aux prix courants (en millions de DH)		
Produit intérieur brut	1 108 463	1 152 806	1 089 521
Valeur ajoutée totale aux prix de base	978 016	1 019 658	965 711
Agriculture	124 083	128 643	116 317
Hors agriculture	853 933	891 015	849 394
Impôts sur les produits nets des subventions	130 447	133 148	123 810
Produit intérieur brut non agricole	984 380	1 024 163	973 204

Source : HCP (Situation économique nationale 2019)

Le secteur agricole a affiché un net recul, passant de 3,7 % en 2018 à -8,6% durant l'année 2020.

De son côté, le taux d'accroissement de la valeur ajoutée du secteur des activités non agricoles s'est affiché à -6% en 2020 contre 3,1% en 2018.

IV.2. Évolution du secteur agricole marocain

Après s'être repliées à leur plus bas niveau des quatre dernières années en 2016, les activités agricoles ont renoué avec des rythmes de croissance positive en 2017.

C'est ainsi qu'au troisième trimestre 2017, leur valeur ajoutée a crû de 14,7%, en variation annuelle, après avoir régressé de 13,6% une année plus tôt. Cette performance s'est poursuivie au quatrième trimestre au rythme de 13,5%. Sur l'ensemble de la campagne 2016/2017, les activités agricoles ont connu des conditions pluviométriques très contrastées ; le cumul pluviométrique, depuis janvier à fin mai, a baissé d'environ 22%, par rapport à la normale. Toutefois, la bonne répartition temporelle des précipitations dans la majorité des régions agricoles et le recours plus intensifié aux engrais et aux semences certifiées ont renforcé la résilience des cultures face à la faiblesse des apports pluviométriques qui avait marqué le début du printemps.

En 2018, le secteur agricole a réalisé pour la deuxième année consécutive des résultats satisfaisants, bénéficiant des conditions climatiques favorables caractérisées par une bonne distribution pluviométrique. La campagne agricole 2017/2018 a dégagé ainsi une production céréalière d'environ 103 millions de quintaux en augmentation de 7,3 % par rapport à 2017.

En 2019, on constate une contraction du résultat du secteur agricole. Toutefois, la baisse du volume de la production agricole s'est accompagnée d'un retournement à la hausse des prix des cultures dans un contexte de raffermissement de la demande locale. C'est particulièrement les prix des céréales et des maraichères, notamment ceux de l'orge, de la tomate et de l'oignon qui se sont le plus redressés, dans le sillage de la réduction de leurs récoltes dans les zones pluviales du Chaouia, Doukkala et Al Haouz. Outre les conditions du marché intérieur, les prix des productions végétales ont été soutenus par une demande extérieure particulièrement dynamique.

Sous l'effet des mesures drastiques prises pour faire face à la pandémie mondiale et dans un contexte national marqué par une baisse de la pluviométrie, le secteur primaire dégage une valeur ajoutée en repli de -8,1% après une baisse de -5,8% en 2019.

La production céréalière n'a pas dépassé 32 millions de quintaux, en baisse de -39% par rapport à la campagne précédente et de -57% en comparaison avec une année moyenne.

Toutefois, la faible performance de la filière céréalière a été relativement compensée par la performance des cultures irriguées et plus particulièrement les cultures fruitières. Par ailleurs, la production des filières animales s'est repliée sous l'effet du déficit fourrager causé par la sécheresse.

Par ailleurs, les activités de la pêche maritime ont connu un ralentissement de la commercialisation des produits de la pêche côtière et artisanale accompagné d'une baisse des prix.

a- Contraintes du secteur agricole marocain

Bien que les initiatives étatiques (notamment les projets liés au Plan Maroc Vert) aient pu considérablement améliorer les prestations du secteur ainsi que la qualité de vie des agriculteurs, l'agriculture nationale se heurte à des contraintes dont les plus importantes sont (*source HCP : perspectives Maroc 2030*) :

- **La productivité** : le secteur agricole Marocain se caractérise par une productivité par actif et par hectare parmi les plus faibles de sa région. En parallèle, l'irrégularité de la production agricole est devenue de plus en plus marquée.
- **Modernisation mitigée** : malgré les moyens déployés pour son développement, l'agriculture nationale se caractérise par la persistance de la gestion traditionnelle des exploitations.
- **Ressources hydriques** : La sécheresse est l'un des plus importants obstacles au développement de l'agriculture nationale qui souffre de la faiblesse et de l'irrégularité de la pluviométrie. La sous-valorisation des eaux de surface et souterraines à cause d'un système d'irrigation non efficient.
- **Foncier** : Le morcellement excessif constitue une contrainte majeure au développement de notre agriculture, étant donné que 80% des exploitations agricoles ont une taille inférieure à 5 hectares. En plus de l'exiguïté de l'exploitation agricole, le foncier est caractérisé par une multiplicité de régimes juridiques constituant une entrave à l'investissement. Le foncier est caractérisé également par un faible taux d'immatriculation et d'enregistrement.
- **Développement non durable** : malgré la multiplication des initiatives de promotion du développement durable, force est de constater que les indices de développement non durable sont préoccupants avec notamment la dégradation des ressources en eau, des sols et des écosystèmes.

b- Atouts du secteur agricole marocain

Face à ces contraintes, l'agriculture marocaine dispose de plusieurs atouts dont les plus importants sont :

- La situation géographique du Maroc et sa proximité immédiate avec le marché européen avec des moyens logistiques en nette progression ;
- La présence d'un marché national potentiel dynamique mais souvent négligé, qui peut constituer un débouché important grâce à la croissance démographique et à l'augmentation du niveau de vie ;
- Une main d'œuvre agricole qualifiée et très compétitive par rapport aux concurrents ;
- Des avantages compétitifs avérés pour plusieurs produits (fruits et légumes, etc.) ;
- La présence au niveau national de plusieurs modèles d'entreprises agricoles et agro-industrielles réussis.

IV.3. Stratégie de développement de l'agriculture marocaine : « PMV »

a- Présentation du Plan Maroc Vert :

Prenant en compte les contraintes et les atouts précités ainsi que les expériences réussies au niveau national et international, la stratégie du Plan Maroc Vert, adoptée par le gouvernement marocain depuis avril 2008, repose sur l'optimisation de deux facteurs clés de succès l'investissement et l'organisation.

Ainsi la stratégie du Plan Maroc Vert a été bâtie sur sept fondements :

Premier fondement : Faire de l'agriculture le principal levier de croissance

L'agriculture doit être érigée au rang de principal levier de croissance, et ce à travers :

- Le renforcement de la part de l'agriculture dans le PIB ;
- La création de plus de 1,5 millions d'emplois supplémentaires ;
- L'accroissement de la valeur des exportations pour les filières où le Maroc est compétitif (agrumes, olivier, les fruits et légumes) ;
- Le lancement d'une nouvelle vague d'investissements estimés à 10 GDH annuellement par la mise en place de plus de 1500 projets.

Deuxième fondement : Adopter l'agrégation comme modèle d'organisation de l'agriculture

Le Plan Maroc Vert a été bâti sur le principe de l'agrégation comme outil de développement du secteur agricole. Sa mise en œuvre réside dans la création d'un partenariat gagnant-gagnant entre l'amont productif et l'aval commercial et/ou industriel.

Troisième Fondement : Assurer le développement de l'agriculture marocaine dans son ensemble sans exclusion

Le Plan Maroc Vert a adopté deux approches (données agences pour le développement agricole 2017) :

L'approche « Pilier I » du PMV vise le développement d'une agriculture moderne à haute productivité ou à forte valeur ajoutée (lait, viandes rouges et blanches et les céréales en Bour favorable).

Les projets Pilier I reposent sur les principes suivants :

- Le Projet est réalisé notamment dans des zones à fort potentiel agricole (zones Bour favorable ou irriguées).
- Le projet doit être conforme aux objectifs du Plan Agricole Régional.
- Le projet est entrepris, soit à titre individuel ou dans le cadre d'un projet d'agrégation.
- Un projet d'agrégation permet le groupement des agriculteurs autour d'un agrégateur (personne physique ou morale ou toute organisation professionnelle) et dont l'objectif principal est l'optimisation du processus amont-aval d'une filière agricole. Cette agrégation est effectuée généralement autour d'une unité de valorisation.
- L'Investissement est privé.
- La superficie d'un projet Pilier I varie selon les régions et les filières concernées. Cela dit, la superficie minimale d'un projet d'agrégation doit être suffisamment importante pour justifier l'investissement en aval.
- L'accompagnement de l'Etat pour la mise en œuvre des projets porte notamment sur le soutien aux investissements à travers le Fond de Développement Agricole (FDA), avec un soutien spécifique aux projets d'agrégation.
- La stratégie du Pilier I se traduit par la réalisation de 961 projets d'agrégation et vise 562 000 exploitants moyennant un investissement global de 75 milliards de MAD.

L'approche « Pilier II » du PMV vise le développement des projets agricoles économiquement viables reposant essentiellement sur une intervention directe de l'Etat au niveau de certaines zones marginales (zones Bour défavorable, de montagne ou oasienne) et ce, en prenant en considération la sauvegarde des ressources naturelles. L'objectif visé est l'accroissement de la production des filières végétales et animales des zones défavorisées en vue d'améliorer le revenu agricole des exploitants.

Pour atteindre cet objectif, la stratégie du Plan Maroc Vert propose la mise en œuvre de 3 catégories de projet pilier II :

1- Les projets de reconversion : ils visent d'induire une transformation profonde au niveau des systèmes actuels de production dominés essentiellement par la céréaliculture vers des cultures à haute valeur ajoutée, notamment l'oléiculture avec 77% des terres céréalières ciblées, Amandier (9%), Figuier, etc.

2- Les projets d'intensification ont pour objectif d'améliorer les acquis existants sur les filières animales (exemple ANOC) et les filières végétales. Et ce, par l'encadrement des agriculteurs pour leur permettre de disposer de meilleures techniques et d'améliorer considérablement leur productivité et la valorisation de leur production.

3- Les projets de diversification consistent en l'appui à la promotion des produits spéciaux ou de terroirs afin de créer des revenus agricoles complémentaires avec des productions additionnelles (safran, miel, plantes médicinales, etc.).

Ces 3 catégories de projets reposent sur les principes suivants :

1- Un territoire délimité par projet

Le projet pilier II doit être réalisé, conformément au PAR, au niveau d'un territoire délimité en concertation avec la population concernée et répondant à la vocation agricole requise pour la filière proposée par le projet.

- En terme de choix du territoire : le territoire proposé pour les projets pilier II doit répondre à des critères établis au préalable pour justifier la faisabilité technique de l'installation du projet (pluviométrie, niveau de puits, type de sol, etc.)

- En termes de nombre de communes rurales (C.R.) : un projet pilier II peut concerner une ou plusieurs communes rurales. Le nombre de communes faisant partie du même projet doit être choisi de telle manière à rationaliser la mise en œuvre des composantes du projet et à optimiser notamment l'utilisation des unités de valorisation.

2- Une filière par projet

Le projet concernera une seule filière qui répond à la vocation agricole du territoire retenu par le projet.

- En termes de taille de projet : la taille d'un projet (superficie) peut varier selon les régions et la filière retenue. Cette taille doit être substantielle et économiquement viable.

3- Une intégration des interventions

Le projet pilier II doit intégrer l'ensemble des actions à mettre en œuvre dans le territoire du projet, et ce en vue de valoriser au mieux la filière retenue (actions de PMH, de valorisation, d'appui aux associations professionnelles, etc.).

L'intervention intégrée doit prendre en considération la nécessité d'assurer, par la population bénéficiaire, la pérennisation des objectifs et des acquis du projet.

Concernant les projets pilier II, on doit préalablement s'assurer que :

- Les bénéficiaires adhèrent au projet et s'organisent pour le mettre en œuvre. Les bénéficiaires s'organisent en coopératives ou en associations pour assurer le rôle de représentant unique des bénéficiaires lors des différentes phases de négociation et de mise en œuvre des composantes du projet.
- Les organisations professionnelles prendront en charge, elles-mêmes ou sous forme d'unions ou de fédérations, la gestion des unités de valorisation et les opérations de commercialisation de la production agricole.
- Ce type d'organisation n'exclut pas la possibilité d'associer un agrégateur privé au projet pilier II dans un cadre contractuel avec les coopératives concernées afin de contribuer à une meilleure valorisation et commercialisation de la production issue du projet.

Ces projets « pilier II » seront soutenus par le secteur financier marocain (Banques, sociétés de microcrédits), et les bailleurs de fonds internationaux dans le cadre de partenariat à long terme. Leur mise en œuvre s'appuiera sur le tissu d'opérateurs sociaux (coopératives, associations, GIE, associations professionnelles, ONG). Aussi, le Pilier II envisage la réalisation, à l'horizon 2020, de 545 projets sociaux en faveur de 855 000 exploitants pour un investissement de 20 milliards de MAD.

Quatrième Fondement : Promotion de l'investissement privé

Il porte sur la nécessité de promouvoir l'investissement privé, accompagné de l'aide publique. L'objectif est de drainer un investissement annuel de 10 milliards de MAD autour d'une offre Maroc ciblée.

Cinquième Fondement : Adopter une approche contractuelle pour réaliser le Plan Maroc Vert

La mise en œuvre du Plan Maroc Vert nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs des différents secteurs, notamment, l'administration, les élus régionaux et locaux, les professionnels et les associations.

Plusieurs types de partenariat seront conclus : Régions / Chambres d'Agriculture / Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime ; Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime / Profession ; Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime / Agrégateurs ;

Sixième fondement : Pérenniser le développement de l'agriculture marocaine

La stratégie prévoit pour la réalisation de ses objectifs, la sauvegarde des ressources naturelles afin d'assurer une agriculture durable et ce à travers les balisages suivants :

- L'intégration à la dimension « Changement climatique » au niveau de la conception des projets Plan Maroc Vert ;
- La reconversion de près d'un million d'hectares de céréales vers les plantations fruitières qui sont de nature à protéger les espaces agricoles ;
- L'expérimentation des semis directs pour une utilisation beaucoup plus vaste ;
- L'appui à l'utilisation des systèmes d'irrigation à économie d'eau ;
- L'appui au développement de l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine agricole (solaire, éolien et biogaz).

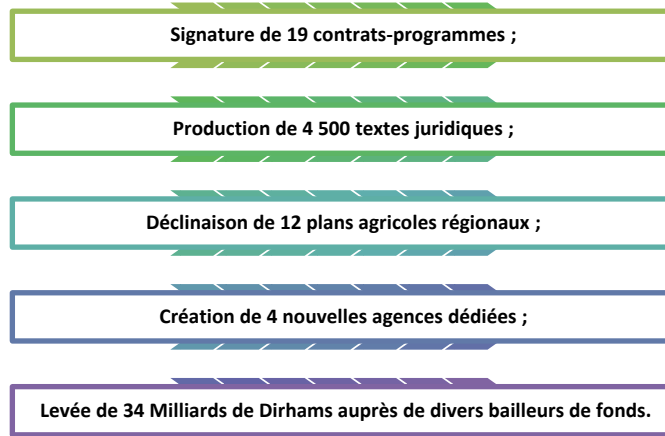
Septième fondement : Préparer la refonte du cadre sectoriel

Pour réussir les deux piliers de cette stratégie, la refonte du cadre sectoriel s'avère d'une importance capitale. Cette refonte concerne les axes transverses suivants :

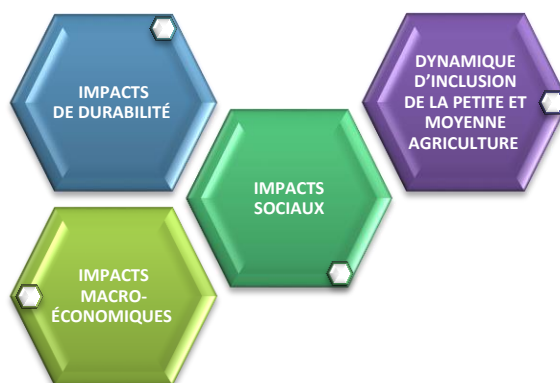
- Le foncier, à travers la mise en gestion privée des terres publiques, collectives et habous, la poursuite des efforts de réformes structurelles (immatriculation, enregistrement) ;
- Une nouvelle politique de l'eau se caractériserait par la mobilisation de nouvelles ressources, la maintenance et l'extension des périmètres existants ainsi que la généralisation des techniques d'irrigation moderne ;
- La mise en place d'une politique fiscale adaptée en tenant compte des spécificités régionales et économiques du secteur agricole.

b- Bilan des réalisations du PMV :

Lancé en 2008, l'arrivée à échéance du Plan Maroc Vert permet de dresser un bilan des différentes réalisations notamment dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage :



Autant d'actions qui ont permis d'esquisser une nouvelle vision du secteur, d'élaborer une nouvelle méthode de gouvernance et de doter le secteur de nouveaux moyens. Ainsi l'impact de l'ensemble des moyens mobilisés s'est fait ressentir à quatre niveaux stratégiques :



Impacts macro-économiques :

L'influence du Plan Maroc Vert sur la sphère macro-économique du royaume est clairement mesurable :

- Doublement du PIB agricole ;
- Forte hausse des exportations agricoles (+2,4 fois) ;
- Génération de 63 Milliards de Dirhams d'investissements privés.

Par ailleurs, parmi les filières qui ont connu un fort développement à l'export, se trouvent les fruits rouges (18 fois), les tomates (3 fois) et l'argan (5 fois).

Impacts sociaux :

Le Plan Maroc Vert a créé plus de 50 millions de journées de travail. De même, il y a eu une hausse de 30% du nombre de jours travaillés annuellement par les travailleurs agricoles soit l'équivalent de 250.000 à 300.000 emplois agricoles. La hausse de l'autosuffisance en matière de produits agricoles, ressort dans les chiffres suivants : céréales (65% de couverture), viandes et lait (98 % à 100%), fruits et légumes (100%) et sucre (47%).

Impacts de durabilité :

Les impacts en matière de durabilité peuvent être chiffrés comme suit :

- La micro-irrigation a permis d'économiser 2 milliards de mètres cubes ;
- La superficie équipée en goutte-à-goutte a été multipliée par 3,7 fois, passant de 160.000 ha en 2008 à 585.000 ha en 2019 ;
- Plantation de 450.000 ha supplémentaires.

Dynamique d'inclusion de la petite et moyenne agriculture :

La dynamique d'inclusion des petits et moyens agriculteurs a profité à 2,7 millions de bénéficiaires pour un budget capté de 44 Milliards de Dirhams.

Cependant, certaines insuffisances persistent dont notamment la modernisation des abattoirs et la structuration des circuits de distribution. Principale contrainte : des circuits verrouillés et sous la tutelle ou la co-tutelle de plusieurs administrations. Sans la modernisation des circuits de commercialisation, le marché intérieur reste peu efficient, au détriment des investisseurs et producteurs.

Cette dimension sera d'ailleurs l'un des chantiers majeurs de "Génération Green", la nouvelle stratégie agricole 2020-2030.

IMPLICATION DU GCAM :

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a accompagné le PMV depuis son lancement notamment à travers la mobilisation d'importantes enveloppes pour le financement des investissements des projets du pilier I et du pilier II du Plan Maroc Vert :

- Tranche 1 : 25 Milliards de Dirhams pour la période 2009-2013 ;
- Tranche 2 : 33 milliards de Dirhams pour la période 2014-2018.

V- ACTIVITÉ DU GROUPE CAM

V.1. Orientations du Plan stratégique du CAM

Depuis sa transformation en société anonyme et l'extension de son activité en tant que banque universelle, le Crédit Agricole du Maroc a mis en place une succession de plans stratégiques posant, chacun son tour, les jalons du développement du CAM et de l'extension de son activité.

Le plan stratégique « CAP 2023 » a été pensé dans le cadre d'une nouvelle dynamique de développement de la Banque au service du monde rural. Il capitalise sur les différents plans stratégiques qui l'ont précédé, aussi bien OUFOK 2003, CAP 2008 que GCAM 2013, CAP 2016.

Suite aux plans sus cités, la banque avait mis en place le plan stratégique, AFAK 2021 qui a été réajusté et rebaptisé « CAP 2023 » pour couvrir la période 2019-2023, au vu des réalisations enregistrées jusque-là.

En effet, le bilan d'étape à fin 2018 d'AFAK 2021 a fait ressortir l'opportunité de revoir le plan stratégique de la banque afin de réajuster sa stratégie au vu des transformations de son environnement, notamment le virage digital. La vision de la banque à horizon 2023 est d'être une banque universelle innovante, humaine et engagée au service de l'économie du pays et du monde rural.

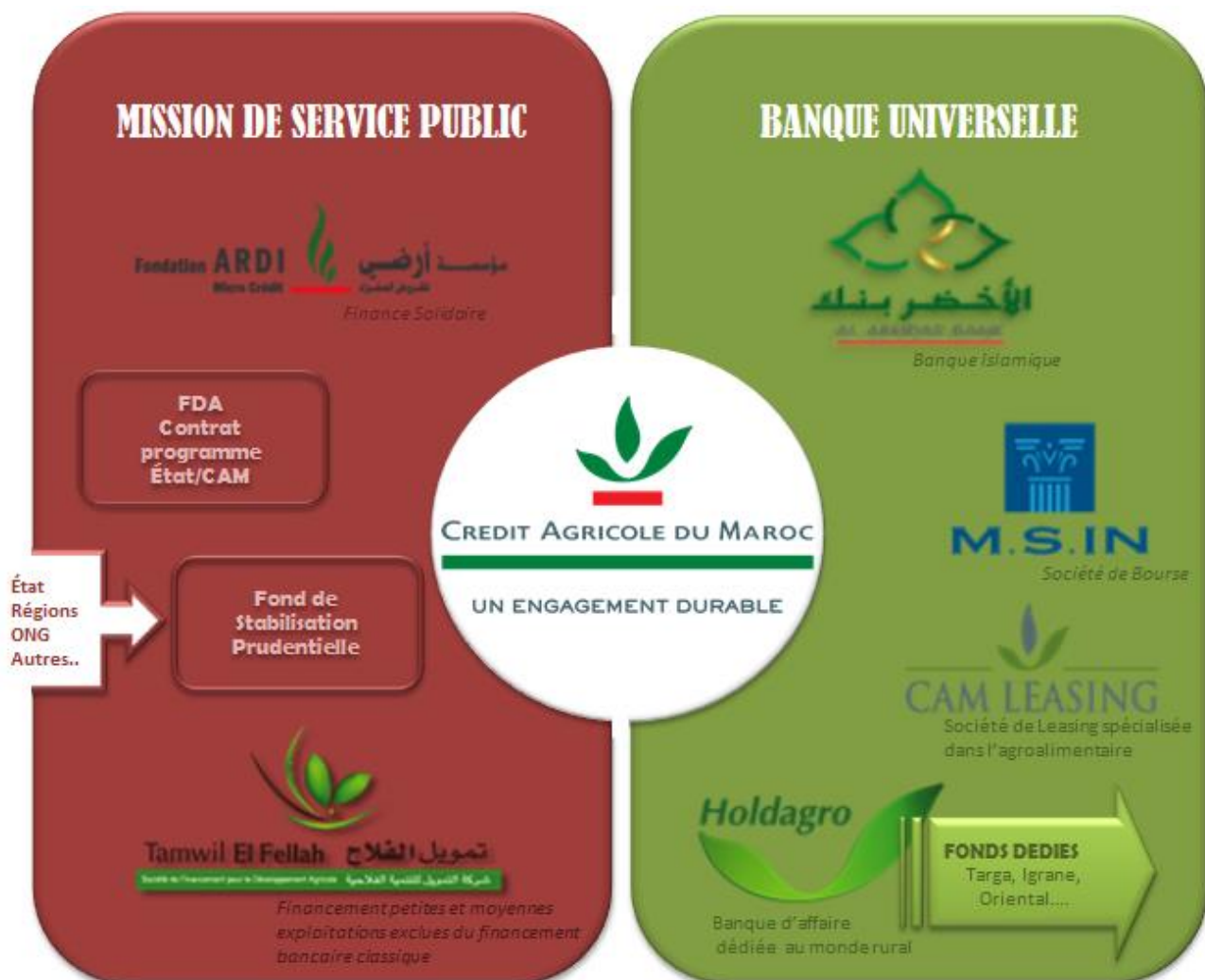
Ceci passe essentiellement par la consolidation de la position de leader du secteur bancaire dans l'agriculture, l'agro-business et le monde rural ainsi que le renforcement de la position du groupe sur les secteurs et marchés à forte valeur ajoutée.

V.2. Organisation du Crédit Agricole du Maroc

Etroitement lié au monde agricole et rural depuis sa création, le Groupe Crédit Agricole du Maroc n'a eu de cesse d'élargir son champ d'action. Ainsi, tout en restant le banquier privilégié de l'agriculteur, le Groupe Crédit Agricole du Maroc met tous ses moyens en œuvre pour confirmer son statut de banque universelle.

Depuis 2003, le CAM a entrepris une politique de diversification de ses activités notamment par :

- Une organisation dédiée au positionnement agricole et non agricole par une filialisation progressive des activités dédiées à la mission de service public et au financement de l'agriculture à partir de 2009 ;
- La création d'un équilibre entre l'agricole et le non agricole. Cette vision tend à se concrétiser via la poursuite d'une stratégie d'octroi depuis 2008 de plus de 40% des financements à des secteurs non agricoles et non agro-business.



Source : CAM

V.3. Mission de service public du CAM

a. Contraintes de la mission de service public

La loi n° 15-99 portant réforme du Crédit Agricole dispose que « le Crédit Agricole du Maroc a pour mission principale le financement de l'agriculture et des activités concernant le développement économique et social du monde rural ».

Dans ce cadre, le Crédit Agricole du Maroc a pour objectifs notamment de :

- Faciliter l'accession des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;
- Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;
- Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ;
- Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ;
- Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;
- Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ;
- Soutenir l'économie sociale de production et de services relative à l'économie rurale.

Cette mission, de par l'implication et l'implantation qu'elle exige dans les zones rurales (ouverture de caisses locales et régionales), constituait une charge importante (fort coefficient d'exploitation du fait de l'existence d'agences peu ou pas rentables) pour le CAM.

De plus, la mission de service public confronte le CAM à un réel problème de provisionnement des créances en souffrance. En effet d'après les règles de BAM, un crédit rééchelonné avec un impayé doit être déclassé²⁵. En général, dans une année de sécheresse et avec une faible campagne agricole pratiquement tous les clients ont un impayé et tous les agriculteurs ont rééchelonné leur dette au moins une fois. La problématique pour le CAM réside dans la nécessité de déclasser tout le portefeuille de créances agricoles créant de nouveaux besoins de provisionnement qui impactent les fonds propres de la banque. En outre, les agriculteurs déclassés ne peuvent plus bénéficier de financement bancaire classique.

Une illustration de cet état de fait généré par la mission de service public est l'opération d'abandon de créances élaborée en 2005 qui s'est traduite par l'annulation des créances de 100.000 agriculteurs pour une enveloppe globale de 3 GDH. Ce montant a été imputé en charges non courantes dans le bilan du CAM au titre de l'exercice 2005, et a été compensé en partie par une augmentation de capital de 1,6 GDH durant le même exercice.

Cette opération a concerné tous les petits agriculteurs en difficulté permanente, détenteurs d'un patrimoine foncier nul ou fort limité, ainsi que les membres des coopératives de la réforme agraire en difficulté.

Tableau 32 : composition du portefeuille de créances sur la clientèle après l'opération d'abandon de créances de 2005.

Avant Opération d'abandon		Opération d'abandon		Créances en souffrance après opérations d'abandon		Créances saines après abandon	
En milliers d'agriculteurs	En GDH	En milliers d'agriculteurs	En GDH	En milliers d'agriculteurs.	En GDH	En milliers d'agriculteurs	En GDH
195,3	15,3	99,6	3,0	13,8	4,2	81,9	8,1

Source : CAM

Face à cette situation, il a donc été décidé qu'un nouveau mode de fonctionnement soit adopté pour la réalisation de la mission de service public. Ce nouveau mode est concrétisé avec la création en avril 2008 de la Société de Financement pour le Développement Agricole (SFDA), portant actuellement la dénomination Tamwil El Fellah (cf. V.4.a. Création de Tamwil El Fellah).

²⁵Le déclassement des créances est opéré selon la circulaire N°19 de Bank Al Maghrib relative au classement des créances

b. Mécanisme de bonification des taux

Dans le cadre de la mission de service public dont il est investi, le CAM s'est engagé à accorder aux agriculteurs des crédits d'investissement et de trésorerie à un taux bonifié fixé à 5,5% (sous réserve de présentation de garanties).

Sur la période 2018-2020, l'impact négatif des taux bonifiés accordés aux agriculteurs sur le PNB reste stable autour de 160 MDH.

c. Fonds de Développement Agricole

Depuis sa création, le Fonds de Développement Agricole (FDA) s'est donné l'objectif de promouvoir l'investissement dans le secteur agricole et de l'orienter par des subventions ciblées, vers des activités permettant une meilleure exploitation du potentiel agricole national. Comme tel, il constitue un instrument essentiel de l'application de la politique gouvernementale dans le secteur agricole.

Les conventions en date du 24/07/1986 et du 28/09/1999 conclues avec le Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et de la Pêche Maritime (MADRPM) et le Ministère des Finances, stipulent que le CAM est chargé d'instruire les dossiers des aides financières du Fonds de développement agricole, de procéder à leur contrôle de réalisation, et de régler ces aides au profit des bénéficiaires sous forme de subventions et primes aux investissements agricoles pour l'intensification de la production agricole.

En date du 24/01/2008, et dans le but d'améliorer les conditions d'octroi des aides financières de l'Etat, une décision conjointe entre le MAPM et le Ministère des Finances a été signée stipulant que :

- 🌱 L'examen et la constitution des dossiers de l'aide financière de l'Etat ainsi que le contrôle de réalisation des investissements correspondants seront dorénavant effectués par les services compétents du MAPM (DPA ou ORMVA). Le contrôle sera sanctionné par un constat de réalisation.
- 🌱 L'aide financière de l'Etat est débloquée par le CAM aux bénéficiaires sur la base du constat de réalisation accompagné d'une décision précisant le montant de l'aide financière accordée.

Chaque année, le MAPM met à la disposition du CAM, dans un compte spécifique ouvert à cet effet les fonds nécessaires, par tranche, pour réaliser les programmes de subventions et primes aux investissements agricoles approuvés. Ces fonds sont utilisés au fur et à mesure des réalisations.

Ces programmes et leur enveloppe financière sont établis par un comité technique et approuvés par le MAPM et le Ministère des Finances.

Pour ce faire un système de subventions agricoles a été mis en place et consiste en l'instauration de nouvelles aides en conformité avec les engagements pris dans le cadre des contrats programmes signés entre l'Etat et les interprofessions des principales filières de production, ainsi que le renforcement des aides allouées à certaines rubriques, mais également un encouragement et une forte incitation à l'agrégation.

Pour atteindre cet objectif, la restructuration de la politique d'incitation s'articule autour de :

- 🌱 La mise à la disposition des agriculteurs bénéficiaires de l'aide financière de l'Etat, du montant que leur accorde la réglementation en vigueur, au moment opportun et ce grâce à l'intégration au réseau décentralisé du Crédit Agricole ;
- 🌱 L'amélioration du financement des agriculteurs grâce au couplage des subventions avec le Crédit Agricole (70% par le CAM, 30% par le FDA dont les besoins en fonds propres sont pratiquement nuls) ;
- 🌱 La canalisation des crédits prévus par la loi de finances dans le seul compte (FDA) en vue de moduler les encouragements financiers de l'Etat afin de les adapter à la fois aux moyens disponibles et aux options retenues pour le développement du secteur agricole ;
- 🌱 La mobilisation des ressources extrabudgétaires provenant des dons ou des contre-valeurs des dons réalisés dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale, des prélèvements à l'importation des produits alimentaires et de la taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits pétroliers.

d. Mesures exceptionnelles en faveur d'agriculteurs

1- Opération de réhabilitation financière des agriculteurs

Le CAM a lancé, depuis fin février 2011, une opération de réhabilitation financière des petits et moyens agriculteurs. Ce programme vise à permettre aux agriculteurs d'investir et de profiter de la dynamique générale que connaît le secteur de l'agriculture en s'inscrivant dans les projets d'investissement portés par le Plan Maroc Vert.

Le programme de réhabilitation se base sur trois principes :

- ✚ Un allègement des créances des petits agriculteurs ayant un encours inférieur ou égal à 100 000 dirhams par un abandon partiel pour montant de 765 MDH étalé sur 2 ans (2012- 2013);
- ✚ Un rééchelonnement du reliquat des créances restantes après l'abandon partiel ;
- ✚ Un financement volontariste des petits agriculteurs y compris les clients ayant bénéficié d'abandon partiel depuis 2005.

Cette opération de réhabilitation a été poursuivie au cours de l'exercice 2012. Des mesures complémentaires ont été mises en œuvre pour alléger davantage les créances des petits agriculteurs et remédier aux contraintes des échéances en retard de paiement par :

- ✚ Le réaménagement automatique des créances impayées des agriculteurs dont l'encours global est inférieur ou égal à 500 000 dirhams ;
- ✚ L'information des bénéficiaires par lettres individuelles avec un nouveau tableau d'amortissement ;
- ✚ Le réaménagement au cas par cas des créances impayées des agriculteurs dont l'encours global est supérieur à 500 000 dirhams ;
- ✚ Le report d'une année des échéances impayées en 2011-2012 (y compris les échéances du quatrième trimestre 2012) avec décalage des autres échéances.

En 2014, l'opération de réhabilitation a été reconduite pour un montant de 90MDH (part du CAM) durant le premier semestre.

Par ailleurs, il est important de rappeler que l'enveloppe budgétaire globale destinée à l'annulation des crédits des petits agriculteurs s'est élevé à 9 Mrds Dhs entre 2000 et 2013, dont 60% (près de 5 Mrds Dhs) supportés directement par la banque, le reste étant venu sous forme d'augmentation de capital de l'Etat.

Au titre des exercices 2018, 2019, et 2020 aucune opération de réhabilitation n'a été conduite.

V.4. Conventions signées entre le CAM et l'Etat

a. Création de Tamwil EL Fellah

Le Gouvernement du Maroc et le CAM ont conclu en avril 2008, une convention en vue de la création de la Société de Financement pour le Développement Agricole (SFDA), portant actuellement la dénomination Tamwil El Fellah²⁶, afin qu'elle devienne le véhicule de financement destiné aux petits agriculteurs porteurs de projets et petits exploitants agricoles n'ayant pas accès au système de financement bancaire classique et justifiant de projets rentables et viables dans le cadre de programmes ou projets gouvernementaux.

L'intervention de la SFDA est définie dans le cadre de conventions spécifiques entre l'Etat et le CAM, pour chaque programme ou projet. Ces conventions précisent notamment l'étendue du programme ou du projet, la population cible éligible, la durée de l'intervention, les niveaux de contribution de la SFDA et des autres sources de financement.

L'offre de la SFDA est formulée sous forme d'un financement ou d'un package global (financement, conseil, subvention), en fonction des objectifs assignés par l'Etat à chaque programme ou projet concerné.

Le développement de l'offre de la SFDA se fait sur la base d'une approche de proximité à travers les agences SFDA issues en particulier du réseau actuel du CAM dans les zones d'intervention ciblées par l'Etat ou dans les zones d'implantation des programmes et projets gouvernementaux.

Les crédits octroyés par la SFDA sont adaptés aux particularités des systèmes de production agricole et selon des règles prudentielles, à asseoir avec BAM, spécifiques à la clientèle de la SFDA.

Par ailleurs, la convention relative à la création de la SFDA a instauré un Fonds de Stabilité Prudentielle destiné à réduire le poids de la mission de service public du CAM sur ses ratios prudentiels par la garantie partielle des financements octroyés par la SFDA. Une convention relative à la mise en place de ce fonds a été signée en avril 2009 entre l'Etat marocain et le CAM.

Au terme de l'exercice 2020, le capital social du Fonds de Stabilité Prudentielle²⁷ s'élève à 120 MDH.

²⁶ Ancienne dénomination : « Dar Al Fellah »

²⁷ FSP : fond de stabilité prudentielle : Fonds débloqués par le ministère des finances en but de garantir partiellement (60%) les financements octroyés par la SFDA.

1- Réalisations de Tamwil El Fellah au 31 Décembre 2020 :

L'année 2020 a été marquée par une conjoncture difficile : une crise sanitaire conjuguée à des conditions climatiques défavorables. La pandémie de Covid-19 s'est répandue à travers le monde et a eu des effets, aussi bien sur la santé que sur les autres activités, telle que l'agriculture.

Pour la deuxième année consécutive, la faiblesse du régime pluviométrie accentuée par la mauvaise répartition spatiale et temporelle des pluies ont impacté négativement les résultats de cette campagne agricole, notamment la production des céréales et la disponibilité des eaux d'irrigation.

Cependant, en dépit de ce contexte, TEF a réalisé des performances commerciales encourageantes. Ces résultats ont été obtenus grâce à une politique de développement reposant sur la responsabilité et l'engagement durable, qui sont ancrés dans les valeurs et la culture du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

Elargissement de la base clientèle

A fin Décembre 2020, le portefeuille global clientèle a atteint 95.864 petits agriculteurs, en accroissement de 5.206 nouveaux clients par rapport à 2019. Cette période a également enregistré le financement de 33 nouvelles coopératives agricoles, portant ainsi le nombre total d'organisations professionnelles accompagnées à 675 groupements, composées de 26.899 adhérents bénéficiaires.

Quant aux organisations professionnelles féminines accompagnées depuis le démarrage de l'activité, elles représentent 67 coopératives, composées de 2.327 membres, dont 3 coopératives de 69 adhérentes financées en 2020.

Attributions/ Déblocages de crédits

La production globale de crédits s'est élevée à 3.128 millions de DH et marquant une croissance de 12% par rapport à l'année 2019. Les crédits d'investissement représentent 51 % du total.

La production de l'année 2020 est de 341 millions de dirhams : composés de :

- 156 millions de dirhams de crédits d'investissement
- 185 millions de dirhams de crédits de fonctionnement.

Quant aux décaissements cumulés, ils se sont établis à 2.717 millions de dirhams, dont 306 millions de dirhams au titre de l'exercice 2020, et enregistrent une croissance de 12% comparativement à l'année écoulée.

Par ailleurs, TEF a contribué activement au programme Al Moustatmir Al Quaraoui lancé par le Crédit Agricole du Maroc. A fin Décembre 2020, le volume de crédits attribués dans le cadre de ce programme est de 36,9 Millions pour 770 clients ayant 874 dossiers. Les crédits d'investissement représentent 29,8 millions de dirhams, soit 81% du total.

Structure des crédits

La cartographie des financements octroyés en 2020 révèle la politique de TEF orientée vers la promotion des investissements et les activités génératrices de revenus. La filière viande rouge occupe 24% des financements suivie du maraîchage, de la production laitière, des plantations fruitières et de l'irrigation avec respectivement 17%, 14%, 13% et 8% du total des crédits.

Réseau de distribution

A fin Décembre 2020, le réseau de distribution de TEF se compose de :

- 5 Directions Régionales ;
- 43 agences dédiées ;
- 216 points de vente CAM ;
- 7 agences mobiles.

2- Contraintes de Tamwil El Fellah:

L'activité de Tamwil El Fellah est marquée par les conditions restrictives imposées par les conventions signées avec l'Etat et les caractéristiques intrinsèques de la population cible, notamment la question de la liste des personnes éligibles et du foncier.

Dans l'optique de permettre à Tamwil El Fellah d'améliorer son niveau de production afin d'être en phase avec ses objectifs et ses ambitions tels que consignés dans le programme d'accompagnement du Plan Maroc Vert par le groupe Crédit Agricole du Maroc, il a été proposé d'amender les termes de la convention cadre portant création de la SFDA et du FSP au niveau des volets suivants :

- Libérer Tamwil El Fellah en élargissant l'éligibilité à tout petit et moyen agriculteur ayant des difficultés d'accès au financement bancaire classique, qu'il soit déjà touché ou pas encore par les projets Plan Maroc Vert ; la finalité étant de promouvoir l'investissement agricole et d'améliorer le revenu de la population cible ;
- Annuler, en conséquence, la procédure de conventions par projet et l'éligibilité sur la base des listes des bénéficiaires. Tamwil El Fellah examinera alors chaque demande au cas par cas, à hauteur de 100.000 Dh, mais sans adossement ni aux conventions de projets, ni aux listes des bénéficiaires ;
- Réfléchir, en concertation avec le Ministère de l'Agriculture et l'Agence pour le Développement Agricole, sur la résolution à court et moyen terme de la problématique structurelle du foncier agricole des agriculteurs éligibles aux crédits de Tamwil El Fellah.

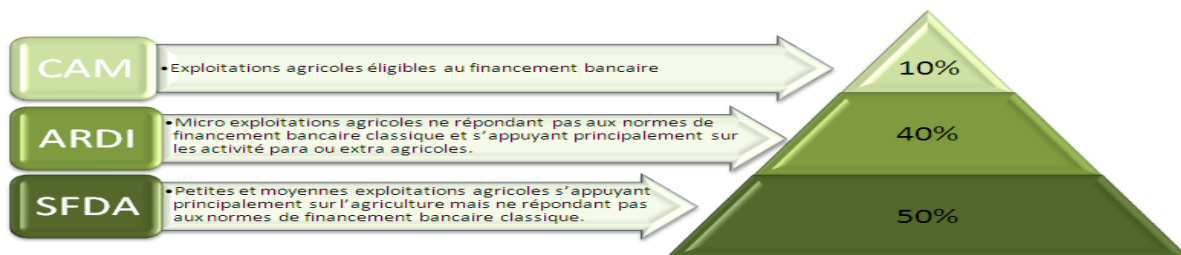
En juillet 2012, Tamwil El Fellah a procédé à l'élargissement de l'éligibilité des agriculteurs. En effet, depuis cette date, l'octroi de crédit par Tamwil El Fellah ne concerne plus exclusivement les agriculteurs touchés par les projets du Plan Maroc Vert, mais également toutes les petites ou moyennes exploitations exclues du financement classique et présentant des projets viables.

On note par ailleurs que le plafond de financement de TEF a été révisé à 200 000 MAD en 2014, contre 100 000 MAD précédemment, et ce dans le but d'améliorer l'accompagnement du Plan Maroc Vert dans le soutien à l'agriculture solidaire.

b. Convention d'accompagnement du Plan Maroc Vert

De par la mission principale qui lui est dévolue conformément à l'article 3 de la loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole du Maroc, le CAM est un acteur important dans le cadre du financement du Plan Maroc Vert. A cet effet, une convention a été signée en octobre 2008 entre le gouvernement et le CAM pour la mise en place d'un projet d'accompagnement en matière de financement qui se fera selon trois systèmes :

- Le financement dans le cadre d'une approche bancaire classique à travers le réseau CAM ;
- Le financement par le microcrédit à travers la Fondation ARDI ;
- Le financement à travers Tamwil Al Fellah (SFDA), filiale du groupe CAM, des besoins en crédits des exploitations agricoles ne rentrant pas dans le cadre des deux premiers systèmes.



Source : CAM²⁸

Par ailleurs, l'accompagnement pourrait également porter sur toutes les initiatives dont l'Etat souhaiterait confier la mise en œuvre au Groupe CAM (objets d'avenants au cas par cas).

La convention signée avec le gouvernement présente les engagements du Groupe CAM dans le cadre du Plan Maroc Vert et en contrepartie ceux consentis par le gouvernement.

Ainsi, le groupe CAM s'est engagé à mobiliser une enveloppe de 20 milliards de dirhams sur cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2013 répartis comme suit :

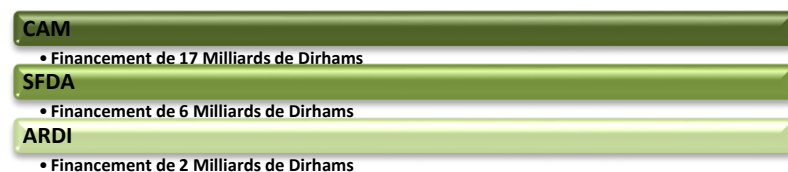


Source : CAM

En contrepartie, le gouvernement s'est engagé à :

- Associer le groupe CAM dans l'élaboration des projets et programmes gouvernementaux sur lesquels il est amené à intervenir ;
- Assurer l'assistance et l'encadrement des filières visées par le Plan Maroc Vert, afin de contribuer à la mise à niveau préalable des exploitations agricoles.

Pour l'exercice 2013, la production du CAM en termes de crédits alloués au secteur agricole et agro-industriel s'est située à 34 GDH (soit plus de 55% de l'encours global de la banque), réalisant ainsi totalement l'enveloppe prévue dans le cadre du premier pilier du plan. Les objectifs fixés ayant été nettement dépassés, une nouvelle enveloppe de 25 Mrds Dhs a été allouée par le GCAM au Plan Maroc Vert et au monde rural à compter de Mars 2014 et à échéance décembre 2018. Cette enveloppe est répartie comme suit :



Source : CAM

Au 31 Décembre 2018, le taux de réalisation des objectifs fixés est de plus de 132% avec un montant global de 33 Milliards de Dirhams.

²⁸Répartition de la population visée par le PMV selon le type de financement alloué pour un total de 1 million 500 milles exploitations.

V.5. Évolution des dépôts et crédits du CAM

a. Évolution des crédits

Tableau 33 : Évolution de la structure des crédits accordés par le CAM (comptes sociaux)

En MDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	juin-21	Δ%
Créances sur les Etablissements de Crédit et Assimilés (1)	952	2706	184,22%	1 774	-34,44%	2 012	13,43%
En % du total bilan	0,91%	2,40%		2,03%		2,24%	
<i>Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue</i>	945	1 811	91,63%	1 517	-16,21%	1 535	1,15%
<i>Créances sur les établissements de crédit et assimilés à terme</i>	7	895	>100%	257	-71,34%	477	86,08%
Créances sur la clientèle (2)	74 873	80 226	7,15%	85 775	6,92%	87 978	2,57%
En % du total bilan	71,32%	71,09%		97,97%		97,76%	
<i>Crédits de trésorerie et à la consommation</i>	34 105	35 890	5,24%	38 346	6,84%	41 246	7,56%
<i>Crédits à l'équipement</i>	19 561	20 497	4,79%	20 701	1,00%	22 827	10,27%
<i>Crédits immobiliers</i>	15 731	17 552	11,58%	17 247	-1,74%	17 407	0,93%
<i>Autres crédits</i>	5 476	6 286	14,80%	9 480	50,81%	6 498	-31,46%
Total créances nettes (1) + (2)	75 825	82 932	9,37%	87 549	5,57%	89 990	2,79%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, les créances sur les établissements de crédit et assimilés sont en hausse de plus de 100% ressortant à 2 706 MDH, suite à l'augmentation des créances à vue (Prêts de trésorerie au jour le jour +869 MDH) et des créances à terme (Valeurs reçues en pension à terme +675 MDH).

Par ailleurs, les créances sur la clientèle passent à 80 Mrds Dhs en 2019, soit une hausse de 7,15%. Cette variation est due à une hausse généralisée de toutes les catégories de créances :

- Les crédits immobiliers (+11,58%) avec un encours de 17,6 Mrds Dhs.
- Les crédits de trésorerie et à la consommation (+5,24%) avec un encours passant de 34 à 36 Mrds Dhs ;
- Les crédits à l'équipement (+4,79%) avec un encours de 20 Mrds Dhs ;
- Les autres crédits (+14,80%) avec un encours de 6,3 Mrds Dhs.

A fin 2020, les créances sur les établissements de crédit et assimilés sont en repli de 34,44% ressortant à 1 774 MDH, suite à la baisse des créances à vue de 293 MDH (Prêts de trésorerie au jour le jour -91%).

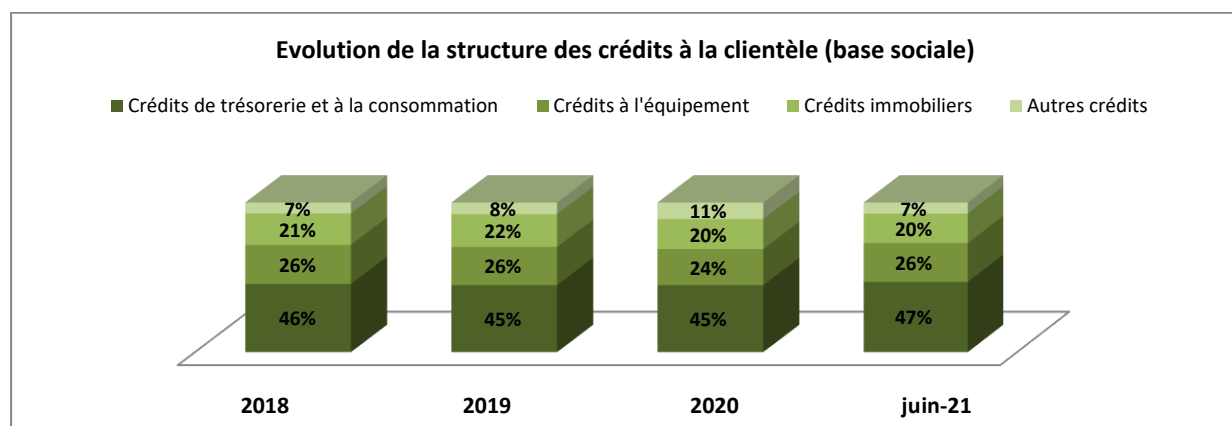
Par ailleurs, les créances sur la clientèle passent à 86 Mrds Dhs à fin 2020, soit une hausse de 6,92%. Cette variation est essentiellement due à une hausse :

- Des crédits de trésorerie et à la consommation (+2,5 Mrds Dhs) avec un encours passant à 38 Mrds Dhs ;
- Des autres crédits (+3,2 Mrds Dhs) avec un encours de 9,5 Mrds Dhs.

A fin juin 2021, les créances sur les établissements de crédit et assimilés sont en hausse de 13,43% à 2 012 MDH, notamment suite à la hausse des créances à vue de 221 MDH.

Les créances sur la clientèle passent à 88 Mrds Dhs, en progression de 2,57%. Cette variation est essentiellement due à une hausse :

- Des crédits de trésorerie et à la consommation (+2,9 Mrds Dhs) avec un encours passant à 41 Mrds Dhs ;
- Des crédits à l'équipement (+2,1 Mrds Dhs) avec un encours de 23 Mrds Dhs.



Source : CAM

Sur la période analysée, la structure des créances sur la clientèle du CAM reste relativement stable avec cependant un recul des crédits à l'équipement en faveur des autres crédits.

Tableau 34 : Évolution des crédits accordés par le CAM à l'agriculture

En MDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	juin-21	Δ%
Crédits à l'agriculture	23 295	25 342	8,79%	27 589	8,87%	28 388	2,90%
Crédits à l'agro-industrie et au monde rural*	19 958	21 348	6,96%	22 449	5,16%	22 918	2,09%
Total encours brut des crédits sur la clientèle²⁹	79 274	85 146	7,41%	91 177	7,08%	93 760	2,83%
Part des créances agricoles dans l'encours clientèle global	54,56%	54,83%		54,88%		54,72%	

Source : CAM

(*) : Ces crédits incluent également les crédits octroyés aux habitants du monde rural pour les activités non agricoles.

Au terme de l'exercice 2019, l'encours global des crédits à l'agriculture s'affiche à 47 Mrds Dhs, soit 54,83% du total de l'encours brut des crédits à la clientèle du CAM.

A fin 2020, l'encours global des crédits à l'agriculture représente 54,88% du total de l'encours brut des crédits à la clientèle du CAM.

A fin juin 2021, l'encours global des crédits à l'agriculture s'affiche à 51 Mrds Dhs, soit 54,72% du total de l'encours brut des crédits à la clientèle du CAM.

²⁹ L'encours brut prend en compte le reclassement de certaines créances sur établissements de crédit et assimilés et leur intégration dans les créances à la clientèle (intégration des prêts sur sociétés de financement et des comptes ordinaires des sociétés de crédit à la consommation)

b. Évolution des dépôts

Tableau 35 : Évolution de la structure des crédits accordés par le CAM (comptes sociaux)

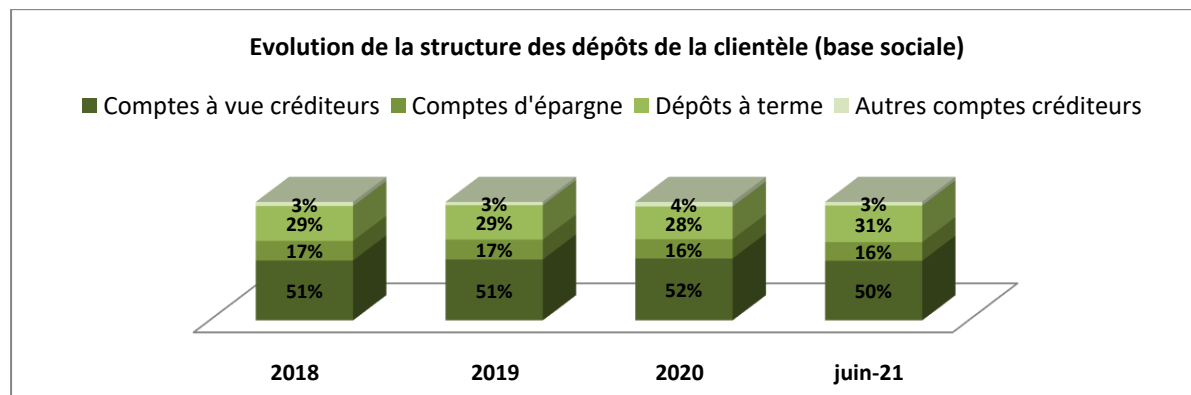
En MDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	juin-21	Δ%
Dettes envers les établissements de Crédit et Assimilés (1)	11 845	12 322	4,03%	14 768	19,85%	16 487	11,64%
En % du total bilan	11,28%	13,53%		15,06%		16,05%	
Dettes envers les EC et assimilés à vue	1 774	421	-76,29%	1703,02	>100%	1 394	-18,16%
Dettes envers les EC et assimilés à terme	10 071	11 901	18,17%	13 065	9,78%	15 093	15,52%
Dépôts de la clientèle (2)	74 360	78 718	5,86%	83 291	5,81%	86 224	3,52%
En % du total bilan	70,83%	86,47%		84,94%		83,95%	
Comptes à vue créditeurs	37 578	40 494	7,76%	43 545	7,53%	43 418	-0,29%
Comptes d'épargne	12 318	13 174	6,95%	13 464	2,20%	13 517	0,39%
Dépôts à terme	21 881	22 909	4,70%	23 052	0,62%	26 700	15,83%
Autres comptes créditeurs	2 583	2 141	-17,09%	3 231	50,90%	2 588	-19,89%
Total ressources (1) + (2)	86 205	91 040	5,61%	98 059	7,71%	102 711	4,74%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une hausse de 4,03%, s'affichant ainsi à 12 322 MDH. Les dépôts de la clientèle ont également progressé (+5,86%) avec un encours de 78,7 Mrds Dhs.

A fin 2020, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une hausse de 19,85%, s'affichant ainsi à 14 768 MDH. Les dépôts de la clientèle, quant à eux, sont en hausse de 5,81% à 83,3 Mrds Dhs.

Au terme du premier semestre 2021, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une progression de 11,64% à 16 487 MDH. Par ailleurs, les dépôts de la clientèle augmentent de 3,52% à 86,2 Mrds Dhs.



Source : CAM

Tout au long de la période analysée, la structure des dépôts de la clientèle reste relativement stable.

V.6. Politique commerciale du CAM

a. Ambitions stratégiques

La politique commerciale du CAM est axée sur des cibles commerciales prioritaires et qui s'inscrivent dans la lignée des orientations stratégiques du CAM :

L'agriculture et les filières agro-alimentaires

Capitalisant sur son intervention historique et sur sa position de leader dans ces deux secteurs, le CAM a modernisé son mode d'intervention, d'une part, par une segmentation de la clientèle agricole qui lui permet d'accompagner le développement agricole et rural de notre pays dans les meilleures conditions de sécurité et d'autre part, par l'innovation dans la création de nouveaux produits adaptés à chaque filière.

Fort de son expertise, le CAM a ainsi pris de forts engagements dans le cadre du Plan Maroc Vert et accompagne par des financements adaptés la création, la modernisation et l'extension des entreprises agricoles et agro-industrielles tout en facilitant l'émergence de nouveaux opérateurs ou groupes dans ces domaines d'activité.

L'intervention du CAM se fait d'une manière différenciée à travers ses réseaux spécialisés des Caisses Locales, des Caisses Régionales et des Agences Entreprises qui accompagnent les différents types de clients qui vont du producteur local jusqu'à la grande entreprise opérant à l'international.

Le marché des professionnels et des particuliers

Le CAM enregistre une amélioration de ses performances sur ce marché principalement en termes de collecte de comptes à vue et de comptes d'épargne, ainsi qu'en termes de distribution de crédits de trésorerie, à la consommation et de crédits immobiliers.

La politique du CAM sur ce segment est d'acquérir de nouvelles parts de marché en renforçant sa présence et d'augmenter le taux d'équipement des clients.

L'approche du CAM consiste à servir en priorité les particuliers du monde rural et ceux des zones périurbaines. La politique de diversification de l'offre produits et des ouvertures de nouveaux points de vente se fait en conséquence de cette stratégie.

La Banque islamique

La stratégie commerciale prônée par Al Akhdar Bank, banque participative du Groupe Crédit Agricole du Maroc, repose essentiellement sur la conquête d'un segment particulier : la clientèle intéressée par les produits islamiques. Al Akhdar Bank offre ainsi les produits de la banque au quotidien, les produits de financement (MORABAHA, IJARA), ainsi que les dépôts d'investissement. A l'instar des autres filiales du Groupe, la banque participative du CAM accorde une attention particulière aux ruraux en leur proposant des produits de financement de l'agriculture et l'agro-industrie (Salam).

b. Politique de partenariat conclue avec d'autres opérateurs du secteur

Dans le cadre de sa politique de partenariat avec d'autres opérateurs du secteur, le GCAM s'est allié à ATTIJARI WAFA BANK dans le cadre de l'octroi de crédits à la consommation. En effet, ce partenariat permet au CAM de profiter des grilles de scoring de WAFASALAF, leader du marché en termes de crédit à la consommation. Cet accord délègue également à WAFASALAF la gestion de l'encours et de tombées, ainsi que tout le volet recouvrement.

c. Réseau d'agences

Tableau 36 : Évolution du réseau d'agences CAM

	2018	2019	2020	Juin-21
Agence bancaire	312	315	314	320
Agence Entreprise	11	11	11	11
Agence Mobile	7	7	7	7
Caisse Locale	101	101	101	101
Caisse Régionale	63	63	63	63
Centre d'affaires	11	11	11	11
Guichet périodique	13	13	13	13
Total	518	521	520	526

Source : CAM

Au 30/06/2021, ces agences sont réparties géographiquement comme suit :



Source : CAM³⁰

Pour assurer le déploiement de sa stratégie commerciale, plusieurs décisions ont été prises en matière de maillage des agences du CAM. La stratégie de développement du réseau repose principalement sur l'amélioration de la présence du CAM en milieu urbain et périurbain.

Il est à noter que les agences du CAM disposant d'une grande superficie ont été optimisées en abritant en plus des agences CAM, des desks ARDI, TEF, MAMDA et CAM Leasing.

Par ailleurs, il est à signaler que dans le cadre de la mise en place de la régionalisation avancée et afin d'être en phase avec le découpage administratif national, le CAM a adopté une transformation progressive au niveau de son réseau avec la création de structures CAM régionales afin de regrouper les directions régionales de chaque région, et de décentraliser certaines fonctions commerciales et de production.

Cette politique permettra au GCAM de mieux réaliser sa mission de développement socio-économique du monde rural, notamment en collaboration avec les nouveaux acteurs locaux qui vont émerger.

³⁰ La stabilité de la répartition des agences est un enjeu stratégique du CAM

VI- MOYENS TECHNIQUES ET ORGANISATION DU CAM

VI.1. Politique de gestion du Capital Humain du CAM

Le capital Humain est le moteur de croissance du GCAM et la clé d'un avantage concurrentiel.

a. La politique de recrutement

Le processus de recrutement est un élément clé de la gestion des ressources humaines au sein du CAM, puisqu'il constitue l'un des principaux leviers de régulation des compétences.

C'est pourquoi le Crédit Agricole du Maroc s'engage à respecter l'égalité des chances, l'équité, la transparence, le mérite et l'objectivité.

Par ailleurs, soucieux de l'adéquation des recrues avec les besoins croissants de la banque aussi bien en termes de profils pointus que de profils polyvalents, le CAM accorde une attention de tout premier ordre à la diversification des sources de recrutement (forums, salons, annonces, présélections régionales, ...).

Ainsi, la politique de recrutement du Crédit Agricole du Maroc est principalement axée sur une logique d'optimisation, de renforcement du cœur du métier et d'investissement dans la relève.

b. La politique de rémunération

La politique de rémunération est l'un des sujets les plus sensibles en Gestion des Ressources Humaines au sein du Crédit Agricole du Maroc.

Le système de rémunération en vigueur a été mis en place en janvier 2009 pour accompagner la transformation juridique qu'a connu le Crédit Agricole du Maroc en 2006. Il est compétitif, attractif, rétribuant la performance et la responsabilité, encourage la mobilité, l'initiative et l'engagement tout en respectant les équilibres internes de Crédit Agricole du Maroc

Les composantes de la rémunération

- Le salaire fixe : Partie fixe (commune à tout le personnel) basée sur le niveau d'instruction, l'ancienneté, l'emploi, le grade et éventuellement la fonction de responsabilité occupée,
- Le salaire variable : récompensant les performances individuelles et collectives,
- Les avantages sociaux (prêts à taux préférentiels, retraite et prévoyance, mutuelle,)

Le système de rémunération est basé sur 3 notions : l'emploi, le grade et la fonction.

Les emplois du CAM sont rangés dans des « classes d'emplois homogènes » en fonction de leur poids et de leur importance relative. La grille est composée de 174 emplois-type.

Le grade est accordé selon la classe administrative du collaborateur et évoluera avec le changement de la catégorie de la classe dans le cadre des avancements périodiques.

La fonction de responsabilité est accordée dans le cadre de l'organisation interne du CAM.

Les objectifs de la rémunération

La politique de rémunération vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés et se permet de se soumettre à quelques principes :

- Privilégier le respect de l'équité interne
- Favoriser un sentiment de reconnaissance (mérites / prise en compte des attentes du salarié)
- Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise
- Instaurer un principe de transparence

c. La gestion de carrières

Pour renforcer la capacité du GCAM à anticiper et gérer l'évolution des emplois et compétences et mû par la volonté de faire participer ses collaborateurs à une démarche continue de leur employabilité et de leur développement professionnel, le GCAM a intégré, depuis 2009, la gestion de carrière et la mobilité dans le cycle complet de management des ressources humaines.

Dans sa démarche, la gestion de carrière allie les attentes des collaborateurs et les besoins de l'organisation.

Les entretiens annuels, les entretiens de carrières et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, principaux outils de la gestion de carrière sont améliorés et mis à jour périodiquement.

La gestion de carrière contribue ainsi à l'adéquation et la réduction des écarts entre les besoins de la banque et les ressources humaines disponibles.

Des itinéraires de carrières permettent de concevoir et de mettre en œuvre des parcours personnalisés pour les salariés. Une veille RH permet aussi, en terme de métiers, d'être anticipatif et proactif pour répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de la banque, tout en tenant compte des compétences et des intérêts des collaborateurs.

La démarche est renforcée par la mise en place de dispositif de détection de talents et de constitution de vivier de compétence dans le but de préparer la relève d'une part et offrir des accélérateurs de carrière aux plus méritants d'autre part.

La gestion de carrière est une véritable opportunité pour les collaborateurs du GCAM puisqu'elle est accompagnée de la formation, de la promotion et de la mobilité.

Elle est aussi bénéfique pour la banque dans la mesure où son efficacité lui assure la pérennité, la performance et donc la croissance.

d. La politique de formation

La formation est un puissant levier de développement du Groupe Crédit Agricole du Maroc et de ses collaborateurs. Elle contribue activement au développement des compétences en adéquation avec la stratégie du Groupe.

La politique de la formation au GCAM vise :

- La montée en compétences de l'ensemble des collaborateurs pour une meilleure professionnalisation ;
- La généralisation de la formation à tous les collaborateurs tous types de profils et de métiers confondus ;
- La régionalisation de la formation pour une meilleure proximité avec les collaborateurs du Réseau ;
- La diversification et l'adaptation des canaux de formation (présentiel, stage terrain et e-learning) ;

Pour ce faire le GCAM a mis en place un dispositif de formation décliné en deux structures distinctes:

Direction Centrale de la formation :

La mission de cette Entité s'articule autour de 3 axes de formations :

- Formations Internes : A la demande des Directions Métiers, cette entité organise des formations ponctuelles transverses (formations réglementaires, formations managériales, formations techniques, formation des formateurs ...) ;
- Formations Externes : Il s'agit de la participation des collaborateurs du GCAM à des séminaires inter-entreprises portant sur le Risk Management, Digitalisation de l'entreprise, Contrôle & Audit Interne... ;
- Formations Diplômantes : Diverses formations diplômantes sont dispensées en faveur des collaborateurs du GCAM telles que l'Executive Master en Management Bancaire en partenariat avec l'UIR de Rabat, le Brevet Bancaire Métiers avec le CIFPB, le Master Executive Finance avec l'Université Med VI Polytechnique de Ben guérir ...

Académie du GCAM :

Déclinée en Direction Centrale des Ecoles Métiers, laquelle est structurée en :

- Direction des Ecoles Métiers : Dispositif d'apprentissage permanent, itératif et transverse aux différents métiers de la Banque. Elle a pour objet de former aux compétences métiers dans le cadre d'écoles telles que l'Ecole des Managers, l'Ecole des Engagements, l'Ecole Compliance, l'Ecole Digitale... ;
- Direction de l'Intégration et du Tutorat : cette Direction a pour mission de veiller à la bonne intégration des Nouvelles Recrues à travers l'organisation des JICAM (Journées d'Intégration des Nouvelles Recrues) et de l'Ecole Tutorale qui consiste en une formation en présentiel alternée par des stages pratiques sur le terrain pour les nouvelles recrues.

En terme de gouvernance le dispositif de la formation dispose de notes et de procédures régissant son organisation/gestion et d'un plan de formation dont l'élaboration est toujours en adéquation avec la stratégie du Groupe.

Ce plan définit les formations par thématique, la population cible à former, le nombre de Jours /Formation et le nombre de Jours/Homme /Formation.

e. Egalité hommes/femmes

Acteur engagé au quotidien en faveur de l'égalité femmes-hommes, le Crédit Agricole du Maroc lutte contre les stéréotypes et déploie de nombreux dispositifs visant à promouvoir l'égalité au sein du Groupe et à combattre les disparités.

La stratégie au sein de la banque consiste à fixer des objectifs sur la représentation des femmes dans les populations clés. Par ailleurs, le Groupe souhaite ne faire aucune « concession » sur les compétences et réalise un suivi précis pour éviter les décisions biaisées par les préjugés.

En effet, Les femmes représentent aujourd'hui plus de 47% des effectifs totaux de la banque. Cette proportion est en amélioration depuis 2016 où les femmes représentaient moins de 43%.

VI.2. Composantes et évolution de l'effectif du CAM

a. Effectif

Tableau 37 : Évolution de l'effectif du CAM

	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	juin-21	Δ%
Effectif ³¹	3 931	3 961	0,76%	3 885	-1,92%	3 807	-2,01%
Siège ³²	1 595	1 358	-14,86%	1 518	11,78%	1 480	5,11%
Réseau	2 336	2 603	11,43%	2 367	-9,07%	2 327	-6,06%

Source : CAM

Sur la période 2018 – juin 2021, l'effectif du CAM évolue en passant de 3 931 personnes à 3 807 collaborateurs. A fin juin 2021, le CAM emploie 1 480 au niveau du siège de la banque et 2 327 au niveau du réseau.

a. Encadrement

Tableau 38 : Évolution de la répartition de l'effectif CAM par catégorie

	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	juin-21	Δ%
Cadres	2 512	2 591	3,14%	2 575	-0,62%	2 524	-1,98%
Employés	1 419	1 370	-3,45%	1 310	-4,38%	1 283	-2,06%
Effectif	3 931	3 961	0,76%	3 885	-1,92%	3 807	-2,01%
Taux d'encadrement	64%	64%		66%		66%	

Source : CAM

Au terme du mois de juin 2021, le taux d'encadrement au sein du CAM s'affiche à 66%, au même niveau qu'au 31 Décembre 2020.

b. Répartition de l'effectif par sexe

Tableau 39 : Évolution de la Répartition de l'effectif par sexe

	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	juin-21	Δ%
Femmes	1 762	1 786	1,36%	1 824	2,13%	1 814	-0,55%
Hommes	2 169	2 175	0,28%	2 061	-5,24%	1 993	-3,30%
Effectif	3 931	3 961	0,76%	3 885	-1,92%	3 807	-2,01%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, l'effectif féminin au sein du CAM s'affiche à 1 814 soit 48% contre 52% de collaborateurs de sexe masculin.

c. Répartition de l'effectif par nature de contrat

Tableau 40 : Évolution de la Répartition de l'effectif par nature de contrat

	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	juin-21	Δ%
CDD	97	110	13,40%	87	-20,91%	80	-8,05%
CDI	3 834	3 851	0,44%	3 798	-1,38%	3 727	-1,87%
Effectif Total	3 931	3 961	0,76%	3 885	-1,92%	3 807	-2,01%

A fin juin 2021, l'effectif global du CAM compte un total de 80 collaborateurs sous contrat à durée déterminée et 3 727 collaborateurs bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

³¹ Effectif hors collaborateurs bénéficiant d'une mise en disponibilité ou en congé de maternité prolongé (plus de 3 mois).

³² Dont 117 Collaborateurs affectés aux Filiales en 2019

d. Répartition de l'effectif par branche d'activité

Tableau 41 : Évolution de la Répartition de l'effectif par branche d'activité

	2018	2019	2020
Audit Groupe C.A.M	45	43	41
DG Réseau	28	30	90
Domaine GGR	151	160	156
CERCAM	10	9	7
Art et métiers	3	3	3
Conformité et Déontologie	15	17	15
Fondation Mohamed V et VI	8	8	8
Rattaché Présidence & Directoire	28	21	19
Domaine B.F.I	36	30	36
Secrétariat Général	166	167	194
DG. Finance et Patrimoine	106	116	114
Domaine Remedial Management	103	106	102
DG. Services, Transformation & Digitalisation	376	404	470
DG. Banque de Service Public	26	35	28
Filiales	113	117	110
Pôle Contrôle et Risques Opérationnel Groupe	83	92	97
Gouvernance Interne du GCAM			1
Réseau Exploitation	2634	2603	2394
EFFECTIF TOTAL	3 931	3 961	3885

Source : CAM

e. Pyramides des âges

Tableau 42 : Répartition de l'effectif CAM par tranche d'âge

	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	juin-21	Δ%
[18,35] ans	1 884	1 868	-0,85%	1 768	-5,35%	1 686	-4,64%
[36,40] ans	476	604	26,89%	710	17,55%	755	6,34%
[41,45] ans	192	227	18,23%	244	7,49%	268	9,84%
[46,50] ans	189	161	-14,81%	164	1,86%	169	3,05%
[51,55] ans	506	426	-15,81%	357	-16,20%	320	-10,36%
[56,60] ans	684	675	-1,32%	642	-4,89%	609	-5,14%
Effectif	3 931	3 961	0,76%	3 885	-1,92%	3 807	-2,01%

Source : CAM

La pyramide des âges du CAM montre un rajeunissement des équipes. La tranche d'âge entre 18 et 40 ans passe de 60% en 2018 à 64% à fin juin 2021, soit 2 441 collaborateurs.

f. Ancienneté

Tableau 43 : Évolution de l'effectif en termes d'ancienneté

	2018	2019	Δ%	2020	Δ%	juin-21	Δ%
< 5 ans	978	960	-1,84%	848	-11,67%	815	-3,89%
[5 ; 10[ans	933	1053	12,86%	979	-7,03%	993	1,53%
[10 ; 20[ans	790	855	8,23%	1061	24,09%	1077	1,51%
[20 ; 30[ans	677	534	-21,12%	493	-7,68%	425	-13,79%
>=30 ans	553	559	1,08%	504	-9,84%	497	-1,58%
Effectif	3 931	3 961	0,76%	3 885	-1,92%	3 807	-2,01%

Source : CAM

A fin juin 2021, près de 21% de l'effectif a une ancienneté inférieure à 5 ans.

g. Turnover

Tableau 44 : Évolution du turnover enregistré par le CAM³³

	2018	2019	2020	juin-21
Recrues	221	264	113	31
Départs	178	220	189	107
Taux de Turnover (*)	5,16%	6,16%	3,81%	1,81%

Source : CAM

(*) $\left[\frac{(\text{Nombre Départs année } n + \text{Nombre Recrues année } n)}{2} / \text{Effectif année } n-1 \right] \times 100$

Au terme du mois de juin 2021, le turnover ressort à 1,81%.

h. Informations sociales et administratives

Tableau 45 : Évolution des informations sociales et administratives

	2018	2019	2020
Nombre de représentants du personnel	26	26	16
Nombre de jours de grève	-	-	-
Nombre d'accidents de travail	21	19	25
Nombre de recrutements	221	264	112
<i>Cadres</i>	84	92	87
<i>Employés</i>	137	172	25
Nombre de licenciements	11	14	10
<i>Cadres</i>	6	9	7
<i>Employés</i>	5	5	3
Nombre de démissions	39	52	34
<i>Cadres</i>	9	12	29
<i>Employés</i>	30	40	5
Nombre et nature des litiges sociaux (collectifs ou individuels)	-	-	-

Source : CAM

Au terme du mois de décembre 2020, le nombre de représentants du personnel est de 16. Par ailleurs, on ne compte aucun jour de grève ni aucun litige social.

³³ Les chiffres présentés ne prennent pas en compte les collaborateurs bénéficiant de mise en disponibilité et de congés sans solde

VI.3. Démarche RSE

a. Impact économique et social de l'activité de la banque

Si le GCAM est aujourd'hui une Banque universelle proposant des services financiers au client particulier comme professionnel ou entreprise, le Crédit Agricole du Maroc s'engage surtout en faveur de l'agriculture et du développement socio-économique en milieu rural. Travaillant en coordination avec les pouvoirs publics, l'objectif de la banque est de valoriser les activités agricoles et de stabiliser les populations rurales en améliorant durablement leur niveau de vie. La mission du Crédit Agricole du Maroc est déclinée à travers trois principaux axes à savoir :

- Le financement des exploitations agricoles ;
- La mise à niveau des structures de production ;
- L'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

La banque va au-delà de sa vocation commerciale car elle est investie d'une mission de service public qui se répartit en plusieurs actions :

- Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;
- Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;
- Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ;
- Appuyer la création d'entreprises agricoles et améliorer leur accessibilité au crédit ;
- Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;
- Valoriser la production agricole par l'intégration agroindustrielle et la commercialisation ;
- Soutenir l'économie sociale de production et de services, relative à l'économie rurale.

Depuis octobre 2008, le Crédit Agricole du Maroc s'est engagé à accompagner le Plan Maroc Vert, qui constitue une plateforme importante pour développer son activité. La banque s'est organisée en conséquence pour accompagner cette stratégie nationale de modernisation du secteur agricole.

b. Impact des investissements en matière d'infrastructures et de services publics

Le GCAM est une banque universelle qui s'inscrit dans une logique de service public en contribuant à renforcer les dispositifs financiers accompagnant le développement rural. Cette mission constitue le souci prioritaire de la banque vis-à-vis de son territoire et des citoyens qui y vivent. Toutefois, le besoin de définir une approche structurée est apparu comme une nécessité afin de maximiser les impacts positifs générés par nos actions.

c. Impacts sur les communautés locales

Par-delà sa mission primaire de Banque chargée du financement de l'agriculture et des activités de développement du monde rural, le GCAM s'inscrit dans une logique de développement humain, économique et social de la population du pays.

Dans le domaine de l'engagement du GCAM vis-à-vis de la communauté, il a été défini cinq axes d'intervention les plus pertinents et qui répondent aux directives des hautes instances nationales et à l'intérêt général du Royaume :

- L'environnement ;
- Le développement territorial ;
- La solidarité ;
- L'éducation ;
- La formation.

Aussi, une attention toute particulière est accordée à la promotion et la protection du patrimoine immatériel. Porté par Sa Majesté le Roi Mohammed IV, dans le cadre de la COP 22, l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA) vise à réduire la vulnérabilité de l'Afrique, et de son agriculture, face aux changements climatiques.

Cette initiative a un double objectif : d'une part mettre l'Adaptation de l'Agriculture Africaine au cœur des négociations climatiques et, d'autre part, de favoriser la mise en œuvre des solutions, en particulier dans le cadre du Global Climate Action Agenda.

Conscient que la coopération Sud-Sud est une des clés du développement, le GCAM s'est engagé dans une politique de coopération à mettre ses outils et son savoir-faire à la disposition des partenaires africains et à soutenir le développement des projets d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.

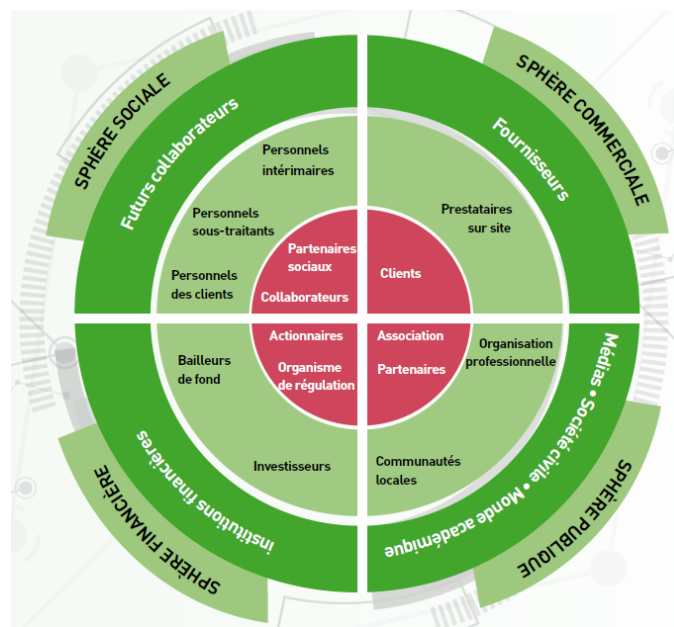
L'une des solutions proposées dans le cadre du AAA est de renforcer les capacités et solutions de financement, à travers : la généralisation du micro-crédit aux petits agriculteurs, développement du méso-crédit pour les moyennes exploitations, et le déploiement de solutions de bancarisation mobile. Dans ce cadre, se sont près d'une dizaine de partenariat qui ont été signé dans ce sens avec des banques africaines.

Dans le cadre du soutien par le GCAM de l'action de la Fondation Marocaine d'Education Financière (FMEF) à travers le partenariat liant les deux institutions et au vu de l'intérêt du groupe pour la thématique d'inclusion financière, la conception et le déploiement d'un programme d'éducation financière en milieu rural afin de répondre au faible niveau d'instruction de la population rurale et l'absence d'une culture d'éducation financière.

d. Conditions de dialogue avec les parties prenantes

L'identification des parties prenantes est la première condition à la mise en place d'un dialogue pour préparer un plan d'engagement robuste. En effet, pour assurer la durabilité de son développement, le GCAM échange avec ces parties prenantes directement ou indirectement affectées par ses activités : salariés, clients, fournisseurs, société civile, collectivités, etc. tant au niveau local qu'à l'échelle internationale.

Chaque partie prenante étant motivée par des enjeux qui lui sont propres, c'est à travers une démarche d'écoute et de dialogue continue, que le GCAM construit ses relations avec l'ambition d'aligner ses projets avec les attentes de l'ensemble des acteurs qui composent son écosystème d'affaire. En retour, le GCAM tient compte de l'expertise de ses partenaires et bénéficie de leur implication pour répondre à ses propres enjeux environnementaux, sociaux ou économiques.



Source : CAM

C'est pourquoi, et afin d'identifier les attentes prioritaires des différentes parties prenantes, une matrice de matérialité élaborée en 2017 à la suite d'un diagnostic. Celle-ci fait ressortir plusieurs éléments encourageants sur la situation de la RSE comme la qualité de la protection sociale des collaborateurs, les contributions aux causes d'intérêt général du GCAM, la loyauté des messages publicitaires et le respect des fournisseurs, etc. Toutefois, certains risques

ont été soulevés dans ladite matrice relative à la prévention de la corruption, le traitement des réclamations, le développement des compétences etc...

Le GCAM a mis en place les mesures correctives nécessaires pour pallier à ces questions.

e. Objectifs et engagements de la banque en matière de RSE ;

Suite à l'identification des parties prenantes qui composent l'écosystème du GCAM, et de leurs attentes, c'est conscient de l'importance de l'adoption d'une politique RSE transparente, que le Groupe s'est engagé sur différents objectifs en concertation avec les entités opérationnelles. Ceux-ci portent sur les problématiques liées aux droits humains, aux ressources humaines, à l'environnement, à la prévention de la corruption, au respect de la saine concurrence, à la gouvernance, au volet clientèle et aux fournisseurs ainsi qu'à l'engagement sociétal.

Le GCAM s'est dès lors doté d'une stratégie globale intégrant toutes les dimensions du développement durable. Articulée autour de 4 axes et de 12 engagements, notre charte RSE vise à offrir un cadre respectueux de nos clients, valorisant nos collaborateurs, préservant l'environnement tout en contribuant au développement socio-économique de notre pays.



Source : CAM

Cette charte a, par ailleurs fait en 2019 l'objet d'une diffusion large auprès des collaborateurs du GCAM mais aussi à un public plus large à travers le réseau d'agences.

f. Les faits marquants et principales réalisations des trois derniers exercices

- Tamwil Al Fellah a été distingué du prix de la meilleure institution africaine de financement du développement (AIAFD) au titre de l'année 2017. Le prix décerné est une reconnaissance et une récompense

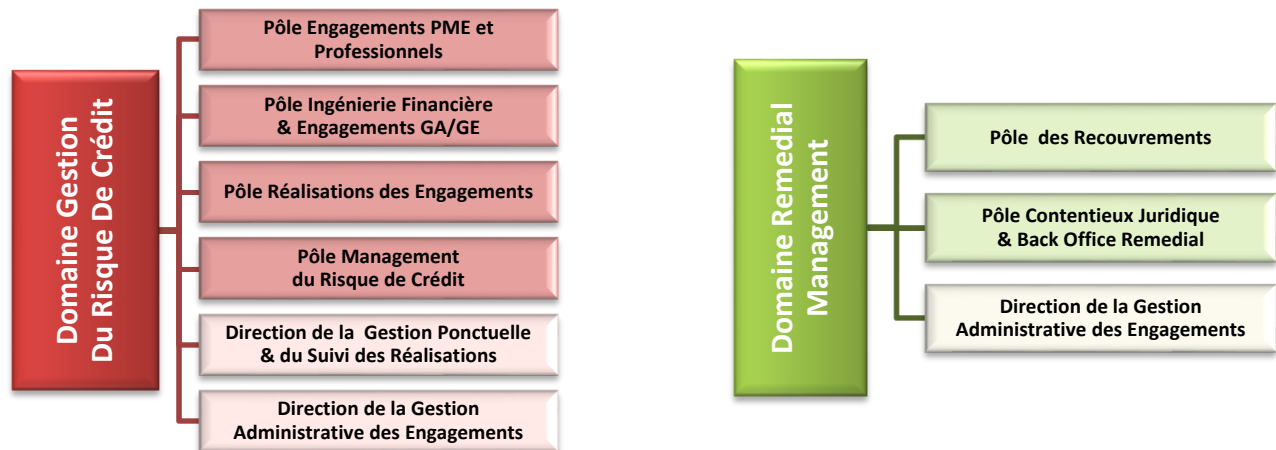
des actions engagées par TEF en faveur du développement de la petite agriculture et du monde rural. Les critères d'évaluation pris en compte pour ce prix sont la gouvernance, la finance et les opérations.

- En reconnaissance de son engagement pour l'intégration d'une démarche éthique et responsable dans sa gestion des risques extra financiers et également pour sa politique en faveur du développement humain et de la protection de l'environnement, la CGEM a attribué le 12 avril 2017 le « Label RSE » au Groupe Crédit Agricole du Maroc.
- En mars 2017, le GCAM a reçu « le Trophée LALLA HASNAA Littoral Durable » récompensant l'implication citoyenne en matière de développement durable, de protection du littoral et de diffusion des comportements socialement et écologiquement responsables, dans la catégorie Responsabilité Sociétale et Environnementale et ce, en reconnaissance des actions menées dans les plages de Sidi Knakouch1 et Sidi Kankouch2 - Tanger et RASMEL- LARACHE
- AFRICAN BANKER AWARD : En reconnaissance de son engagement en faveur de l'agriculture familiale et du changement climatique, la Banque Africaine de Développement (BAD) a attribué le 23 mai 2017 à Ahmedabad en Inde le « AFRICAN BANKER AWARD » au titre de « Banque socialement responsable de l'année ».
- Adhésion au Pacte Mondial : Le Global Compact, lancé en 2000 par l'organisation des Nations Unies, s'attache à promouvoir la responsabilité civique des entreprises, autour des 10 grands principes universels relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.
- En juillet 2017, TAMWIL AL FELLAH s'est vu récompensé du certificat du mérite par L'EUROPEAN ORGANISATION FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT dans la catégorie « best innovation in Financial Services » pour succès de son programme de financement de l'irrigation par pompage solaire.
- Le 20 février 2019 s'est tenue à Casablanca la présentation de l'Etude réalisée par le Cabinet TRUSTED ADVISORS ayant pour thème « La transformation digitale des banques d'Afrique du nord : les enjeux des transformations et les initiatives qui se distinguent ». A cette occasion, Le Groupe CAM, qui figure parmi cinq banques primées, a été doublement récompensé et ce, par le prix « Transformation » : « Création de valeur disruptive » et par le prix « Solution & Parcours client » : « Poste de travail agile ». Le prix « Création de valeur disruptive » vient récompenser la prise de conscience de la Banque, claire et assumée de saisir l'opportunité de l'innovation et du digital, les efforts consentis et à consentir par l'ensemble des collaborateurs qui ont permis au Crédit Agricole du Maroc de progresser dans son itinéraire transformationnel d'une manière disruptive. Quant au prix « Solution & Parcours client » : « Poste de travail agile », il vient couronner l'initiative prise par le Crédit Agricole du Maroc de mettre en place des solutions permettant aux collaborateurs de servir leurs clients et prospects sans qu'ils aient besoin de se déplacer et leur permettre ainsi une optimisation du temps.
- En mars 2019, notre banque a eu le privilège de recevoir « AWARD FOR THE DIGITAL FINANCIAL INCLUSION » de l'Union des Banques Arabes.
- En septembre 2019, la banque a été élue « meilleure banque dans la transformation Digitale au Maroc » par WORLD UNION OF ARAB BANKERS.

VI.4. Dispositif de gestion des risques

Afin de veiller au respect des dispositions réglementaires par les différentes structures du CAM, et dans le but d'optimiser la gestion des risques, le dispositif de gestion de risque de crédit et le dispositif de gestion des recouvrements et du contentieux ont été scindés en deux structures indépendantes visant à asseoir au niveau du CAM une gestion des risques conforme aux standards de la place.

Désormais, l'organisation desdites structures se présente comme suit :



Source : CAM

Domaine Gestion du Risque de Crédit :

Le Domaine Gestion du Risque Crédit est rattaché au Directoire et est composé des 4 Pôles suivants :

- 🌱 **Pôle Engagements PME et Professionnels**, chargé de l'analyse des demandes de financement de la clientèle PME et Professionnels relevant du ressort des Comités du Siège et d'assurer le développement et l'enrichissement de l'offre des crédits conventionnés et des crédits dédiés à la TPME. Il assure également les échanges avec les organismes et partenaires de garantie, de cofinancement et de gestion des crédits ;
- 🌱 **Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/ GE**, chargé de l'analyse des demandes de financement des grandes entreprises et groupes d'affaires et de la proposition de solutions d'ingénierie financière pour recouvrer le portefeuille des grandes créances et des créances à risque ;
- 🌱 **Pôle Réalisation des Engagements**, chargé d'assurer la mise en place des décisions émanant des Comités du Siège et de veiller à la bonne gestion des garanties conformément aux compétences en vigueur. Il est également chargé de suivre l'industrialisation des crédits à la consommation ;
- 🌱 **Pôle Management du Risque Crédit**, chargé de piloter la mise en oeuvre de la politique générale du risque de crédit, de veiller à la maîtrise du risque de crédit et d'assurer l'analyse et le suivi des créances ainsi que les reporting internes et réglementaires afférents à l'activité engagements.

En outre, sont également rattachées au Domaine Gestion du Risque Crédit, les directions suivantes :

- 🌱 **Gestion Administrative des Engagements**, assurant le secrétariat des Comités du Siège dont elle a la charge et la gestion administrative des demandes de crédit relevant de leur ressort ;
- 🌱 **Gestion des Autorisations Ponctuelles et Suivi des Réalisations**, chargée de gérer les demandes d'autorisations ponctuelles relevant des Comités du Siège, de suivre la réalisation des crédits et de délivrer les autorisations de déblocage.

Domaine Remedial management :

Compte tenu de l'impact des activités de recouvrement et du juridique sur le bilan de la Banque, il a été décidé de rendre indépendant le domaine Remedial Management dont l'organisation se présente comme suit :

- ✎ **Pôle des Recouvrements** : composé de trois directions centrales, le Pôle a pour principales attributions de prendre en charge les CES et prévenir leur augmentation, ainsi que d'assurer le suivi et le montage de solutions d'ingénierie pour le recouvrement ;
- ✎ **Pôle Contentieux Juridique et Back Office Remedial** : composé de deux directions centrales, le Pôle prend essentiellement en charge la gestion et l'étude des dossiers du contentieux à caractères pénal ainsi que le suivi et la gestion des dossiers du contentieux bancaire et logistique ;
- ✎ **Direction de la Gestion Administrative des Engagements**, notamment chargée du suivi des textes législatifs et de l'élaboration et la mise à jour des contrats et les actes juridiques liant la Banque à des tiers.

VI.5. Dispositif de contrôle et politique de conformité

a. Contrôle interne :

En 2012, le CAM a mis en place un bloc de la sécurité et du contrôle de la banque composé de trois grandes structures distinctes, qui sont directement rattachées à la présidence du Directoire, et qui se présentent comme suit :

1- Le Contrôle Général³⁴

Le Contrôle Général coordonne le dispositif d'ensemble du contrôle interne du Groupe qui s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités du GCAM, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles ou d'entités juridiques (filiales consolidées). Le contrôle général a pour missions de :

- ✚ Renforcer les actions de contrôle ;
- ✚ Accroître la sécurité liée à l'exécution des opérations ;
- ✚ Participer à l'éclosion d'une culture de contrôle ;
- ✚ Coordonner et animer le système de contrôle interne.

2- Conformité et Déontologie³⁵

Cette structure a pour objectif de faire émerger, développer et asseoir les valeurs du Groupe en veillant à ce que les procédures en vigueur soient conformes à la réglementation externe et conformes au dispositif de vigilance.

3- La Direction Centrale du Reporting Réglementaire et la Fiabilisation des Données

La Direction Centrale du Reporting Réglementaire et la Fiabilisation des Données a pour principales missions de :

- ✚ Veiller à la cohérence et à la fiabilité de l'ensemble des états et déclarations communiqués aux établissements externes (BAM, Office des Changes, GPBM, CCG, Ministère des Finances...) ;
- ✚ Etre l'interlocuteur unique vis-à-vis de ces instances en matière de reporting réglementaire ;
- ✚ Veiller à l'amélioration de la qualité des données clientèle de la banque.

b. Contrôle externe

Tableau 46 : Acteurs du contrôle externe

Commissaires aux comptes	Commissaire de l'État	Bank Al Maghreb	Comité d'audit (émanation du Conseil de surveillance)
Le Crédit Agricole du Maroc doit obligatoirement désigner deux Commissaires aux Comptes inscrits au tableau de l'Ordre des Experts Comptables. Les Commissaires aux Comptes sont nommées par l'AGO des actionnaires pour trois exercices.	Un Commissaire du Gouvernement est désigné auprès du Crédit Agricole du Maroc, par Décret et sur proposition des Ministres chargés des Finances et de l'Agriculture. Son mandat ne peut dépasser quatre ans renouvelable une seule fois.	La circulaire N°4/W/2014 relative au Contrôle Interne précise les modalités et les règles minimales que les établissements bancaires doivent observer.	Le Comité d'Audit est une émanation du Conseil de surveillance. Il est présidé par un représentant du Groupe CDG, coopté par le Conseil de Surveillance.

Source : CAM

³⁴ Cf Partie III présentation Générale du CAM, section VIII.2 Organisation, titre c. « pôle contrôle et risque opérationnel groupe »

³⁵ Cf Partie III présentation Générale du CAM, section VIII.2 Organisation, titre d. « Direction Centrale de la conformité et de la Déontologie »

VI.6. Politique d'investissement

Les investissements du CAM sont orientés en vue d'atteindre les objectifs tracés par les 5 axes d'action fixés par le Plan Stratégique CAP 2023 :

Programme 1	Programme 2	Programme 3	Programme 4	Programme 5
Élargissement de la base clientèle & Bancarisation du monde rural	Soutien à l'agriculture & à l'agro-industrie	Croissance & Sécurité	Croissance & Rentabilité	Croissance & Productivité
Nombre de comptes (En Millions) 4,00 Parts de comptes ruraux Groupe 55,2% Crédits clientèle sains (En Milliards MAD) 97,5 Dépôts clientèle (En Milliards MAD) 103,4	Part du monde rural dans l'encours de crédit global 55% Renforcement du positionnement en tant que leader du secteur bancaire dans le monde rural Digitalisation du monde rural	Coût du risque 1,69% Ratio Tier One 9,63% Ratio de Solvabilité 13,20%	PNB (En Millions MAD) 9,63% Résultat Net (En Millions MAD) 13,20%	PNB/ETP (En Millions MAD) 1,26 Ressources/ETP (En Millions MAD) 27,20 Emplois/ETP (En Millions MAD) 25,60 Coefficient d'exploitation 49%

Objectifs 2023

Source CAM

Tableau 47 : Les investissements du CAM au cours des exercices Décembre 2018 à juin 2021

En KDH	2018	2019	2020	Juin-21
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES	1 656 443	1 031 613	1 251 201	310 231
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 146	33 150	44 146	32 043
Droit au bail				
Immobilisations en recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	31 146	33 150	44 146	32 043
Immobilisations incorporelles hors exploitation				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 625 297	998 463	1 207 055	278 189
Immeubles d'exploitation	308 109		942 996	67 176
Terrain d'exploitation	3 100			
Immeubles d'exploitation. Bureaux	305 009		2 380	
Immeubles d'exploitation. Logements de fonction			7 920	
Comptes courants dans les SCI rattachées à l'exploitation			932 696	67 176
Mobilier et matériel d'exploitation	35 722	34 557	37 660	26 180
Matériel de bureau d'exploitation	9 803	12 639	8 511	4 965
Matériel Informatique	21 101	16 975	23 376	18 758
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	14,993			
Autres matériels d'exploitation	4 803	4 943	5 773	2 458
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	66 601	88 667	59 662	18 227
Immobilisations corporelles hors exploitation³⁶	1 157 906	835 799	152 312	149 134
Terrains hors exploitation				
Immeubles hors exploitation	371 178	64 802	5 388	23 718
Mobiliers et matériel hors exploitation	4 111	4 673	752	623
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	782 617	766 324	146 171	124 792
Immobilisation en cours	56 960	39 440	14 425	17 472
INVESTISSEMENTS FINANCIERS	101 000	53 429	300	41 016
Prises de participations		2 429	300	23 995
Variations de capital des filiales	101 000	51 000	-	17 021
TOTAL	1 757 443	1 085 042	1 251 501	351 247

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, les investissements du CAM ont connu les évolutions suivantes :

- Une hausse de 2 MDH (+6%) des acquisitions des immobilisations incorporelles ;
- Une baisse de 627 MDH (-39%) des immobilisations corporelles principalement expliquée par la baisse des immeubles d'exploitation/Bureaux (-305 MDH) et des immeubles hors exploitation (-306 MDH) ;
- La réalisation d'une augmentation de capital de 51 MDH au sein d'Al Akhdar Bank (part CAM), ainsi qu'une prise de participation dans la société Atlantic Micro Finance For Africa (AMIFA) –société de microcrédit opérant au Sénégal- à hauteur de 40%, et ce, en collaboration avec la Banque Centrale Populaire (60%).

A fin 2020, les investissements du CAM ont connu les évolutions suivantes :

- Une hausse de 11 MDH des acquisitions des immobilisations incorporelles d'exploitation ;
- Une hausse de 209 MDH (+21%) des immobilisations corporelles principalement expliquée par une hausse des immeubles d'exploitation (+943 MDH), en partie contrebalancée par la baisse des immobilisations corporelles hors exploitation (-683 MDH) ;
- Une prise de participation de 0,3 MDH au sein de MSIN GESTION, équivalent à 30% de son capital.

Au terme du premier semestre 2021, les investissements du CAM ont connu les évolutions suivantes :

- Une baisse de 12 MDH des acquisitions des immobilisations incorporelles d'exploitation ;
- Un recul de 929 MDH (-77%) des immobilisations corporelles principalement expliqué par une baisse des comptes courants dans les SCI rattachées à l'exploitation (-866 MDH) ;
- Un transfert de participations d'Holdagro vers le CAM (+ 24 MDH) et des augmentations de capital dans certaines filiales (MSIN GESTION: +1,2 MDH et AMIFA: +16 MDH).

³⁶ Les immobilisations corporelles hors exploitation sont essentiellement composées de biens mis à la disposition du personnel dans le cadre des œuvres sociales (club, logements estivaux...)

Tableau 48 : Principaux investissements en cours

Objectif (En MDH)	Budget	Réalisations 2020	% Réalisation
L'élargissement du Réseau par L'acquisition et la construction de différents locaux régionaux	112	6	5%
Appui logistique et informatique aux entités du réseau et du siège	68	46	68%
La mise à jour des différents modules et progiciels du CAM tout en consolidant les acquis du Schéma Directeur Informatique (SDI)	78	44	57%
La mise à niveau et l'aménagement et agencement des différents bâtiments du siège et du réseau	119	53	44%
Dotation des locaux du CAM de diverses installations d'exploitation et renforcement du dispositif sécuritaire du GCAM	19	10	51%
Les missions d'accompagnement et de mise en place des projets structurants et réglementaires du CAM et appui de la stratégie commerciale	74	35	48%

Source : CAM

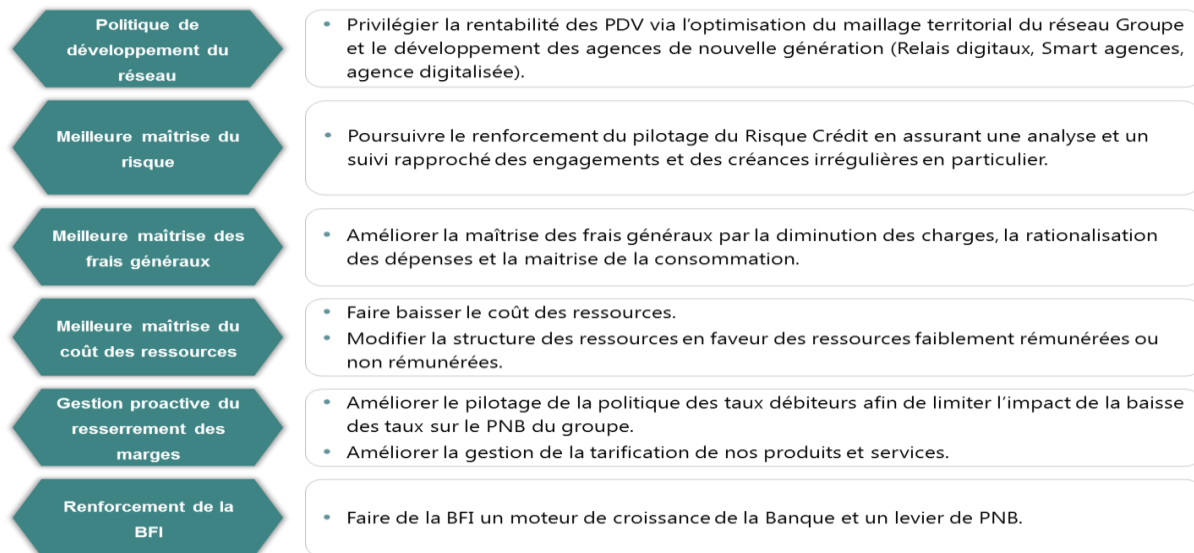
Tableau 49 : Investissements pour lesquels les organes de direction ont déjà pris des engagements fermes

Investissements pour lesquels les organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	Montant (En MDH)
L'élargissement du Réseau par La construction de différents locaux régionaux	1
La mise à niveau et l'aménagement et agencement des différents bâtiments du siège et du réseau	68,9
Dotation des locaux du CAM de diverses installations d'exploitation et renforcement du dispositif sécuritaire du GCAM	16,9
Appui logistique et informatique aux entités du réseau et du siège	52,2
La mise à jour des différents modules et progiciels du CAM tout en consolidant les acquis du Schéma Directeur Informatique (SDI)	59,5
Les missions d'accompagnement et de mise en place des projets structurants et réglementaires du CAM et appui de la stratégie commerciale	55,5

Source : CAM

VI.7. Politique de développement

La politique de développement du CAM entrant dans le cadre du Plan d'action CAP 2023, les axes ciblés par le CAM s'articulent autour des points suivants (Source : CAM) :



VI.8. Moyens informatiques du CAM

En vue de permettre au Crédit Agricole du Maroc de mettre en application son plan de développement, une refonte globale du système d'information appelée « Phoenix » a été initiée.

Le schéma directeur du système d'information retenu est basé sur une approche modulaire au lieu d'un « global Banking » et se présente comme suit :

Tableau 50 : schéma directeur du système d'information

PROGRAMME PHOENIX		
Système Comptable	Système Engagements et Recouvrement	Système Agence
▪ Périmètre :E-business Financial (Oracle) pour la comptabilité générale, analytique et budgétaire ▪ Règle Du Jeu comme interpréteur comptable Bénéfices attendus : ▪ Facilitation du respect de la réglementation BAM (sécurité et exactitude des traitements) ▪ Renforcement du contrôle interne	Périmètre : ▪ EVOLAN progiciel de gestion des crédits et du recouvrement au niveau du réseau et du siège Bénéfices attendus : ▪ Une gestion optimisée des processus internes d'octroi de crédit (suivi des risques notamment) et en phase avec la réglementation ▪ Une industrialisation de la gestion et du traitement du recouvrement et du contentieux ▪ Un meilleur contrôle des garanties	Périmètre : ▪ Développement d'une solution de gestion des opérations réalisées au niveau de l'agence Bénéfices attendus : ▪ Renforcement du contrôle interne ▪ Une meilleure gestion des référentiels ▪ Amélioration de la productivité des équipes agences par l'automatisation des opérations ▪ Optimisation des traitements bancaires

Source : CAM

La refonte du système d'information (SI) du CAM s'est basée principalement sur la combinaison d'acquisitions de progiciels (destinés à certains métiers) et de développements spécifiques qui répondent aux impératifs suivants :

- Système Centralisé ;
- Système Opératoire AX (il s'agit d'un système d'exploitation) ;
- Base de donnée de type Oracle ;
- Langage de développement J2EE (système basé sur le langage JAVA).

Les grands axes du plan de refonte stratégique du SI sont les suivants :

- L'amélioration de l'organisation et des process par la dotation d'outils de gestion adaptés et par le renforcement du contrôle interne ;
- L'amélioration de la qualité des services et de gestion des dossiers de clientèle ; et
- L'optimisation des frais généraux et des ressources humaines.

La mise en place des modules de gestion des Engagements a été finalisée en 2009.

De son côté, l'automatisation des Opérations Bancaires a été diligentée en deux phases :

- Automatisation des échelles d'intérêts, de la gestion des conditions dérogatoires (fusion des comptes, calcul rétroactif, etc.), de la centralisation des commissions et du traitement des pensions ;
- Mise en place d'un système d'information des Opérations Bancaires qui couvre toutes les opérations bancaires tout en assurant leur fiabilité et la sécurité de l'information et un correct déversement en production.

Ainsi, en 2011, le CAM a mis en place le Système d'Information des Opérations Bancaires (SIOB), couvrant l'essentiel des opérations au niveau des points de vente, en plus de certains processus métier transverses allant des points de vente au Back-office métier. Ce système est basé essentiellement sur :

- Une architecture centralisée, unique et fiable ;
- Une fluidité d'échange entre le Réseau et Back-office permettant l'accès direct aux données centrales ;
- Une maîtrise totale de l'outil du fait de son développement en interne.

Cette solution centralisée a pour objectifs majeurs d'assurer l'intégrité des données, la traçabilité, la sécurité de gestion, et de dégager du temps aux utilisateurs pour effectuer des tâches à valeur ajoutée en automatisant certains traitements.

Le SIOB est par ailleurs interfacé avec les principales applications métier de la banque et représente ainsi le socle de son Système d'Information.

Enfin, en 2009, l'outil de gestion de ressources humaines « HR –ACCES » a été déployé et porte notamment les fonctionnalités suivantes (gestion de la paie, gestion administrative du personnel de la banque, gestion des affaires sociales, gestion de la carrière et évaluation des compétences).

Dans le cadre de l'optimisation du système administratif et comptable, CAM a entrepris la mécanisation des processus de comptabilité (générale, analytique, budgétaire) et des achats et approvisionnement (achats, contrats et marchés, approvisionnements, budgets, stocks et inventaires des magasins, factures, règlements et comptabilité fournisseurs, comptabilité fournisseurs, référencement des fournisseurs).

DIGITALISATION

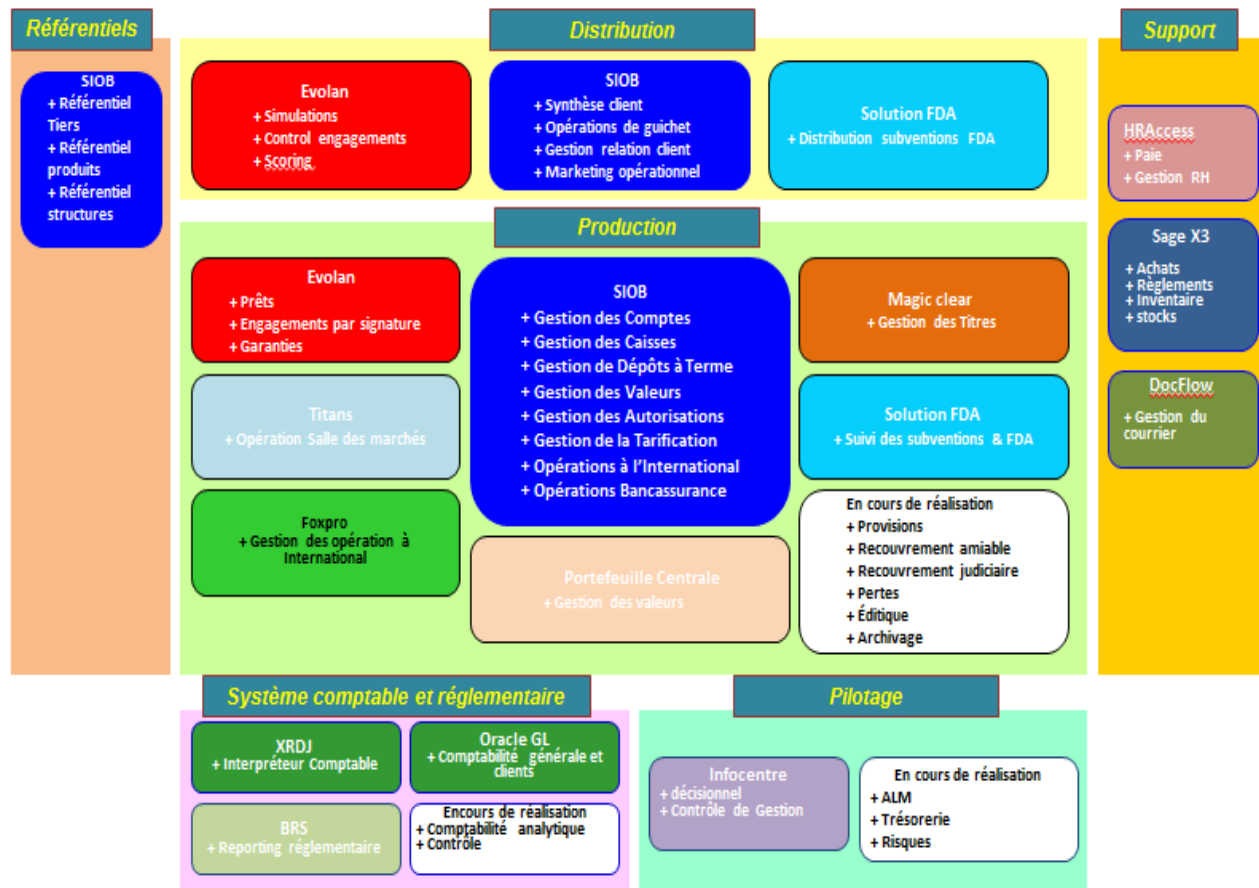
Le Groupe Crédit Agricole du Maroc continue d'accélérer sa transformation digitale pour se rapprocher davantage de ses clients et pour les servir au mieux. Pour réussir cette transformation, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a mis en place un dispositif de gouvernance adéquat et une stratégie alliant les innovations technologiques et la dimension humaine qui reste ancrée dans l'ADN du Groupe compte tenu de la spécificité de sa mission de service public et la nature des territoires couverts. Le leitmotiv quotidien étant de créer de la valeur au profit des clients et de permettre aux collaborateurs d'être servis dans les meilleures conditions possibles.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a défini, depuis 2016, une nouvelle vision stratégique digitale transcrite en un plan de transformation et une trajectoire de mise en œuvre. Cette nouvelle vision s'est traduite par la mise en production de plusieurs solutions innovantes qui se sont vues distinguées par des prix prestigieux en lien avec la transformation digitale.

R&D, BREVETS ET LICENCES

En termes de recherche et de développement, le Crédit Agricole du Maroc mobilise un effort important sur le volet IT & Digital reposant sur le recours au développement en interne de plusieurs services et fonctionnalités critiques (en particulier le système CORE Banking « SIOB »).

Par ailleurs, la cartographie applicative IT du CAM se présente comme suit :



Source : CAM

PARTIE IV. SITUATION FINANCIÈRE (COMPTES ANNUELS)

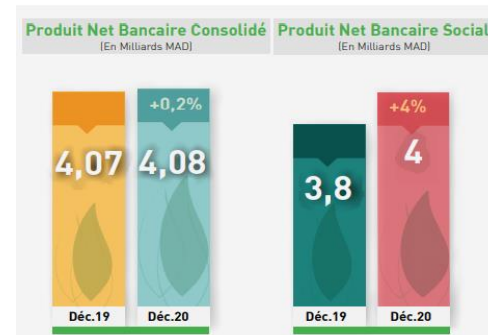
I- INFORMATIONS FINANCIÈRES SELECTIONNÉES³⁸

UN PRODUIT NET BANCAIRE RÉSILIENT

A fin décembre 2020, le Produit Net Bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc reste relativement stable par rapport à l'exercice précédent et s'affiche à 4,08 milliards de dirhams.

Le Produit Net Bancaire Social ressort, quant à lui, à 4 milliards de dirhams, marquant une progression de 4% par rapport à fin décembre 2019 où il s'affichait à 3,8 milliards de dirhams.

Cette progression est essentiellement liée à la bonne tenue des marges d'intérêts, sur commissions et des activités de marché.

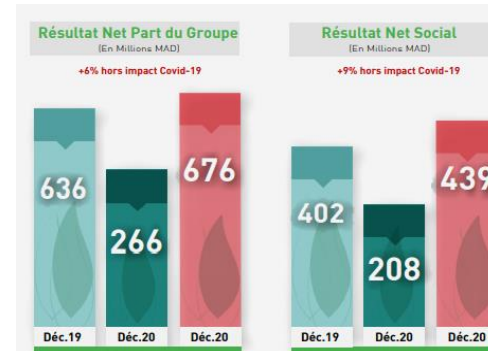


CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE POSITIVE MALGRÉ L'IMPACT DE LA CRISE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc clôture l'exercice 2020 avec un Résultat Net Consolidé de 205 millions de dirhams et un Résultat Net Part du Groupe de 266 millions de dirhams.

Hors impact de la contribution de la banque au fonds de soutien de la Covid-19 pour la gestion de la pandémie et le provisionnement supplémentaire au titre du « Forward Looking » en anticipation des risques futurs liés à la conjoncture économique actuelle, le Résultat Net Consolidé (630 millions de dirhams) et le Résultat Net Part du Groupe (676 millions de dirhams) affichent des progressions respectives de 2% et 6%.

Par ailleurs, le Résultat Net Social ressort à 208 millions de dirhams, correspondant à un solde de 439 millions de dirhams (+9%) hors impact de la crise de la Covid-19.



RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE ET DE LA COUVERTURE DES RISQUES

Au terme de l'exercice 2020, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a hissé l'encours de ses Fonds Propres Consolidés à 13 milliards de dirhams, soit une hausse de 3% comparativement à fin décembre 2019.

Par ailleurs, le Groupe a constaté des provisions au niveau des comptes consolidés, au titre du « Forward Looking », en anticipation des risques futurs liés à l'impact de la Covid-19. Ainsi, le Coût du Risque Consolidé ressort à 1,6 milliards de dirhams à fin 2020, en augmentation de 73% comparativement à fin 2019.

Au niveau des comptes sociaux, la Banque renforce les Provisions pour Risques Généraux de 355 millions de dirhams, en les portant à 1,3 milliards de dirhams, soit 1,6% de l'encours sain des crédits à la clientèle.



³⁸ Données relatives aux comptes consolidés

II- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020 ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 8 579 250 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 204 684. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Directoire le 24 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc constitue des provisions pour couvrir ce risque.

En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.5. Instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours de crédits à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories :

- Encours dits sains (Stage 1) ;
- Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ;
- Encours en défaut (Stage 3).

L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur :

- L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ;
- L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking.

Au 31 décembre 2020, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 89 684 (montant net). Les pertes de crédits attendues quant à eux ont été estimées à MMAD 5 463 dont :

- MMAD 641 sur les encours classés en (Stage 1) ;
- MMAD 750 sur les encours classés en (Stage 2) ;
- MMAD 4 072 sur les encours classés en (Stage 3).

L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe (72% du total Actif), et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de :

- Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ;
- Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ;
- Dispositif de gouvernance mis en place.

Nous avons, par ailleurs :

- Revu les modalités d'identification de la dégradation significatives du risque de crédit ;
- Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ;
- Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ;
- Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs, notamment en ce qui concerne le risque lié à Covid-19.

Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer

une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2021

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT S.A
Abdelaziz Al MECHAT
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc), comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 8 394 174, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 619 498. Ces états ont été arrêtés par le directoire le 27 février 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Agricole du Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Pour les événements survenus et les éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des états de synthèse relatifs aux effets de la pandémie de Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 05 juin 2020

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT S.A
Abdelaziz AL MECHAT
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc), comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 7.661.780, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 621.161.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Agricole du Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note présentant les effets de la première application de la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers.

Casablanca, le 17 mai 2019

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaire (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 12 157 638 dont un bénéfice net de KMAD 208 264. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Directoire le 24 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc S.A au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des crédits à la clientèle et estimation des provisions**Risque identifié**

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions pour couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions.

L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclassement ;
- La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance, ainsi que la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG).

Au 31 décembre 2020, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 86 583 (montant net). Les encours des créances en souffrance s'élèvent quant à eux à MMAD 7 667, provisionnés à hauteur de MMAD 5 403.

Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 5 pour un encours de MMAD 23.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan de la banque (71% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation du risque de crédit, notamment :

- Le dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;
- Le dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.

Nous avons, par ailleurs :

- Étudié la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghreb ;
- Effectué un rapprochement entre la situation des créances en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ;
- Testé la correcte classification des créances par catégorie ;
- Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;
- Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;
- Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Casablanca, le 29 avril 2021

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT S.A
Abdelaziz Al MECHAT
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 11 748 910, dont un bénéfice net de KMAD 402 437. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le directoire le 27 février 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC S.A au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée à la Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 05 juin 2020

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT S.A
Abdelaziz AI MECHATT
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 10.037.628, dont un bénéfice net de KMAD 371.965.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc S.A au 31 décembre 2018, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 17 mai 2019

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

III- ANALYSE DU COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES

Tableau 51 : Compte de produits et charges

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	10 759	30 824	>100%	25 075	-18,65%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 769 114	4 493 832	-5,77%	4 497 323	0,08%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	59 676	110 287	84,81%	181 878	64,91%
Produits sur titres de propriété	34 772	35 883	3,20%	27 630	-23,00%
Commissions sur prestations de service	435 816	493 856	13,32%	490 545	-0,67%
Autres produits bancaires	520 313	824 638	58,49%	952 763	15,54%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 830 450	5 989 320	2,72%	6 175 215	3,10%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	336 805	399 716	18,68%	472 653	18,25%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	901 843	1 122 239	24,44%	1 091 347	-2,75%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	217 923	197 121	-9,55%	211 597	7,34%
Autres charges bancaires	755 275	500 370	-33,75%	483 181	-3,44%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 211 845	2 219 446	0,34%	2 258 778	1,77%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 618 605	3 769 874	4,18%	3 916 437	3,89%
Produits d'exploitation non bancaire	197 708	275 578	39,39%	169 074	-38,65%
Charges d'exploitation non bancaire	91 872	117 193	27,56%	101 917	-13,03%
Charges de personnel	1 070 597	1 121 174	4,72%	1 124 223	0,27%
Impôts et taxes	34 203	35 377	3,43%	37 349	5,57%
Charges externes	512 301	555 849	8,50%	607 002	9,20%
Autres charges générales d'exploitation	56 968	47 681	-16,30%	42 542	-10,78%
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	200 900	199 480	-0,71%	177 196	-11,17%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 874 968	1 959 560	4,51%	1 988 312	1,47%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	793 026	921 409	16,19%	912 898	-0,92%
Pertes sur créances irrécouvrables	944 404	634 020	-32,87%	345 507	-45,51%
Autres dotations aux provisions	346 404	343 380	-0,87%	815 216	>100%
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	2 083 834	1 898 808	-8,88%	2 073 622	9,21%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	478 895	401 659	-16,13%	442 343	10,13%
Récupérations sur créances amorties	228 481	34 981	-84,69%	43 268	23,69%
Autres reprises de provisions	133 814	66 194	-50,53%	22 190	-66,48%
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	841 190	502 834	-40,22%	507 801	0,99%
RESULTAT COURANT	606 829	572 725	-5,62%	429 461	-25,01%
Produits non courants	1 088	1 257	15,53%	3 503	>100%
Charges non courantes	205 652	107 748	-47,61%	147 179	36,60%
RESULTAT AVANT IMPOTS	402 265	466 234	15,90%	285 785	-38,70%
Impôts sur les résultats	30 300	63 798	>100%	77 521	21,51%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	371 965	402 437	8,19%	208 264	-48,25%

Source : CAM

III.1. Produits d'Exploitation Bancaire

Tableau 52 : Évolution des produits d'exploitation bancaires du CAM

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	10 759	30 824	>100%	25 075	-18,65%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 769 114	4 493 832	-5,77%	4 497 323	0,08%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	59 676	110 287	84,81%	181 878	64,91%
Produits sur titres de propriété	34 772	35 883	3,20%	27 630	-23,00%
Commissions sur prestations de service	435 816	493 856	13,32%	490 545	-0,67%
Autres produits bancaires	520 313	824 638	58,49%	952 763	15,54%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 830 450	5 989 320	2,72%	6 175 215	3,10%

Source : CAM

Les produits d'exploitation bancaire sont composés majoritairement des intérêts et produits assimilés sur les opérations avec la clientèle.

A fin Décembre 2019, les produits d'exploitation bancaire sont en progression et s'affichent à 5 989 MDH, soit une augmentation de 2,72% par rapport à l'exercice précédent.

Au terme de l'exercice 2020, les PEB sont en hausse de 3,10% à 6,2 Mrds Dhs.

Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit

A fin 2019, les intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit sont en hausse de plus de 100% et s'affichent à 31 MDH. Cette variation est principalement due à l'augmentation de l'encours des postes suivants :

- Intérêts sur prêts de trésorerie à terme aux établissements de crédit & assimilés (+10 MDH) ;
- Intérêts sur comptes ordinaires des établissements de crédit & assimilés (+5 MDH).

Au terme de l'exercice 2020, ladite rubrique est en baisse de 18,65% à 25 MDH. Cette variation est essentiellement liée au recul de l'encours des créances sur prêts de trésorerie à terme aux établissements de crédit et assimilés de 10 MDH (encours en fin de période).

Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle

A fin 2019, les intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle sont en baisse de 5,77% à 4 494 MDH suite au recul des pénalités et intérêts de retard.

En 2020, ladite rubrique reste relativement stable (+0,08%) à 4,5 Mrds Dhs.

Intérêts et produits assimilés sur titres de créance

Au terme de l'exercice 2019, les intérêts et produits assimilés sur titres de créance sont en progression (+84,81%) avec un montant qui s'affiche à 110 MDH. L'évolution enregistrée est essentiellement due aux intérêts sur titres d'investissement pour un total de 71 MDH.

A fin Décembre 2020, on constate une hausse dudit poste (64,91%) suite à une augmentation de plus de 100% des intérêts sur bons du trésor et valeurs assimilées (tombée de coupons : 69 MDH).

Produits sur titres de propriété

Les produits sur titres de propriété correspondent aux revenus des titres de participations, soit les dividendes versés par les participations détenues par le CAM.

A fin Décembre 2019, la rubrique est en hausse de 3,20% avec un montant qui s'affiche à 36 MDH.

Au terme de l'exercice 2020, le poste est en recul de 23% à 28 MDH.

Commissions sur prestations de service

Au terme de l'exercice 2019, on constate une augmentation du poste commissions sur prestation de services (+13,32%), s'affichant ainsi à 494 MDH. A fin 2020, ledit poste est en recul de 0,67% passant ainsi à 491 MDH.

Autres produits bancaires

Les autres produits bancaires correspondent à des gains et commissions sur opérations de change virement/billet et à des plus-values de cession sur titres de placement.

A fin 2019, ladite rubrique est en hausse de 58,49%, s'affichant ainsi à 825 MDH. Cette variation est liée principalement à la hausse :

- Des gains sur titres OPCVM qui passent de 147 MDH en 2018 à 269 MDH à fin 2019 ;
- Des plus-values de cession sur titres qui passent de 43 MDH en 2018 MDH à 85 MDH à fin 2019, correspondant aux bénéfices dégagés suite à la vente de titres de placement du CAM.

Au terme de l'exercice 2020, le poste est en hausse de 15,54% principalement suite à l'augmentation :

- Des gains sur opérations de change virement qui passent de 87 MDH en 2019 à 205 MDH à fin 2020 ;
- Des gains sur bons du trésor qui passent de 269 MDH en 2019 MDH à 328 MDH suite à la réévaluation effectuée à fin 2020.

III.2. Charges d'Exploitation Bancaire

Tableau 53 : Évolution des charges d'exploitation bancaire du CAM

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	336 805	399 716	18,68%	472 653	18,25%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	901 843	1 122 239	24,44%	1 091 347	-2,75%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	217 923	197 121	-9,55%	211 597	7,34%
Autres charges bancaires ³⁹	755 275	500 370	-33,75%	483 181	-3,44%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 211 845	2 219 446	0,34%	2 258 778	1,77%

Source : CAM

Ce poste est principalement constitué des intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle.

A fin 2019, on constate une légère progression du poste charges d'exploitation bancaire (+0,34%) à 2 219 MDH. Au terme de l'exercice 2020, ledit poste enregistre une progression de 1,77%, en passant à 2 259 MDH.

Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit

A fin 2019, le poste s'affiche à 400 MDH, en hausse de 18,68% notamment suite à une variation de +54 MDH des intérêts sur valeurs données en pension à terme aux établissements de crédit & assimilés.

Au terme de l'exercice 2020, le poste enregistre une hausse (+18,25%) et s'établit à 473 MDH et ce suite à la progression des rubriques suivantes :

- Charges sur emprunts subordonnées envers les établissements de crédit et assimilés de 56 MDH ;
- Intérêts sur valeurs données en pension à terme aux établissements de crédit et assimilés de 20 MDH.

Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle

En 2019, le poste « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle » a enregistré une hausse (+24,44%) passant à 1 122 MDH. Cette variation est essentiellement due à une hausse de 62% des intérêts sur comptes à terme (+182 MDH).

Au terme de l'exercice 2020, on constate une baisse de la rubrique qui s'affiche à 1 091 MDH, soit un recul de 2,75%. L'évolution constatée revient à une baisse de l'encours moyen des DAT et BDC.

Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis

Les « intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis » correspondent aux intérêts payés par le CAM dans le cadre du programme d'émission de certificats de dépôt lancé en avril 2011 ainsi que les différentes émissions obligataires subordonnées lancées depuis Novembre 2015.

A fin Décembre 2019, la rubrique s'affiche à 197 MDH, en recul de 9,55%.

A fin 2020, ladite rubrique ressort à 212 MDH contre 197 MDH à fin 2019 (+7,34%).

Autres charges bancaires

Les « autres charges bancaires » correspondent essentiellement à des pertes sur opérations de change, aux cotisations du fonds de garantie des dépôts⁴⁰ et à des moins-values réalisées sur titres de placement et de transaction. En 2019, ladite rubrique marque une baisse de 33,75% s'affichant ainsi à 500 MDH. Cette variation s'explique par le recul :

- Des pertes sur titres OPCVM qui passent de 246 MDH en 2018 à 56 MDH à fin 2019 ;
- Des moins-values sur titres de placement qui passent de 145 MDH en 2018 à 35 MDH à fin 2019.

Au terme de l'exercice 2020, ledit poste baisse de 3,44%, s'affichant ainsi à 483 MDH. Cette variation s'explique par la hausse :

- Des pertes réalisées sur titres OPCVM (-24 MDH) ;
- Des pertes réalisées sur titres de propriété (-18 MDH) ;

³⁹ Y compris les commissions servies

⁴⁰ Conformément à la circulaire 6/W/2018 de BAM, les établissements de crédits agréés pour recevoir des fonds publics sont tenus de verser au fond collectif de garantie des dépôts une cotisation annuelle dont le taux standard est fixé à 0,20% calculée sur la base des dépôts et autres fonds remboursables collectés.

III.3. Produit Net Bancaire

Tableau 54 : Évolution de la structure du Produit Net Bancaire du CAM

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
+ intérêts et produits assimilés	4 839 549	4 634 944	-4,23%	4 704 276	1,50%
- intérêts et charges assimilées	1 456 570	1 719 076	18,02%	1 775 597	3,29%
MARGE D'INTERETS	3 382 979	2 915 868	-13,81%	2 928 679	0,44%
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location					
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location					
Résultat des opérations de crédit-bail et de location					
+ Commissions perçues	435 816	493 856	13,32%	490 545	-0,67%
- Commissions servies	9 466	21 827	>100%	11 969	-45,16%
Marge sur commissions	426 351	472 028	10,71%	478 576	1,39%
+/- Résultats des opérations sur titres de transaction	-70 083	424 714	NS	423 130	-0,37%
+/- Résultats des opérations sur titres de placement	-40 126	63 030	NS	72 428	14,91%
+/- Résultats des opérations de change	97 300	82 800	-14,90%	205 398	148,07%
+/- Résultats des opérations sur produits dérivés					
Résultat des opérations de marché	-12 909	570 545	>100%	700 957	22,86%
+ Divers autres produits bancaires	34 772	35 892	3,22%	38 533	7,36%
- Diverses autres charges bancaires	212 587	224 458	5,58%	230 308	2,61%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 618 605	3 769 874	4,18%	3 916 437	3,89%

Source : CAM

En s'établissant à 3 916 MDH, le Produit Net Bancaire de la banque s'est inscrit en amélioration sur la période 2018-2020, enregistrant ainsi un TCAM de 4,03%.

a. Marge d'Intérêt

Tableau 55 : Évolution de la marge d'intérêt du CAM

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Intérêts et produits assimilés	4 839 549	4 634 944	-4,23%	4 704 276	1,50%
Intérêts et charges assimilées	1 456 570	1 719 076	18,02%	1 775 597	3,29%
Marge d'intérêt	3 382 979	2 915 868	-13,81%	2 928 679	0,44%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, la marge d'intérêt enregistre une baisse (-13,81%) passant à 2 916 MDH.

A fin Décembre 2020, la marge d'intérêt enregistre une légère hausse (+0,44%) s'affichant ainsi à 2 929 MDH.

b. Marge sur commissions

Tableau 56 : Évolution de la marge sur commission du CAM

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Commissions perçues	435 816	493 856	13,32%	490 545	-0,67%
Commissions servies	9 466	21 827	>100%	11 969	-45,16%
Marge sur commissions	426 351	472 028	10,71%	478 576	1,39%

Source : CAM

La marge sur commissions s'est appréciée tout au long de la période étudiée, passant ainsi de 426 MDH en 2018 à 479 MDH au terme de l'exercice 2020.

L'appréciation de la marge sur commissions observée sur les trois dernières années est le fruit des efforts déployés par la banque en vue d'augmenter le taux d'équipement de la clientèle. Par ailleurs, Le projet ECLORE⁴¹ a redynamisé l'activité commerciale de la banque notamment par la commercialisation des produits bancaires (bancassurance monétique...).

Ainsi, l'évolution des commissions sur prestations de services enregistrée entre 2018 et 2020, est essentiellement tirée par :

- Les commissions sur fonctionnement de compte qui passent de 166 MDH à 185 MDH ;
- Les commissions sur moyens de paiement qui passent de 90 MDH à 100 MDH ;
- Les commissions sur autres moyens de paiement qui passent de 9 MDH à 20 MDH ;

⁴¹ Le projet ECLORE de mise en oeuvre de la Stratégie Banque de détail du CAM vise trois objectifs principaux :

- Améliorer l'efficacité commerciale à travers la définition de nouvelles pratiques et outils commerciaux
- Industrialiser la fonction Marketing à travers la mise en place de nouveaux processus de développement de produits,
- Fluidifier les interactions entre le Réseau et le Siège à travers la mise en place d'un nouveau dispositif de sollicitations.

C. Résultat des opérations de marché

Tableau 57 : Évolution du Résultat des Opérations de Marché du CAM

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
+/- Résultats des opérations sur titres de transaction	-70 083	424 714	NS	423 130	-0,37%
+/- Résultats des opérations sur titres de placement	-40 126	63 030	NS	72 428	14,91%
+/- Résultats des opérations de change	97 300	82 800	-14,90%	205 398	>100%
+/- Résultats des opérations sur produits dérivés					
Résultat des opérations de marché	-12 909	570 545	>100%	700 957	22,86%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, le Résultat sur Opérations de Marché enregistre une hausse de plus de 100% passant à 571 MDH contre -13 MDH en 2018. Ce résultat s'explique essentiellement par :

- L'augmentation du résultat sur titres de transaction de 495 MDH ;
- L'augmentation du résultat des opérations des titres de placement de 103 MDH.

La performance réalisée s'explique essentiellement par la réalisation de bénéfices (plus-values réalisées) sur le portefeuille de titres BDT de transaction: +268,94 MDH et OPCVM: +268,99 MDH.

A fin 2020, le Résultat sur Opérations de Marché enregistre une hausse de 22,86% passant à 701 MDH. Ce résultat s'explique essentiellement par l'augmentation du résultat sur opérations de change de plus de 100% consécutivement aux efforts déployés par la salle de marché de la banque en vue de l'optimisation des positions du CAM en devises.

d. Divers autres produits et charges bancaires

Tableau 58 : Évolution des divers autres produits et charges bancaires du CAM

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
+ Divers autres produits bancaires	34 772	35 892	3,22%	38 533	7,36%
- Diverses autres charges bancaires	212 587	224 458	5,58%	230 308	2,61%

Source : CAM

En Décembre 2019, les divers autres produits bancaires (composés exclusivement de dividendes) ont progressé de 3,22% pour s'établir à 36 MDH. Ladite rubrique est essentiellement composée de dividendes.

A fin 2020, la rubrique divers autres produits bancaires est en hausse de 7,36% à 39 MDH dont 28 MDH de dividendes et 11 MDH relevant de la rémunération des wakala bil istitmar.

Durant la période analysée, les diverses autres charges bancaires ont connu une progression globale de 8% en s'établissant à 230 MDH à fin 2020, date à laquelle les principaux éléments de ladite rubrique se présentent comme suit :

- Cotisation fonds de garantie⁴² : 119 MDH ;
- Diverses autres charges bancaires : 111 MDH.

Par ailleurs, il est à noter que le poste divers autres charges bancaires n'est qu'une partie des autres charges bancaires totalisant 483 MDH :

- Charges sur emprunts de titres : 95 MDH ;
- Pertes sur titres OPCVM : 32 MDH ;
- Moins-values sur titres de placement : 44 MDH ;
- Pertes sur opérations de change virement : 37 MDH ;
- Provisions sur titres de placement/ BDT / OPCVM : 32 MDH ;
- Commissions sur achats et cessions de titres : 12 MDH.

⁴² Cotisation annuelle versée au Fonds Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD) sur la base de la moyenne des dépôts

III.4. Charges Générales d'Exploitation :

Tableau 59 : Évolution des charges générales d'exploitation du CAM

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Charges de personnel	1 070 597	1 121 174	4,72%	1 124 223	0,27%
% du total	57,10%	57,22%		56,54%	
Impôts et taxes	34 203	35 377	3,43%	37 349	5,57%
% du total	1,82%	1,81%		1,88%	
Charges externes	512 301	555 849	8,50%	607 002	9,20%
% du total	27,32%	28,37%		30,53%	
Autres charges générales d'exploitation	56 968	47 681	-16,30%	42 542	-10,78%
% du total	3,04%	2,43%		2,14%	
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	200 900	199 480	-0,71%	177 196	-11,17%
% du total	10,71%	10,18%		8,91%	
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 874 968	1 959 560	4,51%	1 988 312	1,47%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 618 605	3 769 874	4,18%	3 916 437	3,89%
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	51,81%	51,98%	+0,17 pts	50,77%	-1,21 pts

Source : CAM

Sur la période 2018-2020, les charges générales d'exploitation ont connu un TCAM de 2,98%. Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

a. Charges de personnel

A fin 2019, les charges du personnel évoluent de + 4,72% atteignant ainsi 1 121 MDH. Par ailleurs, il est à noter que les principales évolutions concernent des vagues d'augmentations et de promotions du personnel, ce qui s'est traduit par l'appréciation du poste « primes et gratifications » de près de 24 MDH (pour un encours de 623 MDH, soit 58% des charges du personnel) en 2018 et de 38 MDH en 2019 (pour un encours de 661 MDH, soit 59% des charges du personnel).

A fin 2020, les charges du personnel restent relativement stables (+0,27%). La variation modérée des charges du personnel constatée durant la période analysée témoigne de l'effort déployé par la banque en matière de maîtrise de ses charges.

b. Impôts et taxes

Au terme de l'exercice 2019, la rubrique « impôts et taxes », représentant 1,81% du total des charges générales d'exploitation, a augmenté de 3,43% principalement suite à une augmentation de 12% du montant payé au titre de la taxe urbaine et de la taxe d'édilité.

Au titre de l'exercice 2020, la rubrique s'affiche à 37 MDH, en progression de 5,57% par rapport à l'exercice précédent, suite à une augmentation de 1 MDH du montant payé au titre des taxes et droits assimilés.

c. Charges externes

Au terme de l'exercice 2019, les charges externes enregistrent une progression de 8,50%, s'affichant ainsi à 556 MDH dont une progression :

- Loyers de location simple (+22 MDH) ;
- Des frais d'entretien et de réparation (+14 MDH) ;
- Des frais postaux et de télécommunication (+8 MDH) ;

Par ailleurs, ledit poste est principalement composé:

- Des loyers de location simple s'affichant à 127 MDH (23% du montant de la rubrique) ;
- Des frais d'entretien et de réparation s'affichant à 111 MDH (20% du poste) ;

Les charges externes du CAM se sont établies à 607 MDH (+9,20%) à fin 2020. Cette évolution est essentiellement due au changement de la structure desdites charges afin de répondre aux impacts de la pandémie de covid-19;

En effet, il convient de souligner la baisse constatée des charges relatives à l'évènementiel, missions, réception et déplacements dans le contexte pandémique de covid-19, contre une hausse en matière de dépenses liées aux actions de gestion de la pandémie:

- Des frais d'entretien et de réparation (+19 MDH) ;
- Des frais de publicité, de publications et de relations publiques (+16 MDH) ;
- Des frais de transport et de déplacement (+9 MDH).

Les principales composantes de ce poste sont :

- Les loyers de location simple pour 135 MDH (soit 22% des charges externes) ;
- Les frais d'entretien et de réparation pour 129 MDH (soit 21% des charges externes) ;
- Les frais de publicité, de publications et de relations publiques : 53 MDH (soit 9% des charges externes) ;
- Les frais postaux et de télécommunications : 53 MDH (soit 9% des charges externes).

d. Autres charges générales d'exploitation

Les autres charges générales d'exploitation, représentent en moyenne 2,5% du total des charges générales d'exploitation sur la période analysée.

A fin 2019, les autres charges générales d'exploitation enregistrent une nouvelle baisse (-16,30%) suite notamment au recul des frais d'acquisition des immobilisations de 7 MDH (-53%).

Au terme de l'exercice 2020, le poste en question ressort à 43 MDH, en baisse de 10,78% comparativement à l'exercice précédent.

e. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles

Au terme de l'exercice 2019, la rubrique les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles a marqué une baisse de 0,71%, s'établissant à 199 MDH.

A fin 2020, la rubrique ressort à 177 MDH, marquant ainsi une baisse de 11,17% comparativement à l'exercice précédent, notamment suite au recul des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles de 29 MDH.

f. Coefficient d'exploitation :

Au terme de l'exercice 2019, le coefficient d'exploitation du CAM s'affiche à 51,98%, soit une progression de 0,17 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, principalement suite à la hausse des charges de personnel. A fin décembre 2020, le coefficient d'exploitation ressort à 50,77%, en baisse de 1,27 points de pourcentage comparativement à l'exercice précédent suite au changement de la structure des charges externes afin de pallier les impacts de la pandémie de la covid-19.

III.5. Résultat Brut d'Exploitation (RBE)

Tableau 60 : Évolution du résultat brut d'exploitation du CAM

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 618 605	3 769 874	4,18%	3 916 437	3,89%
Résultat des opérations sur immobilisations financières ⁴³	-78 740	-37 412	52,49%	-25 677	31,37%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 874 968	1 959 560	4,51%	1 988 312	1,47%
Autres Produits d'exploitation non bancaire	197 676	275 578	39,41%	169 074	-38,65%
Autres Charges d'exploitation non bancaire	64 336	117 193	82,16%	101 917	-13,03%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 798 237	1 931 287	7,40%	1 969 605	1,98%

Source : CAM

A fin décembre 2019, le RBE ressort à 1 931 MDH soit une progression de 7,40%. Cette évolution est principalement due à l'augmentation du PNB (+4,18%).

Aussi, on note que les autres produits d'exploitation non bancaires sont en hausse de 39,41%, s'affichant ainsi à 276 MDH suite à la réalisation d'une plus-value de cession sur immobilisations corporelles d'un montant de 94 MDH.

Par ailleurs, le résultat des opérations sur immobilisations financières s'affiche à -37 MDH suite au provisionnement de certaines filiales du CAM :

- AGRAM INVEST (0,2 MDH) ;
- TARGA (6,7 MDH) ;
- CAM LEASING (27 MDH)
- GCAM DOC (5 MDH).

Au terme de l'exercice 2020, le RBE enregistre une hausse de 1,98% et ressort à 1 970 MDH. Cette évolution s'explique principalement par une augmentation du PNB (+3,89%) plus importante que celle des charges générales d'exploitation (+1,47%).

Par ailleurs, le résultat des opérations sur immobilisations financières est en amélioration de 31,37%. Ledit poste est essentiellement composé de dotations aux provisions sur titres de participation à hauteur de 27 MDH :

- Tamwil El Fellah (22 MDH) ;
- GCAM DOC (3 MDH) ;
- AGRAM INVEST (1 MDH) ;
- Fonds d'investissement de l'oriental (0,2 MDH).

Aussi, on note que les autres produits d'exploitation non bancaires sont en baisse de 38,65%, s'affichant ainsi à 169 MD, la variation constatée relevant essentiellement de la plus-value de cession sur immobilisations corporelles d'un montant de 94 MDH réalisée en 2019.

Les autres charges d'exploitation non bancaires ont, quant à elles, connu une baisse de 13,03% à 102 MDH dont 71 MDH relatives aux dotations FOS⁴⁴.

⁴³ Résultat des opérations sur immobilisations financières= Reprises de provisions pour dépréciation des titres investissement et de participation- dotations aux provisions correspondantes

⁴⁴ Lesdites dotations FOS concernent des actifs hors exploitation.

III.6. DAP nettes des reprises et pertes sur créances irrécouvrables

Tableau 61 : Évolution des dotations aux provisions du CAM

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	793 026	921 409	16,19%	912 898	-0,92%
Autres dotations aux provisions	346 404	343 380	-0,87%	815 216	>100%
Dotations aux provisions	1 139 430	1 264 789	11,00%	1 728 115	36,63%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	478 895	401 659	-16,13%	442 343	10,13%
Autres reprises de provisions	133 814	66 194	-50,53%	22 190	-66,48%
Reprises de provisions	612 709	467 853	-23,64%	464 533	-0,71%
Dotation aux provisions nettes de reprises	526 721	796 936	51,30%	1 263 582	58,55%
Pertes sur créances irrécouvrables	944 404	634 020	-32,87%	345 507	-45,51%
Récupérations sur créances amorties	228 481	34 981	-84,69%	43 268	23,69%
Pertes nettes sur créances irrécouvrables	715 923	599 039	-16,33%	302 239	-49,55%
COÛT DU RISQUE⁴⁵	1 242 644	1 395 974	12,34%	1 565 821	12,17%

Source : CAM

a. Dotations aux provisions

Dotations aux provisions pour créances en souffrance

A fin Décembre 2019, la rubrique « dotations aux provisions pour créances en souffrance » ressort à 921 MDH, soit une hausse de 16,19% par rapport à l'année précédente.

A fin Décembre 2020, ladite rubrique ressort à 913 MDH, soit une baisse de 0,92% par rapport à l'exercice antérieur. Les évolutions constatées durant la période analysée sont principalement dues à des variations respectives de (+16% en 2019) et de (-1% en 2020) du provisionnement pour créances en souffrance de la clientèle.

Autres dotations aux provisions

A fin Décembre 2019, le poste ressort à 343 MDH, soit une baisse de 0,87%. Les principaux éléments constitutifs de ladite rubrique se présentent comme suit :

- Dotations aux provisions pour risques généraux : 204 MDH ;
- Dotations aux provisions pour autres risques et charges : 101 MDH.

En 2020, les autres dotations aux provisions ont connu une hausse de plus de 100% et s'affiche à 815 MDH suite aux variations suivantes :

- Provisions pour risques et charges: +484 MDH, dont notamment une PRG de 355 MDH à titre anticipatif et préventif des risques liés à la pandémie de la Covid-19 ;
- Provisions pour dépréciation des titres de participation : -12 MDH.

b. Reprises de provisions

Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance

Au terme de l'exercice 2019, les reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance s'établissent à 402 MDH, suite à une baisse de 16,13% des reprises de provisions pour créances en souffrance de la clientèle.

En 2020, les reprises de provisions ont augmenté de 10,13%, suite à la hausse des reprises de provisions pour créances en souffrance de la clientèle de 40 MDH.

Autres reprises de provisions

A fin décembre 2019, le poste « autres reprises de provision » est en recul de 50,53% en s'établissant à 66 MDH suite à la baisse des rubriques suivantes:

- Reprises de provisions pour risques généraux : -53 MDH ;
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation: -13 MDH.

A fin 2020, ledit poste est en recul de 66,48% en s'établissant à 22 MDH suite à la baisse des reprises de provisions pour risques généraux de 44 MDH.

⁴⁵ Coût du risque : (DAP + pertes sur créances irrécouvrables) - (reprises de provisions + récupérations sur créances amorties)

c. Pertes nettes sur créances irrécouvrables

En 2019, le poste pertes nettes sur créances irrécouvrables s'affiche à 346 MDH, en baisse de 16,33% par rapport à 2018. Cette variation est principalement due à la baisse des :

- Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions (-220 MDH) ;
- Récupérations de créances amorties (-194 MDH).

A fin 2020, ledit poste s'affiche à 302 MDH, en baisse de 49,55% par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement due à la baisse des pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions de 45,5%.

d. Coût du risque

En 2019, le coût du risque du Crédit Agricole du Maroc s'affiche à 1,4 Mrds Dhs, en hausse de 12,34% par rapport à 2018. Cette évolution est principalement due à une augmentation de 125 MDH des dotations aux provisions et qui s'explique par un effort de provisionnement supplémentaire en couverture des risques de contrepartie clientèle.

A fin 2020, le coût du risque du Crédit Agricole du Maroc s'affiche à 1,6 Mrds Dhs, en hausse de 12,17%. L'augmentation constatée provient essentiellement de la constatation des impacts de la crise de la Covid-19 et du provisionnement prudentiel des encours sains, notamment sur certains secteurs impactés par la crise.

III.7. Résultat Net

Tableau 62 : Évolution du résultat net du CAM

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
RESULTAT COURANT	606 829	572 725	-5,62%	429 461	-25,01%
Produits non courants	1 088	1 257	15,53%	3 503	>100%
Charges non courantes	205 652	107 748	-47,61%	147 179	36,60%
RESULTAT NON COURANT	-204 564	-106 491	47,94%	-143 676	-34,92%
RESULTAT AVANT IMPÔTS	402 265	466 234	15,90%	285 785	-38,70%
Impôts sur les résultats	30 300	63 798	NS	77 521	21,51%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	371 965	402 437	8,19%	208 264	-48,25%

Source : CAM

a. Résultat courant

Au terme de l'exercice 2019, le résultat courant marque une baisse de 5,62% en s'affichant à 573 MDH.

En 2020, le résultat courant marque une baisse de 25,01% en s'affichant à 429 MDH.

b. Résultat non courant

Au terme de l'exercice 2019, le résultat non courant s'améliore et ressort à - 106 MDH, suite à une baisse de 47,61% des charges non courantes (dont notamment un recul des amortissement FOS de 42 MDH).

En 2020, le résultat non courant du CAM ressort à - 144 MDH soit un recul de 34,92%. Cette variation s'explique essentiellement par une hausse des charges non courantes dont la composition fait essentiellement ressortir les charges relatives à la Covid-19 (117 MDH). A la même période, il est à noter qu'il n'y a pas de charges relatives à l'amortissement FOS.

c. Résultat Net

Après prise en compte de l'IS (60 MDH) et l'ICS⁴⁶ (4 MDH), le résultat net de la banque marque une progression de 8,19% au 31 Décembre 2019 et s'affiche à 402 MDH.

Après prise en compte de l'IS (74 MDH) et l'ICS (4 MDH), le résultat net de la banque s'affiche à 208 MDH à fin 2020, correspondant à un solde de 439 millions de dirhams (+9%) hors impact de la crise de la COVID-19.

⁴⁶ ICS : l'Impôt sur la Cohésion Sociale est destiné à l'alimentation du "Fonds d'appui à la cohésion sociale », institué en vertu de l'article 18 de la loi de finances 2012, pour contribuer au financement des programmes d'appui social. Il vise:

- La contribution au financement des dépenses afférentes à la mise en œuvre du régime d'assistance médicale;
- La contribution au financement de l'assistance aux personnes à besoins spécifiques, notamment, celle consistant à l'amélioration des conditions de scolarisation des enfants à besoins spécifiques, à l'acquisition d'appareillages spécifiques et autres aides techniques, à l'incitation à l'insertion professionnelle et à la promotion d'activités génératrices de revenu et à la contribution à la mise en place et au fonctionnement des structures d'accueil;
- La contribution à la lutte contre l'abandon scolaire notamment, celle consistant en l'octroi de manuels et de fournitures scolaires et d'aides financières directes au profit des élèves scolarisés issus de familles démunies;
- L'aide directe aux femmes veuves en situation de précarité conformément à l'article 13 bis de la loi de finances 2014

IV- ANALYSE DU BILAN

Tableau 63 : Bilan du CAM (Actif)

ACTIF (En KDH)	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP	4 059 101	1 941 642	-52,17%	8 451 736	>100%
Poids en % du total	3,87%	1,72%		6,97%	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	951 903	2 705 742	>100%	1 774 005	-34,44%
Poids en % du total	0,91%	2,40%		1,46%	
. A vue	945 327	1 810 922	91,57%	1 517 474	-16,20%
. A terme	6 576	894 820	>100%	256 531	-71,33%
Créances sur la clientèle	74 873 000	80 226 417	7,15%	85 774 611	6,92%
Poids en % du total	71,32%	71,09%		70,75%	
. Crédits de trésorerie et à la conso	34 105 064	35 890 456	5,23%	38 346 251	6,84%
. Crédits à l'équipement	19 561 340	20 497 403	4,79%	20 701 293	0,99%
. Crédits immobiliers	15 730 759	17 552 093	11,58%	17 247 228	-1,74%
. Autres crédits	5 475 836	6 286 465	14,80%	9 479 838	50,80%
Créances acquises par affacturage	879 141	880 278	0,13%	808 636	-8,14%
Poids en % du total	0,84%	0,78%		0,67%	
Titres de transaction et de placement	12 727 785	12 782 268	0,43%	8 364 439	-34,56%
Poids en % du total	12,12%	11,33%		6,90%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	7 186 374	8 614 828	19,88%	5 049 365	-41,39%
. Autres titres de créance	476 653	364 474	-23,53%	2 657	-99,27%
. Titres de propriété	5 064 758	3 802 965	-24,91%	3 312 418	-12,90%
Autres actifs	3 788 544	3 502 688	-7,55%	4 505 103	28,62%
Poids en % du total	3,61%	3,10%		3,72%	19,88%
Titres d'investissement		2 944 598		3 285 792	11,59%
Poids en % du total		2,61%		2,71%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		2 944 598		3 285 792	11,59%
. Autres titres de créance					
Titres de participation et emplois assimilés	735 075	749 881	2,01%	765 822	2,13%
Poids en % du total	0,70%	0,66%		0,63%	
Créances subordonnées	1 120	840	-25,00%	560	-33,33%
Poids en % du total	0,001%	0,001%		0,00%	
Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés		150 000		605 154	>100%
Poids en % du total		0,1%		0,50%	
Immobilisations données en crédit-bail et en location					
Poids en % du total					
Immobilisations incorporelles	400 467	410 383	2,48%	424 197	3,37%
Poids en % du total	0,38%	0,36%		0,35%	
Immobilisations corporelles	6 564 709	6 555 987	-0,13%	6 471 144	-1,29%
Poids en % du total	6,25%	5,81%		5,34%	
TOTAL DE L'ACTIF	104 980 845	112 850 725	7,50%	121 231 199	7,43%

Source : CAM

Tableau 64 : Bilan du CAM (Passif)

PASSIF (En KDH)	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux					
Poids en % du total					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	11 845 398	12 321 869	4,02%	14 767 616	19,85%
Poids en % du total	11,28%	10,92%		12,18%	
. A vue	1 773 972	420 541	-76,29%	1 703 022	>100%
. A terme	10 071 426	11 901 328	18,17%	13 064 594	9,77%
Dépôts de la clientèle	74 360 052	78 717 939	5,86%	83 291 413	5,81%
Poids en % du total	70,83%	69,75%		68,70%	
. Comptes à vue créditeurs	37 578 210	40 494 154	7,76%	43 544 786	7,53%
. Comptes d'épargne	12 317 700	13 173 773	6,95%	13 464 256	2,21%
. Dépôts à terme	21 881 140	22 908 543	4,70%	23 051 662	0,62%
. Autres comptes créditeurs	2 583 001	2 141 470	-17,09%	3 230 709	50,86%
Titres de créance émis	5 969 586	7 492 364	25,51%	7 540 681	0,64%
Poids en % du total	5,69%	6,64%		6,22%	
. Titres de créance négociables	5 969 586	7 492 364	25,51%	7 540 681	0,64%
. Emprunts obligataires					
. Autres titres de créance émis					
Autres passifs	1 763 674	1 401 621	-20,53%	1 646 730	17,49%
Poids en % du total	1,68%	1,24%		1,36%	
Provisions pour risques et charges	1 004 507	1 168 022	16,28%	1 827 121	56,43%
Poids en % du total	0,96%	1,04%		1,51%	
Provisions réglementées					
Poids en % du total					
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157		7 157	
Poids en % du total	0,01%	0,01%		0,01%	
Dettes subordonnées	3 022 450	4 331 295	43,30%	4 531 760	4,63%
Poids en % du total	2,88%	3,84%		3,74%	
Ecarts de réévaluation					
Poids en % du total					
Réserves et primes liées au capital	2 408 380	2 780 345	15,44%	2 800 467	0,72%
Poids en % du total	2,29%	2,46%		2,31%	
Capital	4 227 677	4 227 677		4 227 677	
Poids en % du total	4,03%	3,75%		3,49%	
Actionnaires. Capital non versé (-)					
Poids en % du total					
Report à nouveau (+/-)				382 315	
Poids en % du total				0,32%	
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)					
Poids en % du total					
Résultat net de l'exercice (+/-)	371 965	402 437	8,19%	208 264	-48,25%
Poids en % du total	0,35%	0,36%		0,17%	
TOTAL PASSIF	104 980 845	112 850 725	7,50%	121 231 199	7,43%

Source : CAM

IV.1. Analyse des principaux postes de l'Actif

a. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP :

Tableau 65 : Évolution des Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Valeurs en caisse	4 059 101	1 941 642	-52,17%	8 451 736	>100%
Poids en % du total	3,87%	1,72%		6,97%	

Source : CAM

Au 31 Décembre 2019, le poste « valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des CP » se chiffre à 1 941 MDH, soit une baisse de 52,17% par rapport à Décembre 2018 principalement suite au recul du solde du compte ordinaire BAM de 1 631 MDH.

A fin 2020, les valeurs en caisse ressortent à 8 452 MDH, soit une hausse de plus de 100% principalement due à une augmentation de 6,2 Mrds Dhs du compte ordinaire BAM, suite à la cession de BDT détenus par la banque. Cette augmentation vient en renforcement du portefeuille d'actifs liquides de la banque, et du ratio de liquidité à court terme « LCR » qui ressort largement au-dessus du minimum réglementaire à fin 2020.

b. Créances sur les établissements de crédit et assimilés

Tableau 66 : Évolution des prêts accordés aux établissements de crédits et assimilés par le CAM

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	951 903	2 705 742	>100%	1 774 005	-34,44%
Poids en % du total	0,91%	2,40%		1,46%	
. A vue	945 327	1 810 922	91,57%	1 517 474	-16,20%
. A terme	6 576	894 820	>100%	256 531	-71,33%

Source : CAM

Au 31 Décembre 2019, les créances sur ECA se chiffrent à 2 706 MDH, soit une progression de plus de 100% par rapport à Décembre 2018 suite à l'augmentation des créances à vue (Prêts de trésorerie au jour le jour +869 MDH) et des créances à terme (Valeurs reçues en pension à terme +675 MDH).

A fin 2020, ledit poste ressort à 1 774 MDH, soit une baisse de 34,44% suite au recul conjugué des créances à vue (-293 MDH) et des créances à terme (valeurs reçues en pension à terme -675 MDH).

c. Créances sur la clientèle :

Tableau 67 : Évolution des prêts accordés à la clientèle par le CAM

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Créances sur la clientèle	74 873 000	80 226 417	7,15%	85 774 611	6,92%
Poids en % du total	71,32%	71,09%		70,75%	
. Crédits de trésorerie et à la consommation	34 105 064	35 890 456	5,23%	38 346 251	6,84%
. Crédits à l'équipement	19 561 340	20 497 403	4,79%	20 701 293	0,99%
. Crédits immobiliers	15 730 759	17 552 093	11,58%	17 247 228	-1,74%
. Autres crédits	5 475 836	6 286 465	14,80%	9 479 838	50,80%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, les créances sur la clientèle ressortent à 80 Mrds Dhs, soit +7,15%. Cette variation est due à une hausse généralisée de toutes les catégories de créances :

- Les crédits immobiliers (+11,58%) avec un encours de 17,6 Mrds Dhs.
- Les crédits de trésorerie et à la consommation (+5,23%) avec un encours passant de 34 à 36 Mrds Dhs ;
- Les crédits à l'équipement (+4,79%) avec un encours de 20 Mrds Dhs ;
- Les autres crédits (+14,80%) avec un encours de 6,3 Mrds Dhs.

Au terme de l'exercice 2020, les créances sur la clientèle s'affichent à 86 Mrds Dhs (+6,92%). Cette variation est due à une hausse des :

- Crédits de trésorerie et à la consommation (+6,84%) avec un encours passant à 38 Mrds Dhs ;
- Crédits à l'équipement (+0,99%) avec un encours de 21 Mrds Dhs ;
- Autres crédits (+50,80%) avec un encours de 9,5 Mrds Dhs.

Tableau 68 : ventilation des encours des crédits

En MDH		2018	2019	Δ%	2020	Δ%
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT & ASSIMILÉS	Créances saines	952	2 706	184,24%	1 774	-34,44%
	Créances en souffrance par décaissements	-	-	-	-	-
	Créances pré-douteuses	-	-	-	-	-
	Créances douteuses	-	-	-	-	-
	Créances compromises	-	-	-	-	-
	Encours Brut	952	2 706	184,24%	1 774	-34,44%
	Taux de CES	-	-	-	-	-
	Provisions par décaissement	-	-	-	-	-
	Provisions sur créances pré-douteuses	-	-	-	-	-
	Provisions sur créances douteuses	-	-	-	-	-
	Provisions sur créances compromises	-	-	-	-	-
CLIENTÈLE	Taux de couverture	-	-	-	-	-
	Encours Net	952	2 706	184,24%	1 774	-34,44%
	Créances saines sur la clientèle	73 138	78 228	6,96%	83 510	6,75%
	Créances en souffrance par décaissements	6 136	6 918	12,74%	7 667	10,83%
	Créances pré-douteuses	-	-	-	-	-
	Créances douteuses	388	1 140	193,81%	1 527	33,95%
	Créances compromises	5 748	5 778	0,52%	6 140	6,27%
	Encours Brut global (1+2+3+4)	79 274	85 146	7,41%	91 177	7,08%
	Taux de CES	7,74%	8,12%	-	8,41%	-
	Provisions par décaissement	4 400	4 920	11,81%	5 403	9,82%
	Provisions sur créances pré-douteuses	-	-	-	-	-
	Provisions sur créances douteuses	106	540	409,53%	774	43,33%
	Provisions sur créances compromises	4 294	4 380	1,99%	4 628	5,66%
	Taux de couverture	71,71%	71,12%	-	70,47%	-
	Encours Net	74 874	80 226	7,15%	85 775	6,92%
	Coût du risque/Encours net	1,66%	1,74%	+0,08 pts	1,83%	+0,09 pts

Source : CAM

Créances sur les Etablissements de Crédit & Assimilés

Au cours de la période analysée, l'encours net des créances sur les établissements de crédit et assimilés connaît une progression globale de plus de 100% en passant de 952 MDH en 2018 à 1774 MDH à fin Décembre 2020.

Par ailleurs, il est à noter que ledit encours est exclusivement composé de créances saines et n'appelle donc pas la constitution de provisions.

Créances sur la clientèle

Créances saines

Entre 2018 et 2020, les créances saines sur la clientèle sont en constante augmentation et passent de 73 Mrds Dhs en 2018 à 84 Mrds Dhs à fin 2020.

Créances en souffrance

Au terme de l'exercice 2019, l'encours des créances en souffrance par décaissement affiche une hausse de 12,74% et ressort à 6 918 MDH. Cette variation est principalement due à une augmentation de 752 MDH des créances douteuses.

A fin 2020, les CES du CAM augmentent de 10,83% à 7 667 MDH, suite à une hausse combinée des créances douteuses (+387 MDH) et des créances compromises (+362 MDH).

Taux de CES

Au terme de l'exercice 2019, le taux de créances en souffrance s'affiche à 8,12%.

Au 31 Décembre 2020, le taux de Créances en souffrance ressort à 8,41%.

Provisions

A fin Décembre 2019, les provisions constituées s'élèvent à 4 920 MDH, soit un taux de provisionnement de 71,12%.

Au terme de l'exercice 2020, les provisions sont en hausse de 9,82% s'affichant ainsi à 5 403 MDH, soit un taux de couverture de 70,47%.

Ratio coût du risques/Encours net

Au terme de l'exercice 2019, le ratio s'affiche à 1,74% (+0,08 pts).

Au 31 Décembre 2020, ledit ratio ressort à 1,83% (+0,09%).

d. Créances acquises par affacturage :

Tableau 69 : Évolution des créances acquises par affacturage du CAM

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Créances acquises par affacturage	879 141	880 278	0,13%	808 636	-8,14%
Poids en % du total	0,84%	0,78%		0,67%	

Source : CAM

A fin 2019, l'encours des créances acquises par affacturage⁴⁷ reste relativement stable (+0,13%) et s'affiche à 880 MDH. Au terme de l'exercice 2020, les créances acquises par affacturage s'affichent à 809 MDH (-8,14%).

e. Titres de transaction et de placement :

Tableau 70 : Évolution des titres de transaction et de placement du CAM

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Titres de transaction et de placement	12 727 785	12 782 268	0,43%	8 364 439	-34,56%
Poids en % du total	12,12%	11,33%		6,90%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	7 186 374	8 614 828	19,88%	5 049 365	-41,39%
. Autres titres de créance	476 653	364 474	-23,53%	2 657	-99,27%
. Titres de propriété	5 064 758	3 802 965	-24,91%	3 312 418	-12,90%

Source : CAM

Au 31/12/2019, le portefeuille de titres de transaction et de placement marque une hausse de 0,43% s'affichant ainsi à 12 782 MDH. Cette évolution s'explique principalement par une augmentation de 19,88% de l'encours Bons du Trésor et valeurs assimilées qui passent de 7 186 MDH en 2018 à 8 615 MDH à fin 2019.

Par ailleurs, les titres de propriété connaissent un recul de 24,91% suite à la baisse de 1,2 Mrds Dhs des OPCVM de transaction.

L'encours des titres s'est établi à 8 364 MDH au 31 Décembre 2020 contre 12 782 MDH à fin 2019, une baisse expliquée par un désir d'optimisation de la consommation des fonds propres de la banque en fin d'exercice.

Par ailleurs, le portefeuille des bons de trésor disponible est marqué par une augmentation de +2,2 Mrds Dhs entre Décembre 2019 et Décembre 2020, renforçant ainsi les actifs liquides de haute qualité de la banque et son ratio de liquidité à court term.

⁴⁷ L'encours global de la rubrique correspond à un crédit accordé à l'OCP suite à un accord signé avec le ministère de l'Économie et des finances, le 10 octobre 2018. L'arrangement entre les deux parties pour le remboursement du crédit de TVA détenu par l'OCP dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Au titre de ce dernier, OCP cède sa créance aux banques qui seront remboursées par l'Etat selon un échéancier prédéfini (part CAM 879 MDH).

f. Autres Actifs

Tableau 71 : Évolution des autres actifs du CAM

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
DEBITEURS DIVERS	633 872	607 070	-4,23%	597 001	-1,66%
.Sommes dues par l'Etat	529 257	502 017	-5,15%	492 344	-1,93%
.Sommes dues par le personnel	39	39	-	39	-
.Divers autres débiteurs	104 576	105 013	0,42%	104 618	-0,38%
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	1 601 762	1 919 478	19,84%	2 430 790	26,64%
COMPTES DE REGULARISATION	1 552 910	976 140	-37,14%	1 477 312	51,34%
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES					
TOTAL AUTRES ACTIFS	3 788 544	3 502 688	-7,55%	4 505 103	28,62%
Poids en % du total	3,61%	3,10%		3,72%	

Source : CAM

Le poste valeurs et emplois divers est principalement composé de dations en paiement, de ventes à réméré et d'adjudications.

- La dation en paiement est le fait de se libérer d'une dette par une prestation ou un bien différent de celui qui était initialement dû.
- Une vente à réméré est une vente avec faculté, mais non obligation, de rachat par le vendeur.
- Une adjudication est une attribution d'un bien aux enchères ou d'un marché par mise en concurrence.

Au terme de l'exercice 2019, la rubrique « autres actifs » a connu une baisse de 7,55%, s'établissant ainsi à 3 503 MDH suite notamment à un recul de 37,14% des comptes de régularisation.

Par ailleurs, les valeurs et emplois divers sont en progression de 19,84%. La composition dudit poste se présente comme suit :

- Dations (simples et en partenariat) : 1 Mrds Dhs ;
- Adjudications : 302 MDH ;
- Ventes à réméré : 608 MDH.

Au terme de l'exercice 2020, la rubrique a connu une hausse de 28,62% à 4 505 MDH suite notamment à une augmentation :

- Des autres valeurs et emplois divers : +511 MDH ;
- Des comptes de régularisation de 501 MDH, dont notamment :
 - ✓ Autres charges à répartir sur plusieurs exercices (+151 MDH) ;
 - ✓ Chambre de compensation (+135 MDH) ;
 - ✓ Comptes de liaison siège/succursales (+95 MDH).

Tableau 72 : Répartition des dations en paiement simples reçues par le CAM par nature

	Nature des biens	Montant (En KDH)
2018	Terrains	120 247
	Locaux commerciaux	2 400
	Bâtiments	8 753
	Magasins	19 821
	Appartements	76 016
	Immeuble	10 000
2019	Terrains	22 286
	Terrain avec des bâtiments anciens et vétustes à usage industriel	60 000
	Locaux commerciaux	34 302
	Plateaux Bureaux	3 670
	Villas	3 100
	Appartements	14 259
2020	Terrains	639 806
	Villas	99 675
	Magasins	9 000
	Locaux commerciaux	8 160
	Hangars	30 000
	Usine	66 230
	Appartements	1 800

Le tableau ci-dessus présente les dations en paiement reçues par le CAM par nature de biens. Les montants présentés correspondent à l'encours réel actualisé au 31/12/2020 (après ventes ou réaffectation de certains biens immobiliers).

g. Titres d'investissement :

Tableau 73 : Évolution des titres d'investissement du CAM⁴⁸

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Titres d'investissement		2 944 598		3 285 792	11,59%
Poids en % du total		2,61%		2,71%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		2 944 598		3 285 792	11,59%
. Autres titres de créance					

Source : CAM

A fin 2019, l'encours des titres d'investissement ressort à 2 945 MDH.

A fin décembre 2020, l'encours des titres d'investissement ressort à 3 286 MDH, en progression de 11,59% comparativement à l'exercice précédent suite à un reclassement d'une partie du portefeuille de titres de placement.

h. Titres de participation :

Tableau 74 : Évolution des titres de participation et emplois assimilés du CAM

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Titres de participation et emplois assimilés	735 075	749 881	2,01%	765 822	2,13%
Poids en % du total	0,70%	0,66%		0,63%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, le portefeuille de participations du CAM est en hausse de 2,01% pour un total de 750 MDH suite à une progression de 13% des participations dans les entreprises liées (augmentation de capital d'Al Akhdar Bank 100 MDH).

Au 31 Décembre 2020, le portefeuille de participations du CAM est en hausse de 2,13% pour un total qui s'affiche désormais à 766 MDH :

- Effets des dotations diverses (+41 MDH) ;
- Effets des provisions pour dépréciation de la période (-26 MDH) ;

S'agissant des provisions relatives aux titres de participation, celles-ci ont augmenté passant ainsi de 90 MDH au 31/12/2018 à 128 MDH au 31/12/2019 puis à 154 MDH au terme de l'exercice 2020.

i. Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés⁴⁹**Tableau 75 : Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés**

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés		150 000		605 154	>100%
Poids en % du total		0,1%		0,50%	

Source : CAM

A fin 2019, les Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés totalisent 150 MDH.

Au 31 Décembre 2020, les Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés s'affichent à 605 MDH, en progression de 455 MDH correspondant à des dépôts d'investissement auprès de la filiale Al Akhdar Bank.

⁴⁸ Suite à une cession du portefeuille de titres d'investissements au cours de l'exercice 2016, le CAM a respecté une période de restriction (deux exercices pleins) imposée par BAM, et ce, conformément au règlement N° 90-01 du comité de la réglementation bancaire.

⁴⁹ Les dépôts d'investissement placés auprès de la filiale Al Akhdar Bank

j. Créances subordonnées :

Tableau 76 : Évolution des créances subordonnées du CAM

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Créances subordonnées	1 120	840	-25,00%	560	-33,33%
Poids en % du total	0,001%	0,001%		0,0005%	

Source : CAM

En Juillet 2014, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a signé un contrat avec l'association de micro crédit ISMAILIA⁵⁰, lui accordant un prêt subordonné de 1,4 MDH amortissable sur 4 ans avec un différé de 2 ans. Ce prêt a pour objet de financer l'activité de l'association.

Durant l'exercice 2018, la première échéance de ladite créance a été remboursée⁵¹, portant ainsi l'encours de la rubrique à 1,12 MDH.

A fin 2019, la seconde échéance de la créance envers l'association de micro crédit ISMAILIA a été remboursée, portant ainsi l'encours à 0,84 MDH.

Au terme de l'exercice 2020, lesdites créances s'établissent à 0,56 MDH suite au remboursement d'une nouvelle échéance.

k. Immobilisations corporelles et incorporelles :

Tableau 77 : Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles du CAM

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Immobilisations incorporelles	400 467	410 383	2,48%	424 197	3,37%
Poids en % du total	0,38%	0,36%		0,35%	
Immobilisations corporelles	6 564 709	6 555 987	-0,13%	6 471 144	-1,29%
Poids en % du total	6,25%	5,81%		5,34%	

Source : CAM

Durant la période analysée, la valeur globale des immobilisations du Crédit Agricole du Maroc reste quasiment stable (TCAM -0,5%) à 6,9 Mrds Dhs.

⁵⁰ L'Association ISMAILIA de Micro Crédit est une association non gouvernementale à but non lucratif. Son rôle est de contribuer au développement économique et social de la ville et de la région de MEKNÈS. L'AIMC se considère comme partenaire de la femme la plus démunie de la communauté, exclue du prêt bancaire et à la recherche d'un petit prêt pour développer ou créer une activité économique.

⁵¹ Suite à l'adjonction d'un avenant au contrat initial signé avec le CAM et L'Association ISMAILIA a bénéficié d'un différé supplémentaire portant la date de remboursement de la première échéance au mois de juillet 2018.

IV.2. Analyse des principaux postes du passif

a. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés :

Tableau 78 : Évolution des dettes du CAM envers les établissements de crédit et assimilés

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Dettes envers les EC et assimilés	11 845 398	12 321 869	4,02%	14 767 616	19,85%
Poids en % du total	11,28%	10,92%		12,18%	
. A vue	1 773 972	420 541	-76,29%	1 703 022	>100%
. A terme	10 071 426	11 901 328	18,17%	13 064 594	9,77%

Source : CAM

Les dettes envers les établissements de crédit sont principalement constituées d'emprunts sur le marché monétaire et sur le marché interbancaire.

Au terme de l'exercice 2019, le poste est en hausse (+4,02%) avec un encours qui ressort à 12 322 MDH. Cette évolution est principalement due à l'augmentation des dettes à terme de 1 830 MDH, dont notamment les variations suivantes:

- Hausse des valeurs données en pension à terme aux établissements de crédit de plus de 84%% avec un encours qui passe de 3,6 Mrds Dhs au 31/12/2018 à 6,6 Mrds Dhs au terme du mois de décembre 2019 ;
- Hausse des comptes et emprunts de trésorerie à terme en devise de plus de 100% à 2,1 Mrds Dhs ;
- Baisse des comptes et emprunts de trésorerie à terme en dirhams de 89% à 0,2 Mrds Dhs.

Au terme du mois de Décembre 2020, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés enregistrent une nouvelle hausse (+19,85%) à 14 768 MDH. Cette augmentation revient essentiellement à l'augmentation des dettes à terme (+9,77%) dont les principales variations se présentent comme suit:

- Comptes et emprunts de trésorerie à terme BAM (+2,9 Mrds Dhs) ;
- Comptes et emprunts de trésorerie à terme en MAD (+1,1 Mrds Dhs) ;
- Comptes et emprunts de trésorerie à terme en devise (-2,1 Mrds Dhs).

b. Dépôts de la clientèle :

Tableau 79 : Évolution des dépôts de la clientèle du CAM

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
.Dépôts de la clientèle	74 360 052	78 717 939	5,86%	83 291 413	5,81%
Poids en % du total	70,83%	69,75%		68,70%	
. Comptes à vue créditeurs	37 578 210	40 494 154	7,76%	43 544 786	7,53%
. Comptes d'épargne	12 317 700	13 173 773	6,95%	13 464 256	2,21%
. Dépôts à terme	21 881 140	22 908 543	4,70%	23 051 662	0,62%
. Autres comptes créditeurs	2 583 001	2 141 470	-17,09%	3 230 709	50,86%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, les dépôts de la clientèle sont en hausse(+5,86%) avec un encours de 79 Mrds Dhs. Cette hausse s'explique principalement par celle des compte à vue créditeurs (+3 Mrds Dhs) et celle des comptes à terme (+1 Mrds Dhs).

Au 31 Décembre 2020, les dépôts de la clientèle sont en hausse de 5,81% à 83 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à une augmentation de 7,53% des comptes à vue créditeurs (+3 Mrds Dhs).

c. Titres de créances émis :

Tableau 80 : Évolution des titres de créances émis par le CAM

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Titres de créance négociables	5 969 586	7 492 364	25,51%	7 540 681	0,64%
Poids en % du total	5,69%	6,64%		6,22%	
Titres de créance émis	5 969 586	7 492 364	25,51%	7 540 681	0,64%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 7,5 Mrds Dhs, soit une hausse de 25,51% par rapport à Décembre 2018.

Au terme du mois de Décembre 2020, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 7,5 Mrds Dhs (+0,64%) pour un plafond autorisé de 10 Mrds Dhs.

d. Autres passifs

Tableau 81 : Évolution des autres passifs du CAM

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	792 457	303 388	-61,72%	468 698	54,49%
CRÉDITEURS DIVERS	306 942	299 639	-2,38%	381 158	27,21%
.Sommes dues à l'Etat	193 335	172 140	-10,96%	249 000	44,65%
.Sommes dues aux organismes de prévoyance	47 344	47 449	0,22%	45 647	-3,80%
.Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	12 568	12 568	-	12 568	-
.Fournisseurs de biens et services	38 967	49 744	27,66%	46 960	-5,60%
.Divers autres créditeurs	14 728	17 737	20,43%	26 982	52,12%
COMPTES DE REGULARISATION	664 275	798 594	20,22%	796 874	-0,22%
TOTAL AUTRES PASSIFS	1 763 674	1 401 621	-20,53%	1 646 730	17,49%
Poids en % du total	1,68%	1,24%		1,36%	

Source : CAM

A fin Décembre 2019, la rubrique autres passifs est en baisse de 20,53%, soit un total de 1 402 MDH. Cette variation s'explique principalement par le recul des opérations diverses sur titres de 61,72% (dettes sur titres empruntés). Par ailleurs, les comptes de régularisation sont en progression de 20,22%, principalement suite à une augmentation des charges constatées d'avance (+41 MDH) et des autres comptes de régularisation (+83 MDH).

Au terme de l'exercice 2020, les autres passifs sont en hausse de 17,49%, à 1 647 MDH. Cette évolution est essentiellement due à :

- L'augmentation des opérations diverses sur titres de 54,49% suite à la hausse de 165 MDH des dettes sur titres empruntés (Bons du Trésor empruntés).
- La progression des créditeurs divers de 27,21%, principalement suite à une augmentation de 77 MDH des sommes dues à l'Etat.

e. Dettes subordonnées

Tableau 82 : Évolution des dettes subordonnées du CAM⁵²

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Dettes subordonnées	3 022 450	4 331 295	43,30%	4 531 760	4,63%
Poids en % du total	2,88%	3,84%		3,74%	

Source : CAM

A fin Décembre 2019, l'encours des dettes subordonnées du CAM s'affiche à 4 331 MDH suite à l'émission de nouvelles obligations subordonnées CAM (perpétuelles : 850 MDH et classiques : 450 MDH) respectivement en Octobre et Décembre 2019.

Au terme de l'exercice 2020, l'encours des dettes subordonnées du CAM s'affiche à 4 532 MDH suite au lancement d'une nouvelle émission d'obligations subordonnées perpétuelles pour 200 MDH courant décembre 2020.

Tableau 83 : Caractéristiques des dettes subordonnées du CAM (Cf marché des titres de l'émetteur)

Date	Montant initial (En KDH)	Capital restant (En KDH)	Maturité
2015	140 500	140 500	7 ans
2015	759 500	759 500	10 ans
2016	70 000	70 000	7 ans
2016	530 000	530 000	10 ans
2017	1 000 000	1 000 000	10 ans
2018	500 000	500 000	10 ans
2019	850 000	850 000	Perpétuelle
2019	450 000	450 000	10 ans
2020	200 000	200 000	Perpétuelle

Source : CAM

⁵² Y compris les intérêts courus.

f. Subventions, fonds publics affectés :

Tableau 84 : Évolution des subventions et fonds publics accordés au CAM

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie ⁵³	7 157	7 157	-	7 157	-
Poids en % du total	0,01%	0,01%		0,01%	

Source : CAM

Ce poste correspond aux subventions reçues de la part d'organismes internationaux (Union Européenne et KFW Bankengruppe) et visant l'appui aux structures des caisses locales et régionales finançant principalement l'agriculture. Ces subventions ont été reçues sur la période 2003-2008. Le CAM procède chaque année à la constatation en produit d'une fraction de chacun des montants reçus. La rubrique est stable depuis 2012.

g. Provisions pour risques et charges :

Tableau 85 : Évolution des provisions pour risques et charges du CAM

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Provisions pour risques de change	16 681	16 681	-	16 681	-
Provisions pour Risques Généraux	846 777	986 000	16,44%	1 320 000	33,87%
Provisions pour litiges ⁵⁴	17 505	17 505	-	12 722	-27,33%
Provisions pour Risques & Charges	103 351	127 609	23,47%	472 236	>100%
Provisions pour Risques d'exécution	20 193	20 227	0,17%	5 483	-72,89%
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 004 507	1 168 022	16,28%	1 827 121	56,43%
Poids en % du total	0,96%	1,04%		1,51%	

Source : CAM

Les provisions pour risques et charges concernent principalement des provisions pour risques généraux ainsi que des provisions pour congés et suspens comptables.

A fin Décembre 2019, l'encours des provisions pour risques et charges du CAM ressort à 1 168 MDH, soit une progression de 16,28%, due principalement à :

- Une hausse des PRC de 24 MDH (+23,47%) ;
- Une progression de 45,44% des provisions pour risques généraux qui comportent principalement les éléments suivants :

✓ Provisions relatives à l'opération de réhabilitation :	100	MDH
✓ Watch List ⁵⁵	399	MDH
✓ Autres	473	MDH
✓ Déficit	13	MDH

Au terme de l'exercice 2020, l'encours des provisions pour risques et charges du CAM ressort à 1 827 MDH, soit une hausse de 56,43%, principalement due à :

- Une augmentation de 345 MDH des PRC en anticipation des risques liés à la pandémie de la Covid-19 ;
- Une hausse de 334 MDH des provisions pour risques généraux (+33,87%) dont notamment :

✓ Provisions relatives à l'opération de réhabilitation ⁵⁶ :	100	MDH
✓ Watch List	658	MDH
✓ Autres	549	MDH
✓ Déficit	13	MDH

A noter que la rubrique « autres » est en hausse suite à la constatation d'une dotation réglementée relative à la Covid-19 d'un montant de 100 MDH.

⁵³ Il s'agit d'une subvention accordée par l'Etat et non encore utilisée.

⁵⁴ Lesdites provisions concernent essentiellement des litiges entre le CAM et certains fournisseurs, des propriétaires d'agences CAM en location

⁵⁵ Selon les directives de la Banque centrale, les banques doivent disposer d'une Watch List où sont classées des créances qui présentent un risque de détérioration.

⁵⁶ Les provisions relatives à l'opération de réhabilitation sont des provisions pour risques relatives aux agriculteurs.

h. Capitaux propres :**Tableau S6 : Évolution des capitaux propres du CAM**

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
.Ecart de réévaluation					
.Réserves et primes liées au capital	2 408 380	2 780 345	15,44%	2 800 467	0,72%
.Capital	4 227 677	4 227 677	-	4 227 677	
. Actionnaires. Capital non versé (-)					
.Report à nouveau (+/-)				382 315	
.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)					
.Résultat net de l'exercice (+/-)	371 965	402 437	8,19%	208 264	-48,25%
Total capitaux propres	7 008 021	7 410 458	23,64%	7 618 722	8,71%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, les capitaux propres du Crédit Agricole du Maroc ressortent à 7 410 MDH, soit une progression de 23,64%.

Au 31 Décembre 2020, les capitaux propres du Crédit Agricole du Maroc ressortent à 7 619 MDH, soit une progression de 8,71%.

Le capital du CAM étant resté stable durant la période analysée, les principales variations en termes de capitaux propres s'explique par l'augmentation des réserves et primes liées au capital ainsi que la constatation d'un report à nouveau eu terme de l'exercice 2020. Il est à noter par ailleurs que le CAM n'a pas procédé à la distribution de dividendes durant les 3 derniers exercices.

V- ANALYSE DE L'HORS BILAN

Tableau 87 : Évolution de l'hors bilan du CAM

Hors Bilan (En KDH)	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
ENGAGEMENTS DONNES	13 865 163	12 117 844	-12,60%	11 805 907	-2,57%
Engagements de financement donnés en faveur des EC et assimilés	135 649	166 372	22,65%	36 815	-77,87%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	9 590 686	7 782 914	-18,85%	7 726 482	-0,73%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	525 720	516 696	-1,72%	524 885	1,58%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 613 108	3 651 862	1,07%	3 517 725	-3,67%
Titres achetés à réméré					
Autres titres à livrer					
ENGAGEMENTS RECUS					
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés					
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés					

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, les engagements donnés par le CAM sont en recul de 12,60% avec un encours de 12,1 Mrds Dhs s'expliquant principalement par la baisse de 18,85% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle dont les principales variations se présentent comme suit :

- Engagement de financement donnés en faveur des ECA (-69 MDH) ;
- Engagements révocables sur produits participatifs (+100 MDH) ;
- Les crédits documentaires à l'import (+15 MDH) ;
- Les lignes de crédit confirmés (-1.064 Mrds Dhs) ;
- Les engagements de financement immobilier et équipement (-757 MDH).

Au terme de l'exercice 2020, les engagements donnés par le CAM sont en recul de 2,57% à 11,8 Mrds Dhs s'expliquant principalement par une baisse :

- Des engagements de garantie d'ordre de la clientèle de 3,67% (-134 MDH) ;
- Des engagements de financement donnés en faveur des ECA de 77,87% (-130 MDH).

VI- TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Tableau 88 : Évolution des Flux de trésorerie du CAM

En KDH	2018	2018	Δ%	2020	Δ%
1. Produits d'exploitation bancaire perçus	5 830 450	5 989 320	2,72%	6 175 215	3,10%
2. Récupérations sur créances amorties	228 481	34 981	-0,8469	43 268	23,69%
3. Produits d'exploitation non bancaire perçus	198 796	276 835	39,26%	172 576	-37,66%
4. Charges d'exploitation bancaire versées	-3 682 970	-3 650 402	0,88%	-3 867 867	-5,96%
5. Charges d'exploitation non bancaire versées	-255 163	-224 940	11,84%	-249 096	-10,74%
6. Charges générales d'exploitation versées	-1 617 100	-2 036 736	-25,95%	-2 012 233	1,20%
7. Impôts sur les résultats versés	-30 300	-63 798	-110,55%	-77 521	-21,51%
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges Variation de :	672 194	325 261	-51,61%	184 343	-43,32%
8. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	20 574	-1 753 840	-86,2454	931 737	153,13%
9. Créances sur la clientèle	-7 804 372	-5 504 554	0,29468	-5 931 706	-7,76%
10. Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	327 367	-3 013 886	-10,2064	4 076 634	235,26%
11. Autres actifs	-809 078	285 856	1,35331	-1 002 415	-450,67%
12. Immobilisations données en crédit-bail et en location					
13. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 544 469	476 471	-0,89515	2 445 747	413,30%
14. Dépôts de la clientèle	6 232 853	4 357 887	-0,30082	4 573 474	4,95%
15. Titres de créance émis	-1 402 393	1 522 778	2,08584	48 317	-96,83%
16. Autres passifs	-518 571	362 053	1,69817	245 109	-32,30%
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	590 849	-3 267 234	-652,97%	5 386 897	264,88%
III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)	1 263 043	-2 941 973	-332,93%	5 571 239	289,37%
17. Produit des cessions d'immobilisations financières					
18. Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	624 058	547 283	-0,12302	912 149	66,67%
19. Acquisition d'immobilisations financières					
20. Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-878 959	-1 031 613	-17,37%	-173 760	83,16%
21. Intérêts perçus					
22. Dividendes perçus					
IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	-254 901	-484 330	-90,01%	738 389	252,46%
23. Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus					
24. Emission de dettes subordonnées	342 930	1 308 845	281,67%	200 465	-84,68%
25. Emission d'actions					
26. Remboursement des capitaux propres et assimilés					
27. augmentation des capitaux propres et assimilés					
28. Intérêts versés					
29. Dividendes versés					
V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	342 930	1 308 845	281,67%	200 465	-84,68%
VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)	1 351 073	-2 117 458	-256,72%	6 510 093	407,45%
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 708 028	4 059 101	49,89%	1 941 642	-52,17%
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 059 101	1 941 643	-52,17%	8 451 735	335,29%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, la trésorerie de clôture du CAM est en recul et s'affiche à 1,9 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- Une baisse de 51,61% des flux de trésorerie nets provenant du CPC principalement due à un recul de 420 MDH des Charges générales d'exploitation versées ; Par comparaison au résultat net de l'exercice 2019, le flux de trésorerie net provenant du CPC pour ce même exercice représente pratiquement ce dernier dénotant ainsi de la capacité de la banque à dégager de la trésorerie disponible ;
- Une baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (dettes envers les établissements de crédit et assimilés -4 Mrds dhs et Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations -3 Mrds Dhs) ;
- Une baisse de 229 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement principalement suite à une variation de -153 MDH des flux relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles;
- Une augmentation de 966 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement suite aux opérations d'émission d'obligations subordonnées effectuées en Octobre et Décembre 2019.

A fin 2020, la trésorerie de clôture du CAM est en hausse et s'affiche à 8,5 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- Une baisse de 43,32% des flux de trésorerie nets provenant du CPC principalement due à un recul de 217 MDH des charges d'exploitations bancaires versées. Ce flux représente en 2020 à peu près 0,9x le résultat net et 0,4x le résultat courant.
- Une hausse de plus de 100% des flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations +7 Mrds Dhs) ;
- Une augmentation de 1 223 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement principalement suite à une variation de +858 MDH des flux relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles;
- Une baisse de 1 Mrds Dhs des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement.

VII- INDICATEURS FINANCIERS

VII.1. Taux de transformation des Dépôts en crédits

Tableau 89 : Évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du CAM

En MDH	2018	2019	2020
Créances brutes sur la clientèle ⁵⁷	79 274	85 146	91 177
Dépôts de la clientèle	74 360	78 718	83 291
Ratio de transformation	106,61%	108,17%	109,47%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, le taux de transformation ressort à 108,77%, en progression de 156 pbs par rapport à l'exercice antérieur.

Au terme du mois de Décembre 2020, le taux de transformation ressort à 109,47%, soit une hausse de 130 pbs.

VII.2. Rentabilité des capitaux propres du CAM

Tableau 90 : Évolution du ROE du CAM

En MDH	2018	2019	2020
.Ecart de réévaluation			
.Réserves et primes liées au capital	2 408	2 780	2 800
.Capital	4 228	4 228	4 228
. Actionnaires. Capital non versé (-)			
.Report à nouveau (+/-)			382
.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)			
.Résultat net de l'exercice (+/-)	372	402	208
Total capitaux propres	7 008	7 410	7 619
Total capitaux propres hors RN	6 636	7 008	7 410
ROE (Résultat Net/Capitaux Propres Hors RN)	5,61%	5,74%	2,81%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019 la rentabilité des capitaux propres du CAM ressort à 5,74% en amélioration de 13 points de base par rapport à l'exercice précédent suite à l'amélioration de Résultat Net de la banque de 8%.

Au terme de l'exercice 2020 la rentabilité des capitaux propres du CAM s'affiche à 2,81%. Hors impact de la crise de la covid-19, le ROE de la banque ressort à 5,92%, en amélioration de 18 points de base comparativement à l'exercice précédent.

Tableau 91 : Évolution du ROA du CAM

En MDH	2018	2019	2020
Résultat Net	372	402	208
Total Actif	104 981	112 851	121 231
ROA (résultat Net/ Total Actif)	0,4%	0,4%	0,2%

Source : CAM

Tout au long de la période analysée, le ratio « Return On Assets » du CAM reste stable autour de 0,4% (hors impact de la crise de la Covid-19 au titre de l'exercice 2020).

⁵⁷ Créances brutes= créances saines + CES

VII.3. Ratio de solvabilité

Tableau 92 : Évolution du ratio de solvabilité du CAM

En MDH	Ratio exigé par BAM	2018	2019	2020
Fonds propres de base		6 627	7 839	8 198
Fonds propres réglementaires		9 905	11 714	11 981
Risques pondérés		72 997	81 808	86 774
Ratio de fonds propres de base	9%	9,08%	9,58%	9,45%
Ratio de solvabilité	12%	13,57%	14,32%	13,81%
Ratio CET1	8%	9,08%	8,54%	8,28%

Source : CAM (Calcul Communiqué à BAM)

Au terme de l'exercice 2019, le CAM répond aux exigences réglementaires en terme de solvabilité avec un ratio de solvabilité atteignant 14,32%, un ratio tiers one de 9,58% et un ratio CET1 de 8,54%.

Au 31 Décembre 2020, le CAM affiche un ratio de solvabilité de 13,81%, un ratio de fonds propres de 9,45% et un ratio CET1 de 8,28%.

VII.4. Ratio de liquidité⁵⁸

Tableau 93 : Évolution du ratio de liquidité du CAM

En %	Ratio exigé par BAM	2018	2019	2020
LCR	100%	146%	184%	234%

Source : CAM

Tout au long de la période analysée, le LCR affiché par le CAM dépasse les exigences réglementaires en s'affichant respectivement à 146%, 184% et 234%.

⁵⁸ Depuis 2015, le calcul du ratio de liquidité n'est plus exigé, il est remplacé par le LCR

Ratio calculé conformément à la circulaire de BAM n° 31/G/2006, soit le rapport entre les actifs disponibles à court terme + engagements par signature reçus et les exigibilités à vue+ engagements par signature donnés.

LCR (liquidité converge ratio) Cette norme a été établie dans le but d'assurer que la banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs liquides de haute qualité non grevés pouvant être convertis en liquidité pour couvrir ses besoins sur une période de 30 jours calendaires en cas de graves difficultés de financement. Ce ratio imposera ainsi aux banques de disposer d'une certaine quantité d'actifs liquides leur permettant de couvrir les sorties nettes d'argent pendant au moins 30 jours.

VIII- PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS

VIII.1. Périmètre de consolidation

Tableau 94 : Évolution du périmètre de consolidation du GCAM sur la période 2018-2020

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation 2018
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	SM
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100,00%	100,00%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100,00%	100,00%	IG
ASSALAF AL AKHDAR	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	IG
ARDI	Micro finance	100,00%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	80,00%	80,00%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	80,00%	80,00%	IG
GCAM DOC	Gestion des Archives	100,00%	100,00%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51,00%	51,00%	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100,00%	-	IG

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation 2019
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	SM
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100,00%	100,00%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100,00%	100,00%	IG
CAM LEASING	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	IG
ARDI	Micro finance	100,00%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	80,00%	80,00%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	80,00%	80,00%	IG
GCAM DOC	Gestion des Archives	100,00%	100,00%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51,00%	51,00%	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100,00%	-	IG

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation 2020
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	SM
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100,00%	100,00%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100,00%	100,00%	IG
CAM LEASING	Leasing	100,00%	100,00%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100,00%	100,00%	IG
ARDI	Micro finance	100,00%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	80,00%	80,00%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	80,00%	80,00%	IG
GCAM DOC	Gestion des Archives	100,00%	100,00%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51,00%	51,00%	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100,00%	-	IG
AMIFA	Micro finance	40,00%	40,00%	MEE

Source : CAM

VIII.2. Analyse du Compte de Résultat consolidé IFRS

Tableau 95 : Évolution du compte de résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Intérêts et produits assimilés	5 022 271	4 831 529	-3,80%	4 929 976	2,04%
Intérêts et charges assimilés	1 480 073	1 759 777	18,90%	1 871 284	6,34%
MARGE D'INTERÊTS	3 542 198	3 071 752	-13,28%	3 058 692	-0,43%
Commissions perçues	474 473	529 691	11,64%	519 476	-1,93%
Commissions servies	8 749	19 616	>100%	25 178	28,35%
MARGE SUR COMMISSIONS	465 724	510 075	9,52%	494 298	-3,09%
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette					
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	8 441	567 910	>100%	741 291	30,53%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	27 228	509 703	>100%	634 704	24,52%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-18 787	58 207	>100%	106 587	83,12%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	-65 935	36 813	>100%	-17 709	-148,11%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	2 847	36 870	>100%	-21 162	-157,40%
Rémunération des instruments de CP comptabilisés en CP non recyclables (dividendes)	-68 782	-57	99,92%	3 453	Ns
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente					
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti					
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR					
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR					
Produits nets des activités d'assurance					
Produits des autres activités	224 040	104 986	-53,14%	29 955	-71,47%
Charges des autres activités	203 784	218 287	7,12%	226 229	3,64%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 970 684	4 073 249	2,58%	4 080 298	0,17%
Charges générales d'exploitation	1 917 785	1 950 814	1,72%	1 981 033	1,55%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	247 125	407 995	65,10%	352 305	-13,65%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 805 774	1 714 440	-5,06%	1 746 959	1,90%
Coût du risque	743 189	930 774	25,24%	1 612 319	73,22%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 062 585	783 666	-26,25%	134 640	-82,82%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				-2 380	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	224 207	68 895	-69,27%	-8 078	-111,73%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition					
RESULTAT AVANT IMPÔTS	838 378	852 561	1,69%	124 181	-85,43%
Impôts sur les bénéfices	217 217	233 063	7,30%	80 503	-65,46%
RESULTAT NET	621 161	619 498	-0,27%	204 684	-66,96%
Résultat hors groupe	-4 943	-16 180	<-100%	-61 175	-278,09%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	626 104	635 678	1,53%	265 859	-58,18%
Résultat par action (En dirhams)	15	15	1,53%	6	-58,08%
Résultat dilué par action (En dirhams)	15	15	1,53%	6	-58,08%

Source : CAM

a. Évolution du PNB:

Tableau 96 : Évolution du produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Intérêts et produits assimilés	5 022 271	4 831 529	-3,80%	4 929 976	2,04%
Intérêts et charges assimilés	1 480 073	1 759 777	18,90%	1 871 284	6,34%
MARGE D'INTERÊTS	3 542 198	3 071 752	-13,28%	3 058 692	-0,43%
Commissions perçues	474 473	529 691	11,64%	519 476	-1,93%
Commissions servies	8 749	19 616	>100%	25 178	28,35%
MARGE SUR COMMISSIONS	465 724	510 075	9,52%	494 298	-3,09%
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette					
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	8 441	567 910	>100%	741 291	30,53%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	27 228	509 703	>100%	634 704	24,52%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-18 787	58 207	>100%	106 587	83,12%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	-65 935	36 813	>100%	-17 709	-148,11%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables	2 847	36 870	>100%	-21 162	-157,40%
Rémunération des instruments de CP comptabilisés en CP non recyclables (dividendes)	-68 782	-57	99,92%	3 453	Ns
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente					
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti					
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR					
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR					
Produits nets des activités d'assurance					
Produits des autres activités	224 040	104 986	-53,14%	29 955	-71,47%
Charges des autres activités	203 784	218 287	7,12%	226 229	3,64%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 970 684	4 073 249	2,58%	4 080 298	0,17%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, le produit net bancaire a enregistré une progression de 2,58% par rapport à fin 2018, pour s'établir à 4,1 Mrds Dhs. Cette évolution résulte des progressions suivantes :

- La croissance des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par Résultat de plus de 100% notamment due à la réalisation de bénéfices sur le portefeuille de titres du CAM (BDT de transaction: +268,94 MDH et OPCVM: +268,99 MDH) ;
- La hausse de la marge sur commissions de 9,52% pour s'établir à 510 MDH. Cette hausse est portée par la progression des commissions nettes des opérations avec la clientèle (+4,41%) et des produits sur moyens de paiement (+26 MDH).

Par ailleurs, la rubrique rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables a connu une progression de plus de 100% suite à la variation des provisions des éléments suivants :

- Du Résultat des opérations sur immobilisations financières au niveau des comptes sociaux (provisions sur participations) qui passe de 79 MDH à 37 MDH ;
- Retraitements effectués (éliminations intragroupes) qui passent de 14 MDH à 37 MDH.

Les produits sur autres activités, quant à eux, sont en recul de 53,14% suite aux reclassements des comptes relatifs :

- Aux plus ou moins value de cession sur immobilisations d'exploitation;
- Aux produits sur titres (pour se conformer aux dispositions de la norme IFRS 9).

Au terme de l'exercice 2020, le PNB consolidé a enregistré une progression de 0,17%, pour s'établir à 4,1 Mrds Dhs. Les variations des principales composantes se présentent comme suit :

- Recul de la marge d'intérêt (-0,43%) ;
- Recul de la marge sur commissions (-3,09%) ;
- Hausse des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par Résultat (30,53%) due à une hausse de 83,12% des gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat relevant essentiellement des plus value de cession des autres titres de propriété ;
- Recul de 55 MDH des Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par Capitaux propres relevant essentiellement d'une baisse de 58 MDH des gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (moins-values de cession sur BDT et valeurs assimilées) ;
- Recul de 71,47% des produits des autres activités suite à une baisse des produits d'exploitation non bancaire au niveau des comptes sociaux du CAM (-39%).

Par ailleurs, il est à noter que la baisse des marges d'intérêts et sur commissions est essentiellement due au recul de la contribution de la fondation ARDI (-41 MDH). En effet, le micro-crédit a été très fortement impacté par la crise de la Covid-19 étant donné les spécificités et la sensibilité de la clientèle dudit secteur.

Tableau 97 : Analyse du PNB par Pôle d'activité :

PNB (En Kdh)	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
2020	3 879 562	1 054	55 357	59 764	32 318	52 418	-175	4 080 298
2019	3 850 890	-912	63 987	103 281	36 598	19 405	-	4 073 249
2018	3 752 528	5 600	57 127	104 531	42 006	3 384	5 508	3 970 684

Tout au long de la période analysée, la structure de la répartition du PNB du Groupe CAM par Pôle d'activité reste relativement stable et fait ressortir la prépondérance de la banque de détail avec un poids de 95%.

Tableau 98 : Contribution des Filiales au PNB

PNB (En KDH)	CAM	HOLDAGRO	TEF	TARGA	CAM LEASING	CAM GESTION	ARDI	MSIN & MAROGEST	GCAM DOC	AAB	ASS ISMAILIA	Retraitements ⁵⁹	Total	
2020	3 900 270	8 337	50 941	0	7 432	-172	57 763	43 572	4830	43165	2627	-	38 467	4 080 298
2 019	3 832 326	7 887	52 894	-1030	9 017		98 270	52 279	5281	19405	4461	-7 541	4 073 249	
2 018	3 737 541	5 800	54 693		3 003	833	100 411	52 232	5 508	3 384	4 052	3 226	3 970 684	
TCAM	2%	20%	-3%	NA	57%	NA	-24%	-9%	-6%	257%	-19%	NA	1%	

Source : CAM

Au 31 Décembre 2018, le PNB consolidé du GCAM s'explique principalement par la contibution du CAM (94%). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait essentiellement ressortir les participations de ARDI (2,5%) et de TEF (1,4%).

Au terme de l'exercice Décembre 2019, le PNB consolidé du GCAM relève principalement de la contribution du CAM (94%). La participation des filiales à la formation du PNB consolidé reste très faible avec notamment ARDI (2,4%), ainsi que TEF (1,3%) et le duo MSIN/MAROGEST (1,3%).

A fin 2020, le PNB consolidé du GCAM s'explique principalement par la contibution du CAM (96%). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait essentiellement ressortir les participations de ARDI (1,4%) et de TEF (1,2%).

Tableau 99 : Évolution de la Marge d'Intérêt du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Opérations avec la clientèle	4 057 555	3 574 183	-11,91%	3 575 342	0,03%
Comptes et prêts/emprunts	4 057 555	3 574 183	-11,91%	3 574 862	0,02%
Opérations de pensions	-	-	-	-10 658	-
Opérations de location-financement	-	-	-	11 138	-
Opérations interbancaires⁶⁰	-358 409	- 402 406	-12,28%	- 473 124	-17,57%
Comptes et prêts/emprunts	-135 237	-150 668	-11,41%	-323 689	-114,84%
Opérations de pensions	-223 172	-251 738	-12,80%	-149 435	40,64%
Emprunts émis par le Groupe	-217 923	- 197 121	9,55%	- 211 597	-7,34%
Instruments de couverture de résultats futurs					
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux					
Portefeuille de transactions	1299	4 281	>100%	2 216	-48,24%
Titres à revenu fixe	1299	4 281	>100%	2 216	-48,24%
Opérations de pensions	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	59 676	42 606	-28,60%	81 000	90,11%
Actifs détenus jusqu'à échéance		67 681		101 699	50,26%
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-	17 472	-	16 844	3,59%
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS	3 542 198	3 071 752	-13,28%	3 058 692	-0,43%

Source : CAM

Au 31 Décembre 2019, la marge d'intérêt est en recul de 13,28% et ressort à 3,07 Mrds Dhs.

Au 31 Décembre 2020, la marge d'intérêt est en recul de 0,43% à 3,06 Mrds Dhs suite à une progression des charges d'intérêts (+112 MDH) plus importante que celle des intérêts et produits assimilés (+98 MDH).

Par ailleurs, il est à noter que les opérations interbancaires sont en recul de 17,57% essentiellement suite aux variations suivantes :

- Prêts/emprunts : augmentation des intérêts sur emprunts subordonnés envers les ECA ;
- Opérations de pension : augmentation des intérêts sur valeurs données en pension aux ECA.

Aussi, les actifs détenus jusqu'à échéance sont en progression de 50,26% suite à l'augmentation des intérêts sur BDT et valeurs assimilées de 51%.

⁵⁹ Les retraitements opérés concernent les interco ainsi que les normes IFRS 9 et 16.

⁶⁰ Il est à noter que les variations constatées au niveau des composantes de la rubrique OPERATIONS INTERBANCAIRES relèvent d'un reclassement opéré en 2020 -dans un souci de clarté- entre les postes « prêt/emprunt » et « opérations de pension ».

Tableau 100 : Évolution de la Marge sur commissions du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Commissions nettes sur opérations	430 842	448 960	4,21%	449 608	0,14%
avec les établissements de crédit					
avec la clientèle	428 409	447 316	4,41%	447 508	0,04%
sur titres	2 433	1 644	-32,43%	2 100	27,74%
de change					
sur instruments financiers à terme					
Prestation de services bancaires et financiers	34 882	61 115	75,20%	44 690	-26,88%
Produits nets de gestion d'OPCVM					
Produits nets sur moyen de paiement	34 882	61 115	75,20%	44 690	-26,88%
Assurance					
Autres					
Produits nets de commissions	465 724	510 075	9,52%	494 298	-3,09%

Source : CAM

Au 31 Décembre 2019, la Marge sur commissions est en hausse de 9,52% et ressort à 510 MDH. Cette progression est principalement due à la hausse de 26 MDH des produits nets sur moyens de paiement et de 19 MDH des commissions nettes sur opérations avec la clientèle.

Au 31 Décembre 2020, la Marge sur commissions est en recul de 3,09% et ressort à 494 MDH. Cette évolution est principalement due à une hausse des commissions servies (+6 MDH) et un recul des commissions perçues (-10 MDH).

a. Coefficient d'exploitation bancaire:

Tableau 101 : Évolution du coefficient d'exploitation bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Produit Net Bancaire	3 970 684	4 073 249	2,58%	4 080 298	0,17%
Charges générales d'exploitation	1 917 785	1 950 814	1,72%	1 981 033	1,55%
Coefficient d'Exploitation	48,30%	47,89%	-0,41 pts	48,55%	+0,66 pts

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, le coefficient d'exploitation du GCAM s'est établi à 47,89%, en amélioration de 41 points de base par rapport à l'exercice précédent suite à une progression du PNB et une maîtrise de l'évolution des charges générales d'exploitation.

Au 31 Décembre 2020, le coefficient d'exploitation bancaire du GCAM est en hausse de 0,66 points et ressort à 48,55%.

b. Analyse des Charges Générales d'Exploitation :

Tableau 102 : Évolution des Charges Générales d'Exploitation du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Charges de personnel	1 147 019	1 199 399	4,57%	1 205 728	0,53%
Impôts et taxes	34 505	37 751	9,41%	40 118	6,27%
Charges externes	593 298	656 449	10,64%	695 952	6,02%
Autres charges générales d'exploitation	142 963	183 035	28,03%	162 160	-11,40%
Annulation Charges relatives aux contrats de location ⁶¹		-125 820		-122 925	2,30%
Charges Générales d'Exploitation	1 917 785	1 950 814	1,72%	1 981 033	1,55%

Source : CAM

Au 31 Décembre 2019, les charges générales d'exploitation sont en hausse de 1,72% et ressortent à 1 951 MDH. Cette variation est principalement due à :

- La maîtrise de l'évolution de l'ensemble des composantes (notamment celle des charges de personnel qui représentent plus de 60% de la rubrique : +52 MDH, soit 4,57%).
- L'impact de l'annulation des charges relatives aux contrats de location (-126 MDH) suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location.

⁶¹ Il s'agit des comptes de location et charges locatives (impact IFRS 16)

Au terme de l'exercice 2020, Le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche une progression contrôlée de ses charges générales d'exploitation à 1,98 milliards de dirhams (+1,5%). Cette variation est essentiellement liée à la maîtrise des charges de personnel et la gestion rationnelle des dépenses exceptionnelles liées à la pandémie de la covid-19.

Les principales variations du poste se présentent comme suit :

- Les charges externes (+6,02%) à 696 MDH dont notamment :
 - ✓ Frais d'entretien et réparations : +19 MDH (+17%) ;
 - ✓ Publicité, publications et relations publiques : +16 MDH (+42%) ;
- Les autres charges générales d'exploitation (-11,40%) à 162 MDH, relevant des variations constatées au niveau des comptes sociaux et touchant les comptes suivants :
 - ✓ Autres charges générales d'exploitation : -5 MDH ;
 - ✓ Autres charges sur valeurs et emplois divers-dotations FOS: +9 MDH ;
 - ✓ Autres charges d'exploitation non bancaire : -24 MDH.

Enfin, il est à noter qu'au niveau des charges générales d'exploitation, l'impact de la pandémie de la Covid-19 s'est fait ressentir au niveau du changement de la structure desdites charges. En effet, il convient de souligner la baisse constatée des charges relatives à l'événementiel, missions, réception et déplacements dans le contexte pandémique de covid-19, contre une hausse en matière de dépenses liées aux actions de gestion de la pandémie: Actions de communication, Produits de désinfection, Agents de sécurité, Entretien.

c. Résultat Brut d'Exploitation:

Tableau 103 : Évolution du résultat brut d'exploitation du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
PNB	3 970 684	4 073 249	2,58%	4 080 298	0,17%
Charges générales d'exploitation	1 917 785	1 950 814	1,72%	1 981 033	1,55%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	247 125	407 995	65,10%	352 305	-13,65%
Résultat Brut d'Exploitation	1 805 774	1 714 440	-5,06%	1 746 959	1,90%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, le résultat brut d'exploitation est en baisse de 5,06% par rapport à 2018, pour s'établir à 1,71 Mrds Dhs. Cette évolution s'explique essentiellement par une augmentation des Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles de 65,10% (+161 MDH) suite à l'impact de l'application de la norme IFRS 16 (dotations sur droits d'utilisation).

Au 31 Décembre 2020, le résultat brut d'exploitation est en hausse de 1,90% par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 1 747 MDH, et ce suite à l'augmentation des charges générales d'exploitation (+30 MDH).

Tableau 104 : Contribution des Filiales au RBE

RBE (En KDH)	CAM	HOLDAGRO	TEF	TARGA	CAM LEASING	CAM GESTION	ARDI	MSIN & MAROGEST	GCAM DOC	AAB	ASS ISMAILIA	Retraitements	RBE Consolidé
2020	1 810 041	3225	18 353	-1	-987	-671	-2 690	15 659	81	-44 870	-292	-50 889	1 746 959
2 019	1 755 898	2336	18 971	-1144	245	-388	33 962	27 997	81	-55 868	1542	-69 192	1 714 440
2 018	1 798 237	1118	21 424	-496	-4 980	198	41 324	27 835	328	-46 364	1360	-34 210	1 805 774

Source : CAM

Au terme du mois de Décembre 2018, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (1 798 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir ARDI avec 41 MDH et MSIN avec 28 MDH.

Par ailleurs, la participation d'AAB est en baisse notamment suite à une augmentation des charges générales d'exploitation de 43 MDH (charges de personnel : +12 MDH ; charges externes : +28 MDH) parallèlement à une augmentation moins importante du PNB (+3 MDH).

Au terme de l'exercice Décembre 2019, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (1 756 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir ARDI avec 34 MDH et le duo MSIN/MAROGEST avec 28 MDH.

A fin 2020, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (1 810 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir TEF avec 18 MDH et MSIN/MAROGEST avec 16 MDH.

d. Coût du risque:

Tableau 105 : Évolution du coût du risque du Groupe Crédit Agricole du Maroc (2018 à 2020)

En KDH	2 018	2 019	Δ%	2 020	Δ%
Dépréciation sur actifs sains (Bucket 1 et 2)	248 155	11 683	-95,29%	46 637	299,19%
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	70 074	-88 498	<-100%	-56 880	35,73%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	70 074	-88 498	<-100%	-56 880	35,73%
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables					
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	178 081	100 181	-43,74%	103 517	3,33%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	178 081	100 181	-43,74%	103 517	3,33%
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables					
Bucket 3: Dépréciation sur actifs dépréciés	-189 705	-218 752	-15,31%	-1 182 767	440,69%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-189 705	-218 752	-15,31%	-1 182 767	440,69%
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables					
Risques et Charges	-65 115	-100 937	-55,01%	-132 506	31,28%
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-6 665	-308 006	<-100%	-1 268 636	311,89%
Plus ou moins-values réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables					
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti					
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-967 332	-659 535	31,82%	-388 867	41,04%
Récupérations sur prêts et créances	230 808	36 767	-84,07%	45 184	22,89%
Comptabilisés au coût amorti	230 808	36 767	-84,07%	45 184	22,89%
Comptabilisés au JV OCI recyclables					
Décote sur les produits restructurés					
Pertes sur engagement par signature					
Autres pertes					
COUT DU RISQUE	-743 189	-930 774	25,24%	-1 612 319	73,22%

Source : CAM

Suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9, certaines annexes ont été mises à jour dont celle du coût du risque. Le tableau 105 est le nouveau modèle permettant de présenter l'impact sur le coût du risque selon les buckets. (notion introduite par l'IFRS 9).

Par ailleurs, il est à noter que les pertes sur les prêts et créances irrécouvrables comprennent :

- Les créances, ou fractions de créances, antérieurement couvertes par des provisions, ayant acquis le caractère d'une perte définitive ;
- Les créances, ou fractions de créances, ayant acquis le caractère d'une perte définitive et n'ayant pas fait l'objet d'un provisionnement.

A fin 2019, le coût du risque du GCAM ressort à 931 MDH, en hausse de 25% comparativement à Décembre 2018 (+188 MDH) principalement suite à l'impact de l'application de la norme IFRS 9 (+208 MDH), de l'IAS 37 (-38 MDH) et de l'IFRIC 23 (+18 MDH). Par ailleurs, nous notons les variations suivantes :

- Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables s'affichent à -660 MDH, soit une variation de 31,82% comparativement à 2018 où elles ressortaient à 967 MDH ;
- Les récupérations sur prêts et créances s'affichent à 37 MDH, contre 231 MDH en 2018, soit une baisse de 84,07%. A noter que la variation constatée est essentiellement due à la récupération exceptionnelle de 130 MDH réalisée par le CAM (base sociale) au cours de l'exercice 2018.

Le coût du risque consolidé enregistre à fin 2020 une augmentation de 73% à 1 612 MDH. Cette hausse provient du provisionnement anticipatif⁶² et prudent associé aux impacts de la pandémie Covid-19, ainsi qu'au renforcement de la couverture des trois Buckets en IFRS dont le provisionnement a augmenté de +1,2 Mrds Dhs entre 2019 et 2020.

⁶² Ce renforcement a été évalué sur la base des anticipations selon les études macro-économiques et les estimations émanant des différentes sources, principalement du haut-commissariat au Plan (HCP) et de la banque Centrale (BAM) ou le FMI et la banque mondiale.

Tableau 106 : Contribution des Filiales au Coût du risque (2020)

En KDH	CAM	TEF	CAM LEASING	ARDI	MSIN & MAROGEST	ASS ISMAILIA	AAB	Retraitements	Total
Dotations aux provisions	-1 701 247	-23 186	-480	-25 413		-1 010	-566	- 653 060	-2 404 962
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-911 652	-22 328	-	-25 413		-145	-566	-635 060	-1 595 164
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)									
Provisions engagements par signature									
Autres provisions pour risques et charges	-789 595	-858	-480			-865		-18 000	-809 798
Reprises de provisions	463 343	5 700	-	52 456	478	-	582	613 767	1 136 326
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	442 343			16 109			582		459 034
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)									
Reprises de provisions engagements par signature									
Reprises des autres provisions pour risques et charges	21 000	5 700		36 347	478			613 767	677 292
Variation des provisions	-1 237 904	-17 486	-480	27 043	478	-1 010	16	-39 293	-1 268 636
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)									
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance									
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-257 877								-257 877
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-87 630			-42 693			-667		-130 990
Décote sur les produits restructurés									
Récupérations sur prêts et créances amorties	43 268			1 882			34		45 184
Pertes sur engagement par signature									
Autres pertes									
Coût du risque (2020)	-1 540 143	-17 486	-480	-13 768	478	-1 010	-617	- 39 293	-1 612 319

Source : CAM

A fin 2020, le Coût du Risque consolidé du GCAM s'explique principalement par le coût du risque enregistré par le CAM (1 540 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir TEF avec 17 MDH.

S'agissant des retraitements opérés, il s'agit notamment de l'impact de l'application des normes

- Provisionnement supplémentaire au titre de la norme IFRS9 pour un total de 635 MDH ;
- Provisionnement supplémentaire au titre de la norme IFRIC 23 (18 MDH) ;
- Reprise de provisions au titre de la norme IAS 37⁶³ pour un montant de 614 MDH.

⁶³ Annulation, au niveau des comptes consolidés, des provisions non affectées au niveau des comptes sociaux

Tableau 107 : Taux de contentieux & Taux de couverture

En KDH	2 018	2 019	Δ%	2 020	Δ%
Encours brut [1]	81 582 747	88 242 441	65,10%	95 147 309	7,82%
Dont CES	6 398 672	7 159 067	-5,06%	8 017 080	11,98%
Encours Net	77 506 164	83 946 909	8,31%	89 683 756	6,83%
Provisions	4 076 583	4 295 532	5,37%	5 463 553	27,19%
Coût du risque	743 189	930 774	-25,24%	1 612 319	73,22%
TAUX DE CONTENTIEUX	7,84%	8,11%	+0,27 pts	8,43%	+0,32 pts
TAUX DE COUVERTURE	63,71%	60,00%	-3,71 pts	68,15%	+8,15 pts
Coût du risque/ Encours Net	0,96%	1,11%	+0,15 pts	1,80%	+0,69 pts

Source : CAM

Au titre de l'exercice 2019, le taux de contentieux du GCAM est de 8,11% (+0,27 points de pourcentage). Le taux de couverture s'affiche quant à lui à 60% (-3,71 points de pourcentage).

Par ailleurs, le ratio « coût du risque/encours net » ressort à 1,11% (+0,15 pts).

Au terme de l'exercice 2020, le taux de contentieux du GCAM s'affiche à 8,43%, en hausse de 0,32 points de pourcentage par rapport à l'exercice 2019. Le taux de couverture passe quant à lui à 68,15%, soit une hausse de 8,15 points de pourcentage.

Par ailleurs, le ratio « coût du risque/encours net » ressort à 1,80% (+0,69 pts).

e. Résultat Net Part du Groupe:

Tableau 108 : Évolution du résultat net part du groupe du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 018	2 019	Δ%	2 020	Δ%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 062 585	783 666	-26,25%	134 640	-82,82%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				-2 380 ⁶⁴	0,00%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	224 207	68 895	-69,27%	-8 078	-111,73%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition					
RESULTAT AVANT IMPÔTS	838 378	852 561	1,69%	124 181	-85,43%
Impôts sur les bénéfices	217 217	233 063	7,30%	80 503	-65,46%
RESULTAT NET	621 161	619 498	-0,27%	204 684	-66,96%
Résultat hors groupe	-4 943	-16 180	<-100%	-61 175	-278,09%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	626 104	635 678	1,53%	265 859	-58,18%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, le résultat net du GCAM s'est apprécié reste quasiment stable (-0,27%) à 619 MDH. A la même date, le résultat net part du groupe s'élève à 636 MDH, en progression de 1,53% par rapport à l'exercice antérieur.

Par ailleurs, la rubrique gains ou pertes nets sur autres actifs est en baisse de 69,27% suite à un reclassement comptable : intégration de la +/- valeur de cession sur immobilisations d'exploitation (cette dernière était précédemment incluse dans les postes produits/charges des autres activités).

Au titre de l'exercice 2020, le Résultat Net Consolidé du Groupe ressort à 205 MDH, en repli par rapport à l'exercice précédent, impacté par la contribution exceptionnelle de la banque de 200 MDH au Fonds de soutien de la Covid-19, et le provisionnement anticipatif et prudent associé à la pandémie qui avoisine les 300 MDH au terme de l'année 2020. Hors don au fonds COVID-19 et l'approche prudentielle adoptée concernant les provisions IFRS 9, le résultat net consolidé s'établit à 630 MDH contre 619 MDH à fin Décembre 2019, soit +2%;

Quant au Résultat Net Part du Groupe, hors Don au fonds de soutien de la covid-19 et impact de la pandémie, ce dernier s'élève à 676 MDH contre 636 MDH à fin Décembre 2019, soit +6%.

⁶⁴ Durant l'exercice 2020, AMIFA intègre le périmètre de consolidation du GCAM. Il est à noter que durant la période analysée, c'est le premier exercice où le GCAM intègre une filiale avec la méthode de la mise en équivalence.

Tableau 109 : Analyse du RNPG par Pôle d'activité

Compte de résultat 2020	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Banque Participative	Autres	Total
Marge d'intérêt	2 886 346	1 054	53 918	57 884	1 105	58 391	-6	3 058 692
Marges sur commissions	479 864	-	1 550	480	28 014	-15 441	-169	494 298
Produit net bancaire	3 879 562	1 054	55 357	59 764	32 318	52 418	-175	4 080 298
Résultat Brut d'exploitation	1 773 361	-	3 799	15 218	5 777	-35 328	-5 420	1 746 960
Résultat d'exploitation	235 181	-	3 799	7 657	6 255	-36 338	-5 420	134 641
Résultat avant impôt	227 028	-	4 180	7 659	6 180	-36 338	-5 117	124 181
Résultat net	294 448	-	5 187	6 861	6 185	-36 617	-5 149	204 684
Résultat net part du groupe	294 446	-	5 193	-	6 861	-	13 918	265 859

Compte de résultat 2019	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Banque Participative	Autres	Total
Marge d'intérêt	2 889 209	1 942	59 217	101 326	1 382	18 676	-	3 071 752
Marges sur commissions	472 997	1258	2 341	500	33 842	-863	-	510 075
Produit net bancaire	3 850 890	-912	63 987	103 281	36 598	19 405	-	4 073 249
Résultat Brut d'exploitation	1 710 598	-6 204	22 132	36 054	12 928	-55 868	-5200	1 714 440
Résultat d'exploitation	822 705	-6 204	5 235	10 174	12 824	-55 868	-5200	783 666
Résultat avant impôt	891 602	-6 479	5 202	10 275	13 029	-55 868	-5200	852 561
Résultat net	665 792	-6 966	3 869	9 535	8 362	-55 868	-5226	619 498
Résultat net part du groupe	665 792	-6 971	3 869	550	6 157	-28 493	-5226	635 678

Compte de résultat 2018	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Banque Participative	Autres	Total
Marge d'intérêt	3 375 099	6 512	55 237	100 938	1 413	2 999	-	3 542 198
Marges sur commissions	425 426	450	1 609	330	37 818	91	-	465 724
Produit net bancaire	3 752 528	5 600	57 127	104 531	42 006	3 384	5 508	3 970 684
Résultat Brut d'exploitation	1 773 958	622	16 444	42 752	18 034	-46 364	328	1 805 774
Résultat d'exploitation	1 073 220	731	-3 225	19 854	18 041	-46 364	328	1 062 585
Résultat avant impôt	849 845	731	-3 975	19 912	17 901	-46 364	328	838 378
Résultat net	644 796	649	-5 378	15 472	11 693	-46 364	293	621 161
Résultat net part du groupe	644 796	645	-5 378	-	9 394	-23 646	293	626 104

Source : CAM

A fin 2018, la banque de détail représente toujours la composante la plus notable du RNPG du GCAM avec 645 MDH. L'apport des autres activités se présente comme suit :

- Gestion d'actif : 9MDH ;
- Banque de financement et d'investissement : 0,6 MDH.

Au terme de l'exercice 2019, la répartition du RNPG du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail (666 MDH), la gestion d'actif (6 MDH), le financement spécialisé (4 MDH) et enfin de micro-crédit (0,6 MDH). L'apport des autres activités en termes de RNPG est déficitaire avec :

- -28 MDH pour la banque participative ;
- -7 MDH pour la Banque de Financement et d'Investissement.

Au 31 Décembre 2020, la répartition du RNPG du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail (294 MDH) et la gestion d'actif (4 MDH). L'apport des autres activités du Groupe en termes de RNPG est déficitaire avec :

- -14 MDH pour la banque participative ;
- -7 MDH pour les sociétés de financement spécialisées.

Tableau 110 : Contribution des Filiales au RPNG

KDH	CAM	HOLDAGRO	TEF	TARGA	CAM LEASING	AFC	ARDI	MSIN & MAROGEST	GCAM DOC	AAB	ASS ISMAILIA	AMIFA	Retraitements	Total
2020	208 264	1 840	176	-4	-1 797	-371	-16 458	16 062	52	-46 220	-681	-2 380	107 376	265 859
2 019	402 437	1 580	173	-1150	116	16	6 481	23 027	55	-55 868	1 244		257 567	635 678
2 018	371 964	1 148	330	-499	-7 100	195	6 705	21 497	293	-46 364	1 206		276 728	626 104
TCAM	-25%	27%	-27%	-91%	-50%	Na	Na	-14%	-58%	0%	Na	Na	-38%	-35%

Source : CAM

A fin 2018, la participation des filiales au RPNG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part du CAM avec 372 MDH. MSIN représente 21 MDH, ARDI quant à elle participe à hauteur 6,7 MDH.

Au terme de l'exercice 2019, la participation des filiales au RPNG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part du CAM avec 402 MDH. Le duo MSIN/ MAROGEST représente 23 MDH, la fondation ARDI totalise 6 MDH et l'AIMC quant à elle ne participe qu'à hauteur de 1,2 MDH.

A fin décembre 2020, la participation des filiales au RPNG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part du CAM avec 208 MDH. MSIN et MAROGEST totalisent 16 MDH et HOLDAGRO quant à elle ne participe qu'à hauteur de 2 MDH.

f. Indicateurs de rentabilité

Tableau 111 : Évolution des indicateurs de rentabilité du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 018	2 019	Δ%	2 020	Δ%
Résultat Net consolidé	621 161	619 498	-0,27%	204 684	-66,96%
Fonds Propres	10 126 311	12 169 208	20,17%	12 964 555	6,54%
Total Bilan	107 290 442	116 012 823	8,13%	124 017 702	6,90%
Return On Equity (ROE) ⁶⁵	6,13%	5,09%	-0,94 pts	1,58%	
Return On Assets (ROA) ⁶⁶	0,58%	0,53%	-0,05 pts	0,17%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, le ROE s'affiche à 5,09%, en recul relativement à fin Décembre 2018 (-1,04 points de pourcentage). Le ROA quant à lui est en léger recul (- 5 points de base) et ressort à 0,53%.

A fin 2020, les indicateurs de rentabilité du GCAM évoluent comme suit :

- Le ROE ressort à 1,58%. Hors impact de la Covid-19, le ratio ressort à 4,84%, en repli de 25 points de base comparativement à l'exercice précédent ;
- Le ROA s'affiche à 0,17%. Hors impact de la Covid-19, le ratio ressort à 0,51%, en repli de 2 points de base comparativement à l'exercice précédent.

⁶⁵ ROE= Résultat Net/Capitaux Propres Hors RN

⁶⁶ ROA= Résultat Net/ Total Actif

VIII.3. Analyse des principaux postes du Bilan consolidé IFRS

Tableau 112 : Évolution du Bilan consolidé du Groupe Crédit Agricole du Maroc

Actif (En KDH)	2 018	2 019	Δ%	2 020	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP	4 099 975	2 003 078	-51,14%	8 589 438	328,81%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 697 669	9 467 199	41,35%	5 045 664	-46,70%
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	6 511 592	9 318 699	43,11%	4 272 497	-54,15%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	186 077	148 500	-20,19%	773 167	420,65%
Instruments dérivés de couverture					
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	6 414 233	3 700 283	-42,31%	3 779 982	2,15%
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	6 118 409	3 405 454	-44,34%	3 451 777	1,36%
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	295 824	294 829	-0,34%	328 205	11,32%
Actifs financiers disponible à la vente					
Titres au coût amorti		2 985 478		3 316 717	11,10%
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	792 893	2 425 043	>100%	1 062 915	-56,17%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	77 506 164	83 946 909	8,31%	89 683 756	6,83%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux					
Placements des activités d'assurance					
Actifs d'impôt exigible	80 255	41 251	-48,60%	72 003	74,55%
Actifs d'impôt différé	205 989	217 503	5,59%	361 344	66,13%
Comptes de régularisation et actifs divers	2 800 238	1 671 619	-40,30%	1 806 072	8,04%
Actifs non courants destinés à être cédés					
Participation dans les entreprises mises en équivalence					
Immeubles de placement	1 542 510	1 827 004	18,44%	2 293 212	25,52%
Immobilisations corporelles	6 725 390	7 295 166	8,47%	7 556 723	3,59%
Immobilisations incorporelles	118 218	125 382	6,06%	142 968	14,03%
Ecart d'acquisition	306 908	306 908		306 908	-
TOTAL ACTIF IFRS	107 290 442	116 012 823	8,13%	124 017 702	6,90%

Passif (En KDH)	2 018	2 019	Δ%	2 020	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des CP					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	21 206	23 263	9,70%	14 015	-39,75%
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	21206	23 263	9,70%	14 015	-39,75%
Passifs financiers à la JV par résultat sur option					
Instruments dérivés de couverture					
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	12 358 708	12 808 935	3,64%	15 080 849	17,74%
Dettes envers la clientèle	75 048 898	79 109 012	5,41%	83 981 748	6,16%
Titres de créance émis	5 969 586	7 492 364	25,51%	7 540 681	0,64%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux					
Passifs d'impôt courant	37 127	86 303	>100%	100 985	17,01%
Passifs d'impôt différé	791 131	1 016 486	28,49%	1 000 781	-1,55%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 982 998	2 349 022	18,46%	2 774 115	18,10%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés					
Provisions techniques des contrats d'assurance					
Provisions pour risques et charges	333 316	338 732	1,62%	355 288	4,89%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	12 179	12 174	-0,04%	7 169	-41,11%
Dettes subordonnées	3 073 513	4 382 358	42,58%	4 582 821	4,57%
Capital et réserves liées	5 653 042	5 653 042	0,00%	5 653 042	0,00%
Réserves consolidées	1 382 306	2 102 152	52,08%	2 721 285	29,45%
- Part du groupe	1 155 146	1 794 331	55,33%	2 431 834	35,53%
- Part des minoritaires	227 160	307 821	35,51%	289 451	-5,97%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	5 271	19 482	>100%	238	-98,78%
Résultat net de l'exercice	621 161	619 498	-0,27%	204 684	-66,96%
- Part du groupe	626 104	635 678	1,53%	265 859	-58,18%
- Part des minoritaires	-4 943	-16 180	>100%	-61 175	-278,09%
TOTAL PASSIF IFRS	107 290 442	116 012 823	8,13%	124 017 702	6,90%

Source : CAM

a. Les Crédits:

Tableau 113 : Évolution des crédits accordés par le Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 018	2 019	Δ%	2 020	Δ%
PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDITS NET DE DEPRECIATION (1)	792 896	2 425 043	>100%	1 062 915	-56,17%
Comptes à vue	789 603	1 333 968	68,94%	1 059 389	-20,58%
Prêts	3 293	215 880	>100%	3 526	-98,37%
Opérations de pension		875 195			-100%
PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION (2)	77 506 164	83 946 909	8,31%	89 683 756	6,83%
Comptes ordinaires débiteurs	13 673 121	15 789 118	15,48%	14 697 991	-6,91%
Prêts consentis à la clientèle	67 909 626	72 453 323	6,69%	80 449 318	11,04%
Opérations de pension					
Opérations de location-financement					
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-4 076 583	-4 295 532	-5,37%	-5 463 553	-27,19%
TOTAL (1) + (2)	78 299 060	86 371 952	10,31%	90 746 671	5,06%

Source : CAM

A fin Décembre 2019, l'encours des créances s'est établi à 86 Mrds Dhs, soit une hausse de 10,31% par rapport à fin 2018. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- La hausse des créances sur la clientèle de 8,31% à 84 Mrds Dhs. L'évolution est principalement due à :
 - L'augmentation de l'encours des comptes ordinaires débiteurs de 15,48% à 16 Mrds Dhs ;
 - La progression des prêts consentis à la clientèle de 6,69% à 72,5 Mrds Dhs.
- L'augmentation des créances sur les établissements de crédits de plus de 100%, s'affichant ainsi à 2,4 Mrds Dhs. Cette variation est due à une augmentation de 68,94% des comptes à vue qui passent à 1,3 Mrds Dhs.

A fin 2020, l'encours des créances s'est établi à 91 Mrds Dhs, en hausse de 5,06% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation (+11,04%) des prêts consentis à la clientèle à 80 Mrds Dhs, soit une hausse de 8 Mrds Dhs :

- Crédits de trésorerie et à la consommation (+7%) ;
- Crédits à l'équipement (+1%) ;
- Autres crédits (+51%).

Par ailleurs, il est à noter que les prêts consentis et créances sur les établissements de crédits nets de dépréciation sont en recul de 56,17% suite à un repli de 875 MDH des opérations de pension (-100%).

Tableau 114 : Ventilation du portefeuille créances sur les ECA

Portefeuille Créances sur les Etablissements de crédit (En KDH)	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Life time	Bucket 3 ECL Life time
Encours Bilan au 31-12-2020	1 062 915		
Provisions sous IFRS 9 au 31-12-2020			

Source : CAM

A fin 2020, l'encours global des créances sur les établissements de crédit est considéré comme sain et est classé dans le bucket 1.

Tableau 115 : : Ventilation du portefeuille créances sur la clientèle

Portefeuille Créances sur la Clientèle (En KDH)	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Life time	Bucket 3 ECL Life time
Encours Bilan au 31-12-2020	81 753 608	5 376 622	8 017 080
Encours Hors Bilan au 31-12-2020	11 805 907		
Provisions sous IFRS 9 au 31-12-2020	-640 809	-750 299	-4 072 445

Source : CAM

Au 31 Décembre 2020, l'encours sain des créances sur la clientèle représente près de 86% (provisionné à hauteur de 1%). La clientèle sensible (Bucket 2) représente quant à elle près de 6% de l'encours et est provisionnée à hauteur de 14%. Enfin, les clients en défaut (bucket 3) représentent 8,4% et sont provisionnés à hauteur de 51%.

b. Comptes de régularisation et actifs divers

Tableau 116 : Évolution des comptes de régularisation et actifs divers du GCAM

En KDH	2 018	2 019	Δ%	2 020	Δ%
Comptes de régularisation et actifs divers	2 800 238	1 671 619	-40,30%	1 806 072	8,04%

Source : CAM

A fin Décembre 2019, l'encours des comptes de régularisation et actifs divers s'est établi à 1,7 Mrds Dhs, soit une baisse de 40,30% par rapport à fin 2018. Cette évolution s'explique essentiellement par le recul des comptes de négociation et de règlement (-600 MDH) et des comptes transitoires ou d'attente débiteurs (-439 MDH).

A fin 2020, l'encours des comptes de régularisation et actifs divers s'est établi à 1,8 Mrds Dhs, en hausse de 8,04% par rapport à l'exercice précédent (dont notamment la chambre de compensation (+135 MDH)).

c. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau 117 : Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles du GCAM

En KDH	2 018	2 019	Δ%	2 020	Δ%
Immobilisations corporelles	6 725 390	7 295 166	13,18%	7 556 723	3,59%
Immobilisations incorporelles	118 218	125 382	11,64%	142 968	14,03%
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	6 843 608	7 420 548	8,43%	7 699 691	3,76%

Source : CAM

Durant la période analysée, la valeur globale des immobilisations du Groupe Crédit Agricole du Maroc connaît un TCAM de 6%.

d. Les Dépôts:

Tableau 118 : Évolution des dépôts collectés par le Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 018	2 019	Δ%	2 020	Δ%
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	12 358 708	12 808 935	3,64%	15 080 849	17,74%
Comptes à vue	1 276 994	255 062	-80,03%	157 671	-38,18%
Emprunts	7 242 687	5 951 644	-17,83%	7 147 700	20,10%
Opérations de pension ⁶⁷	3 839 027	6 602 229	71,98%	7 775 478	17,77%
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	75 048 898	79 109 012	5,41%	83 981 748	6,16%
Comptes ordinaires créditeurs	37 620 735	40 710 190	8,21%	43 985 366	8,05%
Comptes à terme	21 618 557	22 629 377	4,68%	22 818 127	0,83%
Comptes d'épargne	12 264 263	13 118 783	6,97%	13 411 255	2,23%
Autres dettes envers la clientèle	3 224 499	2 275 550	-29,43%	3 435 211	50,96%
Intérêts courus à payer	320 844	375 112	16,91%	331 789	-11,55%
TOTAL (1) + (2)	87 407 606	91 917 947	5,16%	99 062 597	7,77%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, l'encours total des dépôts consolidés en normes IFRS a atteint 92 Mrds Dhs, affichant ainsi une hausse de 5,16% par rapport à 2018. Cette évolution résulte principalement de :

- La progression de l'encours des dettes envers la clientèle de 5,41% à 79 Mrds Dhs. Cette évolution est essentiellement liée à :
 - La croissance des comptes ordinaires créditeurs de 8,21% (+3 089 MDH) ;
 - La hausse des comptes à terme de 4,68% (+1 011 MDH).
- La progression de l'encours des dettes envers les établissements de crédit de 3,64% à 13 Mrds Dhs. Cette évolution est essentiellement liée à une hausse de 71,98% des opérations de pension (+2 763 MDH), partiellement compensée par la baisse des comptes à vue et des emprunts.

A fin 2020, l'encours total des dépôts consolidés a atteint 99 Mrds Dhs, affichant ainsi une hausse de 7,77% par rapport à 2019. Cette évolution résulte principalement de :

- La progression de l'encours des dettes envers la clientèle de 6,16% à 84 Mrds Dhs. Cette évolution est essentiellement liée à :
 - La hausse des comptes ordinaires créditeurs de 8,05% (+3,3 Mrds Dhs) suite à la cession de BDT détenus par le CAM. Cette augmentation vient en renforcement du portefeuille d'actifs liquides de la banque et du LCR qui ressort au-dessus du seuil réglementaire à fin 2020 ;
 - La croissance des autres dettes envers la clientèle de 50,96% (+1,2 Mrds Dhs).
- La progression de l'encours des dettes envers les établissements de crédit de 17,14% à 15 Mrds Dhs. Cette évolution est essentiellement liée à une hausse de plus de 17,77% des opérations de pension (+1,2 Mrds Dhs) et une hausse de 20,10% des emprunts (+1,2 Mrds Dhs).

e. Titres de créance émis

Tableau 119 : Évolution des titres de créances émis par le GCAM

EN KDH	2018	2019	Δ%	2020	Δ%
Titres de créance négociables	5 969 586	7 492 364	25,51%	7 540 681	0,64%
Poids en % du total	5,69%	6,64%		6,22%	
Titres de créance émis	5 969 586	7 492 364	25,51%	7 540 681	0,64%

Source : CAM

Durant la période analysée, les variations du poste s'expliquent par les évolutions au niveau des comptes sociaux du CAM. En effet, les titres de créance émis par le GCAM correspondent exclusivement aux certificats de dépôt émis par le CAM (Cf marché des titres de l'émetteur).

Au terme de l'exercice 2019, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 7,5 Mrds Dhs, soit une hausse de 25,51% par rapport à Décembre 2018.

Au terme du mois de Décembre 2020, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 7,5 Mrds Dhs (+0,64%) pour un plafond autorisé de 10 Mrds Dhs.

⁶⁷ La ventilation « emprunts/opérations de pension » n'a été effectuée qu'à partir de 2019. Les montants relatifs aux exercices 2017 et 2018 ont été reconstitués afin de permettre la comparabilité, mais ils ne figurent pas sur le rapport des CAC sur les comptes consolidés.

f. Comptes de régularisation et autres passifs

Tableau 120 : Évolution des comptes de régularisation du GCAM

Passif (En KDH)	2 018	2 019	Δ%	2 020	Δ%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 982 998	2 349 022	18,46%	2 774 115	18,10%

Source : CAM

A fin Décembre 2019, l'encours des comptes de régularisation et autres passifs s'est établi à 2,3 Mrds Dhs, soit une hausse de 18,46% par rapport à fin 2018. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des charges à payer et produits constatés d'avance (+ 194 MDH) et des commissions/bourse des valeurs (+ 166 MDH).

A fin 2020, l'encours des comptes de régularisation et autres passifs s'est établi à 2,8 Mrds Dhs, en hausse de 18,10% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des dettes sur titres (+ 165 MDH) et des charges à payer et produits constatés d'avance (+ 241 MDH).

g. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie

Tableau 121 : Évolution des Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie du GCAM

En KDH	2 018	2 019	Δ%	2 020	Δ%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	12 179	12 174	-0,04%	7 169	-41,11%

Source : CAM

Ce poste est essentiellement constitué de :

- Subventions reçues de la part d'organismes internationaux (Union Européenne et KFW Bankengruppe) et visant l'appui aux structures des caisses locales et régionales finançant principalement l'agriculture. Ces subventions ont été reçues sur la période 2003-2008. Le CAM procède chaque année à la constatation en produit d'une fraction de chacun des montants reçus. La rubrique est stable depuis 2012 (7 MDH);
- Fonds associatifs avec droit de reprise de la fondation ARDI (5 MDH), à noter que ledit montant ne figure plus sur les comptes de la fondation à compté de fin 2020, d'où la variation constatée au niveau de la rubrique analysée.

h. Dettes subordonnées

Tableau 122 : Évolution des dettes subordonnées du GCAM

(En KDH)	2 018	2 019	Δ%	2 020	Δ%
Dettes subordonnées	3 073 513	4 382 358	42,58%	4 582 821	4,57%

Source : CAM

Durant la période analysée, les variations du poste s'expliquent par les évolutions au niveau des comptes sociaux du CAM. En effet, les dettes subordonnées émises par le GCAM correspondent exclusivement aux dettes subordonnées émises par le CAM (Cf marché des titres de l'émetteur).

A fin Décembre 2019, l'encours des dettes subordonnées du GCAM s'affiche à 4 331 MDH suite à l'émission de nouvelles obligations subordonnées CAM (perpétuelles : 850 MDH et classiques : 450 MDH) respectivement en Octobre et Décembre 2019.

Au terme de l'exercice 2020, l'encours des dettes subordonnées du GCAM s'affiche à 4 532 MDH suite au lancement d'une nouvelle émission d'obligations subordonnées perpétuelles pour 200 MDH courant décembre 2020.

i. Les Ressources du GCAM:

Tableau 123 : Évolution des ressources du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 018	2 019	Δ%	2 020	Δ%
Fonds propres et assimilés dont:	10 747 472	12 788 706	18,99%	13 169 239	2,98%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	12 179	12 174	-0,04%	7 169	-41,11%
Dettes subordonnées	3 073 513	4 382 358	42,58%	4 582 821	4,57%
Capital et réserves liées	5 653 042	5 653 042	0,00%	5 653 042	-
Réserves consolidées	1 382 306	2 102 152	52,08%	2 721 285	29,45%
Résultat net de l'exercice	621 161	619 498	-0,27%	204 684	-66,96%
Gains ou pertes latents ou différés, PDG	5 271	19 482	>100%	238	-98,78%
Ressources	93 377 192	99 410 311	6,46%	106 603 278	7,24%
Etablissements de crédit	12 358 708	12 808 935	3,64%	15 080 849	17,74%
Clientèle	75 048 898	79 109 012	5,41%	83 981 748	6,16%
Titres de créance émis	5 969 586	7 492 364	25,51%	7 540 681	0,64%

Source : CAM

A fin 2019, les fonds propres et assimilés du GCAM ressortent à 12,8 Mrds Dhs en évolution de 18,99% par rapport à Décembre 2018. Cette variation s'explique principalement par la progression des dettes subordonnées de 42,58% suite à l'émission d'Obligations Subordonnées (perpétuelles : 850 MDH et classiques : 450 MDH) par le CAM respectivement en Octobre et Décembre 2019.

Au terme de l'exercice 2020, les fonds propres et assimilés du GCAM ressortent à 13,2 Mrds Dhs en progression de 2,98% par rapport à Décembre 2019. Cette variation s'explique principalement par :

- La progression des réserves consolidées de 29,45% (+619 MDH) ;
- La hausse de 4,57% des dettes subordonnées suite à l'émission d'Obligations Subordonnées perpétuelles pour un montant de 200 MDH par le CAM en décembre 2020.

Aussi, il est à noter qu'au titre de l'exercice 2020, le Résultat Net Consolidé du Groupe ressort à 205 MDH, en repli par rapport à l'exercice précédent, impacté par la contribution exceptionnelle de la banque de 200 MDH au Fonds de soutien de la Covid-19, et le provisionnement anticipatif et prudent associé à la pandémie qui avoisine les 300 MDH. Hors don au fonds Covid-19 et l'approche prudentielle adoptée concernant les provisions IFRS 9, le résultat net consolidé s'établit à 630 MDH (+2%) portant ainsi les fonds propres et assimilés à 13,6 Mrds Dhs.

Par ailleurs, les ressources consolidées sont en progression tout au long de la période analysée et passe de 93 Mrds Dhs en 2018 à 107 Mrds Dhs en 2020, soit une progression globale de 14%.

a. Évolution et composition du portefeuille titres du GCAM:

Tableau 124 : Évolution de la composition du portefeuille titres du GCAM (2018 et 2020)⁶⁸

En KDH	2 018	2 019	Δ%	2 020	Δ%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 697 669	9 467 199	41,35%	5 045 664	-46,70%
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	6 511 592	9 318 699	43,11%	4 272 497	-54,15%
- Bons du trésor et valeurs assimilées	1 589 865	5 613 553	>100%	1 625 844	-71,04%
- Actions et autres titres à revenu variable	4 921 727	3 705 146	-24,72%	2 646 653	-28,57%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	186 077	148 500	-20,19%	773 167	420,65%
- Actions et autres titres à revenu variable	186 077	148 500	-20,19%	773 167	420,65%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6 414 233	3 700 283	-42,31%	3 779 982	2,15%
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	6 118 409	3 405 454	-44,34%	3 451 777	1,36%
- Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	5 591 311	3 027 239	-45,86%	3 449 067	13,93%
- Autres titres de créance négociables	50 281		-100%		
- Obligations	476 817	378 215	-20,68%	2 710	-99,28%
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	295 824	294 829	-0,34%	328 205	11,32%
- Actions et autres titres à revenu variable					
- Titres de participation non consolidés	295 824	294 829	-0,34%	328 205	11,32%
Titres au coût amorti	-	2 985 478	-	3 316 717	>100%

Source : CAM

A fin 2019, les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont en hausse de 41,35% comparativement à 2018, notamment suite à l'augmentation des actifs financiers détenus à des fins de transaction de 43,11% (BDT et valeurs assimilées + 4 Mrds Dhs).

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en baisse de 42,31% principalement suite à un recul de 44,34% des instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale -2,6 Mrds Dhs).

Au terme du mois de Décembre 2020, les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont en baisse de 46,70% comparativement à l'exercice précédent, suite à la cession d'une partie des portefeuilles BDT et valeurs assimilées (-4 Mrds Dhs) et du portefeuille actions et autres titres à revenu variable (-1 Mrds Dhs).

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en hausse de 2,15% principalement suite à une augmentation de 13,93% des Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale.

Pour leur part, les titres au coût amorti sont en progression de plus de 11% suite à la progression de l'encours des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti.

⁶⁸ Les actifs financiers présentés prennent en compte les changements relatifs à l'application de la Norme IFRS9, d'où le choix de présentation des chiffres au 01/01/2018

VIII.4. Tableau de variation des capitaux propres

Tableau 125 : Tableau de passage des capitaux propres (2019 à 2020)

En KDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2019	4 227 677	1 425 365		2 430 008	21 683	-2 201	8 102 532	291 642	8 394 174
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat									
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)									
Autres									
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2020.	4 227 677	1 425 365		2 430 008	21 683	-2 201	8 102 532	291 642	8 394 174
Changement de méthodes - Décembre 2020									
AUTRES				-1 149			-1 149	658	-491
Capitaux propres clôture corrigés	4 227 677	1 425 365		2 428 859	21 683	-2 201	8 101 383	292 300	8 393 683
Variation de capital									
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes								-2 400	-2 400
Autres									
Résultat de l'exercice				265 859			265 859	-61 175	204 684
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)				2 976			2 976	-450	2 526
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-6 997	-3 448	-10 444		-10 444
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies						-8 712	-8 712		-8 712
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)						-87	-87		-87
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				2 976	-6 997	-12 247	-16 268	-450	-16 717
Variation de périmètre									
Autres mouvements - Décembre 2020									
Capitaux propres clôture	4 227 677	1 425 365		2 697 693	14 686	-14 448	8 350 974	228 277	8 579 250

Source : CAM

A fin Décembre 2020, le tableau de variation des capitaux propres du GCAM fait ressortir les principales évolutions suivantes :

- Une baisse des réserves et résultats consolidés de 268 MDH ;
- Un recul des capitaux propres part du Groupe de 248 MDH.

Par ailleurs, il est à noter que la distribution de dividendes aux intérêts minoritaires pour 2,4 MDH correspond à la rémunération des actionnaires de MSIN pour un total de 12 MDH :

- Part CAM : 80% soit 9,6 MDH
- Part minoritaires (RMA WATANIYA et SAGFI) : 20% soit 1,2 MDH chacun.

VIII.5. Tableau des flux de trésorerie

Tableau 126 : Évolution des flux de trésorerie du GCAM

En KDH	2 018	2 019	Δ%	2 020	Δ%
Résultat avant impôt	838 380	852 561	1,69%	124 181	-85,43%
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	289 486	407 995	40,94%	352 305	-13,65%
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition					
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	- 107 274	196 230	282,92%	1 163 810	493,08%
+/- dotations nettes aux provisions	53 117	110 039	107,16%	156 326	42,06%
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence				2 380	
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	- 104 316	- 175 389	-68,13%	- 295 524	-68,50%
+/- perte nette/(gain net) des activités de financement					
+/- autres mouvements	993	- 4 448	-547,94%	- 8 175	-83,79%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	132 006	534 427	304,85%	1 371 122	156,56%
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	4 369 432	- 1 188 660	-127,20%	3 684 408	409,96%
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	- 605 465	- 2 585 745	-327,07%	- 2 002 476	22,56%
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 951 191	1 531 849	261,05%	4 061 468	165,14%
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 2 049 647	1 269 535	161,94%	- 117 092	-109,22%
Impôts	- 37 210	- 69 920	-87,91%	- 79 918	-14,30%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	725 919	- 1 042 941	-243,67%	5 546 390	631,80%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1 696 303	344 047	-79,72%	7 041 694	1946,72%
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 9 413	- 49 701	-428,00%	- 49 589	0,23%
+/- flux liés aux immeubles de placement					
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 650 041	- 761 044	-17,08%	- 246 765	67,58%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 659 454	- 810 745	-22,94%	- 296 354	63,45%
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 2 000	- 1 600	20,00%	- 2 400	-50,00%
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	353 453	- 1 628 605	-560,77%	- 156 580	90,39%
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	351 453	- 1 630 205	-563,85%	- 158 980	90,25%
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie					
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie					
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 711 673	4 099 972	51,20%	2 003 078	-51,14%
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	2 711 673	4 099 972	51,20%	2 003 078	-51,14%
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit					
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4 099 975	2 003 070	-51,14%	8 589 438	328,81%
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	4 099 975	2 003 070	-51,14%	8 589 438	328,81%
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit					
Variation de la trésorerie nette	1 388 302	- 2 096 902	-251,04%	6 586 360	414,10%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, la trésorerie de clôture du GCAM s'affiche à 2 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- Une baisse (-79,72%) des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle avec un solde qui passe à 344 MDH suite à une augmentation nette des flux sortants liés aux actifs et passifs des activités opérationnelles. Cette dernière s'explique principalement par le recul des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés à -1 188,6 MDH contre 4 369,4 MDH en 2018.
- Cependant, il est à noter qu'hormis l'impact des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles, les éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts connaissent une amélioration de 402 MDH (soit 305%) témoignant de la capacité de transformation du résultat en liquidité.
- Une baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité d'investissement avec un solde de -811 MDH.
- Une baisse (<-100%) du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité de financement qui s'affichent à -1 630 MDH:
 - Impact Passif : Obligations Subordonnées CAM (perpétuelles : 850 MDH et classiques : 450 MDH);
 - Impact Actif : Bons Du Trésor d'investissement (2 945 MDH).

A fin 2020, la trésorerie de clôture du GCAM s'affiche à 8 589 MDH. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- Une hausse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle de plus de 100% avec un solde qui passe de 344 MDH à 7 042 MDH. Cette variation est principalement due à l'augmentation des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés (+4,9 Mrds Dhs) et des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (+2,5 Mrds Dhs);
- Une amélioration du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité d'investissement à -296 MDH (+63,45%). Cette variation est principalement due à la baisse des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (+514 MDH) ;
- Une amélioration du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité de financement qui s'affiche à -159 MDH (+90,25%).

VIII.6. Engagements hors bilan consolidés

Tableau 127: Évolution des engagements hors bilan du GCAM

En KDH	2 018	2 019	Δ%	2 020	Δ%
Engagements de financements donnés	9 673 417	11 834 062	22,34%	8 037 950	-32,08%
Aux établissements de crédit	24 017	16 059	-33,13%	4 949	-69,18%
A la clientèle	9 649 400	11 818 003	22,47%	8 033 000	-32,03%
Ouverture de crédit					
Autre engagements en faveur de la clientèle					
Engagements de garantie donnés	3 613 108	3 651 861	1,07%	3 517 725	-3,67%
D'ordre des établissements de crédit					
D'ordre de la clientèle	3 613 108	3 651 861	1,07%	3 517 725	-3,67%
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	1 168 712	1 570 337	34,36%	1 763 835	12,32%
Autres garanties d'ordre à la clientèle	2 444 396	2 081 524	-14,85%	1 753 890	-15,74%
Engagements de financement reçus					
Des établissements de crédit					
De la clientèle					
Engagements de garantie reçus	56 633	27 271	-51,85%	27 271	-
Des établissements de crédit					
De l'état et d'autres organismes de garantie	56 633	27 271	-51,85%	27 271	-

Source : CAM

Engagements de financement :

Au terme de l'exercice 2019, les engagements de financement donnés par le GCAM sont en progression de 22,34% avec un encours de 11,8 Mrds Dhs concernant les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

Au terme de l'exercice 2020, les engagements de financement donnés par le GCAM sont en repli de 32,08% à 8 Mrds Dhs s'expliquant principalement par la baisse de 32,03% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

Par ailleurs, aucun engagement de financement n'a été reçu par le GCAM durant la période analysée.

Engagements de Garantie :

Au 31 décembre 2019, les engagements de garantie donnés par le GCAM s'établissent à 3,7 Mrds Dhs, en progression de 1,07%, s'expliquant exclusivement par la hausse des autres engagements de garantie en faveur de la clientèle.

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus par le Groupe s'élèvent à 27 MDH en baisse de 51,85% comparativement à l'exercice précédent.

A fin 2020, les engagements de garantie donnés par le GCAM sont en recul de 3,67% à 3,5 Mrds Dhs s'expliquant principalement par une baisse de 15,74% des engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle.

Par ailleurs, aucun engagement de garantie n'a été reçu par le GCAM en 2020.

VIII.7. Indicateurs financiers

a. Ratio de transformation

Tableau 128 : Évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du GCAM

En KDH	2018	2019	2020
Créances brutes sur la clientèle ⁶⁹	81 582 747	88 242 441	95 147 309
Dépôts de la clientèle	75 048 898	79 109 012	83 981 748
Ratio de transformation	108,71%	111,55%	113,30%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, le taux de transformation ressort à 111,55%, marquant une nouvelle hausse (+2,84 pts) par rapport à l'exercice 2018.

Au 31 Décembre 2020, le taux de transformation du GCAM ressort à 113,30% en hausse de 175 points de base par rapport l'exercice précédent.

b. Ratio de solvabilité

Tableau 129 : Évolution du ratio de solvabilité consolidé du GCAM

En MDH	Ratio exigé par BAM	2018	2019	2020
FONDS PROPRES		10 644 461	12 454 828	12 470 395
Fonds propres de base		7 694 765	9 123 754	9 346 762
Fonds propres complémentaires		2 949 696	3 331 074	3 123 633
Total actif pondéré		75 548 813	75 548 809	90 750 813
Ratio de fonds propres de base	9%	10,19%	10,57%	10,30%
Ratio de solvabilité	12%	14,09%	14,43%	13,74%
Ratio CET1	8%	10,19%	9,58%	9,19%

Source : CAM (Calcul Communiqué à BAM)

Au 31 Décembre 2018, le GCAM affiche un ratio de solvabilité atteignant 14,09%, un ratio de fonds propres de base de 10,19% et un ratio CET1 de 10,19%.

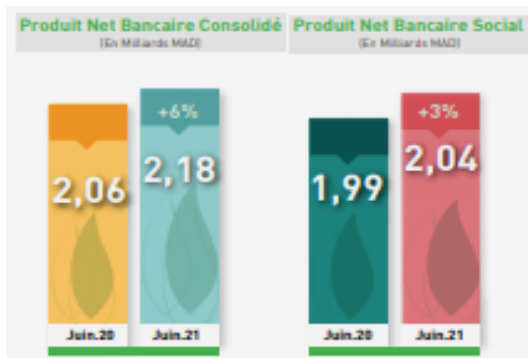
Au terme de l'exercice 2019, le GCAM dépasse les exigences réglementaires en terme de solvabilité avec un ratio de solvabilité atteignant 14,43%, un ratio de fonds propres de base de 10,57% et un ratio CET1 de 9,58%.

A fin décembre 2020, le GCAM affiche un ratio de solvabilité atteignant 13,74%, un ratio de fonds propres de base de 10,30% et un ratio CET1 de 9,19%.

⁶⁹ Créances brutes= encours sain + CES

PARTIE V. SITUATION FINANCIERE (COMPTES SEMESTRIELS)

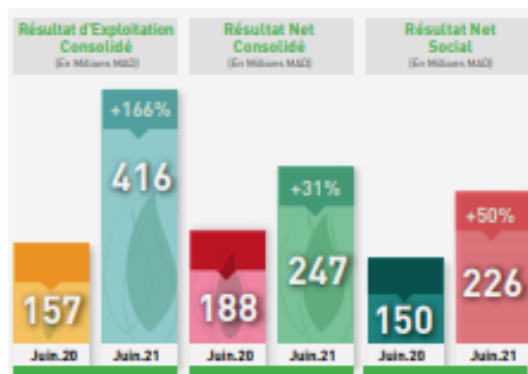
I- Informations financières sélectionnées⁷⁰



LE PRODUIT NET BANCAIRE EN PHASE AVEC LA PROGRESSION DE L'ACTIVITÉ

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un Produit Net Bancaire de 2,18 milliards de dirhams au terme du premier semestre 2021, soit une hausse de 6% comparativement à la même période de l'exercice précédent. Cette évolution est essentiellement liée à l'augmentation de la marge d'intérêts et de la marge sur commissions.

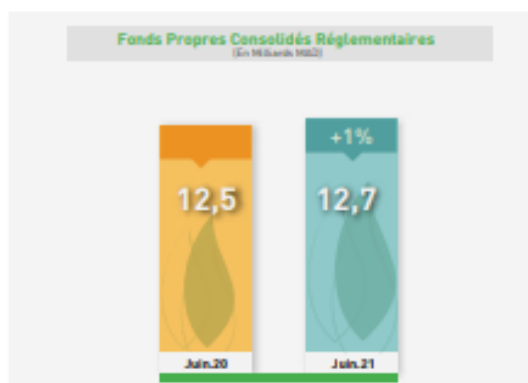
En s'affichant à 2,04 milliards de dirhams, le Produit Net Bancaire Social affiche une hausse de 3% par rapport à fin juin 2020. Cette progression est essentiellement due à la bonne tenue des marges d'intérêts et sur commissions.



CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE A L'ÉPREUVE DE LA CRISE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc clôture le premier semestre 2021 avec un Résultat d'Exploitation de 416 millions de dirhams et un Résultat Net Consolidé de 247 millions de dirhams, marquant des évolutions respectives de 166% et 31%.

Par ailleurs, le Résultat Net Social ressort à 226 millions de dirhams, soit une évolution de 50%. Les performances réalisées, aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux, sont essentiellement liées au caractère exceptionnel des résultats enregistrés au cours du premier semestre de l'année précédente, notamment l'impact de la Covid-19 et le provisionnement supplémentaire au titre du « Forward Looking ».



RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE ET DE LA COUVERTURE DES RISQUES

Au terme du premier semestre 2021, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a hissé l'encours de ses Fonds Propres Consolidés à 12,7 milliards de dirhams, en progression de 1% comparativement au premier semestre 2020.

Par ailleurs, le Groupe a constaté des provisions au niveau des comptes consolidés, au titre du « Forward Looking », en anticipation des risques futurs liés à l'impact de la Covid-19. Au niveau des comptes sociaux, les Provisions pour Risques Généraux s'affichent à 1,4 milliards de dirhams, soit 1,5% de l'encours sain des crédits à la clientèle.

⁷⁰ Encours de crédits accordés (Encours Brut = encours sain + créances en souffrance)
Ressources clientèle (Dépôts de la clientèle + titres de créance émis + Dat des ECA)

II- Rapports des commissaires aux comptes

Attestation d'examen limite des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes consolidés du 1^{er} janvier au 30 juin 2021

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 8 803 547, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 246 575.

Cette situation intermédiaire a été arrêtée par le Directoire le 21 septembre 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc arrêtés au 30 juin 2021, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 28 septembre 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faiçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Attestation d'examen limite des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes consolidés du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 8 581 700, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 187 814.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc arrêtés au 30 juin 2020, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de la crise liée au covid-19 sur la situation intermédiaire au 30 juin 2020.

Casablanca, le 24 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes**FIDAROCGRANT THORNTON****Faïçal MEKOUAR****Associé****COOPERS AUDIT MAROC S.A****Abdelaziz ALMECHATT****Associé**

Attestation d'examen limite des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux du 1^{er} janvier au 30 juin 2021

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc (CAM) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 12 486 380, dont un bénéfice net de KMAD 225 993, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Cette situation intermédiaire a été arrêtée par le Directoire le 21 septembre 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM) arrêtés au 30 juin 2021, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 28 septembre 2021

Les Commissaires aux Comptes**FIDAROC GRANT THORNTON****Faïçal MEKOUAR**
Associé**COOPERS AUDIT MAROC S.A****Abdelaziz ALMECHATT**
Associé

Attestation d'examen limite des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc (CAM) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 11 997 637, dont un bénéfice net de KMAD 150 387, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc (CAM) arrêtés au 30 juin 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de la crise liée au Covid 19 sur la situation intermédiaire au 30 juin 2020.

Casablanca, le 24 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes**FIDAROC GRANT THORNTON****Faiçal MEKOUAR**
Associé**COOPERS AUDIT MAROC S.A****Abdelaziz ALMECHATT**
Associé

Effets de la crise liée à la covid-19 sur la situation intermédiaire du CAM au 30 juin 2020

L'élaboration des comptes sociaux à fin juin 2020 a été réalisée dans un contexte mondial marqué par la propagation de la pandémie de la COVID-19.

Contribuant à l'élan de solidarité national, le Crédit Agricole du Maroc a fait don de 200 millions de dirhams au fonds de lutte contre la COVID-19, équivalent à la moitié de son résultat net social au titre de l'exercice 2019. Les résultats semestriels sociaux du CAM intègrent une charge non courante de 50% de ce dont, soit un montant de 100 millions de dirhams.

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Maroc a renforcé sa couverture contre le risque à travers la constatation d'une dotation supplémentaire en relative au risque COVID. L'encours de la PRG s'est ainsi hissé à 1,3 milliards de dirhams.

III- Analyse du Compte des Produits et Charges

Tableau 130 : Compte de produits et charges

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	14 779	14 204	-3,89%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 238 596	2 408 354	7,58%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	90 929	104 834	15,29%
Produits sur titres de propriété & certificats de Sukuk	13 100	28 091	>100%
Commissions sur prestations de service	244 205	268 703	10,03%
Autres produits bancaires	465 905	285 004	-38,83%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 067 515	3 109 190	1,36%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	241 781	209 573	-13,32%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	544 931	565 310	3,74%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	103 275	105 958	2,60%
Autres charges bancaires	190 751	189 471	-0,67%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 080 737	1 070 312	-0,96%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 986 778	2 038 878	2,62%
Produits d'exploitation non bancaire	104 640	55 473	-46,99%
Charges d'exploitation non bancaire	37 932	45 984	21,23%
Charges de personnel	532 472	531 955	-0,10%
Impôts et taxes	18 037	19 430	7,72%
Charges externes	292 374	296 788	1,51%
Autres charges générales d'exploitation	24 521	21 941	-10,52%
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	96 412	85 601	-11,21%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	963 816	955 714	-0,84%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	442 563	563 977	27,43%
Pertes sur créances irrécouvrables	76 590	377 801	>100%
Autres dotations aux provisions	482 930	118 392	-75,48%
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	1 002 083	1 060 171	5,80%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	249 128	181 139	-27,29%
Récupérations sur créances amorties	18 482	77 483	>100%
Autres reprises de provisions	1 190	45 126	>100%
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	268 800	303 748	13,00%
RESULTAT COURANT	356 387	336 230	-5,66%
Produits non courants	61	157	>100%
Charges non courantes	131 611	64 681	-50,85%
RESULTAT AVANT IMPOTS	224 838	271 706	20,85%
Impôts sur les résultats	74 450	45 712	-38,60%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	150 387	225 993	50,27%

Source : CAM

I.1. Produits d'Exploitation Bancaire

Tableau 131 : Évolution des produits d'exploitation bancaires du CAM

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	14 779	14 204	-3,89%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 238 596	2 408 354	7,58%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	90 929	104 834	15,29%
Produits sur titres de propriété	13 100	28 091	>100%
Commissions sur prestations de service	244 205	268 703	10,03%
Autres produits bancaires	465 905	285 004	-38,83%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 067 515	3 109 190	1,36%

Source : CAM

Les produits d'exploitation bancaire sont composés majoritairement des intérêts et produits assimilés sur les opérations avec la clientèle.

Au terme du premier semestre 2021, les produits d'exploitation bancaire sont en progression de 1,36% pour atteindre 3,11 Mrds Dhs, contre 3,07 Mrds Dhs à fin Juin 2020. Cette évolution est principalement due à l'augmentation de 170 MDH des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle, notamment la rubrique intérêts sur crédits de trésorerie (+90 MDH) et les intérêts sur crédits à l'équipement (+82 MDH).

Par ailleurs, les produits sur titres de propriété (dividendes perçus) sont en hausse de plus de 100%.

I.2.Charges d'Exploitation Bancaire

Tableau 132 : Évolution des charges d'exploitation bancaire du CAM

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	241 781	209 573	-13,32%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	544 931	565 310	3,74%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	103 275	105 958	2,60%
Autres charges bancaires ⁷¹	190 751	189 471	-0,67%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 080 737	1 070 312	-0,96%

Source : CAM

Ce poste est principalement constitué des intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle.

Au terme du premier semestre 2021, les charges d'exploitation bancaire connaissent une baisse de 0,96%, en passant de 1 081 MDH au 30/06/2020 à 1 070 MDH principalement suite aux évolutions suivantes :

- Le recul des intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit de 32 MDH (-13,32%) avec, notamment, la baisse des intérêts sur valeurs données en pension à terme aux établissements de crédit et assimilés (-40 MDH) ;
- L'augmentation des intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis (+20 MDH).

⁷¹ Y compris les commissions servies.

I.3. Produit Net Bancaire

Tableau 133 : Évolution de la structure du Produit Net Bancaire du CAM

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
+ intérêts et produits assimilés	2 344 304	2 527 392	7,81%
- intérêts et charges assimilées	889 986	880 841	-1,03%
MARGE D'INTERETS	1 454 318	1 646 551	13,22%
+ Produits sur immo. en crédit-bail et en location			
- Charges sur immo. en crédit-bail et en location			
Résultat des opérations de crédit-bail et de location			
+ Commissions perçues	244 205	268 703	10,03%
- Commissions servies	3 667	5 050	37,71%
Marge sur commissions	240 538	263 653	9,61%
+/- Résultats des opérations sur titres de transaction	306 023	106 604	-65,16%
+/- Résultats des opérations sur titres de placement	19 737	24 997	26,65%
+/- Résultats des opérations de change	65 615	90 116	37,34%
+/- Résultats des opérations sur produits dérivés			
Résultat des opérations de marché	391 375	221 717	-43,35%
+ Divers autres produits bancaires	13 100	35 906	>100%
- Diverses autres charges bancaires	112 554	128 948	14,57%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 986 778	2 038 878	2,62%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, le PNB du CAM s'affiche à 2 039 MDH en progression de 2,62% comparativement à fin juin 2020.

a. Marge d'Intérêt

Tableau 134 : Évolution de la marge d'intérêt du CAM

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
Intérêts et produits assimilés	2 344 304	2 527 392	7,81%
Intérêts et charges assimilées	889 986	880 841	-1,03%
Marge d'intérêt	1 454 318	1 646 551	13,22%

Source : CAM

La marge d'intérêt enregistre une hausse entre Juin 2020 et Juin 2021 passant de 1 454 MDH à 1 647 MDH (+13,22%). Cette évolution s'explique notamment par une augmentation de 7,81% des intérêts et produits assimilés dont notamment :

- Intérêts sur crédits de trésorerie (+90 MDH) ;
- Intérêts sur crédits à l'équipement (+82 MDH).

b. Marge sur commissions

Tableau 135 : Évolution de la marge sur commission du CAM

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
Commissions perçues	244 205	268 703	10,03%
Commissions servies	3 667	5 050	37,71%
Marge sur commissions	240 538	263 653	9,61%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, la marge sur commissions s'est appréciée de 9,61% par rapport à fin Juin 2020 et s'affiche à 264 MDH contre 241 MDH à la même période de l'année précédente.

Il est à noter que les commissions perçues ont connu une hausse de 10,03% notamment suite à une progression des commission sur cartes bancaires (+14 MDH) et des commissions sur frais de dossier de crédit (+6 MDH).

c. Résultat des opérations de marché

Tableau 136 : Évolution du Résultat des Opérations de Marché du CAM

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
+/- Résultats des opérations sur titres de transaction	306 023	106 604	-65,16%
+/- Résultats des opérations sur titres de placement	19 737	24 997	26,65%
+/- Résultats des opérations de change	65 615	90 116	37,34%
+/- Résultats des opérations sur produits dérivés			
Résultat des opérations de marché	391 375	221 717	-43,35%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, le résultat sur opérations de marché enregistre une baisse de 43,35% passant de 391 MDH à 222 MDH principalement suite au recul du résultat des opérations sur titres de transaction (-199 MDH).

d. Divers autres produits et charges bancaires

Tableau 137 : Évolution des divers autres produits et charges bancaires du CAM

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
+ Divers autres produits bancaires	13 100	35 906	>100%
- Diverses autres charges bancaires	112 554	128 948	14,57%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, les « divers autres produits bancaires » ont augmenté de plus de 100% pour s'établir à 36 MDH (dividendes).

A la même date, les diverses autres charges bancaires ont connu une hausse de 14,57% à 129 MDH, suite à une augmentation des cotisation au fonds de garantie des dépôts⁷².

⁷² Conformément à la circulaire 6/W/2018 de BAM, les établissements de crédits agréés pour recevoir des fonds publics sont tenus de verser au fond collectif de garantie des dépôts une cotisation annuelle dont le taux standard est fixé à 0,20% calculée sur la base des dépôts et autres fonds remboursables collectés.

I.4. Charges Générales d'Exploitation :

Tableau 138 : Évolution des charges générales d'exploitation du CAM

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
Charges de personnel	532 472	531 955	-0,10%
<i>% du total</i>	<i>55,25%</i>	<i>55,66%</i>	
Impôts et taxes	18 037	19 430	7,72%
<i>% du total</i>	<i>1,87%</i>	<i>2,03%</i>	
Charges externes	292 374	296 788	1,51%
<i>% du total</i>	<i>30,34%</i>	<i>31,05%</i>	
Autres charges générales d'exploitation	24 521	21 941	-10,52%
<i>% du total</i>	<i>2,54%</i>	<i>2,30%</i>	
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	96 412	85 601	-11,21%
<i>% du total</i>	<i>10,00%</i>	<i>8,96%</i>	
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	963 816	955 714	-0,84%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 986 778	2 038 878	2,62%
Coefficient d'exploitation	48,51%	46,87%	-1,64 pts

Source : CAM

a. Charges de personnel

A fin Juin 2021, les charges du personnel restent relativement stables à 532MDH (-0,10%) comparativement à juin 2020.

b. Impôts et taxes

Ce poste, représentant 2,03% du total des charges générales d'exploitation, a augmenté de 7,72% entre juin 2020 et juin 2021, s'établissant à 19 MDH.

c. Charges externes

Au terme du premier semestre 2021, les charges externes enregistrent une progression de 1,51%, s'affichant ainsi à 297 MDH. Cette évolution est principalement due à l'augmentation des charges relatives au renforcement des dispositifs d'entretien et de sécurité consécutivement à la propagation de la Covid-19 à l'échelle nationale. Dans la même optique, le CAM a également augmenté les frais d'impression dans le cadre de la sensibilisation des collaborateurs et des clients quant aux mesures d'hygiène et de distanciation afin de minimiser la propagation de la pandémie.

Ainsi, les principales variations du poste charges externes se présentent comme suit :

- Frais d'entretien et réparations : + 8 MDH ;
- Fournitures de bureau et imprimés : +4 MDH ;

d. Autres charges générales d'exploitation

Ce poste, représentant 2,30% du total des charges générales d'exploitation, a baissé de 10,52% entre juin 2021 et juin 2020, s'établissant à 22 MDH. Cette variation est principalement due à un recul de 5 MDH des charges générales d'exploitation des exercices antérieurs.

e. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles

Entre juin 2020 et juin 2021, les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles baissent de 11,21% à 86 MDH suite à un recul de 13 MDH des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles d'exploitation et hors exploitation.

f. Coefficient d'exploitation :

A fin juin 2021, le coefficient d'exploitation ressort 46,87% contre 48,51% en juin 2020 (-1,64 pts). Cette évolution s'explique par une hausse du PNB (+52 MDH) et une baisse des charges générales d'exploitation (-8 MDH).

I.5. Résultat Brut d'Exploitation (RBE)

Tableau 139 : Évolution du résultat brut d'exploitation du CAM

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 986 778	2 038 878	2,62%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-14 499	2 290	>100%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	963 816	955 714	-0,84%
Produits d'exploitation non bancaire	104 640	55 473	-46,99%
Charges d'exploitation non bancaire	37 932	45 984	21,23%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 075 171	1 094 943	1,84%

Source : CAM

A fin Juin 2021, le RBE ressort à 1 095 MDH soit une hausse de 1,84%.

Par ailleurs, les produits d'exploitation non bancaires sont en baisse de -46,99% suite à la constatation de Plus-values de cession sur immobilisations de 52 MDH contre 101 MDH en juin 2019.

Les charges d'exploitation non bancaires, quant à elles, progressent de 21,23% notamment suite à la constatation de l'amortissement relatif à la FOS (fondation des œuvres sociales des employés de l'agriculture) pour un montant de 36 MDH⁷³.

⁷³ La dotation supplémentaire constatée revient à l'affectation de nouveaux biens immobiliers aux centres d'estivage destinés au personnel de la banque.

I.6. Dotations aux provisions nettes des reprises et pertes sur créances irrécouvrables

Tableau 140 : Évolution des dotations aux provisions du CAM

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	442 563	563 977	27%
Autres dotations aux provisions	482 930	118 392	-75%
Dotations aux provisions	925 493	682 369	-26%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	249 128	181 139	-27%
Autres reprises de provisions	1 190	45 126	>100%
Reprises de provisions	250 318	226 265	-10%
Dotation aux provisions nettes de reprises	675 174	456 105	-32%
Pertes sur créances irrécouvrables	76 590	377 801	>100%
Récupérations sur créances amorties	18 482	77 483	>100%
Pertes nettes sur créances irrécouvrables	58 108	300 319	>100%
COUT DU RISQUE	733 282	756 423	3%

Source : CAM

a. Dotations aux provisions

Dotations aux provisions pour créances en souffrance

A fin juin 2021, la rubrique « dotations aux provisions pour créances en souffrance » ressort à 564 MDH, soit une hausse de 27% principalement due à une augmentation de 119 MDH pour créances en souffrance de la clientèle.

Autres dotations aux provisions

A fin juin 2021, les autres dotations aux provisions ressortent à 118 MDH, soit une baisse de 75% suite à la constatation d'une PRG de 30 MDH contre 350 MDH en juin 2020, ainsi qu'une PRC de 58 MDH.

b. Reprises de provisions

Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance

Au terme du premier semestre 2021, les reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance s'établissent à 181 MDH, en baisse de 27% par rapport à juin 2020.

Autres reprises de provisions

Au terme du premier semestre 2021, on constate une hausse de plus de 100% des autres reprises de provisions, dont notamment les reprises de provisions réglementées (+13 MDH).

c. Pertes nettes sur créances irrécouvrables

A fin Juin 2021, les pertes nettes sur créances irrécouvrables s'affichent à 378 MDH, soit une hausse de plus de 100% par rapport à fin juin 2020 où elle s'affichaient à 77 MDH. A noter que le montant enregistré relève d'un effort d'assainissement du portefeuille.

d. Coût du risque

Au terme du premier semestre 2021, le coût du risque du Crédit Agricole du Maroc s'affiche à 756 MDH, en hausse de 3% par rapport à juin 2020.

I.7. Résultat Net

Tableau 141 : Évolution du résultat net du CAM

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
RESULTAT COURANT	356 387	336 230	-5,66%
Produits non courants	61	157	>100%
Charges non courantes	131 611	64 681	-50,85%
RESULTAT NON COURANT	-131 550	-64 524	>100%
RESULTAT AVANT IMPOTS	224 838	271 706	20,85%
Impôts sur les résultats	74 450	45 712	-38,60%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	150 387	225 993	50,27%

Source : CAM

a. Résultat courant

Au terme du premier semestre 2021, le résultat courant marque une baisse de 5,66% en s'affichant à 336 MDH.

b. Résultat non courant

Au terme du premier semestre 2021, le résultat non courant du CAM ressort à - 64 MDH contre -132 MDH à fin juin 2020. Cette évolution est due à une baisse des charges non courantes de 67 MDH (dons et sponsoring).

c. Résultat Net

Après prise en compte de l'IS (46 MDH) et de l'ICS (3,6 MDH), le résultat net de la banque marque une hausse de 50% au 30 juin 2021 et s'affiche à 226 MDH.

IV- Analyse du bilan

Tableau 142 : Bilan du CAM (Actif)

ACTIF (En KDH)	2020	juin-21	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP	8 451 736	5 658 097	-33,05%
Poids en % du total	6,97%	4,46%	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 774 005	2 012 331	13,43%
Poids en % du total	1,46%	1,59%	
. A vue	1 517 474	1 534 973	1,15%
. A terme	256 531	477 359	86,08%
Créances sur la clientèle	85 774 611	87 977 996	2,57%
Poids en % du total	70,75%	69,39%	
. Crédits de trésorerie et à la conso	38 346 251	41 245 783	7,56%
. Crédits à l'équipement	20 701 293	22 827 466	10,27%
. Crédits immobiliers	17 247 228	17 406 837	0,93%
. Autres crédits	9 479 838	6 497 910	-31,46%
Créances acquises par affacturage	808 636	1 209 957	49,63%
Poids en % du total	0,67%	0,95%	43,07%
Titres de transaction et de placement	8 364 439	13 095 729	56,56%
Poids en % du total	6,90%	10,33%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 049 365	9 253 148	83,25%
. Autres titres de créance	2 657	168 581	>100%
. Titres de propriété	3 312 418	3 674 000	10,92%
Autres actifs	4 505 103	5 088 213	12,94%
Poids en % du total	3,72%	4,01%	
Titres d'investissement	3 285 792	3 274 371	-0,35%
Poids en % du total	2,71%	2,58%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 285 792	3 274 371	-0,35%
. Autres titres de créance			
Titres de participation et emplois assimilés	765 822	790 232	3,19%
Poids en % du total	0,63%	0,62%	
Créances subordonnées	560	560	-
Poids en % du total	0,0005%	0,00%	
Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés	605 154	689 297	13,90%
Poids en % du total	0,50%	0,54%	
Immobilisations données en crédit-bail et en location			
Poids en % du total			
Immobilisations incorporelles	424 197	439 606	3,63%
Poids en % du total	0,35%	0,35%	
Immobilisations corporelles	6 471 144	6 551 131	1,24%
Poids en % du total	5,34%	5,17%	
TOTAL DE L'ACTIF	121 231 199	126 787 521	4,58%

Source : CAM

Tableau 143 : Bilan du CAM (Passif)

PASSIF (En KDH)	2020	juin-21	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Poids en % du total			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 767 616	16 486 627	11,64%
Poids en % du total	12,18%	13,00%	
. A vue	1 703 022	1 393 769	-18,16%
. A terme	13 064 594	15 092 858	15,52%
Dépôts de la clientèle	83 291 413	86 224 152	3,52%
Poids en % du total	68,70%	68,01%	
. Comptes à vue créditeurs	43 544 786	43 418 294	-0,29%
. Comptes d'épargne	13 464 256	13 517 288	0,39%
. Dépôts à terme	23 051 662	26 700 496	15,83%
. Autres comptes créditeurs	3 230 709	2 588 074	-19,89%
Titres de créance émis	7 540 681	7 956 678	5,52%
Poids en % du total	6,22%	6,28%	
. Titres de créance négociables	7 540 681	7 956 678	5,52%
. Emprunts obligataires			
. Autres titres de créance émis			
Autres passifs	1 646 730	1 766 070	7,25%
Poids en % du total	1,36%	1,39%	
Provisions pour risques et charges	1 827 121	1 867 614	2,22%
Poids en % du total	1,51%	1,47%	
Provisions réglementées			
Poids en % du total			
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157	
Poids en % du total	0,01%	0,01%	
Dettes subordonnées	4 531 760	4 634 509	2,27%
Poids en % du total	3,74%	3,66%	
Ecart de réévaluation			
Poids en % du total			
Réserves et primes liées au capital	2 800 467	3 391 045	21,09%
Poids en % du total	2,31%	2,67%	
Capital	4 227 677	4 227 677	
Poids en % du total	3,49%	3,33%	
Actionnaires. Capital non versé (-)			
Poids en % du total			
Report à nouveau (+/-)	382 315		
Poids en % du total	0,32%	0,00%	
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)			
Poids en % du total			
Résultat net de l'exercice (+/-)	208 264	225 993	8,51%
Poids en % du total	0,17%	0,18%	
TOTAL PASSIF	121 231 199	126 787 521	4,58%

Source : CAM

II.1. Analyse des principaux postes de l'Actif

a. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP :

Tableau 144 : Évolution des Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP

EN KDH	2020	juin-21	Δ%
Valeurs en caisse	8 451 736	5 658 097	-33,05%
Poids en % du total	6,97%	4,46%	

Source : CAM

Au 30 Juin 2021, les valeurs en caisse se chiffrent à 5 658 MDH, soit une baisse de 33,05% par rapport à Décembre 2020, principalement suite à l'augmentation du compte ordinaire BAM de 2 619 MDH.

b. Créances sur les établissements de crédit et assimilés

Tableau 145 : Évolution des prêts accordés aux établissements de crédits et assimilés par le CAM

EN KDH	2020	juin-21	Δ%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 774 005	2 012 331	13,43%
Poids en % du total	1,46%	1,59%	
. A vue	1 517 474	1 534 973	1,15%
. A terme	256 531	477 359	86,08%

Source : CAM

Au 30 juin 2021, ledit poste ressort à 2 012 MDH, soit une hausse de 13,43% par rapport à Décembre 2020 principalement suite à l'augmentation de l'encours des comptes ordinaires des établissements de crédit à terme (+221 MDH).

c. Créances sur la clientèle :

Tableau 146 : Évolution des prêts accordés à la clientèle par le CAM

EN KDH	2020	juin-21	Δ%
Créances sur la clientèle	85 774 611	87 977 996	2,57%
Poids en % du total	70,75%	69,39%	
. Crédits de trésorerie et à la consommation	38 346 251	41 245 783	7,56%
. Crédits à l'équipement	20 701 293	22 827 466	10,27%
. Crédits immobiliers	17 247 228	17 406 837	0,93%
. Autres crédits	9 479 838	6 497 910	-31,46%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, les créances sur la clientèle sont en hausse de 2,57% à 88 Mrds Dhs, notamment suite aux variations suivantes :

- La hausse des crédits de trésorerie et à la consommation (+ 2,9 Mrds Dhs) ;
- La hausse des crédits à l'équipement (+2,1 Mrds Dhs) ;
- La baisse des autres crédits (-3 Mrds Dhs).

Tableau 147 : ventilation des encours des crédits

En MDH		2020	juin-21	Δ%
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT & ASSIMILÉS	Créances saines	1 774	2 012	13,43%
	Créances en souffrance par décaissements	-		
	Créances pré-douteuses	-		
	Créances douteuses	-		
	Créances compromises	-		
	Encours Brut	1 774	2 012	13,43%
	Taux de CES	-		
	Provisions par décaissement	-		
	Provisions sur créances pré-douteuses	-		
	Provisions sur créances douteuses	-		
CLIENTELE	Provisions sur créances compromises	-		
	Taux de couverture	-		
	Encours Net	1 774	2 012	13,43%
	Créances saines sur la clientèle	83 510	85 583	2,48%
	Créances en souffrance par décaissements	7 667	8 178	6,66%
	Créances pré-douteuses			
	Créances douteuses	1 527	2 166	41,84%
	Créances compromises	6 140	6 012	-2,08%
	Encours Brut global (1+2+3+4)	91 177	93 760	2,83%
	Taux de CES	8,41%	8,72%	
	Provisions par décaissement	5 403	5 782	7,02%
	Provisions sur créances pré-douteuses			
	Provisions sur créances douteuses	774	895	15,63%
	Provisions sur créances compromises	4 628	4 887	5,60%
	Taux de couverture	70,47%	70,71%	
	Encours Net	85 775	87 978	2,57%
	Coût du risque/Encours net	1,83%	0,86%	

Source : CAM

Créances sur les Etablissements de Crédit & Assimilés

Au terme du premier semestre 2021, l'encours net des créances sur les établissements de crédit et assimilés connaît une hausse de 13,43% en passant à 2 012 MDH.

Par ailleurs, il est à noter que ledit encours est exclusivement composé de créances saines et n'appelle donc pas à la constitution de provisions.

Créances sur la clientèle

Créances saines

A fin juin 2021, les créances saines sur la clientèle s'affichent à 86 Mrds Dhs, contre 84 Mrds Dhs à fin 2020.

Créances en souffrance

Au terme du premier semestre 2021, l'encours des créances en souffrance par décaissement sont en hausse de 6,66% pour s'afficher à 8 178 MDH.

Taux de CES

A fin juin 2021, le taux de créances en souffrance s'affiche à 8,72% due à une progression l'encours des CES relevant des retombées de la Covid-19 sur l'économie.

Provisions

Au terme du mois de juin 2021, les provisions sont en hausse de 7,02% s'affichant ainsi à 5 782 MDH, soit un taux de couverture de 70,71%.

Ratio coût du risques/Encours net

Au 30 juin 2021, ledit ratio ressort à 0,86%.

d. Créances acquises par affacturage :

Tableau 148 : Évolution des créances acquises par affacturage du CAM

EN KDH	2020	juin-21	Δ%
Créances acquises par affacturage	808 636	1 209 957	49,63%
Poids en % du total	0,67%	0,95%	

Source : CAM

A fin juin 2021, l'encours des créances par affacturage est en hausse de 49,63% à 1,21 Mrds Dhs.

e. Titres de transaction et de placement :

Tableau 149 : Évolution des titres de transaction et de placement du CAM

EN KDH	2020	juin-21	Δ%
Titres de transaction et de placement	8 364 439	13 095 729	56,56%
Poids en % du total	6,90%	10,33%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 049 365	9 253 148	83,25%
. Autres titres de créance	2 657	168 581	>100%
. Titres de propriété	3 312 418	3 674 000	10,92%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, les titres de transaction et de placement s'affichent à 13 Mrds Dhs, soit une hausse de 56,56% due à l'augmentation de 83,25% des BDT et valeurs assimilées (+4 Mrds Dhs).

f. Titres d'investissement :

Tableau 150 : Évolution des titres d'investissement du CAM

EN KDH	2020	juin-21	Δ%
Titres d'investissement	3 285 792	3 274 371	-0,35%
Poids en % du total	2,71%	2,58%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 285 792	3 274 371	-0,35%
. Autres titres de créance			

Source : CAM

Au 30 juin 2021, les titres d'investissement restent relativement stables et s'affichent à 3,3 Mrds Dhs.

g. Titres de participation :

Tableau 151 : Évolution des titres de participation et emplois assimilés du CAM

EN KDH	2020	juin-21	Δ%
Titres de participation et emplois assimilés	765 822	790 232	3,19%
Poids en % du total	0,63%	0,62%	

Source : CAM

Les titres de participation correspondent aux titres des filiales du CAM.

Au terme du premier semestre 2021, le portefeuille de participations du CAM est en hausse de 3,19% pour un total de 790 MDH principalement suite à une hausse des titres de participation sur les ECA.

h. Créances subordonnées :

Tableau 152 : Évolution des créances subordonnées du CAM

EN KDH	2020	juin-21	Δ%
Créances subordonnées	560	560	-
Poids en % du total	0,0005%	0,0004%	

Source : CAM

En Juillet 2014, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a signé un contrat avec l'association de micro crédit ISMAILIA⁷⁴, lui accordant un prêt subordonné de 1,4 MDH amortissable sur 4 ans avec un différé de 2 ans. Ce prêt a pour objet de financer l'activité de l'association.

Au terme du premier semestre 2021, l'encours des créances subordonnées reste stable.

⁷⁴L'Association ISMAILIA de Micro Crédit est une association non gouvernementale à but non lucratif. Son rôle est de contribuer au développement économique et social de la ville et de la région de MEKNES. L'AIMC se considère comme partenaire de la femme la plus démunie de la communauté, exclue du prêt bancaire et à la recherche d'un petit prêt pour développer ou créer une activité économique.

i. Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés :

Tableau 153 : Évolution des Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés ⁷⁵

EN KDH	2020	juin-21	Δ%
Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés	605 154	689 297	13,90%
Poids en % du total	0,50%	0,54%	

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, l'encours des dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés est en progression de 13,90% à 689 MDH.

j. Immobilisations corporelles et incorporelles :

Tableau 154 : Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles du CAM

EN KDH	2020	juin-21	Δ%
Immobilisations incorporelles	424 197	439 606	3,63%
Poids en % du total	0,35%	0,35%	
Immobilisations corporelles	6 471 144	6 551 131	1,24%
Poids en % du total	5,34%	5,17%	

Source : CAM

Au 30/06/2021, on constate une hausse du montant global des immobilisations du CAM (+1,4%) avec un montant qui ressort à 6,99 Mrds dhs.

k. Autres Actifs

Tableau 155 : Évolution des autres actifs du CAM

EN KDH	2020	juin-21	Δ%
DEBITEURS DIVERS	597 001	548 534	-8,12%
.Sommes dues par l'Etat	492 344	443 859	-9,85%
.Sommes dues par le personnel	39	70	77,86%
.Divers autres débiteurs	104 618	104 605	-0,01%
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS ⁷⁶	2 430 790	2 692 765	10,78%
COMPTES DE REGULARISATION	1 477 312	1 846 914	25,02%
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES			
Total autres actifs	4 505 103	5 088 213	12,94%
Poids en % du total	3,72%	4,01%	

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, la rubrique « autres actifs » a connu une hausse de 12,94%, s'établissant ainsi à 5 088 MDH, suite à la hausse des :

- Comptes de régularisation (+25,02%) :
 - ✓ Comptes transitoires ou d'attente débiteurs (+206 MDH) ;
 - ✓ Charges constatées d'avance (+95 MDH) ;
 - ✓ Chambre de compensation (+62 MDH).
- Valeurs et emplois divers (+10,78%).

⁷⁵ Les dépôts d'investissement placés auprès de la filiale Al Akhdar Bank

⁷⁶ Le poste valeurs et emplois divers est principalement composé de dations et paiement et de ventes à réméré.

La dation en paiement est le fait de se libérer d'une dette par une prestation ou un bien différent de celui qui était initialement dû.

Une vente à réméré est une vente avec faculté, mais non obligation, de rachat par le vendeur.

II.2. Analyse des principaux postes du passif

a. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés :

Tableau 156 : Évolution des dettes du CAM envers les établissements de crédit et assimilés

EN KDH	2020	juin-21	Δ%
Dettes envers les EC et assimilés	14 767 616	16 486 627	11,64%
Poids en % du total	12,18%	13,00%	
. A vue	1 703 022	1 393 769	-18,16%
. A terme	13 064 594	15 092 858	15,52%

Source : CAM

Les dettes envers les établissements de crédit sont principalement constituées d'emprunts sur le marché monétaire et sur le marché interbancaire.

Au terme du premier semestre 2021, cette rubrique enregistre une hausse (+11,64%) à 16 487 MDH. Cette évolution est due à la progression des dettes à terme de 15,52% à 15 093 MDH, dont notamment une hausse de :

- 1 211 MDH des valeurs données en pension à terme aux établissements de crédit ;
- 1 127 MDH des Comptes et emprunts de trésorerie à terme BAM.

b. Dépôts de la clientèle :

Tableau 157 : Évolution des dépôts de la clientèle du CAM

EN KDH	2020	juin-21	Δ%
.Dépôts de la clientèle	83 291 413	86 224 152	3,52%
Poids en % du total	68,70%	68,01%	
. Comptes à vue créditeurs	43 544 786	43 418 294	-0,29%
. Comptes d'épargne	13 464 256	13 517 288	0,39%
. Dépôts à terme	23 051 662	26 700 496	15,83%
. Autres comptes créditeurs	3 230 709	2 588 074	-19,89%

Source : CAM

Au 30 Juin 2021, les dépôts de la clientèle sont en hausse de 3,52% à 86,2 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à une augmentation de 15,83% des dépôts à terme.

c. Titres de créances émis :

Tableau 158 : Évolution des titres de créances émis par le CAM

EN KDH	2020	juin-21	Δ%
Titres de créance négociables	7 540 681	7 956 678	5,52%
Poids en % du total	6,22%	6,28%	
Titres de créance émis	7 540 681	7 956 678	5,52%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 7,96 Mrds Dhs, soit une hausse de 5,52% par rapport à Décembre 2020.

d. Autres passifs

Tableau 159 : Évolution des autres passifs du CAM

EN KDH	2020	juin-21	Δ%
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	468 698		-100%
CRÉDITEURS DIVERS	381 158	333 411	-12,53%
.Sommes dues à l'Etat	249 000	174 497	-29,92%
.Sommes dues aux organismes de prévoyance	45 647	57 021	24,92%
.Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	12 568	12 568	-
.Fournisseurs de biens et services	46 960	46 535	-0,91%
.Divers autres créditeurs	26 982	42 790	58,58%
COMPTES DE REGULARISATION	796 874	1 432 659	79,78%
TOTAL AUTRES PASSIFS	1 646 730	1 766 070	7,25%
Poids en % du total	1,36%	1,39%	

Source : CAM

A fin Juin 2021, la rubrique autres passifs est en hausse de 7,25%, soit un encours de 1 766 MDH. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des comptes de régularisation de 79,78% (comptes transitoirs créditeurs +640 MDH).

e. Dettes subordonnées

Tableau 160 : Évolution des dettes subordonnées du CAM

EN KDH	2020	juin-21	Δ%
Dettes subordonnées	4 531 760	4 634 509	2,27%
Poids en % du total	3,74%	3,66%	

Source : CAM

Les dettes subordonnées du CAM sont composées d'obligations subordonnées classiques et perpétuelles.

A fin Juin 2021, l'encours des dettes subordonnées du CAM s'affiche à 4 635 MDH.

Tableau 161 : Caractéristiques des dettes subordonnées du CAM (Cf marché des titres de l'émetteur)

Date	Montant initial (En KDH)	Capital restant (En KDH)	Maturité
2015	140 500	140 500	7 ans
2015	759 500	759 500	10 ans
2016	70 000	70 000	7 ans
2016	530 000	530 000	10 ans
2017	1 000 000	1 000 000	10 ans
2018	500 000	500 000	10 ans
2019	850 000	850 000	Perpétuelle
2019	450 000	450 000	10 ans
2020	200 000	200 000	Perpétuelle

f. Subventions, fonds publics affectés :

Tableau 162 : Évolution des subventions et fonds publics accordés au CAM

EN KDH	2020	juin-21	Δ%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157	-
Poids en % du total	0,01%	0,01%	

Source : CAM

Ce poste correspond aux subventions reçues de la part d'organismes internationaux (Union Européenne et KFW Bankengruppe) et visant l'appui aux structures des caisses locales et régionales finançant principalement l'agriculture. Ces subventions ont été reçues sur la période 2003-2008. Le CAM procède chaque année à la constatation en produit d'une fraction de chacun des montants reçus. Cette rubrique est demeurée stable depuis l'exercice 2012.

g. Provisions pour risques et charges :

Tableau 163 : Évolution des provisions pour risques et charges du CAM

En KDH	2020	juin-21	Δ%
.Provisions pour risques de change	16 681	16 681	
.Provisions pour Risques Généraux	1 320 000	1 350 000	2,27%
.Provisions pour litiges ⁷⁷	12 722	12 722	
.Provisions pour Risques & Charges	472 236	480 211	1,69%
.Provisions pour Risques d'exécution	5 483	8 000	45,91%
.TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 827 121	1 867 614	2,22%
Poids en % du total	1,51%	1,47%	

Source : CAM

Les provisions pour risques et charges concernent principalement des provisions pour risques généraux ainsi que des provisions pour congés payés et suspens comptables.

A fin Juin 2021, l'encours des provisions pour risques et charges du CAM ressort à 1 868 MDH, soit une hausse de 2,22%, due principalement à la progression :

- Des PRG de 30 MDH (+2,27%) ;
- Des PRC de 8 MDH (+1,69%)

h. Capitaux propres :

Tableau 164 : Évolution des capitaux propres du CAM

EN KDH	2020	juin-21	Δ%
.Ecart de réévaluation			
.Réserves et primes liées au capital	2 800 467	3 391 045	21,09%
.Capital	4 227 677	4 227 677	-
.Actionnaires Capital non versé (-)			
.Report à nouveau (+/-)	382 315		
.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)			
.Résultat net de l'exercice (+/-)	208 264	225 993	8,51%
Total capitaux propres	7 618 722	7 844 715	2,97%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, les capitaux propres du Crédit Agricole du Maroc ressortent à 7 845 MDH, soit une progression de 2,97%

⁷⁷ Lesdites provisions concernent essentiellement des litiges entre le CAM et certains fournisseurs, des propriétaires d'agences CAM en location

V- Analyse du hors bilan

Tableau 165 : Évolution de l'hors bilan du CAM

Hors Bilan (En KDH)	2020	juin-21	Δ%
ENGAGEMENTS DONNES	11 805 907	12 722 187	7,76%
Engagements de financement donnés en faveur des EC et assimilés	36 815	94 087	>100%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	7 726 482	8 079 816	4,57%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	524 885	508 704	-3,08%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 517 725	4 039 580	14,84%
Titres achetés à réméré			
Autres titres à livrer			
ENGAGEMENTS RECUS		5 413 793	
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés			
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		5 413 793	

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, les engagements donnés par le CAM sont en hausse de 7,76% avec un encours de 13 Mrds Dhs s'expliquant principalement par l'augmentation :

- Des engagements de garantie d'ordre de la clientèle (+522 MDH) ;
- Des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle (+353 MDH).

Par ailleurs, il est à noter que les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés se sont élevés à 5 414 MDH.

VI- Tableau de flux de Trésorerie

Tableau 166 : Évolution des Flux de trésorerie du CAM

En KDH	2020	juin-21	Δ%
1. Produits d'exploitation bancaire perçus	6 175 215	3 109 190	-49,65%
2. Récupérations sur créances amorties	43 268	77 483	79,08%
3. Produits d'exploitation non bancaire perçus	172 576	55 630	-67,76%
4. Charges d'exploitation bancaire versées	-3 867 867	-1 904 218	50,77%
5. Charges d'exploitation non bancaire versées	-249 096	-110 665	55,57%
6. Charges générales d'exploitation versées	-2 012 233	-869 149	56,81%
7. Impôts sur les résultats versés	-77 521	-45 712	41,03%
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges Variation de :	184 343	312 558	69,55%
8. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	931 737	-238 326	-125,58%
9. Créances sur la clientèle	-5 931 706	-2 676 387	54,88%
10. Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	4 076 634	-4 744 280	<-100%
11. Autres actifs	-1 002 415	-583 110	41,83%
12. Immobilisations données en crédit-bail et en location			
13. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 445 747	1 719 011	-29,71%
14. Dépôts de la clientèle	4 573 474	2 932 738	-35,88%
15. Titres de créance émis	48 317	415 998	>100%
16. Autres passifs	245 109	119 340	-51,31%
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	5 386 897	-3 055 016	<-100%
III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)	5 571 239	-2 742 458	<-100%
17. Produit des cessions d'immobilisations financières			
18. Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	912 149	156 302	-82,86%
19. Acquisition d'immobilisations financières			
20. Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-173 760	-310 231	-78,54%
21. Intérêts perçus			
22. Dividendes perçus			
IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	738 389	-153 929	<-100%
23. Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus			
24. Emission de dettes subordonnées	200 465	102 749	-48,74%
25. Emission d'actions			
26. Remboursement des capitaux propres et assimilés			
27. augmentation des capitaux propres et assimilés			
28. Intérêts versés			
29. Dividendes versés			
V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	200 465	102 749	-48,74%
VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)	6 510 093	-2 793 638	<-100%
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 941 642	8 451 735	>100%
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 451 735	5 658 097	-33,05%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, la trésorerie de clôture du CAM est en baisse et s'affiche à 5,7 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- Une hausse de 69,55% des flux de trésorerie nets provenant du CPC principalement suite à une augmentation de 50,77% des charges d'exploitation bancaire versées et de 56,81% des charges générales d'exploitation versées ;
- Une baisse de plus de 100% des flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation essentiellement due à un recul de 8 Mrds Dhs des Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations;
- Une baisse de plus de 100% des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement principalement suite à une baisse de 756 MDH des produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles;
- Une baisse de 48,74% des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement.

VII- Indicateurs financiers

V.1. Taux de transformation des Dépôts en crédits

Tableau 167 : Évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du CAM

En MDH	2020	juin-21
Créances brutes sur la clientèle	91 177	93 760
Dépôts de la clientèle	83 291	86 224
Ratio de transformation	109,47%	108,74%

Source : CAM

Au terme du mois de Juin 2021, le taux de transformation ressort à 108,74% (-0,73 pts).

V.2. Rentabilité des capitaux propres du CAM

Tableau 168 : Évolution du ROE du CAM

En MDH	2020	juin-21
.Ecart de réévaluation		
.Réserves et primes liées au capital	2 800	3 391
.Capital	4 228	4 228
.Actionnaires Capital non versé (-)		
.Report à nouveau (+/-)	382	
.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
.Résultat net de l'exercice (+/-)	208	226
Total capitaux propres	7 619	7 845
Total capitaux propres hors RN	7 410	7 619
ROE (Résultat Net/Capitaux Propres Hors RN)	2,81%	2,97%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, la rentabilité des capitaux propres du CAM s'affiche à 5,94% (base annuelle).

Tableau 169 : Évolution du ROA du CAM

En MDH	2020	juin-21
Résultat Net	208	226
Total Actif	121 231	126 788
ROA (résultat Net/ Total Actif)	0,17%	0,18%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, le ROA du CAM en base annuelle s'affiche à 0,36%.

V.3. Ratio de solvabilité

Tableau 170 : Évolution du ratio de solvabilité du CAM

En MDH	Ratio exigé par BAM	2020	juin-21
Fonds propres de base		8 198	8 480
Fonds propres réglementaires		11 981	12 235
Risques pondérés		86 774	90 726
Ratio de fonds propres de base	9%	9,45%	9,35%
Ratio de solvabilité	12%	13,81%	13,49%
Ratio CET1	8%	8,28%	8,23%

Source : CAM (Calcul Communiqué à BAM)

Au 30 juin 2021, le CAM affiche un ratio de solvabilité de 13,49%, un ratio de fonds propres de base de 9,35% et un ratio CET1 de 8,23%.

V.4. Ratio de liquidité⁷⁸

Tableau 171 : Évolution du ratio de liquidité du CAM

En %	Ratio exigé par BAM	2020	juin-21
LCR	100%	234%	273%

Source : CAM

A fin juin 2021, le CAM dépasse les exigences réglementaires en affichant un LCR de 273%.

⁷⁸ Depuis 2015, le calcul du ratio de liquidité n'est plus exigé, il est remplacé par le LCR

Ratio calculé conformément à la circulaire de BAM n° 31/G/2006, soit le rapport entre les actifs disponibles à court terme + engagements par signature reçus et les exigibilités à vue+ engagements par signature donnés.

LCR (liquidité converge ratio) Cette norme a été établie dans le but d'assurer que la banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs liquides de haute qualité non grevés pouvant être convertis en liquidité pour couvrir ses besoins sur une période de 30 jours calendaires en cas de graves difficultés de financement. Ce ratio imposera ainsi aux banques de disposer d'une certaine quantité d'actifs liquides leur permettant de couvrir les sorties nettes d'argent pendant au moins 30 jours.

VIII- Présentation des comptes consolidés IFRS semestriels

VIII.1. Effets de la crise liée à la covid-19 sur la situation intermédiaire du GCAM au 30 juin 2020

L'élaboration des comptes consolidés à fin juin 2020 a été réalisée dans un contexte mondial marqué par la propagation de la pandémie de la COVID-19.

Contribuant à l'élan de solidarité national, le Crédit Agricole du Maroc a fait don de 200 millions de dirhams au fonds de lutte contre la COVID-19, équivalent à la moitié de son résultat net social au titre de l'exercice 2019. Les résultats semestriels consolidés du GCAM intègrent une charge non courante de 100% de ce don.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a effectué un provisionnement supplémentaire au titre du «Forward Looking » en anticipation des risques futurs liés à la conjoncture économique actuelle.

VIII.2. Périmètre de consolidation

Tableau 172 : Évolution du périmètre de consolidation du GCAM (juin 2020- juin 2021)

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation juin 2020
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	SM
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100,00%	100,00%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100,00%	100,00%	IG
CAM LEASING	Leasing	100,00%	100,00%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	IG
ARDI	Micro finance	100,00%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	80,00%	80,00%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	80,00%	80,00%	IG
GCAM DOC	Gestion des Archives	100,00%	100,00%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51,00%	51,00%	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100,00%	-	IG
AMIFA	Micro finance	40,00%	40,00%	MEE

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation juin 2021
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100,00%	100,00%	IG
CAM LEASING	Leasing	100,00%	100,00%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51,00%	51,00%	IG
ARDI	Micro finance	100,00%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100,00%	-	IG
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG ¹
TARGA	Fonds d'investissement	100,00%	100,00%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100,00%	100,00%	IG
M.S.IN	Société de bourse	80,00%	80,00%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	85,00%	85,00%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	80,00%	80,00%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100,00%	100,00%	IG
CAM COURTAGE	Assurance	100,00%	100,00%	IG
AMIFA	Micro finance	40,00%	40,00%	MEE ²
IMMO VERT CAPITAL	Société Immobilière	100,00%	100,00%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	75,00%	75,00%	IG

Source CAM

VIII.3. Analyse du Compte de Résultat consolidé IFRS

Tableau 173 : Évolution du compte de résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
Intérêts et produits assimilés	2 436 003	2 687 494	10,32%
Intérêts et charges assimilés	-932 878	-969 994	-3,98%
MARGE D'INTERÊTS	1 503 125	1 717 500	14,26%
Commissions perçues	258 553	284 416	10,00%
Commissions servies	-7 275	-19 126	-162,90%
MARGE SUR COMMISSIONS	251 278	265 290	5,58%
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	385 471	280 822	-27,15%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	372 435	199 770	-46,36%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	13 036	81 052	521,76%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	18 327	16 768	-8,50%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	21 828	6 796	-68,87%
Rémunération des instruments de CP comptabilisés en CP non recyclables (dividendes)	-3 501	9 972	384,84%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultants de la Décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	6 226	19 489	213,03%
Charges des autres activités	-109 528	-121 966	-11,36%
PRODUIT NET BANCAIRE	2 054 899	2 177 904	5,99%
Charges générales d'exploitation	-939 406	-941 238	-0,20%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-187 933	-204 861	-9,01%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	927 560	1 031 805	11,24%
Coût du risque	-770 841	-615 502	20,15%
RESULTAT D'EXPLOITATION	156 719	416 303	165,64%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-1 175	-1 320	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-31 014	-53 819	-73,53%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPÔTS	124 531	361 164	190,02%
Impôts sur les bénéfices	63 284	-114 589	-281,07%
RESULTAT NET	187 815	246 575	31,29%
Résultat hors groupe	-31 376	-11 074	64,71%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	219 191	257 649	17,55%
Résultat par action (En dirhams)	5	6	17,55%
Résultat dilué par action (En dirhams)	5	6	17,55%

Source : CAM

b. Évolution du PNB:

Tableau 174 : Évolution du produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
Intérêts et produits assimilés	2 436 003	2 687 494	10,32%
Intérêts et charges assimilés	-932 878	-969 994	-3,98%
MARGE D'INTERÊTS	1 503 125	1 717 500	14,26%
Commissions perçues	258 553	284 416	10,00%
Commissions servies	-7 275	-19 126	<-100%
MARGE SUR COMMISSIONS	251 278	265 290	5,58%
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	385 471	280 822	-27,15%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	372 435	199 770	-46,36%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	13 036	81 052	>100%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	18 327	16 768	-8,50%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables	21 828	6 796	-68,87%
Rémunération des instruments de CP comptabilisés en CP non recyclables (dividendes)	-3 501	9 972	384,84%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	6 226	19 489	>100%
Charges des autres activités	- 109 528	- 121 966	-11,36%
PRODUIT NET BANCAIRE	2 054 899	2 177 904	5,99%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, le Produit Net Bancaire est en progression de 5,99% par rapport à juin 2020, pour s'établir à 2,18 Mrds Dhs. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse de 14,26% de la marge d'intérêts.

Analyse du PNB par filiale :**Tableau 175 : Contribution des Filiales au PNB**

PNB (En Kdh)	juin-21	juin-20
CAM	2 045 009	1 976 269
HOLDAGRO	13 476	3 796
TEF	33 886	24 885
TARGA	-	-
CAM LEASING	8 260	4 761
AFC	591	-
ARDI	34 275	21 499
MSIN	14 024	8 394
MAROGEST	9 990	7 803
GCAM DOC	2141	2380
AAB	30832	17500
ASS ISMAILIA	1403	1273
CAM COURTAGE	5544	
MSIN GESTION	1	
IMMOVERT	2516	
IMMOVERT PLT		
AMIFA	-	
Retraitements	- 24 044	- 13 661
Total	2 177 904	2 054 899

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, le PNB consolidé du GCAM est principalement dû au PNB enregistré par le CAM (94%). La contribution des filiales reste très minoritaire.

Tableau 176 : Évolution de la Marge d'Intérêt du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
Opérations avec la clientèle	1 757 642	1 919 856	9,23%
Comptes et prêts/emprunts	1 759 381	1 906 935	8,39%
Opérations de pensions	-6976	-1638	76,52%
Opérations de location financement	5237	14559	>100%
Opérations interbancaires	-234 059	-194 475	16,91%
Comptes et prêts sur emprunts	-152 680	-153 358	-0,44%
Opérations de pensions	-81 379	-41 117	49,47%
Emprunts émis par le groupe	-103 275	-105 958	-2,60%
Instruments de couverture de résultats futurs			
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux			
Portefeuille de transactions	524	623	18,89%
Titres à revenus fixes	524	623	18,89%
Opérations de pensions			
Prêts / emprunts			
Dettes représentées par un titre			
Actifs disponibles à la vente	40 755	59 198	45,25%
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	50604	45 961	-9,18%
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-9066	-7 705	15,01%
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS	1 615 466	1 717 500	6,32%

Source : CAM

Au 30 Juin 2021, la Marge d'intérêt est en hausse de 6,32% et ressort à 1,72 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à une augmentation de 162 MDH des marges sur opérations avec la clientèle (comptes et prêts/emprunts +148 MDH).

Tableau 177 : Évolution de la Marge sur commissions du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
Commissions nettes sur opérations	225 673	245 626	8,84%
Avec les établissements de crédit			
Avec la clientèle	224 618	243 886	8,58%
Sur titres	1 055	1 740	64,93%
De change			
Sur instruments financiers à terme			
Prestation de services bancaires et financiers	25 605	19 664	-23,20%
Produits de gestion d'OPCVM			
Produits sur moyens de paiement	25 605	19 664	-23,20%
Assurance			
Autres			
Produits nets de commissions	251 278	265 290	5,58%

Source : CAM

Au 30 Juin 2021, la Marge sur commissions est en hausse de 5,58% et ressort à 265 MDH. Cette évolution est due à une hausse de 8,84% des commissions nettes sur opérations avec la clientèle (+19 MDH).

c. Coefficient d'exploitation bancaire:

Tableau 178 : Évolution du coefficient d'exploitation bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
Produit Net Bancaire	2 054 899	2 177 904	5,99%
Charges générales d'exploitation	939 406	941 238	0,20%
Coefficient d'Exploitation	45,72%	43,22%	-2,50 pts

Source : CAM

Au 30 Juin 2021, le coefficient d'exploitation bancaire du GCAM est en amélioration de 2,5 points et ressort à 43,22%. Cette évolution est principalement due à une hausse du PNB (+123 MDH) plus importante que celle des charges générales d'exploitation (+2 MDH).

d. Analyse des Charges Générales d'Exploitation :

Tableau 179 : Évolution des Charges Générales d'Exploitation du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
Charges de personnel	572 618	567 764	-0,85%
Impôts et taxes	18 786	20 621	9,77%
Charges externes	341 706	326 439	-4,47%
Autres charges générales d'exploitation	70 546	83 140	17,85%
Annulation Charges relatives aux contrats de location ⁷⁹	-64250	-56 726	
Charges Générales d'Exploitation	939 406	941 238	0,20%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, les charges générales d'exploitation du GCAM restent relativement stables (+0,2%) à 941 MDH.

e. Résultat Brut d'Exploitation:

Tableau 180 : Évolution du résultat brut d'exploitation du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
PNB	2 054 899	2 177 904	5,99%
Charges générales d'exploitation	939 406	941 238	0,20%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	187 933	204 861	9,01%
Résultat Brut d'Exploitation	927 560	1 031 805	11,24%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, le Résultat Brut d'Exploitation est en hausse (+11,24%) par rapport à juin 2020, pour s'établir à 1 032 MDH.

Tableau 181 : Contribution des Filiales au RBE

RBE (En Kdh)	juin-21	juin-20
CAM	1 043 310	974 522
HOLDAGRO	10 838	1 373
TEF	18 588	8 423
TARGA	-	-
CAM LEASING	3 926	1 210
AFC	-1103	-139
ARDI	6 082	-9 876
MSIN	7 134	1 986
MAROGEST	5 735	4 297
GCAM DOC	43	70
AAB	-12 422	-24 445
ASS ISMAILIA	25	-61
CAM COURTAGE	5223	
MSIN GESTION	-949	
IMMOVERT	-26 477	
IMMOVERT PLT		
AMIFA	-	
Retraitements	- 28 148	- 29 800
Total	1 031 805	927 560

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (1 043 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir TEF avec 19 MDH.

⁷⁹ Il s'agit des comptes de location et charges locatives (impact IFRS 16)

f. Coût du risque:

Tableau 182 : Évolution du coût du risque du Groupe Crédit Agricole du Maroc (Juin-20/21)

En KDH	juin-20	juin-21	Δ%
Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2)	104 462	21 390	-79,52%
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	-91 033	1 786	>100%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-91 033	1 786	>100%
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables			
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	195 494	19 604	-89,97%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	195 494	19 604	-89,97%
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables			
Dépréciation sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-848 136	-287 906	66,05%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-848 136	-287 906	66,05%
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables			
Risques et Charges	35 400	-37 816	<-100%
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-708 274	-304 332	-57,03%
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables			
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-82 246	-390 250	<-100%
Récupérations sur prêts et créances	19 679	79 080	>100%
Comptabilisés au coût amorti	19 679	79 080	>100%
Comptabilisés au JV OCI recyclables			
Décote sur les produits restructurés			
Pertes sur engagement par signature			
Autres pertes			
Coût du risque de crédit	-770 841	-615 502	-20,15%

Source : CAM

Au titre du premier semestre 2021, le coût du risque s'élève à 616 MDH, soit une variation de -20,15% comparativement à juin 2020. Cette évolution s'explique principalement par les variations suivantes :

- Une baisse de 57,03% des dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions ;
- Une hausse de plus de 100% des récupérations sur prêts et créances.

Tableau 183 : Contribution des Filiales au Coût du risque (juin-21)

En KDH	CAM	TEF	CAM LEASING	ARDI	AFC	ASS ISMAILIA	TARGA	Retraitements	Total
Dotations aux provisions	- 682 133	-18 074	-13 661	-27 535	-50	-914		133 942	-608 425
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-561 460	-17 667		-27 535		-914		133 942	-473 634
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)									
Provisions engagements par signature									
Autres provisions pour risques et charges	-120 673	-407	-13 661		-50				-134 791
Reprises de provisions	223 739		12 146	25 413		566	1 683	40 546	304 093
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	181 139			25 413		566			207 118
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)									
Reprises de provisions engagements par signature									
Reprises des autres provisions pour risques et charges	42 600		12 146				1 683	40 546	96 975
Variation des provisions	- 458 394	-18 074	-1 515	-2 122	-50	-348	1 683	174 488	-304 332
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)									
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance									
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-369 204								-369 204
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-8 597			-11 957		-492			-21 046
Décote sur les produits restructurés									
Récupérations sur prêts et créances amorties	77 483			1 540		57			79 080
Pertes sur engagement par signature									
Autres pertes									
Coût du risque (juin-2021)	- 758 712	-18 074	-1 515	-12 539	-50	-783	1 683	174 488	-615 502

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, le Coût du Risque consolidé du GCAM s'explique principalement par le coût du risque enregistré par le CAM (759 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir TEF avec 18 MDH.

S'agissant des retraitements opérés, il s'agit notamment de l'impact de l'application de la norme IFRS 9 (134 MDH) et de la norme IAS 37 (14 MDH).

Tableau 184 : Taux de contentieux & Taux de couverture

En KDH	2 020	juin-21	Δ%
Encours brut [1]	95 147 309	98 120 098	3,12%
Dont CES	8 017 080	8 642 077	7,80%
Encours Net	89 683 756	92 359 531	2,98%
Provisions	5 463 553	5 760 567	5,44%
Coût du risque	1 612 319	615 502	-20,15%
TAUX DE CONTENTIEUX	8,43%	8,81%	
TAUX DE COUVERTURE	68,15%	66,66%	
Coût du risque/ Encours Net	1,80%	0,67%	

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, le taux de contentieux du GCAM s'affiche à 8,81%, en hausse de 0,37 points de pourcentage par rapport à l'exercice 2020. Le taux de couverture passe, quant à lui, de 68,15% à 66,66%, soit une baisse de 1,49 points de pourcentage. Par ailleurs, le ratio « coût du risque/encours net » ressort à 0,67%.

g. Résultat Net Part du Groupe:

Tableau 185 : Évolution du résultat net part du groupe du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En Kdh	juin-20	juin-21	Δ%
RESULTAT D'EXPLOITATION	156 719	416 303	>100%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-1 175	-1 320	-12,37%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-31 014	-53 819	-73,53%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPÔTS	124 531	361 164	>100%
Impôts sur les bénéfices	63 284	-114 589	<-100%
RESULTAT NET	187 815	246 575	31,29%
Résultat hors groupe	-31 376	-11 074	64,71%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	219 191	257 649	17,55%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, Le Groupe Crédit du Maroc affiche un Résultat Net Consolidé de 247 Millions de Dirhams et un Résultat Net part du Groupe de 258 millions de dirhams. l'amélioration constatée relève essentiellement du niveau exceptionnel du résultat au 30/06/2020 suite à la contribution de la Banque au fonds de soutien COVID-19 pour la gestion de la pandémie (200 MDH) et le provisionnement supplémentaire au titre du forward looking (89 MDH).

Analyse du RNPG par pôle d'activité :

A fin juin 2021, la banque de détail représente toujours la composante la plus notable du RNPG du GCAM avec 292 MDH.

Tableau 186 : Analyse du RNPG par Pôle d'activité

Compte de résultat juin-21	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Banque Participative	Autres	Total
Marge d'intérêt	1 605 969	441	30 368	35 092	162	45 469	-1	1 717 500
Marges sur commissions	264 665	-	1 041	240	13 787	-15 351	908	265 290
Produit net bancaire	2 047 127	9 726	31 636	35 406	14 658	38 444	907	2 177 904
Résultat Brut d'exploitation	1 039 214	7 218	11 240	6 217	3 082	-4 662	-30 504	1 031 805
Résultat d'exploitation	452 858	8 901	-7 667	-5 705	3 082	-4 662	-30 504	416 303
Résultat avant impôt	408 613	-1 223	-7 693	-6 951	3 082	-4 622	-30 042	361 164
Résultat net	291 863	-1 699	-9 218	-6 951	3 082	-4 914	-25 588	246 575
Résultat net part du groupe	291 863	- 1 703	- 9 218	-1 080	2 051	1 324	-25 588	257 649

Source : CAM

Tableau 187 : Contribution des Filiales au RNPG

KDH	juin-21	juin-20
CAM	225 994	150 388
HOLDAGRO	5 159	1 015
TEF	125	65
TARGA	850	0
CAM LEASING	1 519	965
AFC	-1152	-116
ARDI	-6 457	-15 702
MSIN	7 134	1 986
MAROGEST	5 735	4 297
GCAM DOC	30	56
AAB	-12695	-24 545
ASS ISMAILIA	-684	-159
CAM COURTAGE	3496	
MSIN GESTION	-949	
IMMOVERT	55	
IMMOVERT PLT		
AMIFA	-	1 320
Retraitements	30 809	102 116
Total	257 649	219 191

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, la participation des filiales au RNPG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part du CAM avec 226 MDH. MSIN & MAROGEST représentent 13 MDH.

h. Indicateurs de rentabilité

Tableau 188 : Évolution des indicateurs de rentabilité du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2020	juin-21	Δ%
Résultat Net consolidé	204 684	246 575	20,47%
Fonds Propres	12 964 555	13 249 337	2,20%
Total Bilan	124 017 702	129 956 385	4,79%
Return On Equity (ROE)	1,58%	1,86%	
ROE (Base annuelle)⁸⁰	1,58%	3,72%	
Return On Assets (ROA)	0,17%	0,19%	
ROA (Base annuelle)⁸¹	0,17%	0,38%	

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, les indicateurs de rentabilité du GCAM sont en amélioration :

- Le ROE ressort à 3,72% (comparaison base annuelle), contre 1,58% au 31/12/2020.
- Le ROA s'affiche à 0,38% (comparaison base annuelle), contre 0,17% au terme de l'exercice 2020.

⁸⁰ Le ROE en base annuelle est obtenu à travers la formule suivante : (Résultat Net semestriel x 2) / Fonds Propres

⁸¹ Le ROA en base annuelle est obtenu à travers la formule suivante : (Résultat Net semestriel x 2) / Total Bilan

VIII.4. Analyse des principaux postes du Bilan consolidé IFRS

Tableau 189 : Évolution du Bilan consolidé du Groupe Crédit Agricole du Maroc

Actif (En KDH)	2 020	juin-21	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP	8 589 438	5 797 548	-32,50%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 045 664	7 409 463	46,85%
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	4 272 497	7 142 331	67,17%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	773 167	267 133	-65,45%
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	3 779 982	6 074 806	60,71%
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3 451 777	5 731 203	66,04%
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	328 205	343 604	4,69%
Actifs financiers disponible à la vente			
Titres au coût amorti	3 316 717	3 305 621	
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	1 062 915	1 015 056	-4,50%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	89 683 756	92 359 531	2,98%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	72 003	47 434	-34,12%
Actifs d'impôt différé	361 344	221 797	-38,62%
Comptes de régularisation et actifs divers	1 806 072	2 864 067	58,58%
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence		12 527	
Immeubles de placement	2 293 212	2 526 714	10,18%
Immobilisations corporelles	7 556 723	7 857 993	3,99%
Immobilisations incorporelles	142 968	156 918	9,76%
Ecart d'acquisition	306 908	306 908	
TOTAL ACTIF IFRS	124 017 702	129 956 385	4,79%

Passif (En KDH)	2 020	juin-21	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des CP			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	14 015	12 706	-9,34%
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	14 015	12 706	-9,34%
Passifs financiers à la JV par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	15 080 849	16 764 693	11,17%
Dettes envers la clientèle	83 981 748	87 650 181	4,37%
Titres de créance émis	7 540 681	7 956 678	5,52%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant	100 985	73 192	-27,52%
Passifs d'impôt différé	1 000 781	829 499	-17,11%
Comptes de régularisation et autres passifs	2 774 115	2 906 225	4,76%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions pour risques et charges	355 288	267 300	-24,77%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 169	6 596	-7,99%
Dettes subordonnées	4 582 821	4 685 768	2,25%
Capital et réserves liées	5 653 042	5 653 042	-
Réserves consolidées	2 721 285	2 937 852	7,96%
- Part du groupe	2 431 834	2 570 840	
- Part des minoritaires	289 451	367 012	26,80%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	238	33 921	<-100%
Résultat net de l'exercice	204 684	246 575	20,47%
- Part du groupe	265 859	257 649	-3,09%
- Part des minoritaires	- 61 175	11 074	-81,90%
TOTAL PASSIF IFRS	124 017 702	129 956 385	4,79%

Source : CAM

a. Les Crédits:

Tableau 190 : Évolution des crédits accordés par le Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 020	juin-21	Δ%
PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDITS NET DE DEPRECIATION (1)	1 062 915	1 015 056	-4,50%
Comptes à vue	1 059 389	1 012 932	-4,39%
Prêts	3 526	1 012 932	>100%
Opérations de pension			
PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION (2)	89 683 756	92 359 531	2,98%
Comptes ordinaires débiteurs	14 697 991	14 805 175	0,73%
Prêts consentis à la clientèle	80 449 318	83 314 923	3,56%
Opérations de pension			
Opérations de location-financement			
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-5 463 553	-5 760 567	5,44%
TOTAL (1) + (2)	90 746 671	93 374 587	2,90%

Source : CAM

A fin juin 2021, l'encours des créances s'est établi à 93 Mrds Dhs, en hausse de 2,90% par rapport à fin 2020. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des prêts consentis à la clientèle (+2,9 Mrds Dhs).

Tableau 191 : Ventilation du portefeuille de créances sur les ECA

Portefeuille Créances sur les Etablissements de crédit (En KDH)	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Life time	Bucket 3 ECL Life time
Encours Bilan au 30-06-2021	1 015 056		
Provisions sous IFRS 9 au 30-06-2021			
Encours Bilan au 30-06-2020	247 563		
Provisions sous IFRS 9 au 30-06-2020			

Source : CAM

Au titre de la période analysée, l'encours global des créances sur les établissements de crédit est considéré comme sain et est classé dans le bucket 1.

Tableau 192 : Ventilation du portefeuille des créances sur la clientèle

Portefeuille Créances sur la Clientèle (En KDH)	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Life time	Bucket 3 ECL Life time
Encours Bilan au 30-06-2021	84 431 851	5 046 170	8 642 077
Encours Hors Bilan au 30-06-2021	12 722 187		
Provisions sous IFRS 9 au 30-06-2021	- 639 023	- 730 695	- 4 390 849
Encours Bilan au 30-06-2020	76 370 822	4 649 263	7 887 567
Encours Hors Bilan au 30-06-2020	11 925 373		
Provisions sous IFRS 9 au 30-06-2020	-674 962	-658 322	-3 703 329

Source : CAM

Au 30 juin 2021, l'encours sain des créances sur la clientèle représente 91% (réparti entre le Bucket 1 : 84 Mrds et le Bucket 2 : 5,1 Mrds Dhs), ledit encours est provisionné à hauteur de 2%.

Par ailleurs, les clients en défaut (bucket 3) représentent 9% et sont provisionnés à hauteur de 51%.

b. Les Dépôts:**Tableau 193 : Évolution des dépôts collectés par le Groupe Crédit Agricole du Maroc**

En KDH	2 020	juin-21	Δ%
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT	15 080 849	16 764 693	11,17%
Comptes à vue	157 671	777 407	>100%
Emprunts	7 147 700	7 918 702	10,79%
opérations de pension ⁸²	7 775 478	8 068 584	3,77%
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	83 981 748	87 650 181	4,37%
Comptes ordinaires créditeurs	43 985 366	43 946 426	-0,09%
Comptes à terme	22 818 127	26 429 941	15,83%
Comptes d'épargne	13 411 255	13 478 376	0,50%
Autres dettes envers la clientèle	3 435 211	3 423 715	-0,33%
Intérêts courus à payer	331 789	371 723	12,04%
TOTAL (1) + (2)	99 062 597	104 414 874	5,40%

Source : CAM

A fin juin 2021, l'encours total des dépôts consolidés a atteint 104 Mrds Dhs, affichant ainsi une hausse de 5,40% par rapport à 2020. Les principales progressions ont concerné :

- L'encours des dettes envers la clientèle de 4,37% à 88 Mrds Dhs. Cette évolution est essentiellement liée à la hausse des comptes à terme de 15,83% (3,7 Mrds Dhs) ;
- L'encours des dettes envers les établissements de crédit de 11,17% à 16,8 Mrds Dhs.

c. Les Ressources du GCAM:**Tableau 194 : Évolution des ressources du Groupe Crédit Agricole du Maroc**

En KDH	2 020	juin-21	Δ%
Fonds propres et assimilés dont:	13 169 239	13 249 337	0,61%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 169	6 596	-7,99%
Dettes subordonnées	4 582 821	4 685 768	2,25%
Capital et réserves liées	5 653 042	5 653 042	0,00%
Réserves consolidées	2 721 285	2 570 840	-5,53%
Résultat net de l'exercice	204 684	367 012	79,31%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	238	-33 921	<-100%
Ressources	106 603 278	112 371 552	5,41%
Etablissements de crédit	15 080 849	16 764 693	11,17%
Clientèle	83 981 748	87 650 181	4,37%
Titres de créance émis	7 540 681	7 956 678	5,52%

Source : CAM

A fin juin 2021, les fonds propres et assimilés du GCAM ressortent à 13 Mrds Dhs en progression de 0,61% par rapport à Décembre 2020.

Les ressources consolidées sont, quant à elles, en hausse de 5,41% essentiellement suite à une progression de 4,37% des dettes envers la clientèle.

⁸² La ventilation « emprunts/opérations de pension » n'a été effectuée qu'à partir de 2019. Les montants relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018 ont été reconstitués afin de permettre la comparabilité, mais ils ne figurent pas sur le rapport des CAC sur les comptes consolidés.

d. Évolution et composition du portefeuille titres du GCAM:

Tableau 195 : Évolution de la composition du portefeuille titres du GCAM (Juin-21)

En KDH ⁸³	2 020	juin-21	Δ%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 045 664	7 409 464	46,85%
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	4 272 497	7 142 331	67,17%
- Bons du trésor et valeurs assimilées	1 625 844	3 721 652	>100%
- Actions et autres titres à revenu variable	2 646 653	3 420 679	29,25%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	773 167	267 133	-65,45%
- Actions et autres titres à revenu variable	773 167	267 133	-65,45%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 779 982	6 074 806	60,71%
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3 451 777	5 731 202	66,04%
- Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	3 449 067	5 562 533	61,28%
- Autres titres de créance négociables		165 868	
- Obligations	2 710	2 801	3,36%
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	328 205	343 604	4,69%
- Actions et autres titres à revenu variable			
- Titres de participation non consolidés	328 205	343 604	4,69%
Actifs financiers au coût amorti	94 063 388	96 680 208	2,78%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2021, les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont en hausse de 46,85% comparativement au 31/12/2020, notamment suite à une augmentation de plus de 100% des bons du trésor et valeur assimilées (+2 Mrds Dhs).

Aussi, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en progression de 60,71% principalement suite à une hausse de 61,28% (+2 Mrds Dhs) des obligations mobilisables auprès de la banque centrale.

S'agissant des actifs financiers au coût amorti, ces derniers sont en hausse de 2,78% suite à l'augmentation des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti (+2,7 Mrds Dhs).

⁸³ Les actifs financiers présentés prennent en compte les changements relatifs à l'application de la Norme IFRS9

VIII.5. Tableau de variation des capitaux propres

Tableau 196 : Tableau de passage des capitaux propres (Décembre 2020/ Juin 2021)

En KDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2020	4 227 677	1 425 365		2 697 693	14 686	-14 448	8 350 974	228 277	8 579 250
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat									
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)									
Autres									
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2021	4 227 677	1 425 365		2 697 693	14 686	-14 448	8 350 974	228 277	8 579 250
Changement de méthodes - juin 2021									
AUTRES				-6 398			-6 398	-	-6 398
Capitaux propres clôture corrigés	4 227 677	1 425 365		2 691 295	14 686	-14 448	8 344 576	228 277	8 572 852
Variation de capital									
Palements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes								-2 000	-2 000
Autres									
Résultat de l'exercice				257 649			257 649	-11 074	246 575
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)				-100 154			-100 154	-283	-100 437
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					- 4 000	-25 456	-29 457		-29 457
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies						-4 790	-4 790		-4 790
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)						87	87		87
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-100 154	- 4 000	-30 159	-134 314	-283	-134 597
Variation de périmètre				1 986			1 986	134 093	136 079
Autres mouvements -juin 2021				-22 287			-22 287	6 925	-15 362
Capitaux propres clôture	4 227 677	1 425 365		2 828 489	10 686	-44 608	8 447 611	355 937	8 803 547

Au terme du premier semestre 2021, le tableau de variation des capitaux propres du GCAM fait ressortir les principales évolutions suivantes :

- Une hausse des réserves et résultats consolidés de 131 MDH ;
- Une hausse des intérêts minoritaires de 128 MDH.

VIII.6. Tableau des flux de trésorerie

Tableau 197 : Évolution des flux de trésorerie du GCAM

En KDH	2 020	juin-21	Δ%
Résultat avant impôt	124 181	361 166	190,84%
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	352 305	194 236	-44,87%
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition			
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1 163 810	236 074	-79,72%
+/- dotations nettes aux provisions	156 326	64 516	-58,73%
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	2 380	1 320	-44,55%
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	- 295 524	32 613	111,04%
+/- perte nette/(gain net) des activités de financement			
+/- autres mouvements	- 8 175	- 31 578	-286,28%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 371 122	497 181	-63,74%
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	3 684 408	1 709 002	-53,62%
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	- 2 002 476	694 571	134,69%
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	4 061 468	- 4 293 762	-205,72%
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 117 092	- 781 093	-567,08%
Impôts	- 79 918	- 52 230	34,65%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	5 546 390	- 2 723 512	-149,10%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	7 041 694	- 1 865 165	-126,49%
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 49 589	- 348 837	-603,46%
+/- flux liés aux immeubles de placement			
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 246 765	- 715 279	-189,86%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 296 354	- 1 064 116	-259,07%
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 2 400	- 2 000	16,67%
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 156 580	83 867	153,56%
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 158 980	81 867	151,50%
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 003 078	8 633 824	331,03%
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	2 003 078	8 633 824	331,03%
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	8 589 438	5 786 411	-32,63%
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	8 589 438	5 786 411	-32,63%
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit			
Variation de la trésorerie nette	6 586 360	- 2 847 412	-143,23%

Source : CAM

A fin juin 2021, la variation de la trésorerie de clôture du GCAM s'affiche à -2 847 MDH. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- Une baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle de plus de 100% avec un solde qui passe de 7 Mrds Dhs en 2020 à 2 Mrds Dhs en juin 2021. Cette variation est principalement due au recul des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (-8 Mrds Dhs) ;
- Une baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité d'investissement de plus de 100% ;
- Une hausse du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité de financement qui s'affiche à 82 MDH, contre -159 MDH en 2020.

VIII.7. Engagements hors bilan consolidés

Tableau 198: Évolution des engagements hors bilan du GCAM

En KDH	2 020	juin-21	Δ%
Engagements de financements donnés	8 037 950	8 503 016	5,79%
Aux établissements de crédit	4 949	91 664	>100%
A la clientèle	8 033 000	8 411 351	4,71%
Ouverture de crédit			
Autre engagements en faveur de la clientèle			
Engagements de garantie donnés	3 517 725	3 517 725	-
D'ordre des établissements de crédit			
D'ordre de la clientèle	3 517 725	6 299 914	79,09%
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	1 763 835	2 260 334	28,15%
Autres garanties d'ordre à la clientèle	1 753 890	4 039 580	>100%
Engagements de financement reçus			
des établissements de crédit			
de la clientèle			
Engagements de garantie reçus	27 271	27 271	-
Des établissements de crédit			
De l'état et d'autres organismes de garantie	27 271	27 271	-

Engagements de financement :

Au terme du premier semestre 2021, les engagements de financement donnés par le GCAM sont en hausse de 5,79% avec un encours de 8,5 Mrds Dhs s'expliquant principalement par l'augmentation de 4,71% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

Engagements de Garantie :

A fin juin 2021, les engagements de garantie donnés par le GCAM restent stables à 3,5 Mrds.

VIII.8. Indicateurs financiers

c. Ratio de transformation

Tableau 199 : Évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du GCAM

En KDH	2020	juin-21
Créances brutes sur la clientèle	95 147 309	98 120 098
Dépôts de la clientèle	83 981 748	87 650 181
Ratio de transformation	113,30%	111,95%

Source : CAM

Au 30 Juin 2021, le taux de transformation du GCAM ressort à 111,95% en baisse de 1,35 points de pourcentage par rapport l'exercice 2020.

d. Ratio de solvabilité⁸⁴

Tableau 200 : Évolution du ratio de solvabilité consolidé du GCAM

En MDH	Ratio exigé par BAM	2020	juin-21
FONDS PROPRES		12 470 395	12 657 662
Fonds propres de base		9 346 762	9 577 593
Fonds propres complémentaires		3 123 633	3 080 069
Total actif pondéré		90 750 813	90 124 987
Ratio de fonds propres de base	9%	10,30%	10,63%
Ratio de solvabilité	12%	13,74%	14,04%
Ratio CET1	8%	9,19%	9,51%

Source : CAM (Calcul Communiqué à BAM)

Au 30 juin 2021, le GCAM affiche un ratio de solvabilité de 14,04%, un ratio de fonds propres de base de 10,63% et un ratio CET1 de 9,51%.

⁸⁴L'année 2015 est la date de première production du ratio de fonds propres de base et du ratio de solvabilité consolidés

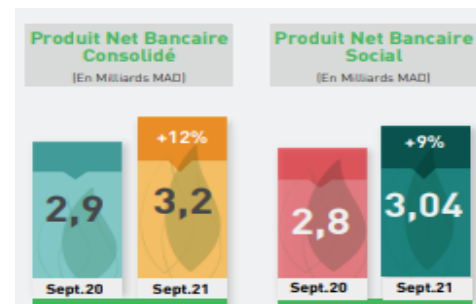
PARTIE VI. SITUATION FINANCIERE (COMPTES TRIMESTRIELS)

I- INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES⁸⁵

LE PRODUIT NET BANCAIRE EN PHASE AVEC LA PROGRESSION DE L'ACTIVITÉ

A fin septembre 2021, le Produit Net Bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc est en progression de 12% à 3,2 milliards de dirhams contre 2,9 milliards de dirhams à la même période de l'exercice précédent. La performance enregistrée est liée à une augmentation de la marge d'intérêts et de la marge sur commissions.

Le Produit Net Bancaire Social s'affiche, quant à lui, à 3,04 milliards de dirhams (+9%) contre 2,8 milliards de dirhams à fin septembre 2020, sous l'effet de la bonne tenue de la marge d'intérêts et de la marge sur commissions.

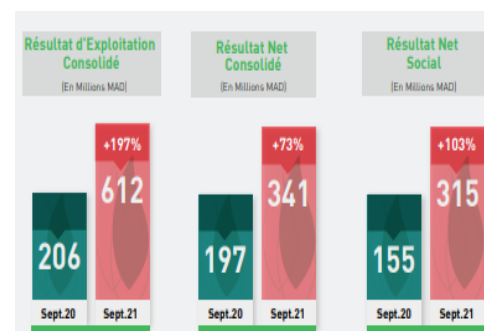


AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc clôture le troisième trimestre 2021 avec un Résultat d'Exploitation de 612 millions de dirhams et un Résultat Net Consolidé de 341 millions de dirhams, marquant des évolutions respectives de 197% et 73%.

Par ailleurs, le Résultat Net Social ressort à 315 millions de dirhams, soit une évolution de 103%.

Les performances réalisées, aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux, sont essentiellement liées au caractère exceptionnel des résultats enregistrés au cours du troisième trimestre de l'année précédente, notamment l'impact de la Covid-19.



⁸⁵ Données relatives aux comptes consolidés

II- ATTESTATIONS D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes Sur la situation intermédiaire des comptes consolidés **Période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 8 854 612, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 340 878. Ces états ont été établis dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc établis au 30 septembre 2021, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 29 novembre 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

Abdelaziz ALMECHATT
Associé

**Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes Sur la situation intermédiaire des comptes consolidés
Période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan et le compte de résultat relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 8 572 551, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 196 507.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc établis au 30 septembre 2020, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de l'épidémie de COVID 19 sur la situation intermédiaire au 30 septembre 2020.

Casablanca, le 27 novembre 2020

Les Commissaires aux Comptes**FIDAROC GRANT THORNTON****Faïçal MEKOUAR**
Associé**COOPERS AUDIT MAROC S.A****Abdelaziz ALMECHATT**
Associé

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes Sur la situation intermédiaire des comptes sociaux
Période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12 et conformément à la circulaire 4/W/16 qui fixe les conditions selon lesquelles les établissements de crédit doivent publier leurs états de synthèse, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM) comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 12 627 816, dont un bénéfice net de KMAD 315 203, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque. Ces états ont été établis dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM) établis au 30 septembre 2021, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 novembre 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes Sur la situation intermédiaire des comptes sociaux
Période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12 et conformément à la circulaire 4/W/16 qui fixe les conditions selon lesquelles les établissements de crédit doivent publier leurs états de synthèse, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM) comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 12 052 437, dont un bénéfice net de KMAD 155 477, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM) établis au 30 septembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe relative à l'estimation des impacts de l'épidémie de COVID 19 sur la situation intermédiaire au 30 septembre 2020.

Casablanca, le 27 novembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faiçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

Abdelaziz ALMECHATT
Associé

III- Comptes sociaux

Tableau 201 : Compte de produits et charges

En KDH	sept-20	sept-21	Δ%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	19 641	22 559	14,86%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 289 034	3 703 009	12,59%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	117 874	141 444	20,00%
Produits sur titres de propriété & certificats de Sukuk	20 961	32 141	53,33%
Commissions sur prestations de service	362 642	387 827	6,94%
Autres produits bancaires	644 941	378 397	-41,33%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 455 093	4 665 377	4,72%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	359 699	328 768	-8,60%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	820 584	854 043	4,08%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	157 570	156 032	-0,98%
Autres charges bancaires	332 166	286 606	-13,72%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 670 018	1 625 449	-2,67%
PRODUIT NET BANCAIRE	2 785 074	3 039 928	9,15%
Produits d'exploitation non bancaire	105 080	56 509	-46,22%
Charges d'exploitation non bancaire	65 376	70 419	7,71%
Charges de personnel	858 915	857 803	-0,13%
Impôts et taxes	27 099	28 370	4,69%
Charges externes	423 045	446 197	5,47%
Autres charges générales d'exploitation	37 159	34 830	-6,27%
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	141 514	128 524	-9,18%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 487 731	1 495 724	0,54%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	493 375	737 595	49,50%
Pertes sur créances irrécouvrables	158 035	473 583	199,67%
Autres dotations aux provisions	512 195	145 905	-71,51%
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	1 163 605	1 357 082	16,63%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	249 128	187 508	-24,73%
Récupérations sur créances amorties	18 516	77 483	318,46%
Autres reprises de provisions	22 190	71 426	221,88%
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	289 834	336 417	16,07%
RESULTAT COURANT	463 276	509 629	-5,66%
Produits non courants	64	169	157,57%
Charges non courantes	212 338	100 268	-50,85%
RESULTAT AVANT IMPOTS	251 002	409 530	63,16%
Impôts sur les résultats	95 525	94 327	-1,25%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	155 477	315 203	102,73%

Source : CAM

Tableau 202 : Bilan

ACTIF (En KDH)	2020	sept-21	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP	8 451 736	2 079 029	-75,40%
Poids en % du total	6,97%	1,69%	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 774 005	1 396 915	-21,26%
Poids en % du total	1,46%	1,14%	
. A vue	1 517 474	731 815	-51,77%
. A terme	256 531	665 100	159,27%
Créances sur la clientèle	85 774 611	85 603 299	-0,20%
Poids en % du total	70,75%	69,79%	
. Crédits de trésorerie et à la conso	38 346 251	42 308 277	10,33%
. Crédits à l'équipement	20 701 293	22 150 264	7,00%
. Crédits immobiliers	17 247 228	17 092 847	-0,90%
. Autres crédits	9 479 838	4 051 912	-57,26%
Créances acquises par affacturage	808 636	1 203 111	48,78%
Poids en % du total	0,67%	0,98%	47,04%
Titres de transaction et de placement	8 364 439	15 984 553	91,10%
Poids en % du total	6,90%	13,03%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 049 365	7 656 018	51,62%
. Autres titres de créance	2 657	416 754	15586,90%
. Titres de propriété	3 312 418	7 911 781	138,85%
Autres actifs	4 505 103	4 714 418	4,65%
Poids en % du total	3,72%	3,84%	
Titres d'investissement	3 285 792	3 245 044	-1,24%
Poids en % du total	2,71%	2,65%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 285 792	3 245 044	-1,24%
. Autres titres de créance			
Titres de participation et emplois assimilés	765 822	760 886	-0,64%
Poids en % du total	0,63%	0,62%	
Créances subordonnées	560	280	-50,00%
Poids en % du total	0,0005%	0,0002%	
Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés	605 154	692 435	14,42%
Poids en % du total	0,50%	0,56%	
Immobilisations données en crédit-bail et en location			
Poids en % du total			
Immobilisations incorporelles	424 197	434 486	2,43%
Poids en % du total	0,35%	0,35%	
Immobilisations corporelles	6 471 144	6 551 049	1,23%
Poids en % du total	5,34%	5,34%	
TOTAL DE L'ACTIF	121 231 199	122 665 505	1,18%

Source : CAM

PASSIF (En KDH)	2020	sept-21	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Poids en % du total			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 767 616	12 849 112	-12,99%
Poids en % du total	12,18%	10,47%	
. A vue	1 703 022	203 623	-88,04%
. A terme	13 064 594	12 645 489	-3,21%
Dépôts de la clientèle	83 291 413	86 338 713	3,66%
Poids en % du total	68,70%	70,39%	
. Comptes à vue créditeurs	43 544 786	42 627 587	-2,11%
. Comptes d'épargne	13 464 256	13 854 291	2,90%
. Dépôts à terme	23 051 662	27 678 297	20,07%
. Autres comptes créditeurs	3 230 709	2 178 538	-32,57%
Titres de créance émis	7 540 681	7 903 654	4,81%
Poids en % du total	6,22%	6,44%	
. Titres de créance négociables	7 540 681	7 903 654	4,81%
. Emprunts obligataires			
. Autres titres de créance émis			
Autres passifs	1 646 730	1 130 057	-31,38%
Poids en % du total	1,36%	0,92%	
Provisions pour risques et charges	1 827 121	1 816 153	-0,60%
Poids en % du total	1,51%	1,48%	
Provisions réglementées			
Poids en % du total			
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157	
Poids en % du total	0,01%	0,01%	
Dettes subordonnées	4 531 760	4 686 734	3,42%
Poids en % du total	3,74%	3,82%	
Ecart de réévaluation			
Poids en % du total			
Réserves et primes liées au capital	2 800 467	3 391 045	21,09%
Poids en % du total	2,31%	2,76%	
Capital	4 227 677	4 227 677	
Poids en % du total	3,49%	3,45%	
Actionnaires. Capital non versé (-)			
Poids en % du total			
Report à nouveau (+/-)	382 315		
Poids en % du total	0,32%	0,00%	
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)			
Poids en % du total			
Résultat net de l'exercice (+/-)	208 264	315 203	51,35%
Poids en % du total	0,17%	0,26%	
TOTAL PASSIF	121 231 199	122 665 505	1,18%

Source : CAM

Hors Bilan (En KDH)	2020	sept-21	Δ%
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés en faveur des ECA	36 815	35 162	-4,49%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	7 726 482	8 187 992	5,97%
Engagements de garantie d'ordre des ECA	524 885	525 554	0,13%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 517 725	4 001 985	13,77%
Titres achetés à réméré			
Autres titres à livrer			
ENGAGEMENTS RECUS		5 561 828	
Engagements de financement reçus des ECA			
Engagements de garantie reçus des ECA		5 561 828	

Source : CAM

IV- Comptes consolidés IAS/IFRS

Tableau 203 : Compte de produits et charges consolidé

En KDH	sept-20	sept-21	Δ%
Intérêts et produits assimilés	3 569 293	4 038 237	13,14%
Intérêts et charges assimilés	-1 407 050	-1 487 646	-5,73%
MARGE D'INTERÊTS	2 162 243	2 550 591	17,96%
Commissions perçues	381 861	416 767	9,14%
Commissions servies	-11 971	-17 933	-49,80%
MARGE SUR COMMISSIONS	369 890	398 834	7,83%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	521 938	398 252	
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	500 915	267 194	-46,66%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	21 023	131 058	523,40%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	-19 790	430	102,17%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-23 461	-704	97,00%
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	3 671	1 134	-69,12%
Produits des autres activités	13 688	89 423	553,29%
Charges des autres activités	-162 129	-198 783	
PRODUIT NET BANCAIRE	2 885 840	3 238 747	12,23%
Charges générales d'exploitation	-1 463 182	-1 481 609	-1,26%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-281 305	-305 398	-8,56%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 141 353	1 451 740	27,19%
Coût du risque	-935 043	-839 679	-10,20%
RESULTAT D'EXPLOITATION	206 310	612 061	196,67%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-2 138	-1 714	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-61 473	-79 528	-29,37%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPÔTS	142 699	530 819	271,99%
Impôts sur les bénéfices	53 808	- 189 941	-453,00%
RESULTAT NET	196 507	340 878	73,47%
Résultat hors groupe	-46 014	-23 903	48,05%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	242 521	364 781	50,41%
Résultat par action (En dirhams)	5,74	8,63	50,41%
Résultat dilué par action (En dirhams)	5,74	8,63	50,41%

Source : CAM

Tableau 2044 : Bilan consolidé

ACTIF	2 020	sept-21	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP	8 589 438	2 236 127	-73,97%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 045 664	10 070 353	99,58%
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	4 272 497	9 168 911	114,60%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	773 167	901 442	16,59%
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	3 779 982	6 309 080	66,91%
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3 451 777	5 999 328	73,80%
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	328 205	309 751	-5,62%
Titres au coût amorti	331 671	327 653	-1,21%
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	1 062 915	183 551	-82,73%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	89 683 756	90 125 168	0,49%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	72 003	67 317	-6,51%
Actifs d'impôt différé	361 344	261 894	-27,52%
Comptes de régularisation et actifs divers	1 806 072	1 741 660	-3,57%
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence	0,4	11 831	>100%
Immeubles de placement	2 293 212	2 607 031	13,68%
Immobilisations corporelles	7 556 723	7 857 636	3,98%
Immobilisations incorporelles	142 968	150 703	5,41%
Ecart d'acquisition	306 908	306 908	0,00%
TOTAL	124 017 702	125 205 797	0,96%
PASSIF	2 020	sept-21	Δ%
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux			
Passifs financiers à la JV par résultat	14 015	23 336	66,51%
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	14 015	23 336	66,51%
Passifs financiers à la JV par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	15 080 849	13 008 989	-13,74%
Dettes envers la clientèle	83 981 748	87 268 028	3,91%
Titres de créance émis	7 540 681	7 903 654	4,81%
Passifs d'impôt exigible	100 985	121 578	20,39%
Passifs d'impôts différés	1 000 781	873 450	-12,72%
Compte de régularisation et autres passifs	2 774 115	2 135 990	-23,00%
Provisions pour risques et charges	355 288	322 269	-9,29%
Subventions et Fonds assimilés	7 169	7 158	-0,15%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	4 582 821	4 686 734	2,27%
Capitaux propres	8 579 249	8 854 612	3,21%
Capital et réserves liées	5 653 042	5 653 042	0,00%
Réserves consolidées	2 721 285	2 950 830	8,44%
Réserves consolidées - Part du groupe	2 431 834	2 586 693	6,37%
Réserves consolidées - Part des minoritaires	289 451	364 137	25,80%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	238	- 90 139	<-100%
Résultat net de l'exercice	204 684	340 878	66,54%
Résultat net de l'exercice - Part du groupe	265 859	364 781	37,21%
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires	- 61 175	- 23 903	60,93%
Total	124 017 702	125 205 797	0,96%

Source : CAM

PARTIE VII. STRATEGIE ET PERSPECTIVES

Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

I. AMBITION GCAM HORIZON 2023

a. Plan Stratégique de la Banque

Le plan stratégique « CAP 2023 » a été pensé dans le cadre d'une nouvelle dynamique de développement de la Banque au service du monde rural. Il capitalise sur les différents plans stratégiques qui l'ont précédé, aussi bien OUFOK 2003, CAP 2008 que GCAM 2013, CAP 2016.

Suite aux plans sus cités, la banque avait mis en place le plan stratégique, AFAK 2021 qui a été réajusté et rebaptisé « CAP 2023 » pour couvrir la période 2019-2023, au vu des réalisations enregistrées jusque-là.

Par ailleurs, il est à préciser qu'au-delà de la révision des objectifs chiffrés, CAP 2023 s'articule autour des 4 mêmes chantiers structurants :

CHANTIER 1: Transformation structurelle

Ce premier chantier met en exergue deux principaux volets d'action visant une transformation structurelle du Crédit Agricole du Maroc :

- Adapter la banque à la régionalisation avancée nationale via la mise en place d'un modèle mutualiste régional ;
- Recapitaliser et restructurer notre modèle institutionnel pour alléger la pression sur les fonds propres et mieux servir la Mission de développement du Monde Rural.

CHANTIER 2: Digitalisation

Ce chantier dont les travaux ont d'ors et déjà été lancés s'articule autour de 3 fondements :

- Aborder la transformation digitale dans sa globalité et pas uniquement sous le prisme de la technologie ;
- Positionner la transformation digitale comme le véhicule d'une nouvelle dynamique d'innovation ;
- Se doter des capacités d'innover davantage et plus rapidement.

CHANTIER 3: Développement du GCAM vert

Le succès de ce chantier est tributaire de l'accomplissement des visions suivantes:

- Montée en puissance du Domaine vert pour un repositionnement stratégique dans la banque afin de consolider la position du GCAM en tant que Leader du développement du secteur de l'agriculture, de l'agro-industrie et du monde rural ;
- Développement des relations de coopérations à l'international ;
- Synergie positive avec les autres structures du groupe.

CHANTIER 4: Développement des relais de croissance

Le dernier chantier du plan stratégique CAP 2023 met l'accent sur le développement des relais de croissance de la Banque à travers :

- Développement de nouveaux relais de croissance afin de diversifier l'activité et augmenter le PNB du groupe en assurant une large couverture des besoins de la clientèle à travers une offre de produits et services étoffée ;
- Chantiers en cours de mise en œuvre : Banque Participative, Banque Privée, Transfert de cash, Crédit à la consommation, Crédit-Bail, Gestion de Valeurs Mobilières, courtage ;
- Des réflexions sont en cours sur d'autres activités : affacturage, bancassurance, ...

b. Accompagnement de la stratégie « Génération Green 2020-2030 »

Le Crédit Agricole du Maroc est engagé dans la nouvelle stratégie « Génération Green 2020-2030 » et articule son intervention à travers deux axes principaux :

- 200 millions d'Euros de financement en accord avec les orientations de la stratégie Etatique pour le développement Agricole :**
 Le Crédit Agricole du Maroc signe une convention de prêt de 200 millions d'Euros avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour le financement des entreprises du secteur de la bio-économie et de l'agriculture.
- Lancement d'un cycle de rencontres, à distance, avec les fédérations interprofessionnelles de l'agriculture :**
 Dans le cadre de son approche participative et de son accompagnement constant aux acteurs de l'écosystème agricole, le GCAM a lancé, en partenariat avec le MAPMDREF et la COMADER, un cycle de rencontres d'échange avec les différentes interprofessions agricoles afin d'adapter au mieux ses offres aux problématiques spécifiques à chaque filière. Il a été convenu de mettre en place un cadre institutionnel impliquant l'ensemble des parties prenantes : MAPMDREF-INTERPROFESSION- CAMCOMADER permettant de déployer des mesures de soutien spécifiques à chaque filière et un dispositif d'accompagnement personnalisé par opérateur au cas par cas.

II. INVESTISSEMENTS PRÉVISIONNELS

Tableau 2055 : Évolution prévisionnelle du programme d'investissement du CAM

MDH	2020 E	2020 R
Mobilier et matériel d'exploitation	146	90
Agencements et installations	138	63

Source : CAM

Le budget d'investissement tient compte essentiellement des objectifs d'ouverture des nouveaux points de vente et du programme de modernisation du système d'information de la banque.

Les réalisations 2020 sont inférieures aux prévisions annoncées dans le document de référence relatif à l'exercice 2019 et au premier semestre 2020 enregistré par l'AMMC le 5/11/2020 sous la référence EN/EM/022/2020 suite à l'avènement de la pandémie de la Covid-19 et à un réajustement budgétaire relatif aux ambitions stratégiques de la banque.

PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

I- FAITS EXCEPTIONNELS

A la date d'établissement du présent document de référence, le Crédit Agricole du Maroc ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité du CAM.

II- LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

Hormis quelques litiges avec certains fournisseurs et certains propriétaires d'agences que le CAM a en location, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité du CAM.

Tableau 206 : Caractéristiques des principaux litiges du CAM

	Demandeur	Montant litigieux	Provision	
		(En Dhs)	Montant (En Dhs)	% de provisionnement
Retard de paiement pour travaux effectués avec dommages et intérêts	Fournisseurs	2 589 175	1 654 331	64%
Retard de paiement de loyers pour les locaux d'agences ou de DR	Propriétaire des biens immobiliers (Agences)	634 636	571 843	90%

Source : CAM

PARTIE IX. FACTEURS DE RISQUES

I- RISQUE DE CRÉDIT

On entend par risque de crédit le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la Banque. Ce risque concerne notamment les crédits octroyés bilan et hors bilan.

1.1. La fonction Gestion du Risque Crédit

Le GCAM accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste, de la pratique d'un mode de gouvernance efficace et efficient afin de contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques fixés et au développement des métiers de la Banque tout en garantissant sa pérennité.

La gestion du risque crédit est centralisée au niveau du Domaine Gestion du Risque Crédit. Ce dernier a pour mission d'identifier, surveiller, prévenir et maîtriser le risque crédit tout en veillant au respect des dispositions réglementaires et directives en matière de gestion du risque crédit.

Rattaché directement au Président du Directoire, le positionnement du Domaine Gestion du Risque Crédit lui permet de remonter rapidement les points de faiblesse soulevés et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

Le Domaine Gestion du Risque Crédit intègre plusieurs composantes organisationnelles (Pôle Engagements PME et Professionnels, Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE, Pôle Réalisation des Engagements, Pôle Management du Risque Crédit) qui interagissent afin de disposer d'une vision transverse et objective du risque de crédit, suivre la qualité du portefeuille, puis assurer le respect et la mise en œuvre de la politique générale de la banque en matière d'engagements et de maîtrise du risque crédit.

La responsabilité de gestion et suivi du risque crédit est l'affaire de tous les acteurs qui sont parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée entre :

- Les instances de gouvernance de la Banque ;
- Le Directoire ;
- La Direction Générale Réseau en charge de l'élaboration, la mise en œuvre de la politique commerciale, le pilotage stratégique et le suivi global du portefeuille engagements ;
- Le Domaine Gestion Globale des Risques en charge de la surveillance et du pilotage global de la mise en œuvre de la politique générale de la Banque en matière d'engagements et de maîtrise du risque de crédit ;
- Le Domaine Remedial Management ayant pour rôle le recouvrement amiable et judiciaire des créances en souffrance et des créances radiées comptablement.

La gouvernance et l'organisation risque crédit s'articulent autour des principes suivants :

- Le respect des règles de bonne gouvernance du risque crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque crédit ;
- La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et insuffisances à l'organe dirigeant ;
- La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités : des chartes pour les comités stratégiques et des notes de services pour les comités opérationnels ;
- La prise des décisions stratégiques en matière de risque crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la Banque ;
- La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- Le déploiement d'une organisation adéquate adaptée à la taille ainsi qu'à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la Banque et à ses activités ;
- La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque crédit partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
- Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la Banque ;

- L'intégration de la fonction risque crédit dans la planification stratégique ;
- Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques ;
- La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la Banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles.

1.2. La Politique Générale du Risque Crédit

La Politique Générale du Risque Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la Banque en conformité avec ses orientations stratégiques. Elle est déclinée sous plusieurs formes : secteur d'activité, filière, segment de marché et régions.

Cette politique est validée par le Comité des Grands Risques émanant du Conseil de Surveillance et fait l'objet d'une revue périodiquement. Elle est susceptible de mise à jour lorsque la situation économique et financière des marchés le justifie. A cet effet, dès le début de la crise sanitaire de la COVID-19 et face au déficit pluviométrique de la campagne agricole, une politique risque de crédit spécifique a été mise en place permettant d'apporter un appui et une réponse aux besoins des différents clients particulièrement impactés, tout en garantissant une maîtrise des risques à travers un dispositif dédié assurant le pilotage et la surveillance du risque crédit.

La mise en œuvre de cette politique repose sur un corpus réglementaire interne étoffé conforme aux meilleures pratiques en la matière, adapté à la nature des activités et cohérent avec les objectifs et la stratégie de la Banque. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion du risque crédit, à travers des procédures, chartes, fiches produits, normes indicatives de financement, recueil des comités et compétences, fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

1.3. Dispositif de gestion du risque de crédit

a. Dispositif d'octroi de crédit

Principes directeurs

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle, des projets à financer et une analyse de la capacité de remboursement des contreparties ;
- La sélection et l'évaluation a priori de la clientèle à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;
- Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
- La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
- L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque évènement significatif intervenu sur la situation du client ;
- La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
- La structuration des opérations de crédit : un objet économique avéré, une maturité en conformité avec l'objet du crédit, une garantie ou sûreté pour conforter la position de la Banque ;
- La notification des modalités du crédit à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque crédit ;
- La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
- L'utilisation des outils d'évaluation et d'aide à la décision : notation interne et score d'octroi ;
- L'utilisation d'un système informatique de Workflow de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les déblocages de crédit ;
- Le déploiement de contrôles à priori avant le déblocage du crédit.

Processus d'octroi

Après un entretien avec le client et une première évaluation de sa situation financière, son activité et ses besoins, le point de vente (PDV) procède à l'instruction de la demande de crédit à travers un système informatique dédié (Workflow). Il constitue une demande de crédit comportant toutes les informations et les documents requis en conformité avec la réglementation et les procédures détaillant les modalités d'analyse et de traitement des demandes de crédit.

Après une analyse quantitative et qualitative du dossier, le PDV élabore une note de présentation qui intègre notamment son avis motivé sur la demande sollicitée. Puis, il la soumet pour approbation aux niveaux supérieurs, selon le schéma délégataire.

Une fois la décision d'octroi de crédit établie, elle est acheminée aux points de vente. La mise en place du crédit est effectuée par un back-office régional ou du siège selon les niveaux de compétences.

Un suivi approché des décisions des comités de crédit est assuré ainsi que leur mise en œuvre dans les délais.

b. Dispositif d'évaluation du risque crédit

Pour faciliter l'évaluation et la quantification du risque de crédit, des systèmes de mesure du risque ont été mis en place :

Notation interne

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque crédit et repose sur les principes directeurs suivants :

- Qualité de la notation permettant de suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque crédit ;
- Cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ;
- Attribution d'une notation interne unique pour chaque client ;
- Revue au moins une fois par an de la notation interne du client ;
- Utilisation de la notation comme élément d'aide à la décision ;
- Suivi des contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque ;
- Evaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution ;
- Appréciation périodique par le régulateur et les comités internes compétents de la qualité du portefeuille par classe de risque à travers des reportings agrégés ;
- Revue périodique de la performance et la robustesse des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité.

Le dispositif de notation interne est composé de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif, à savoir le segment de clientèle des personnes morales (GE, PME et TPE) opérant dans les secteurs agricoles et hors Agricoles et le segment de clientèle des personnes physiques hors agricoles. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de leurs projets.

La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 8 classes de risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : 7 classes pour le portefeuille sain et 1 classe pour le portefeuille en défaut.

Les grilles de notation à dire d'expert développées ont été conçues sur la base des données historiques, des benchmarks et surtout sur la base de la connaissance métier accumulée par la banque.

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est assuré, par ailleurs, pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

Le processus de notation des contreparties est déclenché par différents types d'événements :

- Instruction d'une nouvelle demande de crédit ;
- Renouvellement de la ligne de fonctionnement ;
- Réception de nouveaux états financiers ;
- Survenance d'un événement susceptible de modifier le risque intrinsèque de la contrepartie ;
- Entrée / Sortie de la catégorie des créances sensibles (Watch-List) ;
- Entrée / Sortie de la catégorie des créances en souffrance (CES) ;
- Suivi de l'état d'avancement des projets dans le cas de la promotion immobilière.

Scoring d'octroi

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation gérés par le partenaire sont scorés à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits habitat qui disposent d'un système de scoring spécifique.

Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque de crédit des petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.

c. Dispositif de pilotage du risque crédit

Le dispositif mis en place repose essentiellement sur les principes fondamentaux suivants :

- L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux de la Banque ;
- L'élaboration d'études économiques et sectorielles permettant d'orienter les choix stratégiques et d'identifier des risques émergents susceptibles de devenir significatifs ;
- La détection le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'en assurer un suivi rapproché ;
- La surveillance en permanence de la production de crédit dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi du respect de la politique générale du risque crédit ;
- La plus grande réactivité face aux signes précurseurs de défaut ;
- La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte de dégradation potentielle du risque ;
- L'évaluation et la surveillance régulière de la qualité des engagements par axe de pilotage ;
- La revue du portefeuille de crédit réalisée de façon périodique ;
- L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- La gestion et le suivi du risque de concentration selon ses différentes formes ;
- Le pilotage fin de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
- L'appréciation de la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

d. Dispositif de Suivi des Créances

Le dispositif de suivi des créances repose sur les principes généraux suivants :

- La prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation visant à éviter toute dégradation des créances ;
- La veille en permanence à la régularité et la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement avec le suivi rapproché des conditions d'utilisation des concours accordés ;
- La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagements en matière de recouvrement ;
- La synergie et la solidarité entre tous les intervenants du Réseau et Siège chargés du suivi ;
- La tenue régulière de Comités de Suivi des Créances.

e. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles correspondent aux engagements détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties de la banque portant des engagements en vue d'en assurer un suivi rapproché.

En matière de couverture, les créances sensibles donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques généraux d'au moins égale à 10% de l'encours global sans déduction des garanties de l'assiette de calcul des provisions. Toutefois, le Comité peut décider de relever le niveau de la provision.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles se tient trimestriellement. Il décide des créances à intégrer ou à retirer de la liste des créances sensibles, du niveau de provisionnement de chaque créance et des plans d'actions à entreprendre.

f. Dispositif de gestion et recouvrement des créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure permettant à la Banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : Les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement et Radiation décidant du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et de leur radiation comptable se tient trimestriellement.

Concernant la couverture des créances en souffrance par des provisions, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en la matière.

Le dispositif de recouvrement des créances revêt une importance cruciale dans l'amélioration de la qualité du portefeuille engagement. Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance ;
- La priorisation des solutions à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;
- Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
- La collégialité de la décision en matière d'assainissement des créances en souffrance (CES) à travers des comités de recouvrement dédiés qui statuent sur les propositions de règlement ;
- Le déploiement d'un système d'information de recouvrement des CES ;
- L'adoption d'un plan d'actions annuel ;
- L'élaboration de tableaux de bord et reportings ;
- L'analyse de la performance des prestataires.

II- RISQUE DE CONCENTRATION

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la banque qui a mis en place une série de mesures pour éviter tout risque de concentration pouvant impacter la qualité de son portefeuille.

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

Le risque de concentration est géré à travers un dispositif de limites qui permet de s'assurer en permanence du respect de l'ensemble des exigences et principes édictés ainsi qu'un développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont in fine destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées.

Ce dispositif de limites fait l'objet d'un suivi régulier afin de :

- Contrôler l'exposition au risque de concentration du crédit par rapport aux seuils préétablis ;
- Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
- Porter à la connaissance de l'organe dirigeant les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés ;
- Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l'exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.

Lorsque l'analyse de la nature des risques fait apparaître des concentrations excessives au regard notamment des fonds propres, de la capacité bénéficiaire, et/ou de la qualité du dispositif de mesure et surveillance des risques, la Banque peut être conduite à réduire ses expositions, à un rythme adapté à la situation, de manière à les rendre compatibles avec sa surface financière et son organisation interne.

Le dispositif de limites retenu par la Banque est revu autant que nécessaire et réévalué à intervalles réguliers. Il est suivi par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité des Grands Risques et le Comité d'Audit.

III- RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque potentiel lié aux variations des prix des instruments financiers, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières... Ces pertes pourraient diminuer la valeur de ses portefeuilles et ainsi peser sur le résultat du CAM.

La gestion des risques de marché au sein du CAM a une dimension organisationnelle qui repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles du contrôle (Front et Back Office). En effet, les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement. Elle a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la Banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rural.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue d'éviter le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

3.1. Les risques liés au portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire varie en fonction de plusieurs facteurs représentant autant de risques qui pourraient baisser la valeur du portefeuille. Ces risques sont classés en deux catégories :

a. Les risques systématiques

Le risque systématique ou risque de marché peut être défini comme le risque de variation du prix d'une grandeur économique constatée sur le marché. Dans cette optique, il s'agit de l'incertitude quant aux gains qui résultent des changements dans les conditions du marché telles que : la valeur du marché, le taux d'intérêt ou encore le taux de change.

Le risque de taux d'intérêt :

Ce risque mesure le degré d'exposition du porteur d'un titre sur l'évolution ultérieure des taux sur le marché.

A cet effet, une évolution défavorable des taux aura une conséquence directe sur le portefeuille obligataire ; puisqu'il existe une tendance opposée entre les prix des obligations et les taux d'intérêt, une hausse des taux sur le marché pendant une certaine période se traduira logiquement par une réduction appréciable des cours des titres.

Le risque de taux de change :

Ce risque concerne les émissions libellées en devises, et réside dans la possibilité de variation des prix de la devise par rapport à la monnaie nationale.

b. Les risques spécifiques

Le risque de crédit

Le risque de crédit peut être défini comme la perte potentielle que peut subir la banque suite à un événement de crédit touchant l'une de ses contreparties. De manière plus précise, le risque de crédit englobe deux notions qui diffèrent en fonction de l'événement de crédit à l'origine des pertes:

Le risque de défaut

Ce risque correspond à l'incapacité de l'émetteur à honorer ses engagements, c'est-à-dire de rembourser sa dette (principal + coupons). Dans une telle situation, la banque est susceptible de subir une perte si elle ne recouvre qu'une partie du montant dû.

Le risque de dégradation de la qualité de crédit:

Ce risque correspond à une détérioration de la santé financière de l'émetteur. Il en résulte une hausse de la prime de risque (ou spread).

c. Autres risques :

Risque de concentration ou risque de répartition

Ce type de risque est lié à la présence d'une grande concentration d'un même type d'actif ou d'un même type de marché dans le portefeuille. De ce fait, l'évolution de ce type d'actif ou de ce type de marché fait la loi dans le portefeuille.

3.2. Les risques liés au portefeuille actions et OPCVM

Risques de marché :

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors-bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

Le risque lié aux portefeuilles « actions & OPCVM » correspond à la possibilité de subir une perte en capital entre le moment de l'achat et celui de la revente des titres. Cette potentialité est prise en compte par la prime de risque. À savoir, l'écart de rendement attendu d'une action ou d'un OPCVM par rapport à un actif dit sans risque. Les opérations de marché entraînent de nombreuses prises de risques. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- **Le risque de contrepartie** : il expose le créancier au risque de voir la contrepartie incapable de rembourser sa dette à l'échéance convenue.
- **Le risque opérationnel** qui peut advenir si des erreurs sont commises en instruisant des paiements ou en réglant des transactions post-marché.
- **Le risque de liquidité** : il apparaît quand une entreprise ne parvient pas à transformer certains avoirs illiquides en avoirs liquides, ce qui l'empêche de remplir ses obligations financières.
- **Le risque de concentration** (division de risque) : décrit le niveau de risque du portefeuille d'une banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie, un secteur, une SDG, une classification, ...

3.3. Les risques liés à l'activité Change :

Risque de change : c'est la perte qui peut se matérialiser à la suite d'une variation des cours de change.

Risque sur les taux d'intérêt : ce risque est lié à l'augmentation ou diminution soudaine des taux d'intérêt devises et qui peut affecter les positions en devises de la banque.

Risque de concentration : Il décrit le niveau du risque du portefeuille (Terme et Financement) de la banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie ou un seul secteur d'activité.

3.4. Stratégie des risques de marché :

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du CAM, celle-ci s'inscrit dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse. Par ailleurs, la politique générale des risques de marché est approuvée par le Directoire et par le conseil de surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- La sécurité du développement des activités de marché ;
- Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
- La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intra Day pour le compte propre...);
- La définition des rôles et les responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques de marché pour l'ensemble des compartiments.

Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique des risques de marché et sont déclinés par un dispositif bien organisé.

3.5. Politiques des risques de marché:

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires régissant les activités de marché notamment :

- Des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
- Un dispositif de limite opérationnelle ;
- Un dispositif de gestion des risques de marché;
- Un dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation
- Un dispositif de suivi des indicateurs

C'est dans ce sens que l'instance de gouvernance se concrétise par un comité "BFI, Trésorerie et ALM" ayant pour principales missions :

- Valider la stratégie de financement de la banque sur le marché monétaire, interbancaire et de la dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers. Il est également chargé de statuer sur les principaux risques liés aux différentes opérations réalisées et sur tout choix stratégique lié aux activités de la BFI ;
- Répondre au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la Banque ;
- Élaborer et suivre le dispositif de gestion des risques de marché.

a. Dispositif de gestion des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- Le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanents ;
- Le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

b. Dispositif de limite opérationnelle:

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement relatives à l'activité taux, ainsi que pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- La limite de taille maximale de position de change à terme ;
- La limite sur position courte de change ;
- Les limites relatives aux duration, sensibilité et taille maximale du portefeuille de négociation et de placement.

La gestion des limites est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- Analysées et accordées par les comités compétents ;
- Paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- Contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- Revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

c. Dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation

Le CAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché. Cette dernière est chargée de mettre en place des approches et des bonnes pratiques de gestion de marché en l'occurrence la mise en place de l'approche VaR (Value at Risk), et la gestion par sensibilité et duration pour l'ensemble du portefeuille de négociation et de placement.

La Sensibilité :

La sensibilité est un indicateur qui permet d'anticiper les réactions d'un titre (ou d'un portefeuille) aux fluctuations des taux. Elle mesure la variation relative de son prix de marché pour une variation des taux donnée

Duration

La duration d'une obligation est la durée moyenne au bout de laquelle l'obligation rembourse son prix d'achat.

La Duration varie dans le temps sans jamais excéder la maturité résiduelle de l'obligation. La variation de la Duration dépend de la maturité de l'obligation, de son taux facial et de son taux de rendement. Lorsque la maturité est longue, la Duration est élevée.

Value at Risk (VaR)

La VaR d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs est la perte potentielle maximale mesurée en unité monétaire sur un horizon de temps donné et une probabilité donnée. La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VaR est l'approche historique en ce qui concerne l'activité taux, action et OPCVM. Cette méthode repose sur le postulat selon lequel les évolutions futures du portefeuille seront similaires à celles du passé.

Pour l'activité change, le CAM retient le calcul de la VaR selon la méthode variance-covariance. Cette méthode repose sur une matrice de variance-covariance des rendements des cours des différentes devises selon un niveau de confiance de 99% et un horizon temporel d'une journée. Bien que la VaR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente certaines limites. Par conséquent, le CAM utilise d'autres moyens de gestion des risques de marché, notamment, des stress tests et Back tests et ce, dans un but de valider le modèle de calcul adopté.

Stress tests

Parallèlement au modèle interne VaR, Le CAM effectue des simulations de stress test au titre du risque de marché pour l'ensemble des compartiments des activités des marchés selon l'exigence réglementaire, ainsi que des simulations internes sur le portefeuille de négociation dans des cas extrêmes tenant compte de la structure du portefeuille et des conditions du marché et les risques y afférent, cela se concrétise via :

- Un système de reporting réglementaire périodique ;
- Un système de reporting interne de gestion relatif au processus de surveillances des risques.

Les principaux scénarii retenus sont :

- Une variation de taux de +/-5bps, +/-10bps, +/-25bps et +/-50bps (indicateurs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation des cours de +/-1% et 0.5% tenant compte de composition du panier MAD et la corrélation entre EUR et USD.
- Une variation des prix titre de propriété de +/-10% à +/-15%.

Exigences en Fonds Propres : Risque de Marché

Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul, de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation.

Les Actifs du CAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (Trading book).

Selon l'article 56 de la circulaire 26/G, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à court terme, ou d'assurer des bénéfices d'arbitrages. Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation.

Les exigences en fonds propres au titre du risque de marchés sont calculées selon le modèle standard à l'exception de celles de la position de change qui sont calculées selon la méthode avancée.

d. Dispositif de suivi des indicateurs :

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des indicateurs risques financiers. Le management de la banque s'assure via un système de reporting périodique des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

e. Système de gestion :

L'ensemble des opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées sur un outil de gestion.

Les fonctionnalités du système répondent à toutes les contraintes de sécurité et de contrôle (Accès par profil utilisateurs, identifiant, mot de passe et tout type de gestion des habilitations et des restrictions d'accès, etc.)

Avec un processus intégrant jusqu'à trois étapes de validation (quatre statuts différents), il est possible de contrôler toute action liée à une opération et d'en identifier son auteur, son objet, son horodatage, etc.

Le système dispose des pistes d'audit permettant la traçabilité des modifications, des changements des normes et des méthodes apportées au référentiel et aux opérations.

Des Reporting destinés à BAM, au Directoire et aux comités ad-hoc sont édités, notamment ceux relatifs au dépassement de limite ou de ratio réglementaire, suivi trésorerie, etc.

Quotidiennement, toutes les opérations effectuées par la salle des marchés sont transmises à la comptabilité à travers des creux qui sont générés automatiquement.

3.6. La gestion de la crise sanitaire Covid-19:

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité économique des entreprises principalement en raison du confinement et de la baisse de la consommation et de la production qui en ont découlées. Pour le secteur bancaire, cette crise se traduit par une augmentation significative du risque crédit, de marché et un impact sur la manière de financer des entreprises.

Face à la crise, la banque centrale BAM a pris des mesures adaptées pour relancer la sphère financière et économique. Parmi les mesures prises :

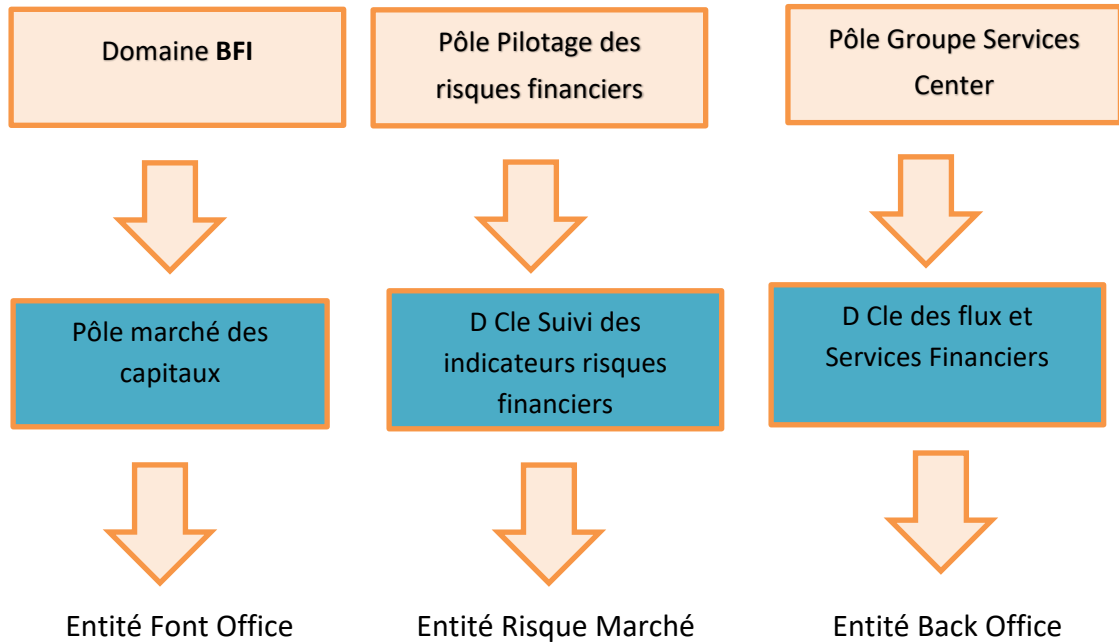
- La réduction des taux d'intérêts de 75 pbs,
- La libération totale de la réserve monétaire
- L'élargissement des possibilités des garantis éligibles aux emprunts.

Dans ce contexte, le CAM a mis en place des mesures pour assurer une gestion optimale de la crise sanitaire et un retour à une situation normale. En effet, il a mis en place un dispositif de gestion de risque afin de mieux appréhender les nouveaux risques auxquels la banque est confrontée, et il a également établi de nouvelles approches de gestion en termes de risques de marché :

- Le CAM a mis en place une batterie de mesures par activité afin d'atténuer l'impact du COVID-19 et de pérenniser sa position dans le paysage bancaire marocain, et ce à travers :
 - La réallocation optimale des ressources marché en favorisant les actifs qui présentent une meilleure adéquation du couple risque/rendement ;
 - L'Intégration des effets de la crise dans l'estimation du risque et dans les scénarios de stress test internes ;
 - La diversification des secteurs afin de minimiser ceux qui sont les plus touchés par la crise.

3.7.Organisation du pôle pilotage des risques financiers :

Le dispositif organisationnel repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles des entités de traitement (Front et Back Office). Les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement :



IV- RISQUES ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste d'une part, à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par notre établissement à court, moyen et long terme, et d'autre part, à étudier la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux...) et ce par le biais du programme de simulation de crise élaboré en interne.

4.1. Politique de gestion des risques ALM

Dans le cadre de son métier, et à l'aide des indicateurs pertinents et réconfortants, l'ALM vise au sein du CAM à maîtriser dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles des risques financiers. En d'autres termes, il s'agit d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité et en assurant une allocation des capitaux propres de manière à adapter le volume et la structure des emplois et ressources à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment aux ratios prudentiels.

La politique de la gestion Actif Passif s'étale sur plusieurs pratiques par type de risque :

a. Gestion de risque de liquidité :

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposait pas au moment approprié des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Les gestionnaires ALM dans leurs travaux réguliers analysent la série des impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif, en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste précisément à comparer entre eux, et période par période, les flux projetés de l'actif et du passif. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée. La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps, permet au comité ALM et à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissements et de mettre en lumière les risques financiers et ce à travers une analyse statique et dynamique.

En effet, l'analyse statique retient l'évolution future des encours d'opérations en stock : déjà engagées ou présentes au bilan. Quant à l'analyse dynamique, elle élargit le périmètre d'analyse en ajoutant à l'évolution future des encours du stock, celle des hypothèses de production nouvelle.

Les gestionnaires ALM sont tenus aussi de répondre aux normes prudentielles requises par BKAM dans le cadre du contrôle externe des banques, et ce à travers le calcul, pilotage et communication interactive mensuelle avec BKAM des reportings réglementaires et du ratio de liquidité à court terme LCR qui est l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité.

Par ailleurs et afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille à la réalisation d'un ensemble de stress Test de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif de gestion des risques. Ces derniers permettent de définir le degré d'aversion aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des Fonds propres. A cet effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le résultat net, le produit net bancaire, la marge nette, les fonds propres réglementaires, les gaps de liquidité...

L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché ; Direction Risque de Marché ; Banque Commerciale ; etc.) et le Directoire est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la Banque à travers un reporting dédié dans ce sens.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques ; ratios de concentration...) couvrant le court, et les moyens termes et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir en cas de besoin de trésorerie les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité de trésorerie et ALM.

Par ailleurs, suite à l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au 31 Décembre 2020, le LCR du CAM s'est établi à un niveau au-dessus du minimum réglementaire requis.

En outre, l'impasse de liquidité statique globale de la banque est positive sur l'horizon d'un mois et de même sur le long terme (10 ans).

Il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été dépassée au cours de l'exercice 2020.

Stratégie de financement et refinancement mise en place

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs et cela en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciale et financière de la banque. Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarios qui diffèrent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 :

Dans le cadre du contexte pandémique lié à la crise sanitaire covid-19, et afin de faire face à ses effets sur les différents agrégats financiers et de risque de la banque, l'ALM a recommandé la mise en place de plusieurs actions, en vue de garantir la disponibilité en liquidité et de respecter les exigences réglementaires de la banque en matière des ratios prudentiels tout au long de la durée de la crise sanitaire, à travers notamment :

- L'augmentation des plafonds d'encaisse de l'ensemble du réseau;
- L'approvisionnement continu des GAB;
- Le recours au refinancement auprès de BAM pour répondre notamment aux besoins de financement de nouveaux produits Relance et Damane Oxygène ;
- Le renouvellement des tombées d'échéances des ressources à termes et de certificats de dépôts;
- Le maintien du niveau de PTF d'actifs liquides et réalisables de la banque ;
- Le suivi rapproché des indicateurs et des limites de liquidité de la banque.

En outre, en vue d'anticiper les répercussions de la crise sanitaire sur l'activité bancaire, l'ALM a procédé à l'étude d'impact de plusieurs scénarios de crise, selon multiples niveaux de sévérité et sur la base de plusieurs hypothèses de chocs, sur les différents agrégats financiers et de risques de la banque.

De ce fait, compte tenu des résultats de l'étude d'impact et afin de respecter les exigences réglementaires en matière des indicateurs de liquidité, l'ALM a réitéré sa recommandation de mettre en place les mesures susmentionnées, tout en bénéficiant également des nouvelles décisions et mesures déployées par la banque centrale notamment l'élargissement de l'éventail des collatéraux, les révisions à la baisse du taux directeur et la libération intégrale du compte de la réserve obligatoire....

b. Gestion de risque de taux :

La Direction de l'ALM au sein du Crédit Agricole du Maroc, analyse aussi le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires: l'une en intérêts courus, et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux : ce sont les impasses par type de taux.

L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération homogène : taux fixe, variable ou révisable. Elle accorde une importance particulière à l'impasse à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.

Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable. En effet, l'impasse à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impasse des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse

Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi de ce risque qui se déclinent comme suit :

- Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la Banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
- Mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des Gaps pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;
- Veille au respect des limites réglementaires notamment : l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ;
- Réalisation des stress test : Le gestionnaire ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pb, 200 Pb (réglementaire) et 300 Pb, sur le PNB et les Fonds Propres économiques de la Banque Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place Tout dépassement des limites est dûment justifié ;
- Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses (Mensuel).

Présentation des indicateurs de suivi des risques de taux :

Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :

- Les Gap's de taux sur les différentes tranches de maturité ;
- L'impact sur le PNB prévisionnel d'une variation de taux (en %)
- L'impact sur la valeur économique d'une variation de taux (en %)

Méthodologies de mesure des risques de base et Optionnels :

Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gap's de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du Bilan / Hors bilan, utilisées dans la mesure des Gap's de taux intègre un ensemble d'hypothèses traduisant d'une part, l'effet des Options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT ...). D'autre part, les actifs et passifs à taux variable, sont écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux.

Limites fixées en matière de risque de taux et modalités de leur révision :

- Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : +/- 5% du PNB prévisionnel ;
- Impact taux choc 200 Pbs en % des FP réglementaires : +/- 20%.

Principales limites en termes d'impasses en taux :

- Impasses en taux à 1 mois : Min 2 Mrds dhs ;
- Impasses en taux à la tranche « 1-3 mois » : Min -7 Mrds dhs ;
- Impasses en taux à la tranche « 3-12 mois » : Min -5 Mrds dhs ;

Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion d'un comité ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de la limite.

La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :

- L'analyse sectorielle ;
- L'évolution de la structure bilancielle de la banque ;
- L'évolution des conditions de marché (taux directeur, courbe de taux, sous liquidité...) ;

Au 31 Décembre 2020, nous constatons que l'étude d'impact statique d'une variation de taux de +/-200 Pbs ressort un impact sur le PNB de +/-1,0%, ainsi que l'impact sur la valeur économique s'élève à +/-1,3%, soit en respect des limites réglementaires en vigueur.

c. Gestion du risque de change

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change de la banque inscrites dans le bilan / hors bilan.

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des gaps de liquidité dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans les gaps de taux et de liquidité respectifs.

4.2. Présentation du Comité ALM:

Le Comité ALM se charge par la suite de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaire pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de l'établissement (de taux, de liquidité, de change, de prix et de contrepartie financière). La fréquence de tenu du Comité est trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions avancées par les gestionnaires ALM.

Le Comité ALM suit les orientations à moyen et long terme prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixer les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau du risque tolérable par activité et procéder à l'analyse du bilan et les différents ratios pour les comparer aux résultats convenus. Dans le cadre de ses missions, le Comité ALM doit également veiller aux équilibres bilanciaux de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossement en taux et en liquidité du bilan et ce par l'analyse de l'adossement prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'ajustement à moyen terme sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

4.3. Description du Backtesting des modèles d'écoulement

La gestion du risque de taux et risque liquidité repose sur des modèles d'écoulement :

Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par la direction ALM.

Le Backtesting des modèles d'écoulement est essentiel et réalisé annuellement afin de prendre en considération les changements au niveau du rythme d'évolution des différents postes du bilan. L'approche du Backtesting repose sur la comparaison entre les prévisions ressorties du modèle et les réalisations effectives.

Des indicateurs traduisant l'écart de prévision sont mis en place afin de s'assurer de la pertinence du pouvoir prévisionnel des modèles.

Le Backtesting est réalisé sur les modèles d'écoulement statistiques ayant pour objet de prévoir l'écoulement des postes non contractuels à savoir principalement les dépôts à vue.

V- RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

En conformité avec les exigences réglementaires le GCAM a mis en place une Direction Centrale au sein du Domaine « Contrôle et Audit Général Groupe » en charge de l'évaluation, le suivi et de la maîtrise des risques opérationnels, Directement rattachée au Directoire

Le Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels mis en place au niveau du GCAM vise à mesurer et suivre les risques opérationnels avérés et potentiels et à mettre en œuvre les actions correctives afin d'en limiter l'impact. Le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM au titre de l'arrêté au 31/12/2020 concerne les principales lignes métiers de la Banque ainsi que ses principales filiales.

Compte tenu du contexte lié à la crise sanitaire, le GCAM a déployé une série de mesures et de procédures en vue d'atténuer les risques opérationnels générés par les effets de la pandémie, tout en veillant au maintien de la continuité de ses services, avec une attention particulière portée à la santé et à la sécurité de ses clients comme de ses collaborateurs.

5.1. Politique du GCAM en matière de risques opérationnels

Le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue, à travers un Dispositif de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel basé sur des règles, des normes et des méthodes homogènes pour l'ensemble des métiers du GCAM, elle a pour enjeux de :

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques ;
- Optimiser à terme le capital réglementaire au titre du risque opérationnel
- Fournir un processus de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel.

5.2. Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau groupe s'articule autour des fonctions suivantes :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques, elle veille à la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- Des Managers Risques Opérationnels rattachés à la Direction du Risque Opérationnel, et positionnés au niveau d'un ou plusieurs métiers, ils sont les garants de la mise en œuvre de la charte et du dispositif de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels.
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, au niveau des métiers centraux et des filiales dans le cadre du processus de collecte des événements, incidents et pertes. Ces relais ont pour mission d'identifier les événements, incidents et pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques ;
- Des Correspondants risques opérationnels (entités de contrôle internes ou autres) au niveau siège du réseau et des Filiales chargés d'identifier les incidents et risques liés aux activités, procédures et système des entités contrôlées.
- Des chargés de régularisation au niveau du réseau qui assurent le suivi des statuts de régularisation des anomalies relevés par les entités de contrôle interne.

Le pilotage et le suivi du Dispositif de gestion des risques opérationnels est assuré par la mise en place d'une gouvernance déclinée à travers les instances suivantes :

- Le comité risque Opérationnel Groupe : est l'organe spécialisé de la banque chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du Dispositif Risque opérationnel, il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'actions.
- Le comité de risque opérationnel métier : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événement et incident, la validation des mises à jour de la cartographie, l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

5.3. Principaux outils méthodologiques :

a. Cartographie des risques opérationnels

La démarche d'élaboration de la cartographie de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise par priorité les risques, et qui ensuite met en place des stratégies pour les atténuer.

Cette approche comprend à la fois la prévention des problèmes potentiels (événements) et la détection au plus tôt des problèmes actuels (incidents), elle s'articule autour de :

- Approche par processus consistant à rencontrer les responsables métiers pour s'exprimer sur les risques inhérents à leur activité (analyse des processus concernés) en tenant compte des contrôles mis en place (au niveau des procédures, verrouillage SI, contrôles réalisées par les entités de contrôle, ...) ;
- Approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau et Siège, Relais Risques Opérationnels, Contrôle Général, Réclamations...).

Le processus d'évaluation et de mesure des risques combine l'évaluation à dire d'expert pour les risques potentiels, l'évaluation sur une base réelle pour les risques avérés.

Au 31/12/2020, Il a été procédé à la mise à jour semestrielle de la cartographie des risques, et dont les réalisations ont concerné essentiellement les actions suivantes :

- L'analyse des événements, incidents et pertes de la période émanant des différentes sources (Rapport du Contrôle Permanent, Audit Général Groupe, Réclamations et métiers) ;
- La revue et validation de l'évaluation, la hiérarchisation et la cotation des risques en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;
- La revue et la mise à jour des plans d'actions ;
- L'amendement de la cartographie de risques opérationnels existante par les nouveaux risques ;
- La mise à jour des référentiels au niveau de l'outil de gestion (processus, entités, utilisateurs, SI) ;
- La classification des risques selon le dispositif de pilotage mise en place.

La mise à jour de la cartographie des risques se fait au fil de l'eau et fait l'objet d'une validation semestrielle lors du comités risques opérationnels métiers, dont l'ordre du jour portent sur les points suivants :

- Suivi de la fréquence et de la qualité de la remontée des incidents sur la période ;
- Analyser les incidents sur la période et émettre des préconisations
- Analyser les indicateurs de risques opérationnels et le suivi des seuils ;
- Statuer sur l'état d'avancement des plans d'action
- Présenter et valider la mise à jour de la cartographies (Nouveaux risques, évolution de la criticité classification ...),

b. Dispositif de suivi des plans d'atténuation et de maîtrise des risques:

La mise en place de la cartographie des risques au sein de la banque a permis de définir les plans d'actions à mettre en place pour parer ou atténuer la probabilité de survenance des risques opérationnels identifiés, le suivi de ce dispositif est assuré par la Direction des projets réglementaires au sein du « Pôle Développement ».

Les risques liés à la catégorie « interruption de processus dysfonctionnement des systèmes » sont couverts par la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activités (PCA/PSI), qui vise à pallier une impossibilité d'assurer le fonctionnement normal d'un service ou d'un site en raison d'un événement majeur, comme une panne du système d'information, un incendie, une grève.

c. Processus de collecte des événements, incidents et pertes

La collecte des incidents répond à un objectif de connaissance du coût du risque, d'amélioration permanente des dispositifs de contrôle interne et à des objectifs réglementaires :

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- La remontée au fil de l'eau des événements ou des incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leurs périmètre métier au niveau de l'outil de gestion ;
- La détection des événements et des incidents à travers la remontée à fréquence régulière émanant des acteurs du dispositif de contrôle internes (Contrôle permanent, Audit et inspection) permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectés.

d. Dispositif de reporting:

La GCAM a mis en place de la solution de gestion permettant de générer une batterie de reporting automatisés, afin de disposer d'une vision transverse sur le suivi et le pilotage des risques et sur le

Processus de la collecte de la remontée des incidents et des pertes. Il existe 3 types de reporting :

- Des reporting « opérationnels », au niveau des métiers, qui visent à présenter les principaux éléments de mesure, d'évolution et d'exposition aux risques opérationnels, dans un objectif de prise de décisions lors des Comités RO dans les métiers ;
- Des reporting consolidés à usage interne, au niveau du Groupe, qui visent à présenter des éléments consolidés sur les risques (principaux risques opérationnels survenus et risques majeurs, évolutions des incidents et des indicateurs, état d'avancement des d'actions au niveau du groupe ;
- Des reporting consolidés réglementaires à destination des instances de supervision.

VI- RISQUE DE CHANGE

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change de la banque inscrite dans le bilan / hors bilan.

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des gaps de liquidité dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans les gaps de taux et de liquidité respectifs.

VII- GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Dans un contexte de profonds changements au Maroc que représentent la libéralisation économique, l'ouverture des frontières, le démantèlement douanier et l'entrée en vigueur de plusieurs accords de libre-échange, le risque de contrepartie, au niveau de l'ensemble du secteur bancaire, pourrait se détériorer, et par conséquent induire une hausse du ratio de contentieux global. Cette tendance pourrait davantage être accentuée par une conjoncture économique peu favorable.

Pour gérer le risque de contrepartie, l'entité « Risque de crédit » au sein de la GGR (entité créée en 2009) a pour mission principale d'analyser et d'instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente du groupe. Elle a, en outre, pour prérogatives l'évaluation de la consistance et de la validité des garanties, l'appréciation du volume d'activité de la relation et le bien-fondé économique des financements sollicités.

Par ailleurs, le CAM développe un système de notation pour évaluer l'ensemble de ses contreparties. Ce système de notation est en phase avec les exigences de « Bâle II ». Ainsi, la mise en œuvre de l'approche de notation interne repose sur des exigences minimales qui permettent à chaque établissement de crédit de choisir les systèmes et les méthodes les mieux adaptés à son activité.

Le CAM dispose d'un système de notation couvrant l'ensemble des segments de clientèle. Il dispose, par ailleurs, d'un système de notation spécifique à la PMEA marocaine. Pour le risque dans le secteur agricole, le Crédit Agricole du Maroc dispose d'un rating crédit qui permet d'évaluer le risque inhérent au crédit sur la base de la situation financière du débiteur, son potentiel de développement et le secteur d'activité. Le secteur agricole se caractérise par sa diversité et sa forte exposition aux risques climatiques. Fort de son expertise dans ce secteur, le CAM accompagne les agriculteurs dans leur développement grâce à des produits de financement spécifiques et à des produits d'assurance couvrant ses risques.

Par ailleurs, le CAM a entamé en 2009 un processus de filialisation de la mission de service public à travers la création de la fondation Ardi et la société Tamwil el Fellah permettant ainsi de cerner le risque lié à ce secteur et doter ces entités de moyens de couverture adaptés.

VIII- RISQUE DE SOLVABILITÉ

Le risque de solvabilité correspond au risque qu'une banque ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de ses prêteurs.

Les prévisions en termes de ratios de solvabilité se présentent comme suit :

		2020	S1-2021	2021 P	2022 P	2023 P
Base sociale	CET1	8,2%	8,2%	8,2%	8,3%	8,3%
	Ratio de Fonds Propres de base	9,4%	9,4%	9,3%	9,3%	9,4%
	Coefficient minimum de solvabilité	13,8%	13,5%	13,0%	13,1%	13,0%
Base consolidée	CET1	9,2%	9,5%	9,0%	9,1%	9,1%
	Ratio de Fonds Propres de base	10,3%	10,6%	10,1%	10,1%	10,1%
	Coefficient minimum de solvabilité	13,7%	14,0%	12,9%	13,1%	13,0%

Source CAM

IX- RISQUE DE CONCURRENCE

Le Crédit Agricole du Maroc de par son réseau dédié et son expertise dans le secteur s'affirme comme le leader du financement de l'agro-industrie, et ce malgré l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que l'intérêt grandissant de certains acteurs pour son environnement de prédilection. La stratégie de financement de ce secteur se décline à travers son engagement dans le Plan Maroc Vert avec une enveloppe globale de 58 Mrds Dhs s'étalant entre 2009 et 2018.

Sur cette base prévisionnelle, le Crédit Agricole a construit un plan de renforcement de ses Fonds Propres pour répondre à son engagement dans ce secteur et confirmer sa position de leader dans ce secteur.

X- RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIELLE LIÉ A LA MSP

La mission de service public dont le Groupe CAM est investi lui confère la responsabilité de dynamiser le monde rural dans toute sa diversité. Dès lors, le risque de concentration sectorielle est cantonné du fait que le groupe finance plusieurs secteurs d'activité dans le monde rural.

XI- RISQUE DE DEPENDANCE STRUCTURELLE DES MARGES D'INTERMEDIATION

Historiquement, la marge d'intérêt du CAM représente la part la plus importante dans la composition de son PNB, soit 77% à fin 2020⁸⁶.

Par ailleurs, le CAM a mis en place plusieurs mesures visant à renforcer la part de la marge sur commissions dans son Produit Net Bancaire et notamment des produits générés par les opérations de monétique liées à la gestion des moyens de paiement. De ce fait, on note que la part de la marge sur commissions dans la structure du PNB est relativement stable et s'établit à 23%⁸⁷ au terme de l'exercice 2020.

XII- RISQUE PAYS

Le risque de pays est lié à une crise économique ou politique qu'un pays peut subir et dans lequel une entreprise détient des biens et par conséquent subit une perte sur son investissement. Nous pouvons déduire deux types de risque qui sont étroitement liés. Le risque souverain concerne la décision du gouvernement de ne pas rembourser ses créanciers soit par refus soit par incapacité.

Deux mesures nous permettent de mieux appréhender ce risque :

- Le gouvernement possède les devises nécessaires.
- Le gouvernement a la volonté de rembourser ses obligations.

Le deuxième risque est celui du risque de transfert ou les entreprises sont incapables de payer ses obligations. Dans ce cas la volonté de rembourser n'est pas mise en cause.

Le Crédit Agricole du Maroc dans la majorité des cas ne détient pas d'actifs étrangers et ainsi il n'est pas actuellement exposé au risque de pays.

⁸⁶ Le pourcentage présenté correspond à la marge d'intérêt analytique ne prenant pas en comptes les éléments ne correspondant pas à la marge commerciale, comme « les autres produits » qui sont pris en comptes dans la rubrique « autres marges ».

⁸⁷ Y compris les commissions sur engagements hors bilan.

XIII- RISQUES REGLEMENTAIRES

Le risque réglementaire est lié au non-respect de la réglementation en vigueur ce qui pourrait encourir des sanctions financières et réglementaires et par conséquent dégrader l'image de l'institution financière.

Le Crédit Agricole du Maroc s'engage pour le respect rigoureux de la réglementation. Il existe ainsi une entité dédiée qui s'assure que toutes les opérations entreprises sont en conformité avec la réglementation et chaque fois qu'il y a une nouveauté, toutes les parties prenantes s'impliquent pour que le respect des nouvelles circulaires soit à bon escient.

XIV- RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE & A L'ENVIRONNEMENT

Au Maroc, le changement climatique est une réalité largement admise. Ce phénomène impacte de plein fouet le secteur agricole, fortement dépendant des conditions climatiques, et engendre un accroissement de la probabilité de mauvaises récoltes à court terme et une baisse de production à long terme.

Le Royaume compte environ 1,8 Millions d'exploitations agricoles dont 70 pour cent possèdent une surface inférieure à 5 ha. Ces exploitations dominent les territoires ruraux et sont en majorité des exploitations familiales disposant de faibles moyens techniques et financiers. Elles sont donc fortement vulnérables face aux effets du changement climatique.

De par la mission de service public qui lui est conférée, le CAM se positionne comme leader du financement de l'agriculture au Maroc. De ce fait, il est également impacté par les conditions adverses auxquelles peuvent être confrontés ses clients du secteur agricole. Il a, par conséquent, développé (1) un ensemble de dispositifs lui permettant de s'adapter aux risques climatiques et (2) des offres de crédit pour accompagner ces clients à faire face à ces aléas.

a. Le Scoring agricole

Le CAM s'est doté d'un système de scoring afin de mieux apprécier le risque des crédits à l'agriculture. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui prend en compte différents critères. La pondération de ces derniers dans le calcul du risque est fonction des zones agro-climatiques (irrigué, bour favorable et bour défavorable), une approche basée sur l'évaluation de l'adaptation de l'activité agricole tant végétale qu'animale aux conditions pédoclimatiques de la région d'implantation des projets.

De plus, le système de scoring effectue le calcul du surplus de l'exploitation ainsi que sa rentabilité moyennant des normes indicatives de financement. Ces dernières représentent une estimation des prix de revient des productions agricoles, animales et végétales, calculés en fonction de l'itinéraire technique, qui lui-même dépend de la zone agro-climatique. Ces normes permettent de répondre aux besoins réels du projet et d'éviter le sous-financement ou le financement excessif en fonction de l'itinéraire technique adopté dans chaque zone agro-climatique.

Le score final obtenu par chaque client à travers ce scoring, et qui permet de configurer le montant estimé du crédit par rapport à la qualité du risque, intègre donc le risque climatique, en particulier celui du stress hydrique.

Le système de scoring agricole est incorporé dans l'appliquet Agence et disponible dans les caisses locales et régionales du CAM.

b. Actions menées dans le cadre de la Directive n°5/W/21

En prévision de la nouvelle Directive de Bank Al Maghrib relative à la prise en compte par les établissements de crédit des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement dans la gestion des risques prudentiels, la Direction Financement du Développement Durable a mené les actions ci-après :

Mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale

Concernant la gestion des risques environnementaux, le CAM a mis en place un premier niveau de réponse à travers un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES). Le SGES consiste en un ensemble de procédures, d'outils et de moyens internes mis en place pour identifier et gérer l'exposition du CAM aux risques environnementaux et sociaux (E&S) de ses clients.

Le dispositif permet de déterminer et d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux des projets financés par la banque, d'identifier les points de vigilance E&S et d'assurer le suivi des mesures d'atténuation. Il couvre tout le processus de crédit allant de l'instruction du dossier de crédit jusqu'au déblocage et suivi. En outre, le SGES vise à sensibiliser les clients aux risques environnementaux et sociaux et à les engager au respect de la réglementation E&S en vigueur.

XV- RISQUES SANITAIRES

Dans une année 2020 marquée par une conjoncture économique difficile liée au contexte exceptionnel et inédit de la crise sanitaire relative à la pandémie Covid-19, le secteur bancaire a été fortement affecté, notamment par un ralentissement du rythme de croissance de crédits conjugué à l'augmentation du risque de crédit engendré par les conséquences de la pandémie covid-19 et le provisionnement anticipatif et prudent associé.

Dans ce même contexte, le Groupe Crédit Agricole du Maroc, témoignant de l'engagement, sans cesse renouvelé, du Groupe envers le développement du monde rural dans son intégralité, a dû faire face, en plus, des effets de la crise sanitaire à impact modéré sur la banque (vu son exposition majoritaire sur les secteurs les moins touchés par la crise à savoir l'agriculture et l'agro-industrie et une exposition négligeable sur les secteurs sévèrement touchés comme l'hôtellerie et la restauration), aux effets de la sécheresse et le déficit pluviométrique sur la campagne agricole 2019-2020 dont l'impact a été plus pesant.

A cet effet, il est à noter que les opérateurs des secteurs de l'agriculture et l'industrie agroalimentaire ont été modérément impactés par les effets de la pandémie de covid-19, tant au niveau de l'amont qu'au niveau des maillons de conditionnement et de transformation. Ces derniers ont maintenu une cadence quasi-normale de leur activité afin d'approvisionner de façon régulière le marché national en produits agricoles et de la pêche, en observant leurs demandes des crédits augmentées pour accompagner leur besoin de financement. En revanche, l'absence de précipitations, a touché essentiellement la production céréalière, impactant l'ouverture des importations de blé et d'aliments de bétail par les sociétés importatrices clientes du GCAM.

Dans le même contexte, il convient de préciser que la campagne agricole 2019/2020 s'est caractérisée par un déficit pluviométrique important, pour la deuxième année consécutive, avec des précipitations limitées à 253 mm, portant le niveau de remplissage des barrages à 48% contre 65% l'année dernière. Néanmoins, les aléas climatiques devront impacter les cultures non céréalières, à un degré moindre. Quant au secteur de l'élevage, les dernières précipitations devraient atténuer les effets négatifs de la sécheresse et d'améliorer les ressources fourragères des parcours.

Dans ces circonstances, le GCAM a anticipé les demandes de sa clientèle et a répondu présent pour les demandes de financement des agriculteurs, tout en accompagnant la clientèle importatrice de blé et d'aliments de bétail, par le renouvellement des lignes de crédit et à l'international.

Par ailleurs, le GCAM a été fortement mobilisé dans la lutte contre la pandémie à travers son implication dans l'élan de solidarité national pour pallier les effets de la COVID-19 tout en contribuant à la promotion de la relance économique, et a conclu l'exercice 2020 avec des indicateurs globalement en vert relevant les challenges auxquels il a dû faire face.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Divers liens vers le site web du CAM

STATUTS

https://www.CRÉDITagricole.ma/fr/toutes-les-publications?field_vactory_publication_theme_target_id=77&field_vactory_date_value=

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES & RAPPORTS SPECIAUX

https://www.CRÉDITagricole.ma/fr/toutes-les-publications?field_vactory_publication_theme_target_id=76&field_vactory_date_value=&page=0

RAPPORTS DE GESTION

https://www.CRÉDITagricole.ma/fr/toutes-les-publications?field_vactory_publication_theme_target_id=6&field_vactory_date_value=

LISTE DES COMMUNIQUE DE PRESSE DES 3 DERNIERS EXERCICES

<https://www.CRÉDITagricole.ma/sites/default/files/publication/2020-10/LISTE%20DES%20PUBLICATIONS%20FINANCIERES.pdf>

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019

<https://www.CRÉDITagricole.ma/sites/default/files/publication/2020-10/Rapport%20Financier%20Annuel%202019.pdf>

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020

<https://www.CRÉDITagricole.ma/sites/default/files/publication/2021-04/RFA%202020%20%2830%20avril%202021%29.pdf>

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2020

<https://www.CRÉDITagricole.ma/sites/default/files/publication/2020-09/Rapport%20Financier%20Semestriel%202020.pdf>

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2021

https://www.CRÉDITagricole.ma/sites/default/files/publication/2021-09/RFS30_06_2021.pdf